

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal 20 décembre 2021

OBJET:

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants : 29

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-15 et R.2121.4

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mireille MORVEZEN, pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance d'installation du Conseil Municipal.

Fait à PONT-L'ABBÉ, le 21 décembre 2021.

Délibération certifiée exécutoire,

مستسلس المركب

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours: En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizlen - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale: ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».



Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°1

OBJET:

Rapport eau, déchets, assainissement

Présidence:

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

Il résulte des dispositions réglementaires du Code général des collectivités territoriales (D. 2224-3) que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets à un ou plusieurs EPCI, le maire doit présenter au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçu du ou des EPCI.

Ces dispositions ont pour but d'informer le conseil municipal dans un souci de transparence.

C'est dans ce cadre que les rapports eau-assainissement et déchets, compétences transférées à la CCPBS sont présentés au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- PREND ACTE des 3 rapports déchets/eau/assainissement

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

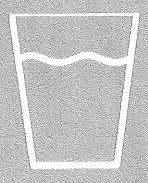
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

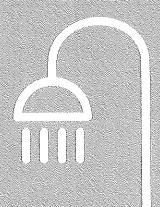
LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

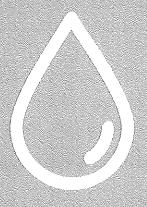
ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

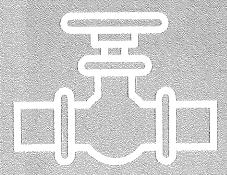


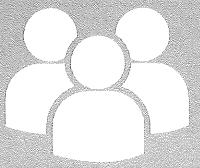




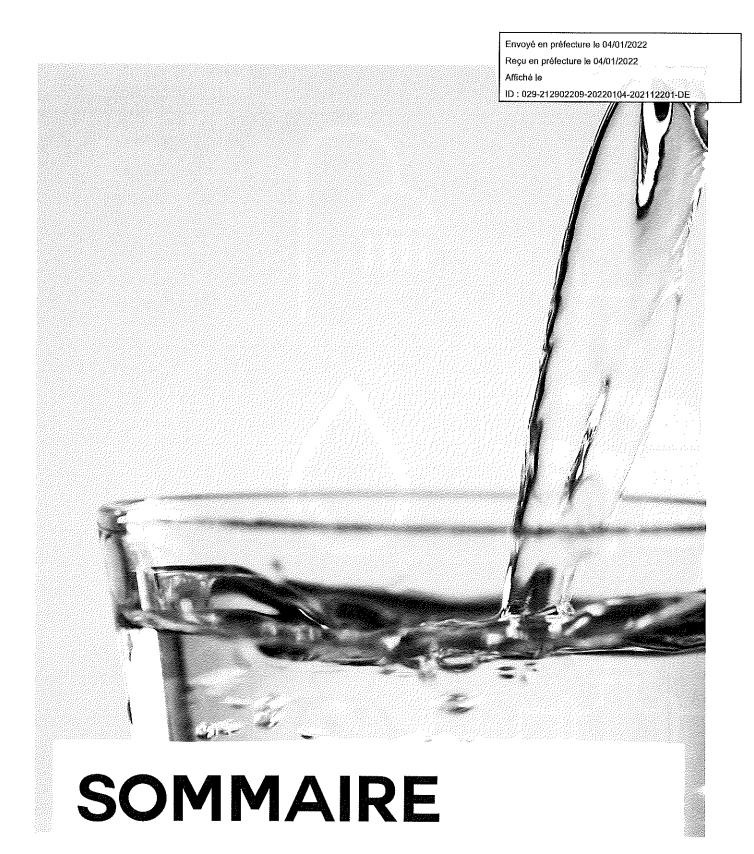








RAPPORT ANNUEL EAU 2020



PARTIE 1: PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	
1.1 Répartition des compétences	8
PARTIE 2 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	
2. SUIVI DES INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE ET TRAITEE	
2.1 État des masses d'eau du Pays Bigouden Sud 2.2 Le suivi annuel 2020 de la retenue du Moulin Neuf 2.3 Le suivi de l'eau brute par Ouesco 2.4 Le suivi réglementaire par l'ARS	14
3. LES FAITS MARQUANTS AU BARRAGE ET SUR LA RETENUE DU MOULIN NEUF	
3.1 Barrage du Moulin Neuf	23 24
4. LES FAITS MARQUANTS À L'USINE DE BRINGALL	25
5. LE RÉSEAU	
5.1 Les volumes d'eau brute prélevée	26 33

PARTIE 3: LES INDICATEURS FINANCIERS

6. LE PRIX DE L'EAU 7. LES SERVICES AUX USAGERS 7.1 Dégrèvement à la suite de fuites41 8. LES AUTRES INDICATEURS 8.3 Le taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année 2019 (N-1)43 PARTIE 4: LES ANNEXES **ANNEXE 1 ANNEXE 2 ANNEXE 3** ANNEXE 4

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

L'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable résulte de textes complémentaires qui s'imposent au délégataire de service public :

- > La loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République.
- > La loi N°95-127 du 8 février 1995 qui impose au délégataire de produire avant le 1^{er} juin à la collectivité délégante un rapport comportant notamment les comptes et analyses de la qualité du service rendu ainsi qu'à la collectivité.
- > La loi N°95-101 du 2 février 1995 qui organise l'information détaillée sur l'organisation, le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.
- > Le décret N°95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu du rapport (indicateurs techniques et financiers).

La société SAUR France a transmis le 30 avril 2021 à la communauté de communes un compte de surtaxe, un compte-rendu technique, et un compte-rendu financier.

Ces rapports sont transmis aux douze mairies des communes membres de la communauté de communes où ils devront être tenus à la disposition du public.

Depuis 2011, les établissements publics de coopération intercommunale gestionnaires de la production et de la distribution de l'eau potable doivent renseigner le site Internet de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement www.services.eaufrance.fr. Les données collectées offrent au consommateur une transparence quant au prix de l'eau et à la qualité du service rendu. C'est un outil qui permet également de comparer les performances des collectivités.

La CCPBS, par le biais de son fermier SAUR, renseigne également le guichet unique des réseaux www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr instauré par la loi Grenelle dans le but de renforcer la sécurité des personnes et de prévenir les dommages aux ouvrages. Le téléservice des réseaux recense tous les réseaux implantés en France. La consultation du téléservice "construire sans détruire" permet, au stade de l'élaboration d'un projet de travaux, de prendre connaissance de l'existence éventuelle et de la localisation de réseaux à proximité de la zone de chantier.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022



PARTIE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LA COMMUNAUTÉ DE COMM

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

1.1 Répartition des compétences

La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), créée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1993, regroupe les communes de Combrit, Le Guilvinec, Île-Tudy, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Plomeur, Pont-l'Abbé, Saint-Jean Trolimon, Tréffiagat, Tréguennec et Tréméoc.

Depuis sa création et jusqu'au 28 décembre 2000, la compétence "eau" de la CCPBS se limitait à assurer la protection de la ressource en eau brute tant au plan de la quantité que de la qualité. Parallèlement, la production et la distribution de l'eau potable étaient des compétences exercées par le SIVOM de la région de Pont-l'Abbé.

Depuis le 28 décembre 2000 et la dissolution du SIVOM, la CCPBS a intégré les compétences antérieurement exercées par le syndicat intercommunal et par conséquence, assure la compétence production et distribution d'eau potable.

Elle a affermé ce service à SAUR France. La CCPBS a une population permanente de 38 565 habitants (INSEE - 2020).

Bien qu'il n'existe aucun dispositif fiable de comptage de la population saisonnière (passage ou séjour), on peut raisonnablement estimer que la population double, voire triple de la mi-juillet à la mi-août, et qu'elle connaît également un accroissement pendant les vacances scolaires et les "ponts du printemps", en raison du nombre important de résidences secondaires. Le confinement lié à la crise sanitaire du coronavirus (Covid-19) a entrainé une augmentation des consommations en période creuse sur l'année 2020, suite au choix de résidence des usagers.

1.2 Une ressource légalement protégée

L'arrêté préfectoral n°2009-0901 du 15 juin 2009 a déclaré d'utilité publique le prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable et la protection de la ressource du Moulin Neuf par la mise en œuvre de périmètres de protection immédiats et rapprochés. L'instauration de tels périmètres a pour objectif de protéger la ressource en eau contre toute pollution chronique ou ponctuelle, accidentelle ou non.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, quatre périmètres de protection immédiats (station de traitement, bassins de décantation de Bringall, prise d'eau de Pen Enez, retenue et barrage du Moulin Neuf) ainsi qu'un périmètre de protection rapproché divisé en deux zones (P1 et P2) ont été établis autour de la prise d'eau de Pen Enez. Ils s'étendent sur Pont-l'Abbé, Tréméoc et Plonéour-Lanvern.

Par conformité à l'arrêté préfectoral du 15 juin 2009, la communauté de communes est propriétaire de l'ensemble des parcelles situées dans le périmètre immédiat.

Afin de mieux maîtriser les activités exercées sur certaines zones sensibles et pouvant présenter des risques pour la ressource en eau, la collectivité a également acquis des parcelles stratégiques comprises dans le périmètre rapproché P1.

La communauté de communes, l'exploitant SAUR et le syndicat mixte OUESCO coordonnent leurs interventions, afin d'assurer la surveillance des parcelles des différents périmètres sur lesquels s'appliquent une réglementation particulière détaillée dans l'arrêté préfectoral visant à protéger la ressource en eau.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Depuis 2015, **le dispositif d'alerte** composé de trois stations, deux situées en amont de la retenue, à Ty Poës et à Trémillec, et une en aval à Pen Enez, est opérationnel.

Ces équipements mesurent les données relatives à la température, la conductivité, le pH, l'oxygène dissous, la turbidité, les hydrocarbures, l'absorbance des UV et l'ammonium dans l'eau brute.

Les informations recueillies par les appareils de mesure sont renvoyées en continu vers l'usine de potabilisation. En cas de dépassement du seuil de référence d'un paramètre, une alarme est envoyée à l'usine et une vanne d'isolement de la canalisation d'alimentation en eau brute est actionnée.

Ce suivi permanent de la qualité de l'eau brute permet donc de détecter très rapidement toute pollution et d'empêcher l'arrivée d'eau polluée dans les bassins d'exhaure et donc à l'usine de potabilisation.

Les indemnisations en périmètre rapproché 1

Sur le périmètre rapproché 1 ont été recensés 120 groupements de propriétaires et 14 exploitants concernés par le versement d'indemnités dues aux propriétaires et exploitants agricoles de terrains localisés en périmètre rapproché 1 de la retenue du Moulin Neuf.

L'opération d'indemnisation des bénéficiaires s'est étalée de 2015 à 2017. Elle a permis de verser aux propriétaires 138 756,37 € et 41 230,21 € aux exploitants.

> Suivi des périmètres de protection
Le comité de suivi des périmètres de protection s'est formé en décembre 2018.
L'ensemble des parcelles localisées en périmètres de protection fait l'objet d'un suivi
En cas d'infraction constatée, comme par exemple un dépôt de déchets verts, la collectivité intervient de préférence directement auprès des propriétaires. Instaurer un dialogue permet le plus souvent de régulariser la situation.

Les périmètres de protection ne sont pas figés mais sont amenés à évoluer dans le temps :

- pour intégrer de nouvelles superficies en eau créées en 2017 par la suppression de digues annexes à la retenue.
- pour supprimer des surfaces qui seront soustraites à la production d'eau comme les anciens bassins d'exhaure dont les matériaux seront évacués et le site remis en état.

1.2.1 La gestion des parcelles communautaires localisées en périmètre immédiat

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2009-0901 du 15 juin 2009 relatif à l'établissement des périmètres de protection de la prise d'eau de Pen Enez, la collectivité a acquis en totalité les parcelles situées dans les périmètres immédiats.

Les périmètres immédiats sont interdits au public et entièrement clos, à l'exception des abords de la retenue du Moulin Neuf, laissés accessibles aux promeneurs, randonneurs et pêcheurs.

Ces espaces sont maintenus enherbés. Ils sont entretenus de façon mécanique.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

1.2.2 La gestion des parcelles communautaires localisées en périmètre rapproché P1

> Les prêts à usage

Dans la mesure où les pratiques le permettent, la CCPBS favorise le maintien d'une activité agricole sur les parcelles acquises en P1 lorsque cela est possible.

La valorisation des parcelles par l'agriculture constitue un mode de gestion intéressant pour la collectivité car l'exploitant en place assure un entretien extensif des surfaces prêtées dans le respect de la réglementation et une surveillance du bien communautaire.

La CCPBS propose ainsi des prêts à usage qui sont des contrats de droit commun délivrés à titre gratuit, qui peuvent être à durée indéterminée.

Ces contrats peuvent être résiliés à tout moment, notamment en cas de non-respect des conditions d'exploitation, qui découlent, dans le cas présent, de l'arrêté préfectoral de DUP. Par sa gratuité, le prêt à usage est attractif pour l'exploitant. Un contrôle régulier des pratiques sur les parcelles permet à la CCPBS de s'assurer du respect de la réglementation.

Au moment des acquisitions, les parcelles présentaient des situations variées : libres d'exploitant et non entretenues, entretenues par des exploitants ayant signé un prêt à usage depuis plusieurs années, exploitées par agriculteurs bénéficiant de baux agricoles ou encore exploitées par des agriculteurs sans accord écrit.

Lorsque cela a été possible, la collectivité a procédé à la régularisation des situations d'occupation de terrains par la signature de prêts à usage. Ces parcelles sont exploitées essentiellement en fauche ou en pâturage extensif.

L'évolution des périmètres

Le périmètre immédiat de la retenue et du barrage du Moulin Neuf a fait l'objet d'une demande d'agrandissement auprès des services de l'ARS. La zone à inclure concerne les nouvelles anses créées en rive droite de l'étang.

Le projet de sécurisation de la ressource en eau vise à déplacer la prise d'eau pour être directement installée dans la retenue. Ces travaux entraîneront la suppression des périmètres autour de la prise d'eau de Pen Enez et des bassins d'exhaure.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

1.3 La nature des services délégués

L'affermage du service public de distribution d'eau potable est confié à la société SAUR France via le nouveau contrat de délégation de service public (DSP) signé le 5 Mars 2020 et d'une durée de 10 ans, entré en vigueur au 1er janvier 2021.

L'exploitation du service affermé est assurée dans les limites du territoire de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud, dites périmètre d'affermage. L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2030.

Le service délégué comporte :

- > le suivi de la retenue et du barrage;
- > la surveillance et l'entretien des périmètres de protection immédiat;
- l'exploitation du réseau d'eau brute destiné à alimenter à partir du barrage les abreuvoirs situés à proximité de celui-ci;
- > le traitement de l'eau à l'usine de Bringall à Pont-l'Abbé ;
- > la distribution de l'eau potable sur les 12 communes.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

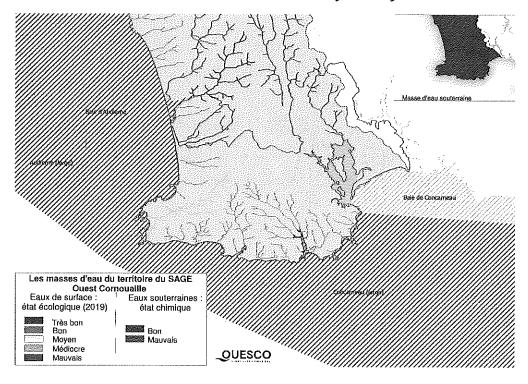
PARTIE 2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

toya on protoctare to

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

2. SUIVI DES INDICATEURS DE L'EAU BRUTE ET TRAITÉE

2.1 État des masses d'eau du Pays Bigouden Sud



2.2 Le suivi annuel 2020 de la retenue du Moulin Neuf

Soumis à une eutrophisation liée à la prolifération d'algues, le plan d'eau bénéficie depuis 1996 d'un suivi hebdomadaire, de mai à octobre, réalisé par un hydro biologiste, M. Frédéric PITOIS.

Le suivi 2020 a comme objectifs :

- d'établir le bilan physico-chimique annuel et de procéder chaque semaine à une identification et un dénombrement des populations phytoplanctoniques présentes;
- de synthétiser les résultats de l'année et de les comparer d'une part avec ceux des années précédentes et d'autres part avec les autres plans d'eau bretons, afin d'appréhender l'évolution des caractéristiques propres au plan d'eau du Moulin Neuf.

L'année 2020 a été marqué par un été qui s'est installé dès le mois d'avril jusqu'à mi-septembre avec un mois de juillet particulièrement sec, avec seulement 13.60 mm de pluie de la semaine 27 à 31 sur la commune de Pont l'Abbé. L'évolution saisonnière pour 2020 est de 1.16m; l'abaissement estival de l'eau dans la retenue est enregistré de la semaine 27 à 41.

Les campagnes de mesures et le calendrier

Le suivi de l'année 2020 s'est déroulé sur une période de 5 mois, s'écoulant du 2 juin au 20 octobre. Le cadre météorologique du suivi peut être découpé en plusieurs phases distinctes :

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

- Le début du mois de juin s'est caractérisé par ses épisodes pluvieux relativement fréquents et abondants. Dès la 1^{re} quinzaine, les précipitations ont entrainé une forte augmentation des débits d'entrée dans la retenue. Au démarrage du suivi, les températures et l'ensoleillement étaient déficitaires sur la région.
- -Fin juin, la situation météorologique a évolué vers une accalmie : les précipitations sont devenues déficitaires, avec une forte augmentation des températures et de l'ensoleillement. Cette situation s'est maintenue jusqu'au début du mois d'août.
- Vers le milieu du mois d'août, les perturbations orageuses sont devenues de plus en plus régulières, et les précipitations étaient supérieures à la normale enregistrée habituellement sur la région. Comme en juin, ces précipitations avaient un fort impact sur les débits d'entrée du lac. Ces épisodes pluvieux étaient entrecoupés par des pics de températures et d'ensoleillement.
- En fin de mois, la tendance était plutôt à la sécheresse, associée à des températures très élevées, phénomène qui s'est poursuivi jusqu'à l'arrivée des pluies automnales lors de la dernière décade du mois de septembre.
- Le début du mois d'octobre fut marqué par le passage d'une violente tempête. Après une courte accalmie, les épisodes pluvieux sont devenus fréquents et le vent d'ouest-sudouest dominait. Globalement, l'ensoleillement était fortement déficitaire.

Les conditions spécifiques de l'année 2020

L'année 2020 a marqué un écart par rapport aux conditions rencontrées depuis 2016 : le printemps a été remarquablement chaud et ensoleillé en avril-mai, alors que le mois de juin, frais et pluvieux, était très en recul par rapport à 2018 ou 2019. Les épisodes caniculaires se sont limités au mois de juillet, suivi par un mois d'août frais et pluvieux, un mois de septembre sec mais frais, et un mois d'octobre à nouveau très pluvieux. Au final, les conditions hydro-météorologiques stables qui permettent l'émergence et le développement des cyanobactéries potentiellement toxinogènes ont été limitées au mois de juillet, puis ponctuellement à quelques épisodes courts début août et début septembre.

Compte-tenu de la météo pluvieuse, le suivi a été allégé en juin et décalé vers la fin octobre, mais le refroidissement automnal a de toute façon limité l'expansion des cyanobactéries qui pour une fois n'ont pas pu proliférer en fin de saison.

En termes de conditions spécifiques, l'année 2020 a une fois de plus été marquée par des températures très élevées de la masse d'eau, malgré les successions d'épisodes de perturbations : grâce au réchauffement printanier en avril-mai, le suivi a débuté avec des eaux déjà chaudes et dépassant 20°C début juin, puis restant au-dessus de cette valeur en permanence jusqu'à la miseptembre, pour des maximales de 23-25°C de la fin juillet à la mi-août.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Les densités cellulaires

Cette alternance d'épisodes météo contrastés s'est accompagnée d'un développement en deux temps: un pic de densité cellulaire (concentration en cellules) mi-août, et un pic de biomasse (concentration en matériel vivant) étagé entre fin août et fin septembre.

Les cellules de cyanobactéries couvrent des gammes de tailles très larges, avec un facteur 50 entre les plus petites (Cyanodictyon par exemple) et les plus grosses (Microcystis, Anabaena). Les plus petites espèces ont des taux de croissance très élevés, ce qui leur permet de produire rapidement de fortes concentrations en cellules sans pour autant représenter beaucoup de biomasse.

Pendant les années qui bénéficient de conditions météo relativement stables comme 2019 par exemple, la croissance de la flore est homogène et aboutit à une dominance continue par les espèces de grande taille : le pic de densité cellulaire correspond alors au pic de biomasse. Au cours d'années perturbées comme 2020. les passages de perturbations, marqués par des vents forts et des baisses ponctuelles de température, vont favoriser les espèces de petite taille et conduire à des pics très rapides de densité cellulaire. Dès que la météo revient à des conditions chaudes et ensoleillées, ce sont les espèces de grande taille qui sont favorisées avec une inertie liée à leur taux de croissance plus faible: les épisodes chauds sont suivis de pics de biomasse décalés de 2 à 3 semaines dans le temps.

C'est ce qui a été observé en 2020 : les petites espèces proliférantes ont culminé simultanément dans les 4 stations de suivi de la retenue du Moulin Neuf la semaine du 18/08 après les pluies de début de mois. Le retour de conditions sèches a permis la reprise lente des Microcystis, avec un décalage croissant vers l'aval, de 2 à 4 semaines selon la station, le temps qu'ils se propagent dans la masse d'eau.

Au final, les biomasses maximales observées en 2020, soit 10-15 mm³/litre, présentaient des valeurs intermédiaires entre celles de 2019 (5 à 7 mm³/litre) et 2018 (19 à 26 mm³/litre), ce qui reste très en retrait comparé aux précédentes années aussi chaudes et sèches: elles avaient atteint 17 à 47 mm³/litre en 2005 et 2006.

Les concentrations en microcystines

En termes de toxines, les microcystines ont atteint au maximum 4.5 à 5 μg/l de microcystines, ce qui reste dans la norme de ce qui peut être observé dans la région pour des biomasses équivalentes et inférieur aux concentrations observées depuis 2017.

Les cyanobactéries toxiques prolifèrent dans les étendues d'eau

"Les cyanobactéries se nourrissent de nutriments: quand on ne leur donne plus à manger, elles disparaissent. C'est assez logique", complète Frédéric Pitois. Au niveau de la rivière de Pont-l'Abbé (dans le Finistère), en vingt ans, les concentrations en nitrates ont été réduites de 20 % et celles de phosphates de 90 %. Résultat, le taux de prolifération de cyanobactéries a été réduit de 80 %! "Si nous parvenons à réduire drastiquement notre pression sur les écosystèmes, les effets seront vite visibles", conclut-il.

Extrait d'un article signé Alexandre Reza KoKabi paru dans Reporterre – 25 juillet 2020

2.2.1 Les résultats du suivi des cyanotoxines dans l'eau brute

Depuis 2017 la CCPBS réalise une campagne annuelle d'analyses de cyanotoxines dans l'eau en fonction des résultats des taux de cyanobactéries potentiellement toxiques.

Ces éléments apportent une meilleure connaissance du fonctionnement de la retenue.

En parallèle au suivi algal habituel, la collectivité a mis en place un suivi des toxines de cyanobactéries. S'agissant de surveillance et non de contrôle sanitaire réglementaire, la collectivité a toute latitude pour déterminer un protocole d'échantillonnage et d'analyse le plus pertinent. Il a été décidé de déclencher la recherche de cyanotoxines dans les eaux de l'étang du Moulin Neuf à partir d'un seuil de biomasse équivalent à 500 000 µm³/ml.

Un suivi des toxines peut être basé sur deux critères: la concentration en cyanobactéries (densité cellulaire) ou la biomasse de cyanobactéries (volume cellulaire). Pour une concentration recherchée de 1 µg/l (exprimée en micro cystines totales), le seuil de biomasse est de 500 000 µm³/ml, seuil qui est atteint ou dépassé pendant près de 50 % des semaines sur le plan d'eau du Moulin Neuf depuis 2002.

Les recherches portent sur des hépato toxines et des neurotoxines.

Lancée en 2017, la première campagne totalise 20 analyses réalisées d'août à novembre 2017 sur 2 points de la retenue, le premier au droit du barrage et le second au niveau des autres stations de mesure, celle présentant la concentration en algues la plus importante étant retenue.

La somme des microcystines quantifiées atteint une concentration moyenne sur cette période de 3,30 µg/l et maximum de 6,22 µg/l

En 2018, 17 analyses ont été réalisées. Pour l'ensemble de la campagne, les résultats d'analyses présentent une moyenne de 2.82 µg/l.

La campagne 2019 a permis la recherche de cyanotoxines dans 16 échantillons et en 2 points de la retenue (en zone d'emergence des cyanobactéries et près du barrage). Sur les 13 analyses exploitables, la moyenne des teneurs est de 1.42 µg/l. Le taux le plus élevé atteint 3.97 µg/l en septembre.

La campagne de 2020

La campagne 2020 a permis la recherche de cyanotoxines dans 21 échantillons et en 2 points à l'amont et à l'aval) entre juin et octobre.

Résultats : 10 résultats sont inférieurs au seuil de détection.

Sur les 11 analyses exploitables, la moyenne des teneurs est de 2.33. Le taux le plus élevé atteint 5.02 µg/l en septembre.

Conclusion

Depuis 2017, on assistait à une baisse des teneurs en cyanotoxines. Les résultats de la campagne 2020 montrent une augmentation des teneurs par rapport aux 3 premières années de suivi mais ce résultat reste bien en deçà des seuils de références en termes de qualité d'eau brute.

Pour information : la réglementation fixe des seuils :

- pour l'eau distribuée : 1 µg/l. La filière de Bringall permet d'éliminer toute trace de toxines
- · pour l'eau de baignade et pour la

consommation de poissons : 13 µg/l.

C'est à partir de ce seuil que le plan d'eau serait fermé à la baignade si cette activité était autorisée sur le Moulin Neuf.

La quatrième année de recherche ne montre aucune inquiétude sur la qualité de l'eau et la présence de cyanotoxines mais pour disposer de données à titre d'information, et notamment en cas de mortalité aviaire ou de la faune maintien du suivi à l'identique ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE En conclusion, cette quatrième campagne de suivi des toxines montre que celles-ci restent cantonnées à des niveaux faibles

La situation est peu préoccupante mais le suivi reste indispensable pour disposer d'une base de données en cas de suspicion d'impact sur l'environnement. Le protocole mis en place a l'avantage d'être plus pertinent qu'un suivi systématique puisqu'il tient compte de l'état réel de la masse d'eau à un instant t.

2.3 Le suivi de l'eau brute par Ouesco

2.3.1 Le projocole

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille, OUESCO, réalise des prélèvements d'eau à des fins d'analyse sur les cours d'eau situés sur le territoire couvert par le SAGE.

Les teneurs en nitrates, phosphore et pesticides dans les eaux brutes sont ainsi régulièrement contrôlées.

Le protocole de suivi a évolué en 2020 :

• En Baie d'Audierne, après le suivi pesticide sur le ruisseau de Penmarc'h puis de celui de la Torche, c'est le ruisseau de Tronoën qui bénéficie de ce suivi. Plusieurs cours d'eau sont surveillés sur le territoire de la CCPBS :

- > Deux points en amont de la retenue du Moulin Neuf: sur la rivière de Pont-l'Abbé, au lieu-dit Trémillec et sur le Lanvern au lieu-dit Ty Poës.
- > Cinq points sur le reste du territoire de la CCPBS : sur les ruisseaux de Penmarc'h, de Tréméoc, et du Lanvern ainsi que sur la rivière de Pont-l'Abbé au lieu-dit Pen Enez

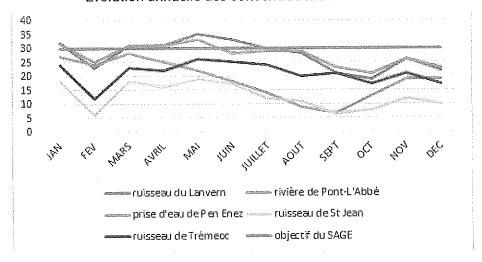
2.3.2 Résultats d'analyses réalisées par Ouesco

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

> Les Nitrates

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ruisseau du Lanvern	372	231	3.41	3.1	3(5)	3(3)	3(0)	28	2	1(3)	2(6)	22.
Rivière de Pont-l'Abbé	3/2	25	3.1	31	331	2(8)	20)	219	2/3	21	2/6	9/3
Prise d'eau de Pen Enez	27	24	218	2/5	22	18	1/4	9	6,7	1/3	[19]	1(3)
Ruisseau de St-Jean	18	- 6	18	116	[9]	117.	1/2	III	6,5	7(3)	1/2	1/0
Ruisseau de Tréméoc	2/4	12	23	29	26	2/5	24	2(0)	21	17	24	17
Objectif SAGE	3(0)	810	80	3(9)	(8(0)	3(0)	3(0)	.3(0)	3(0)	3(0)	= '3(0)	30

Évolution annuelle des concentrations de nitrates



En 2020, on constate une baisse de la valeur moyenne sur le paramètre nitrate sur la rivière de Pont-l'Abbé avec 27.58 mg/l à la station de Trémillec (28 mg/l en 2019 et 29.5 en 2018) et de 18.72 mg/l sur à la prise d'eau.

Le ruisseau du Lanvern affiche des valeurs identiques, à comparer avec celles de 2020 (25 mg/l en 2019 et 28.08 mg/l en 2019).

Pour rappel, le SAGE fixe comme objectif des valeurs inférieures à 30mg/L dans les eaux brutes.

Les résultats pour les autres cours d'eau du territoire et pour les autres paramètres sont disponibles sur le site de OUESCO., rubrique "qualité de l'eau".

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

» Les Pesticides

En 2020, les eaux de la rivière de Pont-l'Abbé ont fait l'objet d'une recherche de pesticides à 7 reprises (protocole d'échantillonnage après une pluie significative).

9 substances ont été détectées dans les eaux brutes de la rivière de Pont-l'Abbé, il s'agit de 9 herbicides. Les résultats montrent que 4 analyses dépassent l'objectif du SAGE qui est < 0.1 µg/L par substance et que 9 dépassent l'objectif de < 0.5 µg/L pour l'ensemble des substances.

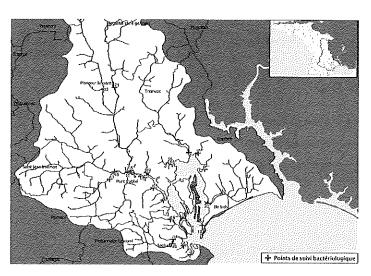
Le ruisseau de Tronoën a également bénéficié d'un suivi complet des pesticides.9 prélèvements d'eau ont été réalisées. Le bilan montre que 34 substances actives ont été détectées. Parmi elles, 26 herbicides, 1 insecticide, 4 fongicide et 1 biocide.

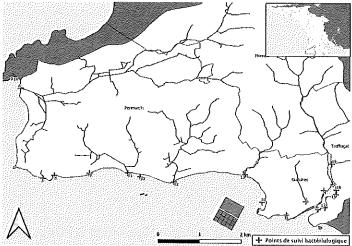
L'ensemble des analyses dépassent l'objectif du SAGE pour l'ensemble des substances et 14 analyses dépassent l'objectif du SAGE de < 0.1 µg/L par substance.

L'ensemble des résultats est accessible en ligne sur le site de OUESCO.

> Le suivi bactériologique

Dans le cadre de l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole, OUESCO réalise un suivi bactériologique (paramètre E.coli) des points de rejets sur 4 bassins : rivière de Pont-l'Abbé, zone de Toul ar Ster à Penmarc'h, est accessible en ligne sur le site de OUESCO.





2.4 Le suivi règlementaire par l'ARS

241 Les résultats du contrôle sanitaire de l'ARS

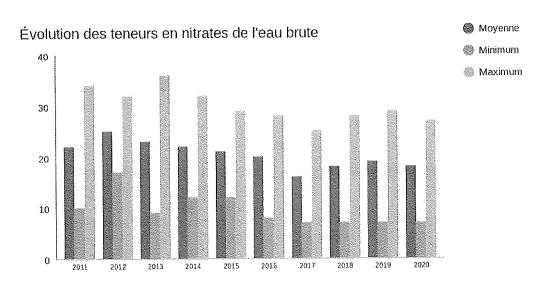
Les eaux brutes de la rivière de Pont-l'Abbé prélevées à la prise d'eau de Pen Enez ont satisfait aux limites de qualité. Le bilan fait apparaître que pour 4 prélèvements, des valeurs ont dépassées les références de qualité sur les paramètres suivants : Température, DCO et le PH.

L'ensemble des analyses est conforme.

Les analyses effectuées sur l'eau brute prélevée à Pen Enez en 2020 montrent que les teneurs en nitrates ont légèrement baissé par rapport à l'année précédente en se maintenant dans un niveau en baisse observé depuis une dizaine d'années.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Moyenne	2/2	215,	2007	2979	21	2(0	1/6	1/85	119	16	
Minimum Maximum	3/4	32	316	3/2	219)	218	215	213	219)	27	

Résultats d'analyse de nitrates dans l'eau brute



2.4.2 Les résultats du contrôle sanitaire de l'ARS sur l'eau traitée

L'eau mise en distribution et distribuée

s'est révélée conforme aux limites de qualité mais n'a pas satisfait totalement aux références de qualité. Ces références sont sans incidence directe sur la santé. Il s'agit de la température qui n'est pas atteint dans un prélèvement en 2020. L'eau contient des bactéries et spores sulfito-résiduel pour un échantillon en 2020.

Sur 77 prélèvements d'eau traitée, les analyses sont conformes à 100 %, pour les paramètres microbiologiques et physicochimiques.

En 2020, 6 analyses de pesticides ont été réalisées, toutes conformes à la limite de qualité de 0.1 µg/l.

76 analyses de nitrates ont été réalisées; elles sont conformes à la limite de qualité de 50mg/l. La teneur moyenne observée est de 18 mg/l (19 mg/l en 2019); la teneur maximale est de 27 mg/l. (29 mg/l en 2019).

Le bilan 2020 du contrôle réglementaire réalisé par l'ARS conclut que l'eau est d'une bonne qualité bactériologique et en conformité aux limites de qualité pour les autres paramètres mesurés.

Référence	Libellé	Valeur	Note	
MIR_009	Étude conflée à un géologue	(010)	=2/0	
MIRL019	Périmètre de protection défini	e o salije se e	2/0	
MIR_029	Dossier déposé en préfecture	i sanji sa	110	
MIR_003	Arrêté prefectoral notifié	e de la companya de	110	
MIR_002	Atrêté prefectoral mis en œuvre	(Ble)	220	
MIR_020	Suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles pour la protection de la ressource en eau	(817)	Na -	
		Total	1000	
MIR_080	Volume eau potable produit preleve (Données de consolidation)	2 808.740		

Détail de l'indicateur de protection de la ressource

Les métabolites de pesticides dans l'eau distribuée

Depuis 2019, l'ARS mène une étude sur les métabolites de pesticides. L'ANSES a classé le métalochlore comme pesticide pertinent. Il en résulte une modification du protocole de suivi réglementaire par l'ARS car à partir

En 2020, sur notre territoire, l'eau brute et l'eau distribuée ont fait l'objet de dépassement du seuil réglementaire sur au moins 3 échantillons

Notre délégataire de service travaille à l'ajout de charbon sur la filière. Depuis 2019, ces opérations ont une incidence positive sur ce paramètre. Les efforts se poursuivent et visent à affiner les dosages en fonction des pics de détection de ce paramètre.

3. LES FAITS MARQUANTS AU BARRAGE ET SUR LA RETENUE DU MOULIN NEUF

3.1 Barrage du Moulin Neuf

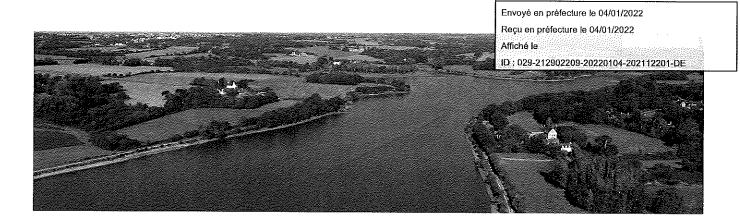
La CCPBS est propriétaire du barrage du Moulin Neuf érigé en 1977. Il s'agit d'un barrage poids en béton. La SAUR assure l'exploitation de l'ouvrage conformément au contrat de délégation de service public la liant à la CCPBS. Le contrôle de la sécurité de l'ouvrage est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement en Bretagne (DREAL). Cet organisme assure une visite sur site tous les 2 ans. Enfin, la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM) assure le suivi de la gestion administrative au titre de la loi sur l'eau.

Les consignes d'exploitation et de surveillance du barrage ont été rédigées en mars 2011. Ce document détaille les instructions de surveillance en toutes circonstances et notamment en période de crue. Les consignes sont régulièrement mises à jour. Ce document est soumis à l'approbation du préfet. En 2017, il a été augmenté de consignes provisoires pour cause de manque d'eau permettant le stockage hivernal des nappes et du plan d'eau au printemps. Le cadre d'exploitation de la ressource n'est donc pas figé et doit s'adapter à toutes les conditions climatiques possibles.

Lors des visites hebdomadaires sur le barrage par les agents de la SAUR et de la CCPBS, les principales opérations réalisées sont:

- > Le contrôle visuel du site notamment les ouvrages en béton, les berges, la surface du plan d'eau.
- > Les relevés des hauteurs d'eau dans les piézomètres.
- > La relève de la hauteur d'eau dans la retenue.

- > L'ajustement de l'échelle à poissons.
- > L'ajustement des clapets, si nécessaire, après le relevé des débits à Pen Enez.
- > L'auscultation de l'ouvrage est assurée en permanence par la présence de piézomètres. Les mesures de hauteur d'eau relevées dans les piézomètres du barrage permettent de vérifier la stabilité du barrage par rapport à la poussée de la nappe phréatique et donc aux pressions subies par le barrage.
- > Confiée à un bureau d'étude agréé, l'analyse des données d'auscultation sont mises à profit dans un rapport. Les données d'auscultation 2020/2021 seront compilées t dans un rapport d'auscultation complet.).
- Des visites techniques approfondies de l'ouvrage ont lieu tous les 2 ans. La dernière visite approfondie du barrage a eu lieu le 17 novembre 2020. Elle conclut à l'état satisfaisant du barrage et à une surveillance adaptée.
- Des actions préventives et curatives ont été mises en œuvre sur la période en 2020, notamment :
- la vanne DN 700 manuelle a été restaurée.
 Un sablage ainsi que plusieurs couches de peinture ont été nécessaires à sa réfection;
- les clapets du barrage ont fait l'objet d'une auscultation et d'une maintenance préventive;
- l'entretien préventif des armoires électriques et vérification;
- le remplacement des échelles dans les chambres de vanne du barrage.



3.2 Retenue du Moulin Neuf

Tributaire principalement des apports des rivières de Pont-l'Abbé et du Lanvern, elles-mêmes dépendantes de la pluviométrie, les conditions climatiques exceptionnelles de l'année 2017 ont illustré une nouvelle fois la dépendance de la collectivité face à la ressource disponible.

Aucune interconnexion permettant d'alimenter le territoire de la CCPBS en eau potable n'existe avec les territoires voisins.

L'année 2020 a été marquée par un été qui s'est installé dès le mois d'avril jusqu'à mi-septembre avec un mois de juillet particulièrement sec, avec seulement 13.60 mm de pluie de la semaine 27 à 31 sur la commune de Pont-l'Abbé. L'évolution saisonnière pour 2020 est de 1.16m; l'abaissement estival de l'eau dans la retenue est enregistré de la semaine 27 à 41.

Afin d'évacuer au mieux le surplus d'eau dans le barrage, des lâchers d'eau ont été effectués afin de garantir une côte NGF proche de la surverse du plan d'eau, c'est-àdire 13m NGF.

La régulation se fait sur une consigne de 9000-10000 m³/h à Pen Enez. Le réglage des vannes se fait manuellement par un technicien.

Le prélèvement d'eau brute pour l'alimentation en eau potable est réalisé à environ 1km² en aval du barrage. Cette situation particulière entraîne des pertes importantes en eau brute pendant les périodes d'arrêt de l'usine.

Les travaux envisagés pour permettre de sécuriser l'alimentation en eau de la population bigoudène se traduit par :

- le déplacement de la prise d'eau directement au barrage avec la mise en œuvre d'un pompage dans la retenue;
- la suppression des bassins d'exhaure et les équipements de la prise d'eau;
- l'aménagement de la passe à poissons au barrage;
- la renaturation des bassins d'exhaure par la suppression des ouvrages en béton.

Avec le projet de renaturation du cours d'eau en aval du barrage sous maitrise d'ouvrage OUESCO, ces travaux forment un projet global formalisé en 2019 puis soumis aux services de l'État sous la forme d'un dossier réglementaire.

La fin d'année 2020 est marquée par de fortes précipitations notamment en octobre et en décembre avec un pic de pluviométrie enregistré à 76.8 mm pour la semaine 40.

Néanmoins, le niveau de la retenue s'est maintenu à une hauteur inférieure à 13.40m NGF (qui correspond à l'état de veille en termes de gestion du barrage).

4. FAITS MARQUANTS À L'USINE DE BRINGALL

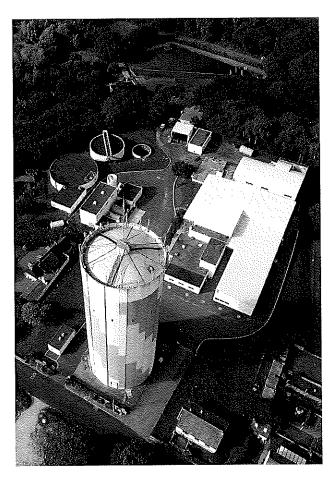
En 2020, les travaux concessifs signés en mars 2020, par l'avenant n°7 suivants ont été réalisés et les équipements sont en service depuis le printemps 2021 :

- Modification du pompage eau brute (Barrage), dans le cadre du compte de renouvellement.
- Travaux de sécurisation de génie civil sur les réservoirs de Bringall et remplacement de canalisations.

Pour les prochaines années, les travaux suivants ont été planifiés :

- > 2021 SAUR : renouvellement du système vidéosurveillance du site et anti-intrusion.
- > 2022 SAUR : création d'une filière de recyclage des eaux de lavage et création d'une lagune filtrante pour les eaux de lavage issue de l'Ultrafiltration.
- > 2021/2030 SAUR : renouvellement des éguipements prévus au PPR du contrat.
- > 2021

Aucun dysfonctionnement notable de l'usine n'est à signaler en 2020 et la qualité de l'eau traitée est conforme à 100%.



ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

5. LE RÉSEAU

Le programme de renouvellement du réseau de distribution 2020 se caractérise par des chantiers ciblant des conduites fuyardes et/ou anciennes ainsi que du renouvellement préventif en relation avec des projets d'aménagements urbains.

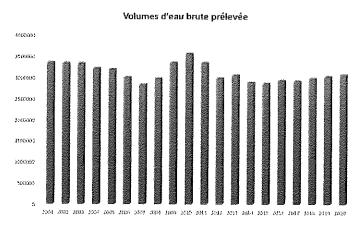
La CCPBS avait lancé en 2016 une étude "schéma directeur du réseau d'eau potable" avec le bureau d'étude SCE. La restitution finale a été faite en 2018.

Ce schéma directeur donne, après analyse du patrimoine et de la modélisation du réseau, une liste de propositions d'amélioration (sectorisation, réduction de pression ...) et de sécurisation (stockage, bouclage...) pour la distribution en eau potable sur le territoire.

A noter, la défense incendie (compétence communale) a également été étudiée sur l'ensemble du territoire dans le cadre du schéma directeur.

5.1 Les volumes d'eau brute prélevée

Le volume d'eau brute prélevée correspond à la quantité d'eau pompée et envoyée à l'usine pour le traitement. Ce volume d'eau brute prélevé correspond au volume d'eau potable produit auquel s'ajoute le volume nécessaire au fonctionnement de l'usine (nettoyage des filtres, membranes, etc.)



5.2 Les installations

5.2.1 L'usine de potabilisation de Bringall

> L'historique

Date de mise en service :2008

Capacité nominale :1 000 m³/h

Nature de l'eau :superficielle-rivière

Provenance:barrage de Moulin Neuf

Type de filière :traitement physico-chimique poussé, affinage

et désinfection

Équipement de télésurveillance :oui

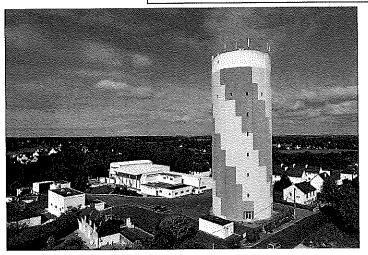
Groupe électrogène :non - installation réalisée hiver 2016-2017

Description:station eau potable

> L'usine en 2020

Le traitement de l'eau à l'usine de Bringall suit une filière ultra moderne de traitement physico-chimique d'eau superficielle suivi d'une désinfection.

L'eau brute provient de la retenue de Moulin Neuf (construction du barrage en 1976) dont la superficie est de 50 hectares (volume d'environ 1 300 000 m³). L'usine étant composée de deux filières d'une capacité de traitement de 500 m³/h, elle peut fonctionner suivant deux régimes de production : 500 m³/h hors-saison ou 1 000 m³/h en période estivale.



> Le processus de production

La production d'eau potable dans l'usine de Bringall suit les différentes étapes suivantes :

- > La station de pompage (ou Exhaure)
- Un ouvrage de répartition de l'eau brute.
- Un dégrilleur automatique à tamis filtrant à mailles de 1 mm (capacité : 1 500 m³/h).
- 2 x 2 groupes électropompes de 470 m³/h (dont un en secours par tranche d'usine).
- > Le prétraitement (construit en 2004)
- Préozonation avec injection éventuelle de permanganate de potassium.
- Reminéralisation par injection de lait de chaux et/ou de gaz carbonique.
- Coagulation par injection de chlorure ferrique.
- > La flottation (en deux filières de 500 m³/h chacune construites en 2004)

Après un ajout de floculants (polymères) au niveau de deux floculateurs, l'eau transite dans les flottateurs ou une injection "d'eau blanche" (eau pressurisée) permet de piéger en surface et de racler les matières en suspension coagulées et les éléments oxydés.

- > L'inter-oxydation (construite en 2007)
- Inter-oxydation (soit ozone ou chlore).
- Une inter-coagulation par injection de chlorure ferrique, avec ajustement du pH par injection de lait de chaux et/ou de gaz carbonique (CO²). Un ajout de floculants (polymères) est également réalisé.
- > Le traitement des pesticides par procédé Carboflux (deux réacteurs construits en 2007)

L'eau est ensuite envoyée dans deux bassins de contact brassés où sont injectés du charbon actif en poudre spécifique afin de piéger les pesticides et du lait de chaux pour réguler le pH. Ce traitement poussé est complété par une décantation dans deux décanteurs type lamellaires à aspiration de fond des boues décantées.

> La filtration

Elle est assurée par une batterie de quatre filtres à sable (type Aquazur à grande hauteur d'eau) réhabilités en 2007.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

> La post-ozonation La production d'ozone est assurée au moyen de deux ozoneurs, l'un étant utilisé préférentiellement en préozonation (2 135 g/h) et l'autre en post-ozonation

> La neutralisation

(3 500 g/h).

- La reminéralisation finale est effectuée au moyen de CO² et d'eau de chaux.
- L'eau de chaux est produite par l'intermédiaire d'un saturateur à chaux situé dans le local de préparation des réactifs. Elle est amenée à débit constant jusqu'à la bâche de reminéralisation finale. La régulation du pH de l'eau est réalisée par l'injection proportionnelle de CO².

> L'ultrafiltration sur membranes

L'eau est ensuite filtrée dans des membranes.

Ce procédé d'affinage permet d'éliminer, entre autres, la matière organique résiduelle et les petites particules non retenues dans les filtres à sable.

> La désinfection finale

La désinfection finale s'effectue dans une bâche de 450 m³ permettant un temps de contact d'une demi-heure à une heure. L'agent désinfectant utilisé est hypochlorite de sodium (eau de javel concentrée).

> Le pompage de reprise (construit en 2007)

Le pompage de reprise est assuré par trois groupes électropompes de 500 m³/h de capacité unitaire (un groupe en secours), à partir du nouveau réservoir semi enterré de 2 000 m³. Le refoulement s'effectue directement vers le réseau de distribution, les réservoirs de 2 000 m³ et 1 000 m³ se plaçant en capacité tampon.

> Le traitement des boues

Les travaux réalisés en 2017 ont notamment concerné des modifications sur la filière de traitement des eaux sales issues du process de potabilisation. Désormais, les eaux de process les plus chargées, à savoir les eaux issues de la flottation et du Carboflux sont séparées des autres effluents plus dilués. La bâche d'ozonation qui ne servait plus sur le site a ainsi été réhabilitée pour servir de bâche de stockage avant transfert vers la centrifugeuse. Les eaux faiblement chargées, issues du nettoyage des filtres à sable sont envoyées vers la bâche tampon puis vers l'épaississeur, depuis lequel les boues sont extraites et transférées vers la bâche de stockage. Les effluents chargés sont ensuite envoyés vers la centrifugeuse pour être déshydratés.

Les boues produites sont stockées en bennes sur le site et transférées vers le centre de co-compostage de Lézinadou, qui les revalorise en les intégrant dans le compost de boues de stations d'épuration en mélange avec du broyat de déchets verts. Les eaux de surverse de l'épaississeur sont rejetées dans un bassin de lagunage (décantation) en aval de la prise d'eau avant de rejoindre le milieu naturel.

 Réutilisation des eaux de rétro-lavage des membranes d'ultrafiltration (2011)

Expérimentée lors de la crise de l'automne 2011 (année de sécheresse), le recyclage des eaux de lavage fait partie intégrante du processus depuis cette date. Elle permet une économie de 10% de l'eau brute pompée.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

imiche le

5.2.2 Le Réseau

Le réseau d'eau potable est essentiellement constitué de canalisations en fonte, en PVC ou en polymère bi-orienté (PVC BiO). La longueur totale du réseau, hors branchements, est 799 787 m. Le diamètre des canalisations est compris entre 40 mm et 600 mm (sortie usine).

En 2020 (selon date des plans de récolement), la collectivité a procédé à la pose de 9 699 m (6 186 m en 2019) de réseau principale (hors branchement) dans le cadre de son programme de renouvellement et de renforcement : "Travaux 2020".

Rapporté aux 799 787 m de réseau de la collectivité, le taux de renouvellement et de renforcement du réseau avoisine 1,22%, (0,78% en 2019).

Les extensions réalisées par la CCPBS sur le domaine public représentent un linéaire de 680 m (495 ml en 2019).

En ajoutant les 1 687,6 m de réseaux crées en 2020 dans les lotissements privés et les 680 m d'extensions réalisées par la CCPBS, le taux de conduites neuves par rapport au linéaire total est de 0,30 %.

Le rendement primaire du réseau, correspondant au ratio entre le volume consommé par les abonnés et le volume mis en distribution en sortie d'usine, est de 82,9 % (86,6% en 2019).

Le rendement du réseau de distribution prenant en compte les volumes autorisés, tel que défini comme indicateur dans le "rapport du Maire" est de 86,92% (89,63% en 2019). Il est calculé de la façon suivante :

Vol consommé autorisé + vol vendu en gros Vol produit + volume acheté en gros

L'Indice Linéaire de Perte (IPL) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau reste très correct à 1,33 m³/km/j (1,04 m³/km/j en 2019).

Nature des canalisations	Linéaire de canalisations (en m)	Pourcentage
Fonte	892 11778	9,73%
Polyéthylène (PEHD)	[4 898]	1,49 %
PVC	7(03) 4(54)	87/915/%
Indéfini	2.244	0),29 %
Total	799.787	100,00%

Canalisation par nature de matériaux - Année 2020

Équipement	Nombre
Boite à boue	151
Clapet	2
Compteur secto	33
Défense incendie	836
Plaque d'extrémité	18
Puisard	(5)
Régulateur/réducteur	14
Robinet vanne	8.255
Vanne branchement	
Ventouse	31/5
Vidange / purge	2499

Équipement de réseau - Année 2020

Sur le réseau de distribution, en 2020, 29 fuites ont été repérées et réparées. Notamment le samedi 28 novembre 2020, une fuite spectaculaire sur une fonte de DN300, sous le giratoire de Kerouant à Pont-l'Abbé, estimé à 1 500m³. Des actions de recherche sont mises en œuvre notamment le déploiement de la sectorisation comme indiqué dans le schéma directeur.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Type d'indice / Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau	\$4,800%	83,00%	38,00 %	39,410-7,	80,201%	90910%	G(0.18) · 19.	39453%	8692%
Indice Linéaire de Perte	11/5/2	1,745	1,112	1,01	0,316	(9,9)5	(2,44	1,04	1,38

> Les branchements

Au 31 décembre 2020, on compte sur le réseau de la communauté de communes 30 504 branchements (30 146 en 2019) dont 276 branchements neufs. Lors des travaux de renouvellement de réseaux en 2020, 338 branchements ont été repris et mis en conformité par la CCPBS.

Cette année 35 fuites sur branchements ont été réparées.

La collectivité poursuit ses actions de renouvellement des conduites et des branchements. Le remplacement systématique des branchements jusqu'au compteur (avec transfert des compteurs en limite de propriété) est indispensable pour la qualité de service et le maintien d'un bon rendement. En effet, la majorité des fuites réparées se situent sur les branchements abonnés entre le collier de prise en charge et le robinet avant compteur

> Le nombre de branchements en plomb

En 2020, le nombre de branchement repris est au nombre de 17 par la SAUR et de 1 par la CCPBS.

Le nombre de branchements restant à remplacer est non quantifiable précisément car non recensable visuellement.

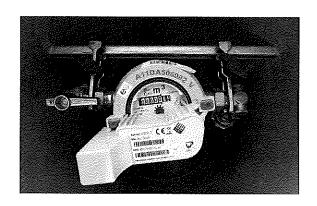
Lors de travaux de renouvellement commandités par la CCPBS, le personnel de terrain effectue une vérification visuelle sur chaque branchement découvert.

> Les compteurs

Au 31/12/2020, on compte sur la communauté de communes 30 344 compteurs en service (29 954 compteurs en 2019).

1 778 compteurs abonnés renouvelés par la SAUR en 2020 (2 187 en 2019). Conformément au contrat de délégation de service public, la SAUR devra renouveler, pendant quelques années, environ 1 500 compteurs par an pour répondre à l'obligation contractuelle de renouvellement après 20 ans de fonctionnement.

338 reprises de branchements ont été réalisés sur la communauté de communes (256 en 2019).



D: 029-212902209-20220104-202112201-DE Code SISPEA Valeur Note

Lineile	COUG SISI EA	valcu:	NOC
PARTIE A			
Planduréseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VIP/2316	OU	400
Fréquence de misé à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable		(0.01)	15
otal Partie A		1/5	
PARTIE B			
nventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
inventaire avec mention de la categorie de l'auvrage	VP.238	(BIJI)	
Misc à jeur annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à	Also Miles	(9)3)	
papin d'une procedure formalisée pour les informations relativés aux trondons de réseaux.			
nformations structurelles	7/18/9/10	igus ////	115
Linéaire de réseau reau potable avec diamiètre / matériau renseigne au 3 1/12 (kinl).		797/352	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kmil)		7/91917/87/60	
onnaissance de l'âge des canalisations	7827B(274]	919191227	15
laprearre de reseau causpotable avec perfode de pose renssignée au 31712 (kml)		7/910.11.223	
ын ырлын карындары жүлү түзүлөн. Циренте de resena egu pohabic au 31/12 (Кий).		7/319,7/37	
Total Partie B		3(0	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes	VI219/49	0101	10
et des servinides du réseau d'eatr potable Existence et mise à joursul moins annuelle d'un inventaire			
ries primpes et equipements électrométanniques	MP2415		110
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	Mar Vino 44 Paran	Noin	1011
Un doubliment intentionne politicheque branchement les caractéris liques durantées comptétus d'oau		10131	10
Un document identific les secteurs ou om éteréalisées des recherches de pertes d'éau	VIII-244\$	Oil	Hal
Localisationnetridentification complete designerventions		000	10
sur ie reseau d'earr potable Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel			
de renouvellement des canalisations	20.22AMP42/4137500000		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations er cau potable		(010)	
Mise en œuvre d'un plan plurannuel de renouvelleruent	III III III III III III III III III II	(319)	
des, canalisations en eau potable Existence elamise en œuvre d'une modelisation des réseaux	A A 10 9 A 0 G A		
portant sur aurmones la moitie du lineajre de réseaux.			6
Total Partie C		(1)	
VALEUR DE L'INDICE		111	(0)

Libellé

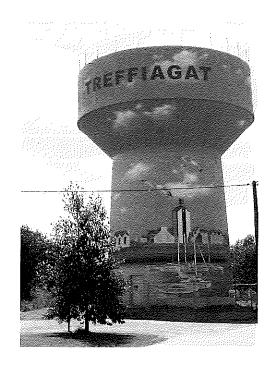
Détail de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

5.2.3 Les Réservoirs

Composition du réseau:

- > les réservoirs de 2 000 et 1 000 m³ de Bringall à Pont-l'Abbé;
- un troisième réservoir, semi-enterré de 2 000 m³ sur le site de Bringall (mis en service en 2007);
- le réservoir de 1 000 m³ de Quélarn à Treffiagat;
- > le réservoir de 500 m³ du Lannou à Combrit;
- > la bâche de surpression de 2 000 m³ de Gouesnac'h à Penmarc'h (non utilisée depuis 2009). Elle sera démontée en 2021.

Les réservoirs ont fait l'objet d'une vidange annuelle et d'un nettoyage conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.



5.2.4 Les Postes de Chloration

Le réseau comporte également de postes de chloration intermédiaire :

- > Rechloration de Ty Boutic à Plomeur.
- > Rechloration de Quélarn à Treffiagat.
- > Rechloration de Croas Ver à Plobannalec-Lesconil.
- > Rechloration de Kerhervé à Loctudy.
- > Rechloration de Kermenhir à Loctudy.
- > Rechloration de Botforn à Combrit.
- Rechloration de Gouesnac'h à Penmarc'h (pas en continu, à certaines périodes).
- > Rechloration à l'entrée de Sainte Marine.
- > Rechloration de Pen Diry à Combrit.
- > Rechloration à l'entrée du bourg de Tréquennec.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

5.3 Nombre d'habitants et d'abonnés

Au dernier recensement, la communauté de communes comptabilisait 38 565 habitants (INSEE - 2020).

Au 31 décembre 2020, 30 504 branchements étaient recensés sur les 12 communes de la communauté de communes, soit une progression de 1,2%.

Le nombre d'abonnés progresse de 1,30% par rapport à 2019 avec 29 923 abonnés. À noter qu'un abonné peut avoir plusieurs branchements (maisons secondaires) et un branchement peut être sans abonné (résiliation).

Logements (2016)

Commune	"Pop.Tot Insee 2010"	Princ logements	Sec.	Vacants	Total Logements	Branchts (31/12/19)	Branchts (31/12/20)	Évolution 2019-2020
Combrit	3/5/12	1.425	1 (07/6	2 501	27501	3 273	3 80h	1,0.%
Guilvinge	3 1115	549 	(6(3)9)	9).4(0):	2/5/13	2 880	2866	1,3,%
île-Tudy	7/2/1	348	1 1416	(0)	1/21/1	1 2(69)	1/27/4	0,4%
Loctudy	4.210	1/8(0/2)	11.0	120	3 7/2/2	4 070	4.4(0)6	(6)(9) %
Penmarc/h	5 837	2 7/02	101012	3/2/6	4.644	5 (07/0)	5 1 28	1,11%
Plobannlec- Lesconil	3 440	2 325	1/4/02	1/20	2.4(0)8	2/32/8	2 865	1.5 %
Plomeur	316001	1/37/1	291	80	1.749	2 (809)	2.128	1,11 %
Pont-l'Abbé	(0.18%)/A (0.11)(0)	3:15(3(6)	2) [(6)	3(3)8)	4,457/3	5 4 56	15/15/209)	1 (9)%
St-Jean Trollmon	1 000	422	112/2	(0)	480	523	536	0)8 %.
Tréfflagat	2 384	1/-0197/	625	15(0)	1 /6/6/4	F01-10	13867	- 0.45 %
Tréguennec	3/4/5	2/5/8	160101	(0)	2/27	2/4(0)	2/4/2	(0.18.4%
Trémeoc	1 181	4114	516	3(0)	47/6	167/46	(638)	1,1%
TIOTIAL	37 879	17 116	8 057	1 270	26 315	30 146	30 504	1,19%

5.4 Les volumes produits, vendus et distr

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

	2017	2018	2019	2020	
Volumes produits	227/49/1000	= 227,910,22713	242463500	2/5/015/7/4/01	
Volumes importés de Plonéour	76-21-2	2(0)(0)(0)	7/4/47/9	2-7/9 IFNS	
Volumes exportés vers Bénodet	(210) A1(0)	482231	50.967	411.766	
Volumes exportés vers Plonéour	359/57/3	37/7/25/2/3	-390.095	406 467	
Volumes en distribution (CCPBS seule)	2 87/6 9137	2 441 5 16	2 4198 (582)	2 444 825	
Évolution n / n-1		167	23%	2.11%	
Volumes mis en distribution (sur période relève)	2 \$198,664	2 449 519	2 498 588	2 497 574	
Volumes consommés (CCPBS seule)	2/0/32/150/2	2 240 196	2 116/4 7/916	2 0725 4615 o	
Évolution n / n-1	-1,42 %	27796	1.1%	(6.74°%)	
Volumes autorisés (CCPBS seule)	2 112 746	2416639772	2 190 149	2/0/5/0-90/5	
Rendement primaire du réseau	37,000 %	87,66%	135,610%	8230%	
Évolution n / n-1		0.6%	1.2%	3,5 %	
Linéaire du réseau en km (CCPBS seule)	798	799	799	799	
Indice de perte du réseau (en m³/km/jour)	0.96	(3)(2)(1)	1,04	300	

Évolution des volumes (en m³)

- Le volume consommé autorisé correspond aux volumes consommés + consommateurs sans comptage (formule normalisée) + volumes de service du réseau.
- > Le volume mis en distribution correspond au volume produit additionné au volume importé et auquel on soustrait le volume exporté.
- Le rendement primaire du réseau est le rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume mis à disposition.
 Il s'exprime en pourcentage.
- L'indice linéaire de perte est le rapport entre le volume d'eau perdu par jour en distribution (volume mis en disposition – volume autorisé) et la longueur des canalisations. Il s'exprime en m³/jour/km.

	Unité	2018	Reçu en préfectu Affiché le 1D : 029-2129022	re le 04/01/2022 2() 2 () 209-20220104-202112201-DE	
Volumes consommés < 200 m	r Para sangka sa sa	1 4443 (5 00)	1/4/5/3/0/2/5	1 537 059	
Volumes consommés > 200 m < à 6 000 m³	nns ⁽	37/9/27/0	3,319, 31816	387.735	
Total volumes facturés	ION ²	2 10/5/01/2	210)811 7/62	2 120 848	
Nb. de branchements	emité	20)8886	30) 1/415	307504	
Consommation moyenne (nor compris vente en gros)	n ma Valbonnees	4 046	69,06	(69),(53)	
Nombre de branchement dont consommation est inf. à 200 n		28.915	29, 2238	29 (602	
Consommation moy. de ces abonnés	m*/abonnés	49,9	49,79	511,912	
Nombre d'abonnés dont la consommation > 200 m³ et < 6 000 m³	à unité	61/2	560	604	
Consommation moy. de	anni //albrotamrais	649.7	608.9	5[59]2	

Consommations relevées sur le périmètre de la communauté de communes de 2018 à 2020

En 2020, on comptait 14 très gros consommateurs sur le territoire (consommation supérieure à 6 000 m³) utilisant à eux seuls 203 463 m³ contre 238 452 m³ en 2019 (pour 16 compteurs).

De nouveau une baisse significative de la consommation de l'abonné HALIOS, de 2302 m³ cette année encore (recyclage interne mis en place).

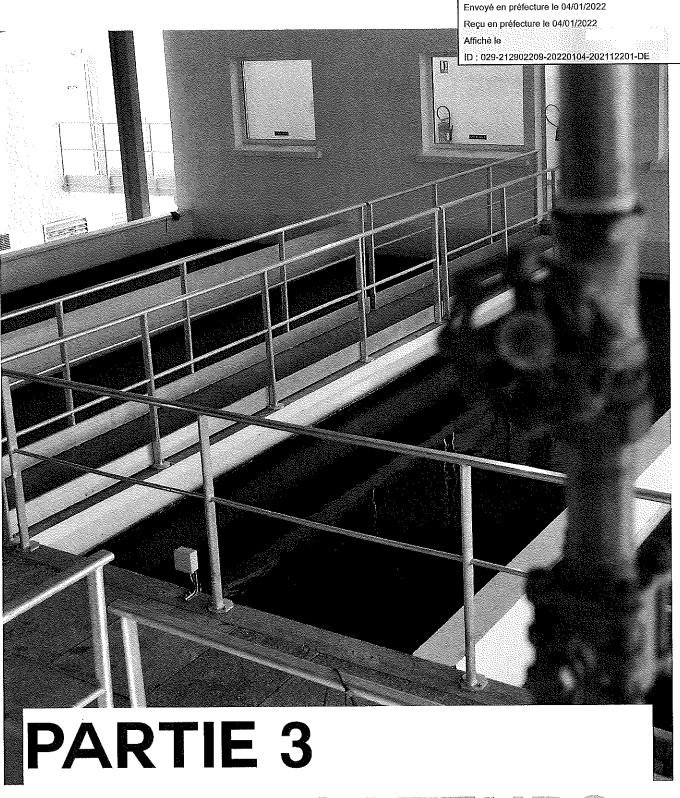
Baisse de la consommation à Aquasud en lien avec la fermeture du site pendant les périodes de confinement COVID-19.

La moyenne de consommation pour ces très gros consommateurs est de 14 533 m³ (contre 14 027 m³ en 2019).

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

- > 56% des abonnés consomment moins de 50 m³ et 85% moins de 100 m³.
- > 1 006 branchements sans consommation.
- > Les communes du territoire comptabilisent 284 branchements (284 en 2019).

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE



LES INDICATEURS FINANCIERS

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

6. LE PRIX DE L'EAU

6.1 Composition du prix de l'eau

- Part perçue par le fermier Elle est constituée d'un terme fixe correspondant à un abonnement forfaitaire, fonction du diamètre du compteur, et d'un terme proportionnel (distribution = 40 % et production = 60 % pour 120 m³) fonction du volume effectivement consommé avec l'application de 2 tarifs, l'un pour une consommation de 0 à 5 000 m³, l'autre pour
- Part perçue par la collectivité Elle est constituée d'un terme fixe, correspondant à un abonnement forfaitaire, et d'un terme proportionnel fonction du volume effectivement consommé.

une consommation supérieure à 5 000 m³.

- Redevance pollution et redevance
 "Préservation des ressources" perçues par l'agence de l'eau
- > TVA au taux de 5,50 %.
 Les tarifs de la part fermière sont révisés annuellement selon la formule fixée dans l'article 41.2.1 du contrat d'affermage.
 L'application de cette formule s'est traduite en 2020 par une hausse de 2,4% pour l'abonnement et 4,4% pour la consommation.

Pour déterminer le volume à facturer, le fermier a l'obligation d'effectuer une relève annuelle mais il est autorisé à procéder à une facturation intermédiaire basée sur l'historique des consommations (article 40.2 du contrat d'affermage).

6.2 L'ensemble des éléments relatifs au prix du m³

Pour l'exercice 2020, la part collectivité des factures d'eau (surtaxe) a représenté une recette de **2 600 006 €** (cf. compte administratif 2020). Les tarifs de la part collectivité n'ont pas été modifiés pour les années 2020 et 2021 conformément aux délibérations sur les tarifs, prises par les conseils communautaires en automne 2019 et 2020.

> Présentation d'une facture d'eau de 120 m³ calculée au 1° janvier 2019, au 1° janvier 2020 et une projection pour 2021

Désignation	Facture type (120 m³) en € HT						
Designation	01/01/13	01/01/20	n³) en € HI D 01/01/21 29.52 98.66 28.66 4.78 287,54 2,48				
Paril fermiere en H.T.							
Abomement annuel							
Consommation de 0 a 5 000 m²							
Part collectivité							
Aleganica caracteristical							
Consommation de 0 à 5 000 m²							
Travious cintrodiovempras est							
Redevance Pollution et Taxes							
Bréservation des ressources		alis se pallo Socialis aves se produce Soulis accessos se produce					
Total HT	308,55	314,44	287,54				
Plux dje jarë HT			7,79				

Après prise en compte des montants définitifs des taxes et redevances 2020, l'évolution du prix du m³ entre 2019 et 2020 est de 1,9% avec un prix de 2,76 € TTC/m³, pour une consommation de 120 m³.

Pour une consommation de 75 m³, plus proche de la moyenne de consommation par abonné sur le territoire de la CCPBS en 2020, hors très gros consommateurs (>6 000 m³/an), l'augmentation reste sensiblement la même, mais avec un prix de 3,12 € TTC/m³ (la part de l'abonnement étant proportionnellement plus importante pour 75 m³).

> Évolution du prix de l'eau.

Facture type pour une consommation de 120 m³ pour un usager d'une commune supportant le taux plein de la redevance pollution (prix de l'eau au 1er janvier 2020 en € HT)

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Pour 2021, apri Reçu en préfecture le 04/01/2022

fermière (nouve 1D: 029 212902209-20220104-202112201-DE

1er janvier 2021) et collectivite (conseil communautaire du 8 octobre 2020 − stabilité de la surtaxe CCPBS en 2020), les simulations calculées prévoient un coût de 2,53 € TTC/m³ pour une consommation de 120 m³ et un coût de 2,83 € TTC/m³ pour une consommation de 75 m³, soit des diminutions respectives de 8,6% et 9,1%.

À noter que les estimations sur les taxes et les redevances sont provisoires et estimées au même montant qu'en 2020, le montant définitif sera fixé en fin d'année 2021 par l'agence de l'eau.

Pour 120 m³	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part fermière en H.T.								
Albronnennent annuel								
Gonsommation de 0 à 5 000 m²	107.5				11015.13	litia, s		
Part collectivité								
Abonnement amouel								
Consommation de 0 à 5,000 m²		organica.	9/40	6 (5 9 / 10) 6 (8 (8 16 (6 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	ententergerent		e lengyidakan Salah Salah	
Taxes et redevances								
Redevance Pollution et Taxes							3152(1)	
Preservation des			4(9)					
Total HT	299.8	303,0	30/4,1	306,5	306,8	308,6	314,5	287,5
Paxdum*HT	2,510	2,53	2.00	2,55	511271515	15 O 1517 - O	2007	277410
Total TTC	316,3	319,7	320,8	323,4	328,7	325,5	8,168	3(03,4
Pirx dumê TTC	10724574	97 (616 B) (8	2/67	57,537,619,625,61	5/14/5/Jules	1277	2,745	

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

NB : la moyenne de consommation par abonné sur le territoire de la CCPBS, hors très gros consommateurs (>6 000 m³/an), est plus proche de 75 m³/an en 2020. Le montant de la facture correspondant à ce volume sera de 212,6 € TTC soit 2,83 € TTC/m³ en 2021.

Pour 75 m³	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Part fermière en H.T.								
Abonneiment annuel								
Consommation de 0 à 5 000 m²								
Part collectivité								
Albiointecentent annuel							nata da e	
Consommation de 0 à 5 000 m²								
Taxes et redevances								
Redevance Pollution et Taxes			adagis, vija ir alikus. Alikus kasanis kasanis Alikus kasanis kasanis					
Préservation des ressources								
Total HT	211,5	213,5	214,3	21.5,9	216,4	217,7	221,8	201,5
Phix die na ^s HII		2.85		Zanini a Panini	100 (100) 100 (100)	2000	2.91	
Total TTC	223,1	225,3	226,1	227,8	228,3	229,7	234,0	212,6
Pax deam 1676		140	5 31	- 184				

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

7. LES SERVICES AUX USAGERS

7.1 Dégrèvement à la suite de fuites

Conformément à la loi du 17 mai 2011 dite "Warsmann" (protection offerte au consommateur en cas de fuite sur ses installations privatives) et son décret d'application n° 2012-1078 du 24/09/2012, il a été décidé que les dispositions applicables pour les abonnés domestiques et qui se substituent à l'article 21-2 du règlement du service d'eau, seraient effectives et traitées par un guichet unique. C'est ainsi que le service clientèle de la SAUR à Pont-l'Abbé gère depuis la fin d'année 2012 toutes les demandes, sur l'eau et l'assainissement, des abonnés domestiques.

En cas de fuite, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de consommation excédant le double de la consommation moyenne, s'il présente au service d'eau potable, dans un délai d'un mois après réception de la facture, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur canalisations.

Celle-ci précise la date de la réparation. Aucun dégrèvement n'est accordé en cas de fuites dues à des appareils ménagers ou à des équipements sanitaires ou de chauffage.

En 2020, 69 demandes d'écrêtements pour consommations anormales ont été traitées (22 903 m³ / 1,1% des volumes consommés, soit 18 000 € sur la part consommation de la collectivité).

Le nombre de demandes et les volumes perdus sont en diminution par rapport à l'année 2019 (32 522 m³ / 25 720 € environ sur la part conso collectivité).

Cependant, 6 cas ont dépassé les 1 000 m³, dont une perte de 2 394 m³ pour le plus important.

Il convient de poursuivre l'information aux abonnés du service et de renforcer les messages de prévention des fuites, de contrôle des consommations et d'usage au quotidien.

7.2 Fonds "solidarité-eau" - Médiation sociale recouvrement facture d'eau

La CCPBS poursuit ses actions de solidarité auprès des plus démunis, par le biais d'une "médiation sociale" mise en place au 2^e semestre 2018 avec la SAUR dans le cadre de l'avenant n°4 au contrat DSP.

En lien avec la loi Brottes (fin des coupures d'eau pour impayés), l'objectif était de faire évoluer l'intervention historique de la CCPBS - via le Fonds Solidarité Eau- vers les aides départementales du Fonds Solidarité Logement (FSL). Il a été proposé

de réaliser ce basculement en maintenant un accompagnement par la SAUR en amont du recouvrement impayés de factures et d'orienter les personnes vers les services du CDAS et les visites Eau-Energie proposées par le Service Départemental d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SDIME). Le suivi est assuré au niveau de la "cellule mal-logement" regroupant la Vice-Présidente aux Solidarité, les adjoints communaux aux affaires sociales, CDAS, SAUR et partenaires.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Dans le cadre de la médiation 2020, sur les 220 dossiers retenus en impayés (>50 euros) pour un montant total de 114 591 euros :

- 109 usagers ont payé l'ensemble de la dette.
- · 29 ont payé via un échéancier.
- · 26 ont été mensualisés.
- 47 enquêtes de terrain en cours de réalisation pour un reste à recouvrer de 43 885 € avant renvoi du dossier vers une procédure de recouvrement.).

Le résultat de cette médiation a permis de recouvrir 70 706 euros d'impayés (plus de la moitié) sans procédure judiciaire et avec un contact apprécié des consommateurs sur leur accès au droit.

7.3 Soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

En 2020, la CCPBS a reconduit le dispositif incitatif lancé en 2012 pour financer l'achat de récupérateurs d'eau de pluie à destination de l'arrosage des jardins. Ce geste pour l'environnement permet d'économiser la ressource, faire des économies financières et offre une solution alternative écologique et gratuite.

Pour bénéficier du soutien de 30 € à l'achat, les conditions suivantes sont à respecter :

- > volume du récupérateur n'excédant pas 1 m³;
- limitation à un achat par foyer (même nom, même adresse);
- justification de domicile sur l'une des douze communes du pays bigouden sud et présentation d'une preuve d'achat.

En 2020, 27 demandes (contre 47 l'an dernier) ont été subventionnées pour un budget de 810 € L'opération sera poursuivie en 2021.

8. LES AUTRES INDICATEURS

8.1 La delle

Les tableaux de la dette relative à l'eau potable figuraient aux comptes administratifs 2020 des budgets de la communauté de communes dédiés à l'exercice de la compétence.

L'annuité de 2020 s'est élevée à 291 368,28 € se répartissant en 241 453,81 € pour le capital

et 49 914,47 € pour les intérêts.

Au 31 décembre 2020, la dette de l'eau au budget annuel s'élevait à 2 019 214,28 €, soit une dette de 0,87 années (en cours de la dette / CAF Brute).

8.2 Le montant des abandons de créances ou versement des fonds de solidarité

Les abandons de créances opérés en 2020 au titre de l'eau potable s'établissent à un total de 8 177,71 € pour l'ensemble du pays bigouden sud. Il n'y a pas eu de versement effectué à des fonds de solidarité sur l'année 2020.

8.3 Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année 2019 (N-1)

Les impayés sur les factures d'eau de 2019 s'élèvent à 44 292,17€ soit un taux d'impayés de 0,81%.

8.4 La liste et les montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice

8.4.1 Travaux sous maîtrise d'ouvrage CCPBS

Sur l'année civile 2020, la communauté de communes a investi 2 191 701,12 € TTC pour des travaux visant au renforcement, à l'extension et au renouvellement du réseau.

8.4.2 Travaux d'entretien et de maintenance réalisés par le fermier

Comme indiqué dans le compte-rendu d'exploitation 2020 et conformément au contrat d'affermage, la société fermière a procédé à plusieurs opérations de maintenance et d'entretien des installations à l'usine de Bringall et également sur les équipements du réseau (postes de chloration, réservoirs et surpressions).

Au cours de l'exercice 2020, le fermier a notamment :

- > réalisé 198 branchements neufs sur la communauté de communes (256 en 2019).
- > renouvelé 1 778 compteurs (2 187 en 2019).
- > remplacé 17 branchements plomb (16 en 2019).
- réalisé 29 interventions sur le réseau (23 en 2019) et 35 sur les branchements (31 en 2019) pour réparations de fuites et casses.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

8.5 La liste et les montants financiers des travaux envisagés

Pour 2019, la communauté de communes a prévu une enveloppe de travaux d'extension, renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable d'un montant de 2 à 2,5 M€ HT.

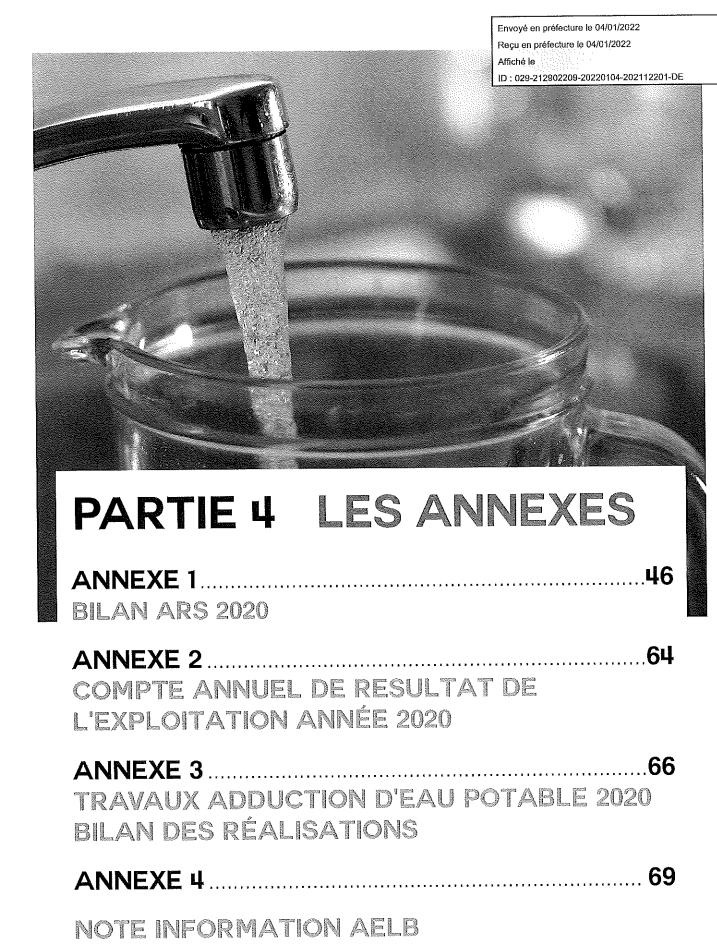
Des chantiers de renouvellement peuvent être décidés en cours d'année suivant les travaux des autres gestionnaires (voirie, assainissement, électricité, etc.) mais la majorité des chantiers sont programmés sur des conduites âgées de près de 50 ans.

Dans la continuité des travaux déjà réalisés, ces renouvellements et renforcements ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et de fiabiliser le réseau.

Le schéma directeur d'eau potable s'est achevé fin 2018 et propose un programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement.

Les projets lancés en 2020 se poursuivront sur 2022, avec la fin des études sur le 1^{er} semestre 2021, le lancement des marchés au 1^{er} semestre 2021 et le démarrage des travaux en 2021 ou 2022, suivant l'avancement des instructions réglementaires et la saisonnalité.

- > Construction d'une bâche d'eau traitée pour un montant d'environ 3 400 000 € HT.
- > Prise d'eau directe au barrage de Moulin Neuf pour environ **2 500 000 € HT**.
- > Passe à poissons au barrage de Moulin Neuf pour **550 000 € HT**.



ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ANNEXE 1 BILAN ARS 2020

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE





QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE **BILAN ANNUEL** 2020

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION: CCPBS.

0156



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale du Finistère5, venelle de Kergos - 29324 QUIMPER CEDEX Téléphone : 02 98 64 50 50 www.ars.bretagne.sente.fr

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE) CCPBS.

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schémalisé par trois étapes caractérisant d'amont en avai :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Ils 'sejt de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, pulls, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).
Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en œuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP)."

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

Unité de distribution	Populatioл desservie	1,1,1	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)
BRINGALL.	36 583	TTP BRINGALL.	CAP BRINGALL.

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affichė le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

0156



Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale du Finistère - Pôle Santé-environnement

CCPBS.

Réseau de distribution : liste des Unités de Distribution d'eau (UDI)	(juin 2021)	
resear de distribution : liste des offices de Distribution d'eau (ODI)	(Juin 2021)	

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

INS - Nom(Communes des UDI)	Population desservie	Communes de l'UDI / quartlers
BRINGALL. (000873)	36 583	COMBRIT / commune GUILVINEC / commune ILE-TUDY / commune LCCTUDY / commune PENMARCH / commune PLOBANNALEC-LESCONIL / commune PLOBEN / commune PLOMEUR / commune SAINT-JEAN-TROLIMON / commune TREFFIAGAT / commune TREGUENNEC / commune TREGUENNEC / commune

Contrôle sanitaire : liste des points de surveillance contrôlés par l'ARS (juin 2021)

Unité de distribution (UDI) : zone géographique appartenant à une même entité administrative (même maître d'ouvrage et même exploitant) et recevant une qualité d'eau homogène (continuité des tuyanx)

Captage	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance
BRINGALL.	PLONEOUR-LANVERN	PRISE D'EAU MOULIN-NEUF
	PONT-L'ABBE	PRISE D'EAU BRINGALL.
Station de potabilisation	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance
BRINGALL.	PONT-L'ABBE	USINE-RESERVOIR BRINGALL.
Jnité de distribution	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance
BRINGALL,	COMBRIT	COMBRIT-BOURG.
	COMBRIT	COMBRIT-STE MARINE.
	COMBRIT	RESERVOIR COMBRIT.
	GUILVINEC	LE GUILVINEC-BOURG.
	ILE-TUDY	ILE TUDY-BOURG.
	LOCTUDY	LOCTUDY-BOURG.
	PENMARCH	PENMARCH-BOURG.
	PENMARCH	PENMARCH-KERITY
	PENMARCH	PENMARCH-ST-GUENOLE.
	PENMARCH	RESERVOIR GOUESNACH.
	PLOBANNALEC-LESCONIL	PLOBANNALEC-BOURG.
	PLOBANNALEC-LESCONIL	PLOBANNALEC-KERHERVANT.
	PLOBANNALEC-LESCONIL	PLOBANNALEC-LESCONIL.
	PLOMEUR	PLOMEUR-BOURG.
	PLOMEUR	PLOMEUR-LA TORCHE.
	PONT-L'ABBE	PONT L'ABBE-CENTRE
	PONT-L'ABBE	PONT L'ABBÉ-HÖTEL-DIEU.
	SAINT-JEAN-TROLIMON	SAINT JEAN TROLIMON-BOURG.
	TREFFIAGAT	RESERVOIR QUELARN.
	TREFFIAGAT	TREFFIAGAT-BOURG.
	TREFFIAGAT	TREFFIAGAT-LECHIAGAT.
	TREGUENNEC	TREGUENNEC-BOURG.
	TREMEOC	TREMEOC-BOURG.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels reglementaires :

La Loi du 18 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante. La date limite de régularisation a été fixée au 4 janvier 1997.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/Z du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage ;

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bian été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.L.U.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu' elle est connue de l'Agence Régionale de Santé, je vous invite à prendre contact avec le pôle santé-environnement de ma direction départementale.

Type d'usage : ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE

Captages en fonctionnement ('actifs')

1		CRIPTIF du ou des CAPTA	GE(S)	 SITUATION ADMINISTRATIVE				
	Nom	Туре		Etat procédure	Etat procédure Avis Hydrogéol. agréé Avis C.D.H. Ar			
	BRINGALL.	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU		TE	28/02/2005	14/05/2009	15/06/2009	

Lexique de l'état de la procédure :

: Procédure non engagée

: Procédure terminée (captage public)

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES DE DISTRIBUTION

UDI-Page : 1/2

D:000873 Page : 1	Bilan 2020 de CC	PBS.				BRINGAL	L.		╛	-
Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Miolenum	Моуеппе	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence mini -		Limite di mini -	
	Aspect (quaštatif) (-)	0,00	0,00	0.00	65					
CARACTERISTIQUES	Couleur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	65					
ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitalif) (-)	0,00	0,00	0,00	65					
	Saveur (qualifatif) (-)	0,00	0,00	0,00	65					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau ("C)	10,90	17,33	28,20	65	1		25,00		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (unité pH)	7,60	8,19	8,60	65		6,50	9,00		
	Chlore combiné (mg(Ct2)A.)	0,00	0,04	0,20	65					
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre (mg(Cl2)/L)	0,00	0,26	0,70	65					
DEGIN ECTION	Chlore total (mg(Cl2)/L)	0,00	0,30	0,80	65					
	Bact. sér. revivíjables à 22°-68h (n/mL)	9,00	-	300,00	6 5					
PARAMETRES	Bact. zór, revivifiables à 36°-44h (n/mL)	0,00		300,00	65			li		
	Bactéries coliformes /100mHMS (n/(100mL))	0,90		0,00	54			0,00		
MICROBIOLOGIQUES	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml (n/(190ml.))	0,00		1,00	65	1		0,00		
MANOROLOGICOLO	Entérocoques /100mHMS (n/(100mL))	0,00		0,00	65					0,00
	Escherichia coli /100ml - MF (n/(100ml.))	0,00	*	0,00	65					0,00
CARACTERISTIQUES	Coloration (mg(PI)/L)	0,00	0,08	5,00	64			15,00		
ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphétométrique NFU (NFU)	0,00	0,16	0,64	64			2,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Chlorure de vinyl monomère (µдЛ.)	0,00	00,0	0,00	4					0,50
	pH (unité pH)	8,00	8,20	8,60	64		6,50	9,00		
	Titre alcalimétrique complet (*i)	4,80	6,28	8,50	64			i		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Titre alcalimétrique ('f)	0,00	0,02	0,30	64		Ì			
	Titre hydrolimétrique (*f)	10,00	11,53	14,00	64					
FER ET MANGANESE	Fer lotal (µg/L)	0,00	9,18	56,00	64			200,00		
	Benzo(o)pyréne * (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,01
	Benzo(b)lluoranthène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,10
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES	Benzo(g,h,i)péryiène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4			· ·		0,10
AROMATIQU	Benzo(k)fluorenthène (µgA)	0,00	0,00	0,00	4					0,10
	ocarbures polycycliques aromatiques (4 substances) ()	0,00	0,00	0,00	4					0,10
	Indéno(1,2,3-cd)pyréne (µgA.)	0,00	0,00	0,00	4	<u> </u>				0,10
MINERALISATION	Conductivité à 25°C (µS/cm)	367,00	395,27	427,00	64		200,00	1 100,00		
OLIGO-ELEMENTS ET	Aleminium total µgA (µg/L)	0,00	14,15	61,00	64			200,00]
MICROPOLLUANTS M.	Antimoine (yg/L)	0,00	00,00	0,00	4	1			ļ	6,00

Reçu en préfecture le 04/01/2022

BRINGAL

Affiché le Badiffana 22 ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des UNITES (

CCPBS,

Bilan 2020 de

Paramètres	PARAM - Norn(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mini - maxi
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Cedmium (µg/L) Chrome iotal (µg/L)	9,00 80,0	00,0 00,0	0,00 0,00	4			5,00 50,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total (mg(C)/L)	0,00	0,50	0,90	4		2,00	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4) (mg/L) Nitrates/50 + Nitrites/3 (mg/L) Nitrates (en NO3) (mg/L) Nitrites (en NO2) (mg/L)	0,00 0,14 7,00 0,00	0,00 0,35 17,69 0,00	0,00 0,54 27,00 0,00	64 64 64 64		0,10	1,00 50,00 0,50
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION	Bromoformo (µg/L) Chlorodhromonéthane (µg/L) Chlorodhromonéthane (µg/L) Dichloromonbomonomièthane (µg/L) Tithlolométhanes (4 substances) (µg/L)	13,00 6,60 0,00 1,90 22,30	18,40 9,17 0,00 2,76 30,33	21,50 11,30 0,00 4,40 38,40	4 4 4			100,00 100,00 100,00 100,00

non respects de limites ou de références de qualité ont été observés BRINGALL. Data Prélèvemen Liau du Prélèvement Paramétra Exigence de qualité non respectée 27/08/2020 PONT-L'ABBE (PONT L'ABBE-CENTRE.) (référence de qualité maximale ; 25) 27/10/2020 PONT-L'ABBE (PONT L'ABBE-CENTRE.) Bact. el spores sulfito-rédu/100m2 PRESENCE N/(100mL) (référence de qualité maximale : 0)

Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

	Paramētres microbiologique			es	
Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes		Nombre total de prélévements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
65,00		100,00 %	65,00		100,00 %

TTP000481P5V0000000509

Bilan 2020 de BRINGALL. USINE-RESERVOIR BRINGALL.

Paramèlres	PARAM - Nom(Stalistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité		Référence de qualité mini - maxi				
	Aspect (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	12							
CARACTERISTIQUES	Coulour (qualifatif) (-)	00,00	0,00	0,00	12							
ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	12							
	Saveur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	12							
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau (°C)	8,10	15,39	23,90	12		****	25,00				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (unitá pH)	7,70	8,08	8,30	12		6,50	9,00				
	Chlore combiné (mg(Cl2)/L)	0,00	0,06	0,10	12							
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre (mg(Cl2)/L)	0,30	0,44	0,60	12							
	Chlore total (mg(Cl2)/L)	0,40	0,50	0,70	12							
	Bact. aér. revivifiables à 22*-68h (n/mL)	0,00	*	0,00	12	-						
	Bact, sér, revivitiables à 36°-44h (n/mL)	0,00		0,00	12	İ						
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bactéries coliformes /100ml-MS (n/(100ml.))	0,00		0,00	12			0,00				
	Baut, et spores sulfilo-rédu./100ml (n/(100ml.))	6,00		0,00	12			0,00				
	Entérosoques /100mFMS (n/(100mL))	0,00		0,00	12	i				0,00		
	Escherichia co5 /100ml - MF (n/(100mL))	0,00		0,00	12					0,00		
CARACTERISTIQUES	Coloration (mg(PI)/L)	0,00	0,00	0.00	12			15,00				
ORGANOLEPTIQUES	Turbidié néphélométrique NFU (NFU)	0.00	0,14	0,22	12			2,00				
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS	Bonzène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					1,00		
	Chlorute de vinyl monomère (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					0,50		
	Dichloroéthane-1,2 (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					3,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS	Tétrachloroéthyléne-1,1,2,2 (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00		
The title of the t	Tátrachloroáthylén+Trichloroéthyléne (pg/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00		
	Trichkroéthylène (ug/L)	0,00	0,00	0,00	4					10,00		
	Acrylamida (ug/L)	0,00	0,00	0,00	10			******		0,10		
	Anatoxine A totale (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1.00		
DESTRUCTION AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	Cylindrospermopsine totale (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6					1,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES	Microcystine-LR totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	5			-		1,00		
	Microcystine-RR totale (µg4.)	0,00	0,00	0,00	6					1,00		
i	Microcystine-YR totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1.00		
	Saxitoxine totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1.00		

Reçu en préfecture le 04/01/2022

200,00 250,00

200,00

0.70

2,00

0,10

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS D

Bilan 2020 de CCP8s. BRIT dD.1,029-212902209-20220104-202112201-DE

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Page: 2	USINE-RESERVOIR BRINGALL.									
Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité		de qualité - maxi		de qualité - maxi
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES	Somme des microcystines analysées (µg/L)	0,00	D,00	0,00	6					1,00
	Carbonales (mg(CO3)/L)	0,00	0,00	0,00	12					
	Equilibra calcocarbonique 0/1/2/3/4 (·)	2,00	2,00	2,00	4	1	1,00	2,00		
	Essal marbre TAC ("f)	6,00	6,55	7,00	4					
	Essel marbre TH (*f)	11,80	12,25	12,80	4		i	1		
	Hydrogenocarbonates (mg/L)	53,60	75,75	85,40	12					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t' échantison (unité pH)	8,12	8,18	8,24	4					
	pH (unité pH)	8,00	8,13	8,20	12		6,50	9,00		İ
	Titre atcatimétrique complet (°I)	4,80	6,21	7,00	12					
	Titre alcasmětrique (*f)	0,00	0,00	0,00	12			1		
	Titre hydrolimétrique (°f)	10,00	11,42	13,00	12					
	Fer total (µg/L)	0,00	6,69	31,00	11			200,00		
FER ET MANGANESE	Manganèse total (µg/L)	0,00	0,92	1,70	4			50,00		
	Calcium (mg/L)	34,90	37,00	39,00	4		2000			
	Chlorures (mg/L)	53,00	59,17	64,00	12	İ		250,00		
	Conductività à 25°C (µS/cm)	369,00	392,75	417,00	12		200,00	1 100,00		
MINERALISATION	Magnésium (mg/L)	6,70	7,25	7,70	4					
	Potassium (mg/L)	2,70	2,97	3,20	4		l			
L	Sodium (mg/L)	25,60	26,65	27,50	4			200,00		
i i		1	1		1	1	ı	1		

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page: 3/9

10,00

1,00

50,00

1,50 1,00

10,00

1,00

50,00

0,50

Page: 3

Bilan 2020 de CCPBS.

12,00

0,00

0,00

0,02 0,00

0,07

0,00

0,00

0,50

0,00

0,16 7,90

0,00

Aluminium total µg/l (µg/L)

Arsenio (µg/L) Baryum (mg/L)

Bore mg/L (mg/L)

Cyanures totaux (jig(CN)/L)

Fluorures mg/L (mg/L)

Mercura (µg/L)

Sélénium (ug/L)

Cartone organique total (mg(C)/L)

Ammonium (en NH4) (mg/L)

Natrates/50 + Nitrites/3 (mg/L)

Nitrales (en NO3) (mg/L)

Nitrites (en NO2) (mg/L)

15,67

10,68

0,00

0,01

0,02

0,00

0,08

0,00

0,00

0,68

5,00

0,38

18,66

0.00

19,00

19,03

0.00

0,02

0,03

0,00

0,08

0,00

0,00

1,10

0,00

0.54

27,00

0,00

12

12

12

12 12

USINE-RESERVOIR BRINGALL

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques) Activitá elpha globalo en Bq/L (Bq/L) Activitá béta altribuable au K40 (Bq/L) Activitá béta globale en Bq/L (Bq/L)	Minimum 0,60 0,08	Moyenne 0,01	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence d mini - n		Limite de mini -	
	Activité béta attribuable au K40 (Bg·L) Activité bèta globale en Bg/L (Bg/L)	I ' I	0,01							
	Activité bèta globale en Bq/L (Bq/L)	0,05		0,03	3					
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		0,08	0,09	4					
PARAMETRES LIES A LA		0,00	0,00	0,00	3					
RADIOACTIVITE	Activité béta glob, résiduelle Bq/L (Bq/L)	0,00	0,00	0,00	3					
	Activité Tritium (3H) (Bg/L)	0,00	9,00	0,00	3			100,00		
	Dose indicative (mSvia)	0,00	00,00	0,00	3			0,10		
	Bromates (µg/L)	0,00	0,00	0.00	4					10,00
	Bromoformo (µg/L)	6,00	11,43	13,90	4					100,00
SOUS-PRODUIT DE	Chlorodibromométhane (µµL)	2,00	4,78	7,10	4					100,00
DESINFECTION	Chloroforme (µg/L)	0,00	0,00	0,00	4		1			100,00
	Dichloromonobromométhane (µg/L)	0,50	1,18	1,50	4					100,00
	Trihalométhanes (4 substances) (pg/L)	8,50	17,38	22,50	4					100,00
	1-(3,4-dichlorophényi)-3-méthylurée (µg/L)	0,00	0.00	0,00	- 6					0,10
	1-(3,4-dichlorophényl)-urée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	!				0,10
	1-(4-isopropylphenyl)-urée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	2.5 Dichlorobenzamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6				ŀ	0,10
	2,6-Diethylaniline (pg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,10
ļ	2-Aminosulfonyl-N,N-dimethylnicotin (µg/L)	0,04	0,04	0,04	1					9,10
	2-Chloro-N-(2,6-diethylphenyl)acetamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1	İ			1	0,10
	AMPA (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Chlorotholonii-4-hydroxy (pg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,10
	CMBA (ug/L)	0,00	0,00	0,00	1	Į				0,10
MÉTABOLITES DONT LA	DOD-2,4" (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
PERTINENCE NA PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE	DOD-4,4" (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1	i			0,10
OPI OTO TETTO SEE	DOE-2,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
i	DDE-4,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
ł	Desméthylisoproturon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Desmethyl-pinimicarb (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,10
	Heptachlore époxyde cis (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					€0,0
1	Haptachlore époxyde trans (µg/L)	0,00	0,00	0,00	5					60,03
	Heptachlore époxyde (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	-				0,03
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Imazométhabenz-méthyi (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6				1	0,10
	loxynif (189/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	SAA Acétochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1	1				0,10

Reçu en préfecture le 04/01/2022

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS D

Bilan 2020 de CCPBS. BRIN

BRIN | ID \; 029-212902209-20220104-202112201-DE | USINE-RESERVOIR BRINGALL.

Page: 4

	Internation control and the co	TETTOTOTOTOTOTOTOTOTOTOTOTOTOTOTOTOTOTO				WATER THE PARTY OF		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mini - maxi
	Atrazine-2-hydroxy (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Atrazine-déisopropyl (µg·L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Atrazine déséthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA metolachlore (µg/L)	0,03	0,03	0,03	3			0,10
METABOLITES PERTINCIALS	Hydroxyterbultylazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1 1			0,10
	OXA atachlore (µg/L)	0,03	0,00	0,00	(0,10
	Simazina hydroxy (µg/L)	0,00	00,0	9,00	1			0,10
	Terbuhylazin déséllyi (µg/L)	00,00	00,0	0,00	- 6			0,10
	Acétochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Alachiore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Beflubutamido (µg/l.)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Boscalid (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Carboxine (pg/L)	0,00	0,00	00,0	6			0,10
	Dichlormide (pg/L)	0,00	0,00	00,0	6			0,10
	Diméthénamido (µg/L)	0,00	0,08	00,0	6			0,10
	ESA acelochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1 ,			0,10
	ESA stachtore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1			0,10
	ESA metozachtore (µg/L)	0,00	0,00	00,0	1			0,10
PESTICIDES AMIDES.	tsoxaben (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
ACETAMIDES,	Mētazachtore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Métolachiore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Napropamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Oryzalin (µg/L)	0,00	0,00	0.00	6			0,10
	OXA scelochlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1			0,10
	OXA metazachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1			0,10
	OXA metolachiore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	1			0,10
ł	Propachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Propyzamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Pyroxsulama (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	i		0,10
	Tébulam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8		1	0,10
	2,4-D8 (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	2,4-D (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		0,10
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	2,4-MOPA (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	2,4-MCPB (µg/L)	00,0	0,00	0,00	6			0,10
	Dichlorprop (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page: 5/9

Bilan 2020 de CCPBS.

BRINGALL.

USINE-RESERVOIR BRINGALL

Page : 5		USINE-RESERVOIR BRINGALL.									
Paramêtres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de mini - m		Limite de mini -		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	Mécoprop (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6				:	0,10	
PESTICIDES ARTCOATACIDES	Trickopyr (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Carbaryl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Carbendazime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Carbétamide (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			i		0,10	
	Carboluran (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
PESTICIDES CARBAMATES	Chlorprophame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Propamocarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	5					0,10	
i	Prosuffocarbe (jigfl.)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Pyrimicarbe (48/%)	0,03	0,00	0,00	6	l l				0,10	
	Thiophanale méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	i i				0,10	
	2,4-D-isopropyl ester (pg/L)	0,00	0,00	0,00	1					0,10	
	Acétamlprid (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Actorden (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Bentazono (µg/L)	0,00	00,0	0,00	6					0,10	
	Bifenox (µg/L)	0,00	0,00	00,0	6			- 1	l	0,10	
	Bixafen (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			- 1		0,10	
	Bromacíi (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Chlorontraniliprole (pigrt.)	0,00	0,00	00,00	6		1			0,10	
	Chloridazona (µg/L)	0,00	0,00	00,0	6		1			0,10	
1	Chlormequat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Chloroftalonii (µg/L)	0,00	00,00	0,00	6					0,10	
PESTICIDES DIVERS	Clathodime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		i			0,10	
	Clonzizone (µg/L)	0,00	0,00	0.00	6					0,10	
	Ciopyralid (µgл.)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Clothianidine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10	
	Cycloxydine (µg/L)	0,00	0,00	09,0	6			1		0,10	
	Cyprodinii (µg/t.)	0,00	0,00	0,00	6				İ	0,10	
	Dichlobéníl (µµ/L)	0,00	6,00	0,00	6			1		0,10	
	Dichlerepropyléne-1,3 total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	[1		0,10	
	Dicatot (µgA.)	0,00	0,00	0,00	6			1		0,10	
	Diffufénicanii (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		1	1		0,10	
1	Diméthomorphe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			İ		0,10	
	Diquot (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		1	- 1		0,10	
	Ethofumésale (µg/L)	0,00	00,0	0,00	6					0,10	

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le 1881 1081

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS D

Bilan 2020 de CCPBS.

Page : 6

BRIN ||D - 029-212902209-20220104-202112201-DE

USINE-RESERVOIR BRINGALL.

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nomixe total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mini - maxi
	Fénamidone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Fenpropidin (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
1	Fenpropimorphe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Floricamide (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		0,10
	Flurochloridone (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Fluroxypir (vg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Fluttamone (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Fluiolanii (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6]		0,10
	Fornesafen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Glufosinale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	- 6			0,10
	Glyphosalo (µg/L)	0,00	0,00	00,00	6			0,10
	lmazamox (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Imidaclopride (µgA.)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	linizaquine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Iprodione (µg/L)	6,00	0,00	00,0	6			0,1
	Isoxeflutole (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Lenacile (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6		1	0,1
PESTICIDES DIVERS	Mepiqual (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Mėlalavyle (µg/L)	00,00	0,00	0,00	6			D,1
	Métaldéhyde (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		0,1
[Mélosulam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	- 6			0,1
	Oradicyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Paciobulrazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Paraqual (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Pencycuron (µg/L)	0,00	00,0	0,00	6			0,1
	Pendiméthaline (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6			0.1
	Piclorame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Prochloraza (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Propozycarbazone-sodium (ug/L)	5,00	0,00	0,00	6			0,1
	Pymétrozine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Pyriméthanil (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		0,1
	Quimerac (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Quinoxylen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Sithiofam (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,1
	Spiroxamino (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		0,1

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page: 7/9

Bilan 2020 de CCPBS. BRINGALL.
Page : 7 USINE-RESERVOIR BRINGALL.

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mint - maxi
	Tétraconazola (µn/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Thlamethoxam (µg/L)	0,00	0.00	0.00	6			0,10
PESTICIDES DIVERS	Total des pesticides analysés (µg/L)	0,00	0,01	0,06	7			0,50
	Trifluralina (Igg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Bromoxynii (µg/L)	0,00	0,00	0,00	5			0,10
PESTICIDES NITROPHENOLS ET	Dicamba (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
ACCOLS	Pentachtorophénol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Aldrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			9,03
	ODT-2,4" (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	DDT-4,4" (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Diaktrine (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,03
	Dimétachiore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Endosullan alpha (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
PESTICIDES ORGANOCHLORES	Endosulfan bêta (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Endosulian total (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	HCH alpha+bela+della+gamma (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		0,10
	HCH alpha (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			0,10
	HCH béto (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	HCH delfa (µµC)	0,00	0,00	00,0	6			0,10
	HCH gamma (Indane) (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
ŀ	Heptechlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		i i	0,03
	Haxachkorobenzène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		-	0,10
	Hexachiorobuladiène (posticide) (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Ozediazon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	-6			0,10
	Azoxystrobine (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
PESTICIDES STROBILURINES	Kresoxim-měthyle (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Arridosulfuron (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
	Foramsulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
İ	Mésosulfuron-méthyl (µg/L)	00,0	0,00	0,00	6		j	0,10
PESTICIDES SULFONYLUREES	Metsulfuron methyl (µg/L)	0,00	0,00	00,00	6			0,10
realidines softwittoness	Nicosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	İ		0,10
	Prosulturon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,10
ŀ	Sulfosulfuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		1 1	0,10
	Thifensulfuron methyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		0,10

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS D

Page:8

Bilan 2020 de CCPBS.

BRIN 대한 : 029-212902209-20220104-202112201-DE

USINE-RESERVOIR BRINGALL.

Paramėtres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Махітыт	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence mini -	de qualité - maxí	Limite d mini -	e qualité maxi
PESTICIDES SULFONYLUREES	Tridusulfuron-mothyl (pgrt.) Tridosulfuron (pgrt.)	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	6 6					0,10 0,10
	Améthryne (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Atrazina (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Cybutryne (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Flufenacet (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
PESTICIDES TRIAZINES	Mélamitrone (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
PESTICIDES TRIAZINES	Métribuzine (µg/L)	0,00	00,0	00,0	- 6					0,10
	Simazine (µg/L)	0,00	0,00	6,00	8					0,10
	Terbuthykızin (µg/L)	0,00	0,00	6,00	6					0,10
	Terbutryne (µg/L)	0,00	00,0	0,00	6					0,10
	Triazoxide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Aminotriazole (µg/L)	0,00	00,0	0,00	6					0,10
	Cyprocenazei (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Epoxyconazole (µg/L)	0,00	D,00	0,00	5					0,10
	Fenbuconazote (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8					0,10
1	Floresulam (µg/L)	0,00	0 ,00	00,0	6					0,10
PESTICIDES TRIAZOLES	Melconazel (µg/L)	0,00	00,0	0,00	6					0,10
	Propiconazole (µg/L)	6,00	0,00	5,00	6					0,10
	Prothioconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Tèbuconazole (µg/L)	0,00	0,00	0.00	6					0,10
]	Triadimenol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			1		0,10
	Triliconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	5					0,10
PESTICIDES TRICETONES	Mésatrione (µg/L)	0,00	0,00	00,0	8					0,10
	Sulcotrione (µg/L)	0,00	3,00	0,00	6					0,10
	Chlorioturon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Diuron (jigil.)	0,00	0,00	0,00	6					0,10
	Ethidimuron (µg/L)	6,00	0,00	0,00	6					0,10
	lodosulfuron-methyl-sodium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					6,10
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	isoproturen (kg/L)	0,00	0,00	0,00	6			İ		0,10
	Linuron (ugit.)	0,00	0,00	00,0	6				İ	0,10
	Mélabenzthiazuron (µg/L)	0,00	00,00	0,00	6					0,10
1	Mélobromuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			Į		0,10
1	Trínéxapac-élhyl (pg.1.)	0,00	0,00	0,00	6			Į.	J	0,10

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des STATIONS DE POTABILISATION

TTP-Page : 9/9

Bilan 2020 de CCPBS BRINGALL.

Page : 9

USINE-RESERVOIR BRINGALL.

		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,						
PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre lotal d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité min! - maxi		e qualité - maxi
Chtorfenvinphos (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6				0,10
Chlorpyriphos éthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		İ		0,10
Dichlerves (µg/L)	0,00	0,00	0.00	6				0,10
Diméthoate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6				0,10
Ethoprophos (ug/L)	0,00	0,00	0,00	8]	0,10
Fosthlazate (pg/L)	0,00	0,00	0,00	5				0,10
Cyperméthrine (µg/L)	0,00	0,00	0,00			V-1.1		0,10
	Chlorfenvinghos (yg/L.) Chlorperiphos dityl (yg/L.) Dichlorvos (yg/L.) Diméthoste (yg/L.) Ethoprophos (yg/L.) Fosthlazate (yg/L.)	Chlorfenvinphos (sg/L) 0,00 Chlorpyriphos (sty/L) 0,00 Dichlorvos (sg/L) 0,00 Diméthoate (sg/L) 0,00 Etheorophos (sg/L) 0,00 Fosthlazate (sg/L) 0,00	Chlorfervinphos (sgrt.) 0,00 0,00 Chlorpyriphos (styrt.) 0,00 0,00 0,00 Dichlorvos (sgrt.) 0,00 0,00 0,00 Dimethoate (sgrt.) 0,00 0,00 Ethoprophos (sgrt.) 0,00 0,00 Fosthlazate (sgrt.) 0,00 0,00	Chlorfervinghos (ygft.) 0.00 0,00 0,00 Chlorgoriphos dityl (ygft.) 0,00 0,00 0,00 0,00 Dichlorvos (yyft.) 0,00 0,00 0,00 0,00 Dimethoste (ygft.) 0,00 0,00 0,00 0,00 Etheorophos (yyft.) 0,00 0,00 0,00 0,00 Fosthlazate (yyft.) 0,00 0,00 0,00	Chlorefreninghos (μg/L) 0,00 0,00 0,00 6	Chlorferninghos (yg/L) 0,00 0,00 0,00 6	Chlorferninghos (yg/L) 0,00 0,00 0 6	Chloreninghos (yg/L)

Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

	Paramètres microbiologique		Paramètres physico-chimiques					
Nombre lotal de prélévements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité		Nombre de prélèvements non conformes	laux de conformité			
12,00		100,00 %	13,00		100,00 %			

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RI

CAP000276PSV0000000291 Page: 1

Bilan 2020 de

CCPBS.

BRIN (ID.), 029-212902209-20220104-202112201-DE

PRISE D'EAU BRINGALL.

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité		e de qualité - maxi		e qualité - maxi
	Aspect (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	10					l
CARACTERISTIQUES	Couleur (qualitatif) (-)	0,00	00,00	0,00	10					
ORGANOLEPTIQUES	Odeur (qualitatif) (-)	0,00	0,00	0,00	10					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Tempórature de feau (°C)	7,30	14,93	24,80	10	1		22,00		25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH (unité pH)	6,90	7,56	9,30	10	1	5,50	9,00		
OXYGENE ET MATIERES	Oxygène dissous (mg/L)	8,12	9,81	11,90	10					
ORGANIQUES	Oxygène dissous % Saturation (%)	88,20	96,75	106,50	10		30,00	ii	30,00	
	Bactóries coliformes /100ml-MS (n/(100mL))	00,00	-	7 000,00	8			50 000,00		
PARAMETRES	Enlérocoques /100ml (MP) (a/(100mL))	0,00		245,00	1D					10 000,00
MICROBIOLOGIQUES	Escherichia coli / 100ml (MP) (n/(100mL))	0,00	١.	403,00	10					20 000,00
CARACTERISTIQUES	Coloration (mg(Pi)/L)	17,00	30,00	47,00	10			50,00		200,00
ORGANOLEPTIQUES	Turbidíté náphětométrique NFU (NFU)	1,10	6,49	17,00	10					<u> </u>
	Tětrachloroétitylène-1,1,2,2 (µg/L)	0,00	0,00	0,00	-6					
COMPOSES	Tétrachloroéthylén+Trichloroéthylene (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			l i		
ORGANOHALOGENES VOLATILS	Trichioraéthylène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	€					
	Agents de surface (bleu méth.) mg/L (mg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,50		0,50
	Anatoxine A dans to biomasse (µg/t)	0,00	0,00	00,0	2					i
	Analoxine A dissoule ()xy/L)	0,00	0,00	0,00	2					
	Analoxine A lotale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					
	Cylindrospermopsina dans la biomassa (µg/L)	00,0	0,00	0,00	2		İ]
•	Cylindrospermopsine dissoute (xy/L)	0,00	0,00	0,00	2					
	Cylindrospermopsine totale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					1
	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés (mg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,50		1,00
	Microcystine-LR dans la hiomasse (µg/L)	0,00	0,65	1,93	6					
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES	Microcystine LR dissoute (ug/L)	0,00	0,02	0,14	6					
ORGANIQUES	Microcystine-LR totale (ug/L)	0,00	0,67	1,93	6					
	Microcystine-RR dans la biomasse (µg/L)	0,00	0,26	0,88	8			1		
	Microcystine-RR dissoula (µg/L)	0,00	0,00	0,00	Б				ĺ	1
	Microcystine-RR totale (µg/L)	0,00	0.26	0,88	6					
	Microcystine-YR dans la biomasse (µg/L)	0,00	0,05	0,30	6					1
	Microcystine-YR dissoute (ig/L)	0,00	0,00	0,00	6					
	Microcystine-YR totale (µg/L)	0,00	0,05	0,30	6					1
	Phènois (indice phénoi C6H5OH) mg/L (mg/L)	0,00	0,00	0,00	6			0,01		0,10
	Saultoxine dans la biomasse (µg/L)	0.00	0.00	0,00	2	1			l	1

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RESSOURCES

CAP-Page : 2/9

Bilan 2020 de

CCPBS.

BRINGALL. PRISE D'EAU BRINGALL.

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence min! -		Limite de mini -	
	Saxitoxine dissoule (µg/L)	0,00	9,00	0,00	2					
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANICAJES	Sexitoxine totale (pg/L)	0,00	00,0	0,00	6				1	
ORGANIQUES	Somme des microcystines analysées (µg/L)	0,00	0,98	3,11	6					
	Anhydride carbonique libra (mg(CO2)L)	0,04	2,05	3,70	6					
	Carbonates (nig(CO3)A.)	0,00	1,40	6,00	6			l !		
	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (-)	1,00	3,17	4,00	6					
	Hydrogénocerbonates (mg/L)	18,30	31,32	41,50	6					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	pH d'équilibre à la t* échantillon (unité pH)	6,79	9,24	9,80	6					
	pH (unité pH)	7,10	7,61	9,10	10	1	5,50	9,00		
	Titre alcalimétrique complet (*f)	1,50	2,60	3,90	6					
	Titre alcalimétrique (*f)	0,00	0,12	6,50	6					
	Titre hydrollmétrique (*f)	4,70	5,18	5,60	6					
	Fer dissaus (µg/L)	106,00	180,83	235,00	6			1 000,00		
FER ET MANGANESE	Manganêse tolat (µg/L)	18,00	72,17	188,00	6			1 000,00		
	Benzo(a) pyrène * (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					
	Benzo(b)lluoranthène (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1				
	Benzo(g.h.j)páryléne (µg/L)	0,00	0,00	0,00	- 5			i		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES	Benzo(k)fluoranthène (µg/L)	0,00	0,00	00,00	В					
AROMATIQU	Fluoranthène ' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					!
	ocarbures polycycfiques aromatiques (4 substances) (j	0,00	0,00	00,00	6					
	idiocarbures polycycliques eromatiques (6 subst.*) (pg/	0,00	0,00	0,00	6					1,00
	Indéno(1,2,3-cd)pyréna (xg/L)	0.00	0,00	0,00	6					
	Calcium (mg/L)	9,90	10,82	12,30	6	I				
	Chlorutes (mg/L)	33,00	36,33	39,00	6			200,00		200,0
	Conductivité à 25°C (µS/cm)	240,00	254,20	270,00	10			1 100,00		ŀ
	Magnèsium (mg/L)	5,60	6,98	7,70	- 6					
MINERALISATION	Potassium (ing/L)	2,60	2,97	3,30	8					ĺ
	Silicates (on mg/l. de SiO2) (mg(SiO2)/L)	4,50	9,62	13,60	6					
	Sodium (mg/L)	22,00	24,90	26,50	6					200,0
	Sulfales (mg/L)	15,00	16,33	19,00	6			150,00		250,0
	Aluminium total µg/L (µg/L)	15,00	56,17	133,00	6					
	Arsenic (pgA.)	0,00	2,35	5,80	6	i		60,00		100,0
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Baryum (mg/L)	0,01	0,02	0,02	6					1,00
.,_arra; accararro Mi	Sere mg/L (mg/L)	0,02	0,02	0,02	6			1,00	[
	Cadmium (yg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1	I	1,00		5,00

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RI Affic

Bilan 2020 de CCPBS,

BRIN (10 : 029-212902209-20220104-202112201-DE PRISE D'EAU BRINGALL.

Page ;

Paramétres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minlmum	Moyenne	Maximum	Nombre lotal d'analyses	Hora exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	de qualité i - maxi
	Chrome total (µgrL)	0,00	0,00	0,00	6		1	50,00
	Culvre (mg/L)	0,00	0,00	0,00	6		1,00	
	Cyanures lotaux (ug(CNVL)	0,00	0,00	0,00	6		1	50,00
	Fluorures mg/L (mg/L)	0,07	0,08	0,08	6		1,70	''
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Marcure (Ly/L)	0,00	0,00	0,00	6		0,50	1,00
MICROPOLEUANIS M.	Nickel (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
,	Plomb (sg/L)	0,00	0,00	0,00	- 6	1		50,00
	Sálánium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6]		10,00
	Zinc (mg/L)	0,00	0,00	0,02	6		1,00	5,00
	Carbone organique total (rng(C)/L)	3,60	4,58	6,70	10			 10,00
OXYGENE ET MATIERES	DBO5 (mg(O2)/L)	0,60	2,03	3,10	6		7,00	1
ORGANIQUES	DCO (mg(O2)/L)	16,00	24,83	39,00	6	1	30,00	
	Matières en suspension (mg/L)	2,00	5,93	11,00	6			
	Ammonium (en NH4) (mg/L)	0,00	0,05	0,15	10		2,00	4,00
	Azote Kjeldhal (en N) (mg/L)	0,51	0,78	1,00	б		3,00	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Nitrates (en NO3) (mg/L)	6,70	17,95	28,00	10			50,00
1100110100	Nitrites (on NO2) (mg/L)	0,01	0,05	80,0	to			
	Prosphore lotal (exprimé en mg(P2O5)/L) (mg(P2O5)/L	0,06	0,09	0,13	6	1	0,70	
	1-(3,4-dich/orophényl)-3-méthylurée (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6			 2,00
	1-(3,4-dichlorophényl)-urée (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6	İ		2,00
	1-(4-isopropylphenyl)-urée (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	2,6 Dichlorobenzamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	2,6-Diethylaniline (pg/L)	0,00	0,00	0,00	2			2,00
	2-Aminosulforyl-N,N-dimethylnicatin (µg/L)	0,08	80,0	60,0	2			2,00
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE NA PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE	2-Chloro-N-(2,6-diethylphenyl)acetamide (µgiL)	0,00	0,00	00,0	2			2,00
	AMPA (Jay/L)	0,00	0,00	0,00	- 6			2,00
	Chlorolinalonii-4-hydroxy (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2	1		2,00
	CMBA (µg/L)	0,00	00,0	0.00	2			2,00
	DDD-2,4' (µgA.)	0,00	0,00	0,00	6	1	}	2,00
	DDD-4,4' (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	DDE-2,4' (µg/L)	00,0	0,00	0,50	6		1	2,00
	DDE-4.4' (µg/L)	0,00	0.00	00,0	6			2,00
	Desméthylisoproturon (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Desmethyl-phimicarb (pg/L)	0,00	0,00	0,00	2			2,00
	Heplachlore époxyde cis (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	i		2,00
	Heptachlore époxyde trans (µg/L)	0.00	0,00	9,00	6	.		2,60

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RESSOURCES

CAP-Page : 4/9

Pago : 4

Bilan 2020 de

CCPBS.

BRINGALL, PRISE D'EAU BRINGALL.

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mini - maxi
	Heptechinre époxyde (µg/L)	0,00	0,00	00,0	6		1	2,00
MÉTABOLITES DONT LA	lmazaméthabenz-méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	. 6	1		2,00
PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE	foxynit (pg/L)	0.00	0,00	0,00	Б]		2,00
	SAA Acélochiore (pg/L)	0,00	0,00	0,00	2			2,00
	Alrazina-2-hydroxy (µg/L)	0,00	0,00	00,00	s			2,00
	Alrazine-déisopropyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Alrozine déséthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
MÉTABOLITES PERTINENTS	ESA metolachlore (µg/L)	0,63	0,76	0,90	2		1	2,00
METABOLISES PERTIRENTS	Hydroxyterbulhylazine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2			2,00
	OXA alachiore (µg/L)	0,00	00,00	0,00	2			2,00
	Simazino hydroxy (pg/L)	0,00	0,00	0,00	2			2,00
	Terbulhylazin dösélhyl (µg/L)	0,00	9,00	0,00	6			2,00
	Acélochtore (µg/L)	0,00	00,0	0,00	6		<u> </u>	2,00
	Alachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Beflubutam'de (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Boscalid (µg/L)	0.00	0,00	0,00	6			2,00
	Carboxine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Dichlormide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	-6			2,00
i	Dimáthénamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	-6			2,00
	ESA acelochlore (jig/L)	0,08	0,08	0,08	2	i		2,00
	ESA stachtore (µg/L)	0,10	0,11	0,13	2			2,00
	ESA metazachlore (µg/L)	0,11	0,15	0,19	2			2,00
PESTICIDES AMIDES.	Isaxoben (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2.00
ACETAMIDES,	Métacachiore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Métolachiore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Napropamids (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6]		2,00
	Oryzalin (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	OXA acetochiora (ug/L)	0,00	0.00	0,00	2			2,00
	OXA metazachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	2			2,00
	OXA metolachfore (µg/L)	0,00	0,01	0,02	2		l i	2,00
	Propachlore (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Propyzamkie (µg/L)	0,00	0.00	0.00	6			2,00
	Pyroxsulame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Tébutam (µy/L)	0,00	0,00	0,00	8			2,00
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	2,4-D9 (µg/L)	0,00	0,00	9,00	6	***************************************		2,00
LEGITORICE ARTECATACIONES	2,4-D (19)1L)	0,00	0.00	0,00	6			2.00

Reçu en préfecture le 04/01/2022

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RE Affiché le

Bilan 2020 de CCPBS.

BRIN 31DC 029-212902209-20220104-202112201-DE PRISE D'EAU BRINGALL.

Page :

Paramètres	PARAM - Nora(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence e mini -		∐mite d mini -	e qualilé maxi
	2,4-MCPA (µgA.)	0.00	0,00	0,00	6	İ	1			2,00
	2,4-MCPB (µgA.)	0.00	0,00	0,00	5					2,00
PESTICIDES ARYLOXYACIDES	Dichlosprop (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
PESTICIDES ARTEONIACIDES	Mécoprop (M/L)	0,00	0,00	0,00	6		1			2,00
	Triclopyr (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,60
	Carboryl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	- 6					2,00
	Carbendezime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	Б		i			2,00
	Carbétamide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	ì				2,00
	Carbo(uran (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
PESTICIDES CARBAMATES	Chlorprophame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6				ĺ	2,00
. 201101024 0771	Propamocarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
	Prosuifocarbe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1				2,00
İ	Pyrimkaibe (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
	Thiophanate méthyl (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
	2,4-D-isopropyl esler (pg/L)	0,00	0,00	0,00	2					2,00
	Acélamiprid (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6	•				2,00
	Acionifen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	5					2,00
	Bentazone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
1	Blienox (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6	ļ				2,00
	Bixafen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
[Bromacil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1				2,00
L.	Chlorentranii prole (ugA.)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
	Chloridazone (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
	Chlormequal (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
1	Chlorothalonii (pp/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
PESTICIDES DIVERS	Clethodime (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	i	! !			2,00
	Clomazone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
i	Clopyrelid (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
	Clothianidine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
1	Cycloxydime (µy/L)	0,00	0,00	0,00	6	1			1	2,00
	Cyprodinil (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1				2,00
	(Xchloběni (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6					2,00
	Dichloropropylène-1,3 total (µg/L)	9,00	0.00	0,00	6	1				2,00
	Dicofol (µg/L)	0,00	0,00	0.00	6					2,00
	Diffuténicanii (µg/L)	0,00	0.00	0.00	6			ĺ	!	2,00
	Diméthornorpha (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1			İ	2,00
i l	Diquat (ng/L)	0.00	0.00	0,00	6	1	ļ	i	1	2,00

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RESSOURCES

CAP-Page: 6/9

Bilan 2020 de CCPBS. BRINGALL.
Page : 6 PRISE D'EAU BRINGALL,

· •					.,			
Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mini - maxi
	Elholumésale (gg/L)	0,00	0,00	0,00	8		.	2,0
	Fénamidone (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,0
	Fenoropidin (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,0
	Fenpropimorphe (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,0
	Floricomide (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,0
	Flurochloridone (µg/L)	0,00	0.00	0,00	6			2,0
	Pluroxypir (pg/L)	0,00	0.00	0,00	6			2,0
	Fludamone (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,0
	Flutolanii (ug/L)	0,00	0,00	0,00	8			2,0
	Formesofen (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,0
	Glufosinate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6]		2,0
	Glyphosate (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,0
	Imazamox (µg/L)	0.00	0,00	0,00	6			2,0
į	Imidaclopride (µg/L)	0,00	0,00	0,03	В			2,0
	Imizaquine (µg/L)	0,00	0.00	0,00	6			2,0
	lprodione (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		1 1	2,0
	isoxaflutole (µç/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,0
	Lenacile (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		2,1
PESTICIDES DIVERS	Mepigual (ug/L)	0,00	0,00	8,00	6			2,0
	Mětalacyle (sp/L)	0,00	0.00	0,00	6			2,0
	Métaldéhyde (sgA.)	0,00	0,00	0,00	5			2,6
	Métosulam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,
	Ozadkyl (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2.
	Paciobuliszole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6]		2,
	Paraquat (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,1
	Pencycuron (pg/L)	0,00	0,00	0,00	- 6			2,
	Pendiméthaline (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6			2.0
	Piclorame (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,
	Prochloraze (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		i	2,
	Propoxycarbazone-sodium (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2.
	Pymétrozine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,
	Pyriméthanil (µg/L)	0,00	00,00	0,00	6			2,
	Quimerac (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		1	2,
	Quinoxyfan (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			2,
	Sithiofam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	ĺ		2.
	Spiroxamine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,1
	Tétraconszole (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		2,1

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RE Bilan 2020 de CCPBS.

BRIN ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Paramètres PARAM - Nom(Statistiques) Minimum Moyenne Maximum Nombre total d'analyses de qualité Référence de qualité PESTICIDES DIVERS Trial dos pedicides analysés (µg/L) 0,00 0,00 0,00 6 equalité Minimum PESTICIDES DIVERS Total dos pedicides analysés (µg/L) 0,00 0,00 0,00 6 equalité minimum PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOCLS Bromosyna (µg/L) 0,00 0,00 0,00 6 equalité equalité equalité equalité minimum equalité minimum equalité	
PESTICIDES DIVERS Total des pesticides analysés (µgA.) 0,00 0,00 0,00 6	lé Limite de qualité mini - maxi
PESTICIDES NITROPHENOLS ET	2,00
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS Pentochicrophanol (pgl.) 0,00 0,00 0,00 6	5,00
PESTICIDES NITROPHEROLS ET Dicumba (µg/L) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
PESTICIDES NITROPHEROLS ET Dicumba (tygl.) D,00 D,	2,00
Activity (pg/L)	2,00
DDT-4,4 (gg/L)	2,00
DDT-4,4' (yg/L)	2,00
DDT-4.4' (sg/L)	1 1
Dioblinic (yyl.) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
Dimétachiore (pgfL) 0,00 0,00 0 0 0 0 0 0	2,00
Endosulfan lajha (µg/L)	2,00
Endosulfan béta (sg/L) 0,00 0,00 0,00 6	2,00 2,00
Endosulfan total (µg/L)	2,00
PESTICIDES ORGANOCHLORES HCH alpha-beta-deža-gamma (µg/L) HCH helm (µg/L) HCH helm (µg/L) HCH helm (µg/L) Q,00 Q,0	1 1
HCH alpha (ug/L) 0,00 0,00 6 HCH tella (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6 HCH delta (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6 HCH garman (indane) (ug/L) 0,00 0,00 6 Hepta-blore (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6 Herachiorobenziana (ug/L) 0,00 0,00 6 Hexachiorobenziana (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6 Hexachiorobenziana (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6 Pessiticides Stroskiuriana (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6 Pessiticides Stroskiuriana (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6 Krosoxim-mellityle (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
HCH běta (µg/L)	2,00
HCH data (µg/L)	2,00
HCH gamma (indane) (ispf.) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
Heptachlore (yg/L)	2,00
Hexachkorobenzéna (µg/L)	2,00
Hexaci-ferobutadikne (pestixide) (pg.f.) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
Oxadiazon (µg/L)	2,00
PESTICIDES STROBILURINES Krosaxim-melhyle (ky.t.) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
PESTICIDES STROBILURINES Krosoxim-milityle (µg.1.) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
Amidosulfuron (µq/L) 0.00 0.00 0.00 5	2,00
	2,00
Forumsulfuron (ug/L) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
Мёзовий илоп-тлёlhyl (µgrl.) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
Notsulfuron méthyl (pg/L) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
Nicosuburosi (1943) 0.00 0.00 0.00 6	2,00
PESTICIDES SULFONYLUREES Prosulfuron (µgt.) 0,00 0,00 5	2,00
Stiffseuffuron (I,S/L) 0,00 0,00 g	2,00
Thirensultation methyl (Ingil.) 0,00 0,00 6	2,50
Triffusulfuron-methyl (19/1.) 0,00 0,00 0,00 6	2,00
Tritosulfuron (μg/L) 0,00 0,00 0,00 6	2,00

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RESSOURCES

CAP-Page: 8/9

Bilan 2020 de CCPBS. BRINGALL Pago ; 8 PRISE D'EAU BRINGALL.

					THE PARTY OF THE P		***************************************	
Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minkmum	Moyenne	Maximum	Nombre total d'analyses	Hors exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite de qualité mini - maxi
	Améthryne (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6		1	2,00
	Atrozino (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Cybutryne (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Flotomicol (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Métamitrone (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
PESTICIDES TRIAZINES	Mětribuzine (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Simazino (µy/L)	0,00	0,00	0,00	6		1	2,00
	Terbuthylazin (µg/L)	0,50	0,00	0,00	6			2,00
	Terbutryne (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Triazoride (µŋ/L)	0.00	0,00	0,00	6			2,00
	Aminotriazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8			2,60
	Cyproconazol (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2.00
	Epoxyconezoła (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
1	Fenbuconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
PESTICIDES TRIAZOLES	Flomsulam (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Metconazol (sg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Propiconazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Prothloconazole (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6	1		2,00
	Tébuconazole (µg·L)	0,00	0,00	0,00	6	1		2,00
	Triadimenoi (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	[2.00
	Triticonazole (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Mésatriona (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
PESTICIDES TRICETONES	Sulcotriona (µg/L)	0,60	0,00	0,00	6			2,00
	Chlortoluron (µg/L)	0,00	0,00	00,0	6			2,00
1	Diuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Ethidimuron (pg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	iodosulfuran-methyl-sodium (µg/L)	0,00	0,00	00,0	6			2,00
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES	Isopiolaron (JxyL)	0,00	0,00	00,0	6			2,00
COCOMICEE	Linuron (ug/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Métabenzthiazuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Métabromuron (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2.00
	Trinéxapac-éthyl (µg4.)	0,00	0,00	00,0	6			2,00
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	Chlorienvinphos (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2,00
	Chlorpyriphas éthyt (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6	 		2,00
	Dichlorvos (µg/L)	0,00	0,00	0,00	8	 		2,00
	Diméthoale (µg/L)	0,00	0,00	0,00	6			2.00

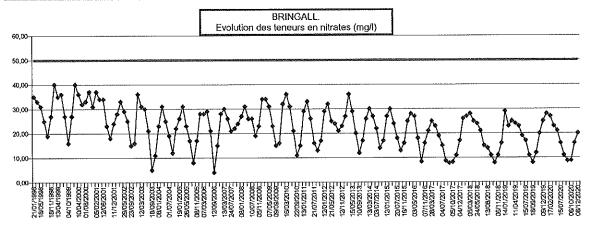
Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

SYNTHESE STATISTIQUE des paramètres mesurés sur l'eau des RESECUTION DE 10 : 029-212902209-20220104-202112201-DE

Bilan 2020 de CCPBS. BRINGALL. PRISE D'EAU BRINGALL.

Paramètres	PARAM - Nom(Statistiques)	Minimum	Moyenne	Maximum	Nombre lotal d'analyses	Hars exigences de qualité	Référence de qualité mini - maxi	Limite di mini -	
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES	Ethoprophos (yg/L) Fosthiazato (yg/L)	0,00 00,0	0,00 0,00	0,00 0,00	6				2,00 2,00
PESTICIDES PYRETHRINGIDES	Cypermêthrina (µg/L)	0,00	0,00	0,00	- 6				2,00

	4	non respects de limites ou de références de	qualité ont été observés	AALAA AATAA AATAA AAATAA AATAAA AATAA AATAA AATAAA AATAAA AATAAA AATAAA AATAAA AATAAAA AATAAAA AATAAAA AATAAAAA AATAAAAA AATAAAAAA	BRINGALL.
	Date Prélèvement	Leu du Prélèvement	Paranèlie	Valeur mesurée	Exigence de qualité non respectée
WEEK.	10/08/2020	PONT-L'ABBE (PRISE D'EAU BRINGALL)	Température de l'eau	24,8 °C	(référence de qualité maximale : 22)
200	07/09/2020	PONT-L'ABBE (PRISE D'EAU BRINGALL)	осо	39 mg(O2)/L	(référence de quafré maximate : 30)
38	07/09/2020	PONT-L'ABBE (PRISE D'EAU BRINGALL)	pH	9.1 unité pH	(róférence de qualité minimale : 5.5 maximale : 9)
80000	07/09/2020	PONT-L'ABBE (PRISE D'EAU BRINGALL.)	рн	9,3 unité pH	(référence de quatié minimale : 5.5 maximale : 9)



Agence Régionale de Santé Bretagne - Délégation Départementale du Finistère - Département Santé-environnement

CAP-MCA





Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Recu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Quimper le 04/06/2021

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Unité de distribution : BRINGALL.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du roblnet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner l' Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur Internet à l'adresse sulvante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE: Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

PESTICIDES

Le contrôle sanitaire 2021 Intégrera des paramètres supplémentaires pour tenir compte de l'évolution des connaissances.

COVID 19

L'eau du robinet n'est pas une voie de contamination du Covid19. Au cours de l'année 2020, nos programmes de surveillance ont été adaptés pour maintenir la sécurité sanitaire du consommateur.

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en production et en distribution, 77 échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA, agréé par le Ministère de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la SAUR. L'ensemble de la communauté de communes est alimenté à partir des eaux de la rivière de PONT L'ABBE prélevées à la prise d'eau de Bringall et traitées à l'usine de BRINGALL.

Nom du captage	Protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
 PRISE D'EAU BRINGALL.	Procédure terminée (captage public)	28/02/2005	15/06/2009
PRISE D'EAU MOULIN-NEUF	Procédure terminée (captage public)	28/02/2005	15/06/2009

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

77 analyses conformes sur 77 réalisées

dureté :

TH moyen de 12 °f eau peu calcaire

fluor:

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

76 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 76 réalisées

teneur maximale: 27 mg/L teneur moyenne: 18 mg/L

pesticides:

6 analyses conformes sur 6 analyses réalisées à la mise en distribution au réservoir de Bringall.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par substance

autres paramètres :

eigheim sanifaire

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres mesurés.

Pour le directeur général, et par délégation, Le responsable du département santé-environnement,



Julien CHARBONNEL

Délégation départementale du Finistère - Département santé environnement 5, venelle de Kergos 29324 QUIMPER Cédex - Tél :02 98 64 50 50 www.ars.bretagne.sante.fr



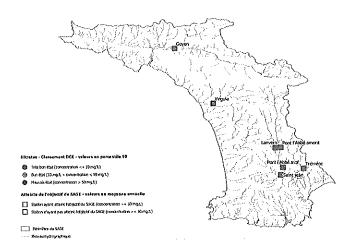
Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE



INFEAU Suivi nitrates 2020



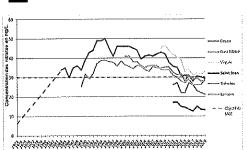
Protocole de suivi

7 stations de prélèvement. Prélèvements mansuels calendaires.

Analyses réalisées par un laboratoire agréé COFRAC.

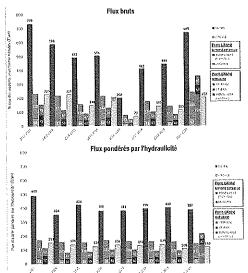


Evolution des concentrations



- Diminution significatives des concentrations en nitrates sur les bessins versants prioritaires (Goyen, Pont-PAbbé, Virgule) au cours des 25 demières ennées. En 2020, les concentrations sur la nivière de Pont l'Abbè et sur le Goyen sont légètement en-dessous de l'objectif fixè par le SAGE (< 30 mg/L.) et légèrement au-dessous sur la Virgule.

Zoom sur l'année 2020



- Le flux brut est exprimé en T/en et correspond à la charge brute d'azote qui arrive aux excloires des cours d'eau. Les résultats sont en partie liés à le pluviomètrie. Pour les 4 dernières années hydrologiques nous observons une augmentation des flux bruts. Le flux pondérés par l'hydraulicité permet de corriger en partie la valeur des flux bruts de l'effet de la variabilité climatique. Pour cet indicateur, nous observons une relative slabilité des résultats.



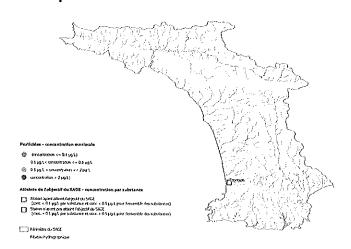




ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE



INFEAU Suivi pesticides 2020



Protocole de suivi sur le ruisseau de Tronoën



- Prélèvements mensuels par temps de pluie (5 prélèvements en 2020).

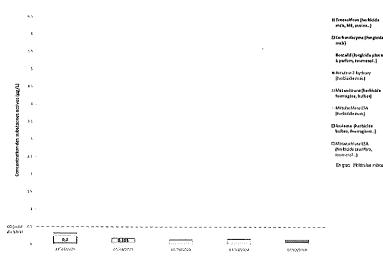
- En 2020 :

 8 aubstances actives détectées dont 6 herbicides et 2 (ongicides.

 2 aubstances actives dépassant l'objectif du SAGE (< 0.1 jugit, per substance), l'asulaine et le métrantione.

 Les détections en nombre de substances et en concentrations sur la ruisseaut de Troncên sont plus fables que celles mesurées en 2018 et 2019, sur les nússeaux le Penmarch et de la Torche

Evolution des concentrations sur le ruisseau de Tronoën





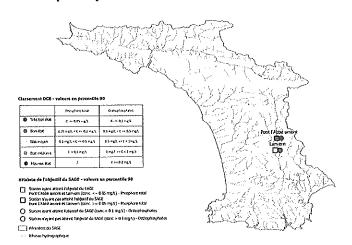




ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE



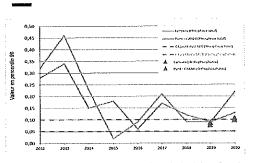
INFEAU Suivi phosphores 2020



Protocole de suivi



Evolution des concentrations

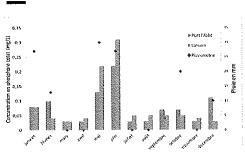


- Diminution des concentrations en phosphore total depuis 2012 (exprimées en Percentite 90).

 En 2020, les concentrations en phosphore total sur la rivière de Pont l'Abbé amont et du
- trisseau do Lanvern sont au dessus de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,05 mgt).

 En 2020, les concentrations moyennes annualles en orthophosphales sur la rivière de
 Pont l'Abbé amont sont légèrement en dessous de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,1 mgt.) et au-dessus sur la ruisseau de Lenvern.

Zoom sur l'année 2020



Il existe une corrélation entre la pluviomètrie et les concentrations mesurées dans les







ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ANNEXE 2

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNÉE 2020

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SAUR

05/05/2021

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION **ANNEE 2020**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

OUEST

Région Centre Département

FINISTERE **FINISTERE**

Collectivité

CdC du Pays Bigouden Sud-EAU

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en KEur

PRODUITS		6 867,7	6 878,1	10,4
Exploitation du service		3 167,1	3 266,5	
Collectivités et autres organismes publics		3 283,3	3 292,2	
Travaux attribués à titre exclusif		316,8	198,8	
Produits accessoires		100,5	120,6	
CHARGES		6 409,6	6 254,3	-155,3
Personnel		1 031,9	880,2	
Energie électrique		121,9	155,4	
Produits de traitement		126,4	158,0	
Analyses		31,2	54,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		568,5	507,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contract	uelles (1)	33,4	37,3	
Autres dépenses d'exploitation		389,5	419,9	
- Télécommunications, poste et télégestion	on	28,2	22,2	
- Engins et véhicules		112,6	97,5	
- Informatique		167,5	211,3	
- Assurances		28,6	25,8	
- Locaux		27,9	29,9	
- Divers		24,8	33,1	
Contribution des services centraux et recher	che	441,2	474,2	
Collectivités et autres organismes publics		3 283,3	3 292,2	
- Part collectivíté		2 589,3	2 637,2	
- Autres organismes publics		694,0	655,0	
Charges relatives aux renouvellements		298,0	187,2	
- Pour garantie de continuité du service		176,8	64,0	
- Programme contractuel		121,2	123,2	
Charges relatives investissements du domai	ne privé	77,9	62,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & conten	tieux	6,5	24,8	
RESULTAT AVANT IMPOT		458,1	623,9	165,8
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		156,7	199,0	
RESULTAT		301,4	424,9	123,4

⁽¹⁾ Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Validé le 05/05/2021

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006 Réf: 120-023002 -293000 -01 2020120

⁽²⁾ Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amerils sements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ANNEXE 3 TRAVAUX ADDUCTION D'EAU POTABLE 2020 BILAN DES RÉALISATIONS

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Communes	Lieux	BC	Ext	Ren	Bcht	Linéaire conduite posé
TRÉGUENNEC	Lotissement St Vio	60			2	
PONT-L'ABBÉ	Secteur Prat Min	66	χ	100000000 233311133		126 ml PEHD Ø50
LOCTUDY	Secteur Kerform	67	X			207 ml PEHD Ø50
PONT-L'ABBÉ	Rue de la gare	68			9	76 ml PVC Ø63,4ml PEHD Ø40
PENMARC'H	Place dupouy	69		Х		50 ml PVC BiO Ø110
PONT-L'ABBÉ	Rue de Poulleach / Rue Lainé	71			9	
PONT-L'ABBÉ	Rue du lycée	72		X	18	28 ml PVC bio Ø110, 84 ml PVC Ø63, 11 ml fonte Ø300
TREMEOC	Kerhors	76		Х	- 6	91 ml PVC Ø63, 29 ml PEHD Ø50
PONT-L'ABBÉ	Secteur Kerdalae	78		X	8	634 ml PVC bio Ø160, 2 ml PVC bio Ø110, 206 ml PEHD Ø50
LOCTUDY	Secteur de Ster Kerdour	79		X	3	206 ml PVC Ø63, 30 ml PEHD Ø50
PENMARC'Ĥ	Rue du port St Guénolé	80		X	16	9 mi PVC bio Ø140, 40 ml PVC bio Ø110,7 ml PVC Ø63, 2 ml PEHD Ø63, 29 ml PEHD Ø50, 35 ml PEHD Ø40, 22 ml PEHD Ø32
LOCTUDY	Rue de Kerinvarch	81		Х	15	617 ml PVC BiO Ø110
LOCTUDY	Rue de rénénal	82		x	5	321 ml PVC Ø63, 5 ml PVC Ø90, 51 ml PVC Ø225
PENMARC'H	Promenade Scuiller	83		X	1	48 ml PVC Ø90, 5 ml PVC bio Ø110, 4 ml PEHD Ø63
PLOBANNALEC- LESCONIL	6 rue de kernavrach	84	X			98 ml PVC Ø40
COMBRIT SAINTE-MARINE	Secteur du treustel	85		X	22	1257 ml PVC BIO Ø110, 12 ml PEHD Ø110, 1 ml PVC Ø75 83 ml PEHD Ø50, 12 ml PEHD Ø40
LOCTUDY	Rue de kerillian	87		х	9	7 ml PVC BiO Ø110, 105 ml PVC Ø63
PONT-L'ABBÉ	Secteur De Gaulle - Tabariy	88		X	12	26 ml PVC Ø110, 50 ml PVC Ø160, 104 ml PVC Ø225 bio, 30 ml fonte Ø200, 10 ml fonte Ø250, 3 ml PVC Ø63
PONT-L'ABBÉ	Rue Pen Enez (bringall)	89		х	5	83 ml fonte Ø100, 8ml PVC Ø75
PONT-L'ABBÉ	Résidence du steven	92		×	23	245 PEHD Ø63, 4 ml PVC Ø110

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Commune	Lieu	ВС	Ext	Ren	Bcht	Linéaire conduite posé
PONT-L'ABBÉ	Dreon an Ilis	94)	13	112 ml PEHD Ø63 10 ml PVC Ø63 4 ml PVC Ø110
PENMARC'H	Route de quelourn	95		X	12	1544 ml fonte Ø200 37 ml PVC Ø63 16 ml PVC bio Ø110 5 ml PVC Ø50
PENMARC'H	Rue Rudonge	97		χ	8	164 ml PVC Ø63
TRÉGUENNEC	Venelle de la mairie	98	Х	Х	5	128 ml PVC Ø63
PLOMEUR	Le Peuliou	99		Х	30	359 ml PEHD Ø63 41 ml PVC Ø63 62 ml PVC BiO Ø110
ILETUDY	Avenue de Bretagne	100		X	23	
COMBRIT SAINTE-MARINE	Le Treustel 2	101		X	13	847 ml PVC Ø63, 39 ml PVC Ø110
CCPBS	Sectorisation	102	En cours		rs	
PONT-L'ABBÉ	Rue Guy Le Garrec	103		Х	16	56 ml PEHD Ø63 228 ml PVC Ø90
COMBRIT SAINTE-MARINE	Kerloch Gwen	104		X		inclus dans BC101
COMBRIT SAINTE-MARINE	Pen Ar Steir	105		×	23	188 ml PVC bio Ø110 233 ml PVC Ø63
PONT-L'ABBÉ	Rue dé Lambour	107		x	18	290 ml PVC Ø 110
PONT-L'ABBÉ	Rue I. D'Arc / ch Grotte	109	×	X	12	145 ml PVC bio Ø110 110 ml PVC Ø63
CCPBS	Stab	110	En cours		rs	
TREFFIAGAT	Route de Plobannalec - château d'eau	113		x		20ml fonte Ø200, 10ml fonte Ø150, 24ml fonte Ø250, 4ml PEHD Ø50
PONT-L'ABBÉ	Rue de quillivic	114	X		4	63ml PVC DN63, 58ml PEHD DN50
PENMARC'H	Impasse menez braz	115		Х	4	80 ml PEHD Ø63

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ANNEXE 4 NOTE INFORMATION AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE 2020



Liberté Égalité Fraternité Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

agence de l'eau Loire-Bretagne



en altérent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux

pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

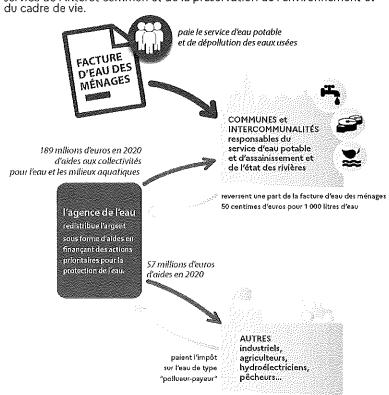
LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/ m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau:

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr





NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Tarticle L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concemé. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommuncale sur le prix et la qualité du service public de l'établissement Ed. mars 2021 NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

<u>D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?</u>

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,75 € de redevance de pollution payé par las éleveurs concernés

pollutions diffuses

phytosanitaires

prix des produits

et répercutés sur le

payés par les distributeurs de produits

6.30 € de redevance de

économiques concernés

3,24 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités

67,61 € de redevance de poliution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



शताच्या हो दिवा दिव**ि** 100 spra 3 n 2020.



0,62 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



1,96 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



2,59 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



7,03 € de redevance de prélèvement , payés par les activités économiques



9,90 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11º programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



2,85€ aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



32,52 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



17,07 € ur lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 Suno Sul 4020



8,13 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



14,23 € pour la gestion quantitative et les conomies d'eau



16,67 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux

8,53 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enleux de l'eau et la solidarité internationale

En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération Intercommuncale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

ACTIONS AIDÉES

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Recu en préfecture le 04/01/2022

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'année 2020 marque la seconde année du 11° programme d'intervention [1]D y 929-21290209-20220104-202112201-DE Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

















* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / 810 : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

mobilisation des crédits.

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide

Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.

Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : http://bit.ly/PR-EauPotable
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau: http://bit.ly/PR-Continuite

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1er mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.





LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

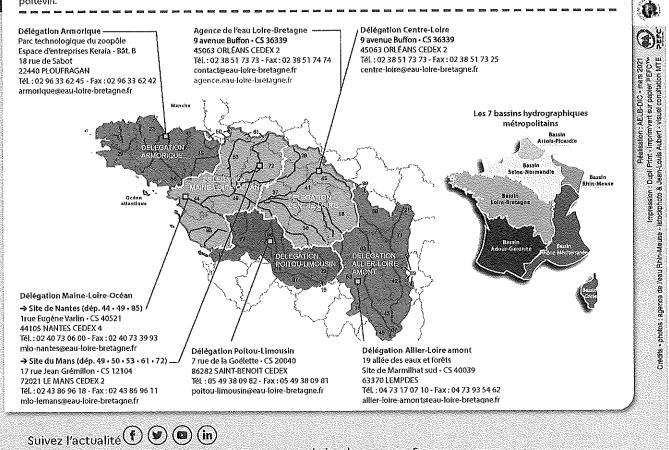
Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communaut communes, 36 département plus de 13 millions d'habitan

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 de 2014 d'unes, plor de 6 800 Reçu en préfecture le 04/01/2022,

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE





de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : <u>agence.eau-loire-bretagne.fr</u>

sur le site enimmersion-eau.fr

Découvrez les nouveaux "Podcasts"

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Kérist 29740 Plobannalec-Lesconil Tél : 02 98 87 50 58 www.ccpbs.fr





Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché_le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE













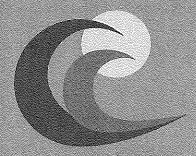






RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

2020



communauté de communes Pays Bigouden Sud

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SOMMAIRE:

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

PARTIE 1: LES INDICATEURS TECHNIQUES:

1. LE TERRITOIRE DESSERVI	
1.1 Territoire desservi	9 10
2. LA PREVENTION DES DECHETS	
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	
3. LA COLLECTE DES DECHETS ORGANISATION	
3.1 Précollecte	13 14 15
4. LA COLLECTE DES DECHETS BILAN	
4.1 Déchets collectés en ordures ménagères et du tri sélectif	19
5. LE TRAITEMENT DES DECHETS ORGANISATION	
5.1 Localisation des unités de traitement existantes 5.2 Destination des produits 5.3 Nature des traitements (dont valorisation) 5.4 Usine de Lézinadou 5.5 Procédé de traitement des ordures ménagères 5.6 Compostage des déchets verts	25 26 26 27
5.7 Installation de stockage de déchets non dangereux de Tréméoc	29

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

6	. LE	TRA	ITEMENT	DES DÉCHETS	BILAN
			· · · ·		

6.1 Capacité et tonnages traités	31 33
7. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE	
7.1 Exemples d'indicateurs	34
8. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS	
8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire	35 36
9. LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE	
9.1 Description des moyens d'information et de concertation	36
PARTIE 2 : LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS :	
10. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS	
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et des gestions des déchets	38
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	39
11. BUDGET : COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT	
11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	41
12. STRUCTURE DE COÛT	
12.1 La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus) 12.2 La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes) 12.3 La répartition des charges, des produits et du financement	46

13. COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHE

13.1 La part relative des flux dans le coût du service public	
(ou coût aidé pour chaque flux de déchets)	48
13.2 La couverture des charges par produits par flux	49
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	49
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique	
14. EVOLUTION DES COÛTS	
14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus	51
14.2 L'évolution des coûts par flux	53
17,2 Levolution des souts par hax minimination	

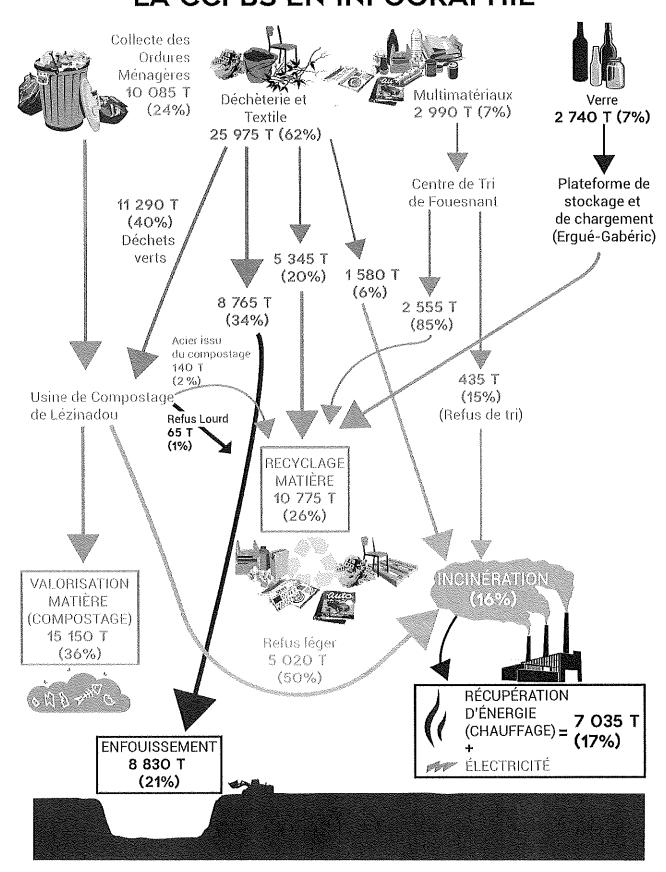
Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

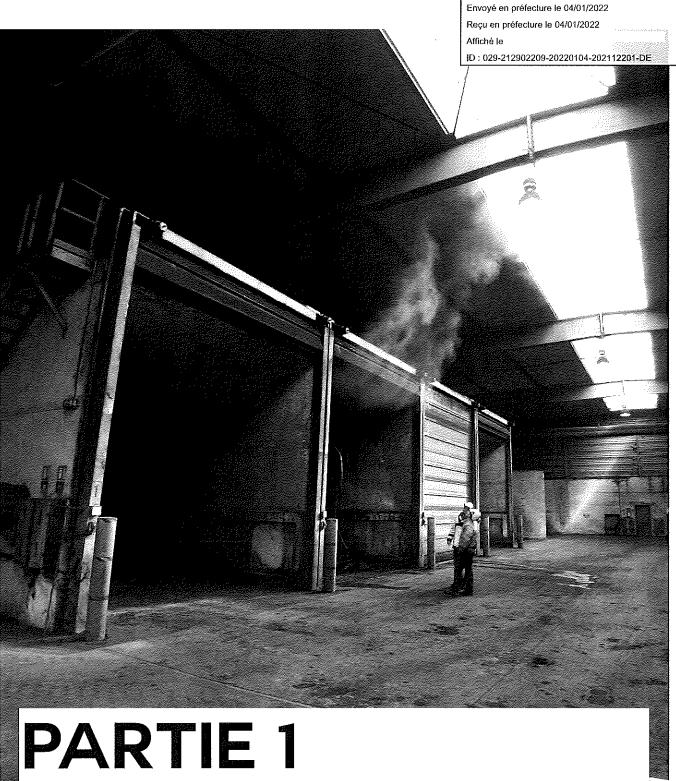
ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) modifié par le décret n°2015-1827 précise que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est présenté au Conseil de communautaire du 10 juin 2021.

Reçu en préfecture le 04/01/2022

LA FILIÈRE DÉCHETS DE 2029-212902209-20220104-202112201-DE LA CCPBS EN INFOGRAPHIE





LES INDICATEURS TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre

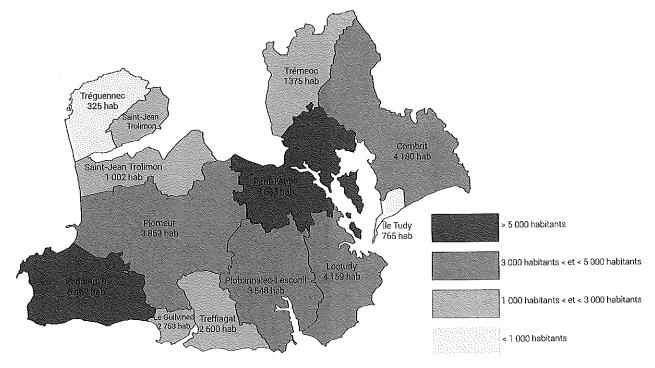
La Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), créée par arrêté préfectoral du 28 décembre 1993, regroupe les communes de Combrit, Le Guilvinec, Île-Tudy, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec-Lesconil, Plomeur, Pont-l'Abbé, Saint-Jean Trolimon, Tréffiagat, Tréguennec et Tréméoc.

D'une superficie de 16 709 km², les douze communes du Pays Bigouden Sud totalisent une population INSEE 2019 de 38 565 habitants en hiver et plus de 90 000 en été. La population retenue pour le calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2019 est estimée à 47 471 habitants. La fréquentation augmente lors des vacances scolaires et des week-ends fériés. En 2019, 9 153 résidences secondaires et 2 064 logements déclarés vacants s'ajoutaient aux 18 272 logements permanents.

Le nombre d'autorisations était en diminution depuis les années 2008 et on observe une nouvelle augmentation du nombre d'autorisations depuis 2015.

Le Pays Bigouden Sud dispose également d'une capacité d'accueil touristique importantecomposée de 30 campings et 219 chambres, et environ 2 700 places de plaisance sur pontons et mouillages.

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



Territoire concerné : 38 695 habitants

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

1.1.3 Déchels pris en charge par le service

		Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre
	Collecte en porte à porte	X	X	
Mode de collecte	Collecte en bacs individuels	X	X	
	Points d'apport volontaire	X		
	Déchèterie			

1.2 Répartitions des compétences

La Communauté de communes exerce les prestations de collecte et de traitement des déchets dans la limite de son territoire. Elle gère également l'exploitation du réseau de déchèteries communautaires. Hors investissement, remboursement de la dette et frais de structure (siège), la répartition des dépenses de fonctionnement est la suivante :

- > Régie (hors traitement des boues de STEP) : 40%;
- > Prestation de services (hors traitement des boues de STEP) : 60% ;

Suite à la modernisation de l'usine de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), les dépenses de prestation de service prennent une part de plus en plus importante.

Le confinement des odeurs sur l'usine de Lézinadou entraîne un surcoût important des charges d'exploitation, en particulier sur les charges d'électricité (ventilateurs en marche permanente, pour la gestion de l'air vicié dans les bâtiments).



Photo de l'Usine de Lézinadou

2. LA PREVENTION DES DECHETS

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Données en kg / hab (pop dgf) / an

	2010	2020	Indice par rapport à 2010	
Ordures ménagères	252	208	-17,46 %	
Recyclables secs	15(6)	63	12,40 %	
Verre	15,2	5(8)	11,04 %	
Déchèteries	349	5/24/04	50,15%	
Total	709	858	20,27 %	

L'indice correspond au tonnage de l'année 2020 multiplié par 100 et divisé par le tonnage de 2010

Pour les ordures ménagères, plusieurs facteurs ont impacté les tonnages depuis 2010 :

- > La mise en place du 1^{er} plan local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA).
- > Le passage à la conteneurisation sélective (2015) a eu un impact significatif sur les tonnages collectés. Nous avons pu observer un transfert des tonnages des ordures ménagères vers le tri sélectif.
- > L'extension des consignes de tri l'année suivante (2016) a renforcé ce transfert.
- > Enfin, la mise en place du 2º PLPDMA a

contribué à la réduction du tonnage des OM.

> En 2019, le passage à la collecte des bacs OM tous les 15 jours pendant la période hivernale (octobre à avril).

Ces éléments permettent d'expliquer la hausse du tonnage de recyclables secs (emballages + papiers).

Les chiffres concernant les apports en déchèteries sont nettement moins positifs, avec une augmentation constante et importante depuis 2014 (5620t / 30%) due essentiellement aux dépôts de déchets verts et de gravats.

2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

Depuis 2016, la CCPBS s'est engagée dans un nouveau PLPDMA piloté par les élus membres de la commission technique et le chargé de la prévention et du tri des déchets. En 2020, plusieurs actions du PLPDMA ont été mises en œuvre :

- > L'accompagnement de l'association "La P'tite Boîte" sur divers points leur permettant de développer leur activité.
- > Le bilan de la vente de composteurs subventionnés par la CCPBS commencée en juillet 2017 est de 1 107 composteurs et 749 brass'compost. En raison, de la fermeture des services techniques, due à la crise sanitaire, les ventes 2020 ont diminués (191 composteurs et 102

brass'compost).

- > Des animations scolaires et des sensibilisations auprès de certains professionnels.
- > L'ensemble des pages déchets du site internet ont été remises à jour et la partie prévention a largement été étoffée. En parallèle, le service communication a diffusé de nombreuses astuces de réduction des déchets sur les réseaux sociaux et a travaillé sur la diffusion de vidéos.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire il n'a pas été possible de faire certaines actions de sensibilisation prévues (troc textile, animations en déchèteries, etc.).

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

3. LA COLLECTE DES DECHETS ORGANISATION

3.1 Précollecte

Les usagers disposent d'un bac individuel gris à couvercle vert pour les ordures ménagères sur lequel est apposé l'autocollant présentant les consignes de tri :





Pour le tri sélectif le bac est gris avec un couvercle jaune. Un adhésif avec les consignes de tri y est également apposé:



O EMBALLAGES C Sympand BE S

Les colonnes d'apport volontaire ont un dôme gris pour les ordures ménagères, un vert pour le verre et un jaune pour le tri sélectif.

Une réglette est également à la disposition des usagers.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

3.2 Population DGF desservie et laux de 10: 029-212902209-20220104-202112201-DE

	Collecte en porte-à-porte	Collecte en bacs individuels	Collecte en points d'apport volontaire
	20/20	2020	388 colonnes
Ménages	1 192	44 093	2 388
Bénéficiaires n'étant pas des ménages		224	27
	2/01/9	2019	388 colonnes
Ménages	1187	48 911	2 3374
Bénéficiaires n'étant pas des ménages	0	228	30

Population retenue pour 2019: DGF 2019, 47 471 habitants Population retenue pour 2020 : DGF 2020 47 668 habitants

3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	ОМ	Verre	Plastique Papier Carton	Ultimes	Cartons	Bois
Nombres de contenants disponibles	48	27/0	7/(0)	-3	3	
Type de contenant	Colonnes aériennes et semi aeriennes	Colonnes achiennes et semi achiennes	Golomnes aeriennes et semi aériennes	Rønnes en decheterie	Bonnes en déchélenc	Bennes en déchèterie
Ratio du nombre de contenants par habitant	1-pour 993	1 pour 176	I pour 681	1 pour 15 889	1 politi 15 389	1 jaolei 15 889
Tonnage collecté ménager	2 (0.416)	2 1/4 1	521	1/0/22	284	2 104
Tonnage collecté non ménager	NG	NC.	NC.	MC	N(C)	NC

	Mobilier	Métaux	Incinérables	Placoplâtre	Gravats	Déchets Verts	Textiles	Déchets dangereux
Nombres de contenants disponibles	4	3	3	3		3	2(6	3
Type de contenant	Bennes en déchéterie	Bennes en déchèlerie	Bennes en déchéraire	Bennes en déchéhane	Plate formes en déchéraire	Plateformes en décheterie	Cio Iomacs	Lercal
Ratio du nombre de contenants par habitant	prour 1 21 7	pour 5-339	i ₍ 300) 1,5, 3189	I рочт i 5.889	pour 5.489	1 pour 15.889	1 poul 1 8338	1 piùs) 1.5 889
Tonnage collecté ménager	1/4/52	43(0)2) (1)	-11-51311	147	7/7/41	9 (45)3	125	JP16
Tonnage collecté non ménager	NC	JN(C	INC.	ING:	ING	INIC	NC.	PAIG

3.4 Organisation de la collecte en por iD: 029-212902209-20220104-202112201-DE

3.4.1 Population desservie

Les collectes sont organisées en fonction du type de déchets collectés, des secteurs et des possibilités d'accès.

OMR (Ordures Ménagères Résiduelles): porte à porte en bacs individuels (92,5% de la population), apport volontaire, aires collectives (5% de la population), porte à porte en sacs (2,5% de la population).

Emballages et JMR : collecte en bacs individuels sélectifs : porte à porte en bacs (95% de la population), apport volontaire, aires collectives (5% de la population).

Verre: apport volontaire, aires collectives (100% de la population)

Autres Déchets: déchèteries (100% de la population)

La collecte en porte à porte dessert 95% de la population. Certains usagers n'utilisent pas ce service et déposent leurs déchets aux points d'apports volontaires comme le font les résidents secondaires et les touristes du territoire. On estime à 15% les tonnages d'ordures ménagères et de tri sélectif collectés en apport volontaire.

3.4.2 Spécification de la collecte

of Carlos	OMR	Tri sélectif
Population desservie	45 285	45 285
Tonnage annuels	7 828	2 467
Distances parcourues pour la collecte	129 458	59 025
Couleur du bac concerné	Gris/verf	Gire/jaune
Collecte séparative proposée	[10]A	oul

Population retenue pour 2020 : DGF 2020, 47 668 habitants x 95%

3.4.3 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collectivité n'applique pas de seuil au-delà duquel elle ne collecte plus les déchets.

s'agit de bacs non ménagers et soumet le professionnel à la redevance spéciale.

Toutefois au-delà d'une collecte par semaine d'un bac 240 litres elle considère qu'il

3.4.4 Part de la collecte du tri sélectif dans I ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

OMR	9 874 t	639%
Recyclables	5 7/249,711 ij.	37%
Total	15 604 t.	100 %

3.5 Fréquence de la collecte

	Contenants	Fréquences Hiver	Fréquences Eté
	Baes individuels	1 collecte par semaine du 15 juin au 5 juillet et du 31 août au 3 octobre sinon 0,5 collecte/semaine	1 collecte / semaine
m (m)	Baes collectifs	1 collecte / semaine	1 collecte / semaine
OMR	Colonnes semi-enterrées	1 à 3 collectes / semaine	2 à 7 collectes / semaine
	Vrac Centre-ville Pont-l'Abbé	3 gollectes / semaine	3 collectes / semaine
	Vrac Centre Guilvinec	2 collectes / semaine	2 collectes / semaine
	Bacs individuels	1 collecte / 15 jours	1 collecte / 15 jaurs
Sélectif	Colonnes sélectives	1 à 2 collectes / semaine	T à 7 collectes / semaine
	Colonnes verre	। à 4 collectes / mois	1 à 4 collectes / mois

À l'exception d'une partie des centresvilles des communes de Pont-l'Abbé et du Guilvinec, qui n'ont pas pu être équipés en bacs individuels, l'ensemble des secteurs répartis sur les 12 communes a été collecté en porte-à-porte une fois par semaine pour les OMR. Depuis le 21 octobre 2019, à l'exception des vacances de fin d'année, les bacs sont collectés tous les 15 jours.

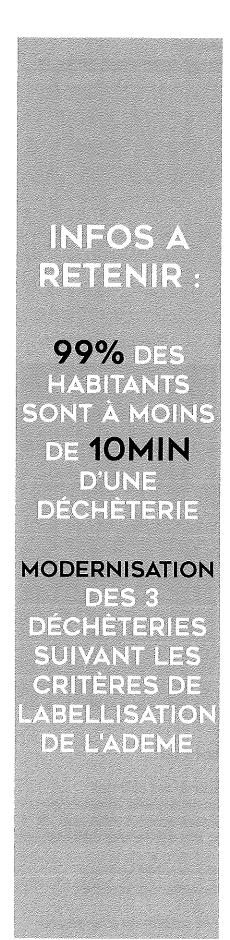
Les bacs individuels pour le tri sélectif sont collectés tous les 15 jours. Dans la mesure du possible les bacs OMR et sélectif sont

collectés le même jour.

En été, la fréquence des collectes individuelles reste la même, mais les points d'apport volontaire sont collectés plus régulièrement, afin d'éviter tout débordement.

La période estivale correspond aux 8 semaines des vacances scolaires.

La fréquence de collecte est adaptée pour les professionnels soumis à la redevance spéciale suivant leur demande.



3.6 Focus sur les déchèteries

Les habitants de la Communauté de communes ont à leur disposition trois déchèteries : "Kerbénoën" à Combrit, "Quélarn" à Plobannalec et "Lézinadou" à Plomeur (cf. point 1.1.2) 99% des habitants sont à moins de 10 minutes d'une déchèterie.

Les déchèteries ont été modernisées en 2014 pour celle de Plobannalec- Lesconil, 2015 pour Combrit et 2017 pour Plomeur.

La modernisation des déchèteries a permis :

- De respecter les prescriptions réglementaires en vigueur.
- De permettre de séparer les flux et s'adapter à l'augmentation des quantités collectées.
- D'optimiser la gestion des équipements entre les activités.
- D'optimiser les collectes sélectives.
- De répondre aux enjeux locaux de gestion des déchets (PDPGDMA, schéma de cohérence territoriale).
- De répondre aux critères de labellisation à minima de Niveau II de l'ADEME.

Deux gardiens sont nécessaires à la gestion de la déchèterie pour éviter d'avoir un travailleur isolé, améliorer le service aux usagers et éviter les erreurs de tri qui pourraient pénaliser la collectivité. Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

fD: 029-212902209-20220104-202112201-DE

a ouverture

Les déchèteries sont ouvertes de 8h30 à 11h50 et de 14h à 17h50 du lundi au vendredi, et de 9h à 11h50 et de 14h à 17h50 le samedi.

3.6.2 Conditions d'accès des particuliers

Les déchèteries sont accessibles aux particuliers habitant l'une des 12 communes du Pays Bigouden Sud en possession d'un macaron pour les déchèteries de Plomeur et Plobannalec ou d'un badge pour la déchèterie de Combrit. Les conditions d'accès et d'obtention des macarons sont précisées dans le règlement intérieur des déchèteries disponible à la consultation dans les déchèteries, dans les locaux de la CCPBS ou sur le site Internet de la communauté de communes.

Depuis 2014, une convention signée avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden permet aux usagers des deux collectivités de fréquenter la déchèterie la plus proche de leur domicile: dépôts autorisés sur la déchèterie de Lézinadou (Plomeur) pour les habitants de la CCHPB, dépôts autorisés sur la déchèterie de Kerlavar (Plonéour-Lanvern) pour les habitants de la CCPBS.

3.6.3 Dépôts autorisés

En référence au règlement de déchèteries, les particuliers peuvent déposer :

- déchets verts.
- gravats/déchets inertes,
- placoplatre et plâtre,
- tout-venant/encombrants: objets, encombrants nonvalorisables,
- incinérables : plastiques, caoutchouc, PVC, jouets non électriques, cartons souillés,
- bois : palettes, cagettes, contreplaqué, bois de charpente, planches,
- mobilier bois, métal, plastique,
- cartons pliés : cartons bruns ondulés, cartons d'emballages,
- ferrailles et encombrants métalliques,
- déchets dangereux spécifiques (DDS)
- huiles usagées, batteries, piles,
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- verre et emballages,
- textiles.

Conformément à la réglementation, les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) ne sont plus acceptés en déchèteries, mais doivent être repris auprès des professionnels de santé, de type laboratoires médicaux ou pharmacies.

Sur le territoire, les DASRI peuvent être déposés dans les pharmacies suivantes :

- Combrit : route de Pont-l'Abbé
- Le Guilvinec : 7 rue de la marine
- Loctudy : 1 rue Sébastien Guiziou / 9 rue du Port

- Penmac'h: 44 Hent Yvon Buannik

- Plobannalec: 3 rue Pasteur

- Pont-l'Abbé : 2 rue Hent Coz / 16 Place de la République

- Treffiagat : 5 avenue du Port

3.6.4 Conditions d'accès des professionnels

Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels du lundi au vendredi.

Les tarifs des dépôts sont les suivants (délibération du Conseil communautaire du 01/02/2018) :

- > Déchets verts :
 - Dépôt en déchèterie 10 €HT/m³,
 - Dépôt direct à l'usine de Lézinadou : 42€ HT/t,
- > Gravats: 15€ HT/ m³,
- > Encombrants et incinérables : 28€ HT/ m³,
- > Bois: 24€ HT/ m³,
- > Placoplatre: 31€ HT/ m³,
- > Cartons: gratuit,
- > Ferrailles : gratuit.

Rappel des conditions particulières d'acceptation des déchets :

- > les déchets verts de tailles de diamètre supérieur à 4 cm et les souches doivent être déposés dans la benne bois,
- > le dépôt de polystyrène doit se faire en quantité limitée et diffuse,
- > le volume journalier des dépôts de gravats est limité à 1 m³. Au-delà, les particuliers doivent se rendre, à leurs frais, dans un centre de stockage agréé,
- > le volume journalier des dépôts de déchets verts est limité à 2 m³. Au-delà, les déposants doivent se rendre à l'usine de compostage de Lézinadou à Plomeur.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

INFOS A RETENIR:

PARTICULIERS

3
DÉCHÈTERIES
OUVERTES DE

POUR NES

8H30 A 11H50

ET DE

14H A 17H50

7
PHARMARCIES
DANS LES
12
COMMUNES
POUR
DÉPOSER VOS

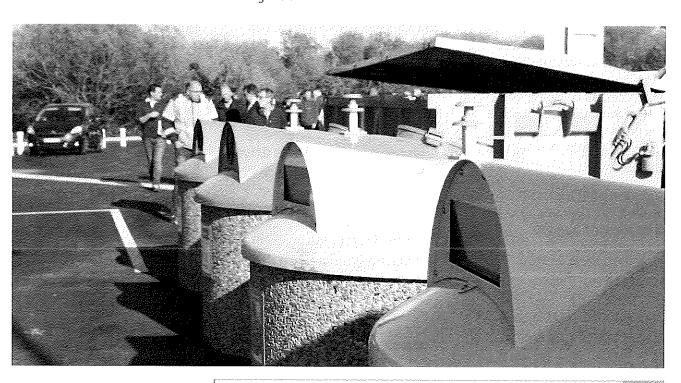
DASRI

Les déposants devront se conformer aux exigences du personnel d'exploitation de l'usine. Ces dépôts sont payants à hauteur de 42€ HT/tonne (délibération du Conseil communautaire du 01/02/2018). Des conditions particulières spécifiques s'appliquent à la réception des déchets des professionnels. Pour obtenir de plus amples informations, les lecteurs sont invités à se référer au règlement de déchèteries.

3.7 Evolution de l'organisation de la collecte

Depuis 2010 le service collecte s'est optimisé en plusieurs phases :

- > Mise en place de la redevance spéciale en 2010
- Développement des points d'apports volontaires (colonnes semi-enterrées) en 2011
- > Passage en bacs au lieu des sacs pour la collecte sélective en 2015
- > Extension des consignes de tri en 2016
- Collecte des OMR une fois tous les quinze jours, depuis le 21 octobre 2019)
 Ces changements ont permis de diminuer sensiblement le nombre de tournées hebdomadaires de 48 à 29. L'optimisation de la collecte se fait également de façon continue en améliorant la sécurité des agents.



ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

JD: 029-212902209-20220104-202112201-DE

4. LA COLLECTE DES DECHETS

4.1 Déchets collectés en ordures ménagères et tri

Déchets collectés	Tonnages	Tonnage pop DGF* Kg / Hab / An	Tonnage pop INSEE* Kg / Hab / An	
OMR	9 874	207	256	
Emballages et JMR	2.988	69	78	
Total	12 862	27.0	334	

^(*) Population DGF 2020 : 47 668 habitants

4.2 Déchets collectés en déchèteries

	Combrit	Plobannalec	Plomeur	Total
Placoplâtre	32,30	(66,28	47,88	161,72
Bois	577,88	916,18	609468	2 1103,66
Incinérables	434,88	699,80	44(6),026	1./5/80,7/2
Ultimes	261,86	430,32	329.94	1-0/22,12
Meubles	306,58	(576707618)	26/4/35	1 354,91
Gravats	1 975,08	3 584,20	2 [8] (50)	7 7/40,319
Déchets verts	2873,14	3 699,56	2/5/3/5/5/2	9.1/58/22
Cartons	88,76	[23,66	7(6,3(0	218/3/7/2
Ferrailles	198,20	352,48	252,7/2	\$103,40
D3E	148754	225,14	149,607	493,28
DMS / DDS	26,99	54,05	3/4/8/2	1115,36
Piles	1,02	2,515	1,39	4,96
Batteries	4,85	ia) N	4,19	17,20
Radios	0)(0)(6)	0,1015	0,06	0,18
Huile friture	1,052	2,793	1,328	5,17
Huile vidange	4,115	5,56	3,87	1/3,610
Textiles	10,152	14,87	9,46	34,85
Total	6911,4	10.846,3	7 119,1	24 876,70

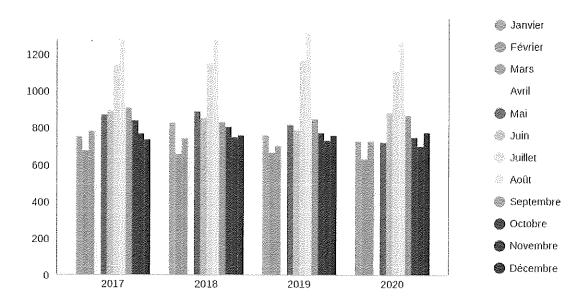
^(*) Population INSEE 2020 : 38 516 habitants

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

4.3 Evolution des tonnages

4.3.1 Évolution des tonnages OM

	Tonnages				Écarts 20	20/2019	
	2017	2018	2019	2020	en tonnes	en %	
Janvier	7/50,56	326,33	750,82	(27,4)	-\$11.92	=4./2 ¹⁰ / ₆ ,	
Février	674,96	656,76	664,17	629,1	35,07	-5,3%	
Mars	7/8/0,02	7/48 (8/2	701,74	727,23	25,54	3,6%	
Avril	803,64	311,82	8(015),349	713.52	-86.02	-10,7%	
Mai	3(63),674	\$382,62	21161513	7241,6		-11,6%	
Juin	3/30/44	352,02	743.9.1124	GG:3742	94,22	111,91%	
Juillei	14462	11497	1116465	11110/92		-4.6%	
Août	13:37.0	167217	10,425 E	FZlatata.	5.2(6)	14.0% 15.0%	
Septembre	1916(519)	132.9 746	6 - 2747/1/G	23/57/256	20740	100 M2/m2 1	
Octobre		20812	74701912			- 10 %	
Novembre	767/38	747,99	7,291.34	523104	3(0)		
Décembre	70.9(17)	757,82	7/5/	77/3/914	115/24	75 (16) 2-1 4 (1	
Total	10552,8	10437,82	10125,31	9874,19	-251,12	-2,5%	

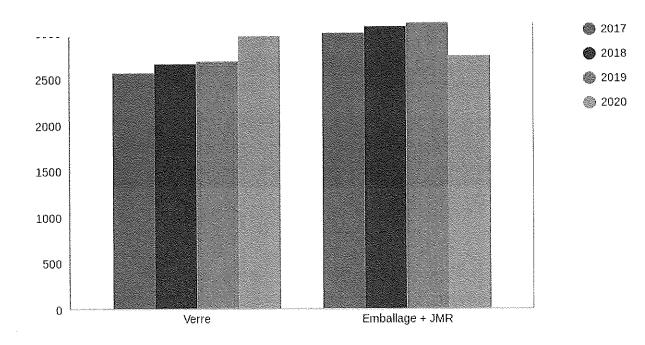


La diminution du tonnage des ordures ménagères reçu sur le site de Lézinadou se poursuit puisque cette année elle est de 2,5%. La modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères a influencé le tri des ménages. En effet, pour éviter d'avoir un bac ordures ménagères qui débordent au bout d'une semaine ils ont davantage trié.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

4.3.2 Evolution des tonnages sélectifs

		Tonna	Evolution			
	2016	2017	2018	2019	%	
Verre	2 530,70	2 552,38	2 651,18	2 681,17	1,1%	
Emballages + JMR	2 896,28	2 987,58	3 (059/62	31097/68	1,2%	
TOTAL	5 426,98	5 539,96	5 710,80	5 778 ₁ 85	1,2%	



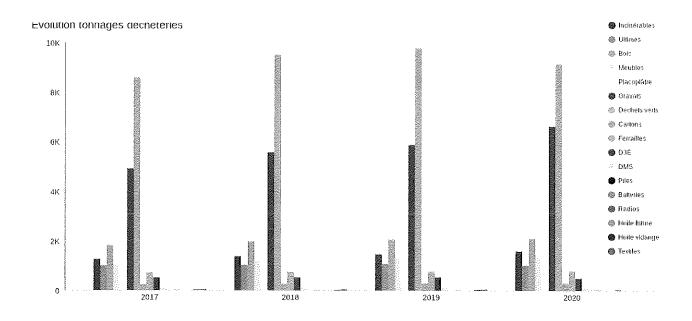
Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

٤				
Carolin biom	pel per m	La para an an an ar a	يعفير يومير التعبير	déchèterie
		1711114485		UKCHKIKIK

	2017	2018	2019	2020	2020-2019	Variation (%)
Incinérables	12613		1462,44	(E)	113,23	\$,09%
Ultimes	1 004;96	143840	107/5/5/2	16022212	- 531/2/6	-42/334
Bois	1315,26	=13(325/16) = 1	2065,26	210846	8/8/4/0	1,86%
Meubles	1062,08	12/910,7/82	1322	H351,91	2003	2,26%
Placoplâtre	132,79	162,72	164,72	146,96	=14,76	2 2 1 2 3 7 7
Gravats	5873,98	6625,47	7.4500 (60)	77740(88	282,36	3,79%
Déchets verts	3594374	36,501,518	277/8(6	1911513-22	-62033	-6.34%
Cartons	250,76	2 ZEE	29/4/3/6		10154	-9/61/4
Ferrailles	726.75 Tentral Escription	756336	769856	303/4	33,54	4,36%
DSE	504.21		523.43	463,25	30,20 Aug.	57/18/6
DMS	95,64	102013	e inagaza .	- 1815 Bis		
Piles	7/15/8	4252	4.421	$A O(6)^{U\otimes U}$	0,571	
Balteries	1/4/9[8	16,06	14,67	17.2	253	17,25%
Radios	0.422	0,57	GASAL.	0,413	-0.16	-49/4016524
Huile friture	15055	-540,102	7.03.00	15,1773	-191	
Huile vidange		-1/4/97	180.00	16548	4,7(9)	
Textiles	37/00	43,89	46,93	3/45/97	-1213	$\begin{array}{ll} \begin{array}{ll} Min in the minimum i$
Total	21 363,11	23637,39	25112,44	24876,69	2 274,28	9,06%



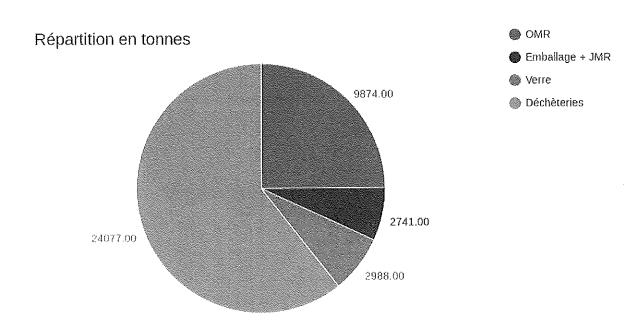
4.3.4 Synthèse des tonnages collectés

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

		2020		2019			
Déchets Collectés	Tonnages (Tonnes)	Tonnage pop DGF* Kg / Hab / An	Tonnage pop INSEE* Kg / Hab / An	Tonnages (Tonnes)	Tonnage pop Tonnage po DGF* INSEE* Kg / Hab / An Kg / Hab / A		
OMR	9874	2(0)7	2/5(6	[10] 1,215	213	26.3	
Emballages et JMR	2 741	58	7/1	3:098	615	3(0)	
Verre	2 (9)8/8	(6,3)	7.0	2 681	56	7/0	
Déchèteries	24-877	522	646	25 112	529	651	
Total	40 480	849	1 051	41.017	864	1 064	

^(*) Population DGF 2020: 47 668 habitants



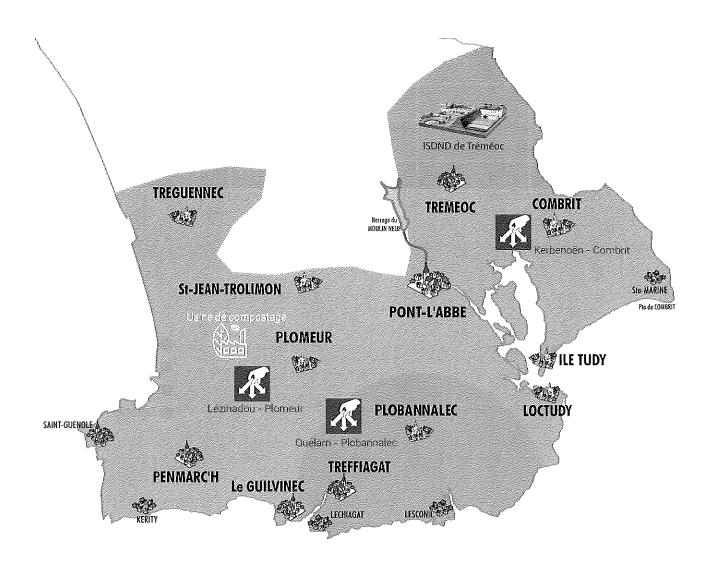
^(*) Population INSEE 2020 : 38 516 habitants

^(*) Population DGF 2019 : 47 471 habitants

^(*) Population INSEE 2019 : 38 565 habitants

5. LE TRAITEMENT DES DECHETS ORGANISATION

5.1 Localisation des unités de traitement existantes





Déchèteries



Installation de stockage des déchets non dangereux



Usine de compostage de Lézinadou

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

5.2 Destination des produits

5.2.1 Destination des produits des déchèteries

Type de déchets	Transport	Ţ.ri	Traitements ou Recyclage	
Cartons		ECOTEN	VEOLIA	
Gravats		LE PAPE	CET GLASSE III CARRIERE LE PAPE	
Déchets verts	LE PAPE	USIN	E DE LEZINADOU	
Encombrants ultimes		LEPAPE	GUELTAS	
Encombrants incinérables			SIDEPAQ	
Encombrants bois		LEPAPE	RECYCLAGE	
Mobilier	VEOLIA	ECOMOBILIER	RECYCLAGE	
Ferrailles	LE PAPE		LE DONGE	
Batterie		SARP OUEST SA	ANIROISE	
D3E	MEOILIA		COSYSTEME	
DMS hors DDS		SARP OU	ST	
DDS		CHIMIRI	$\equiv G$	
Piles		LE GAL		
Huile friture		AWC	NORD ESTER	
Huile vidange	SARP OUEST SANIROISE			
Textiles		AB112/9		

5.2.2 Destinations des produits issus du tri sélectif des OMR

	Matériaux	Tri	Repreneur	Lieu de recyclage
_	Aciej OM	UCOM Lézinadou	Guyot Environnement	Boucau (64)
	Agial CS	Econidi	Guyot Environnement	Венсан (64)
	Aliu	Freedin	Guyot Environmement	Boucau (64) et Hirumet (SP)
	Tétra briques (FLA)	Ecoipi	Revipaq	Hondouville (76)
	Carrion 5,02	Ecolor	Revipaq	Saillait-sur-Vienne (87)
	Plastique	Есейні	Valorplast	France (81,2%), Portugal (16,3%), Allemagne (1,4%) et Espagne (1,1%)
	Papuar	Tagoin	Netra-Véolia	Gent (Belgique), Allaire (56)
	V/erne		Venralia	Chateaubernard (16)

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

5.3 Nature des traitements (dont valorisation)

	Tri selectif	Verre	
Usine de traitement de Plomeur			
Centre de tri de Fouesnant			
Centre de stockage Ergué Gabéric			

5.4 Usine de Lézinadou

La CCPBS possède une unité de valorisation organique au lieu-dit Lézinadou en Plomeur. Les déchets traités sur ce site sont :

- > les ordures ménagères collectées sur le territoire de la communauté ;
- les déchets verts collectés dans les déchèteries de la communauté ou directement apportés à l'usine.

Deux usines ont été construites sur ce site. La première, datant de 1983, modernisée et mise aux normes entre 2009 et 2012, est une usine de compostage des ordures ménagères. La seconde, mise en service en 2006, est une usine de compostage de boues d'épuration et de potabilisation.

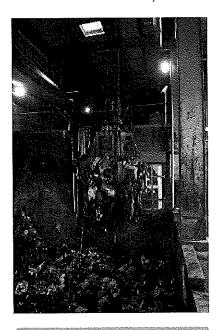
Un nouveau marché d'exploitation de l'usine de compostage des ordures ménagères est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2017 pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois pour des périodes d'un an.

L'usine de compostage dans son ensemble est exploitée par l'entreprise GEVAL.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

5.5 Procédé de traitement des ordures m

- Les déchets sont réceptionnés à leur arrivée sur le site dans une fosse de stockage, depuis laquelle ils sont repris par un grappin et chargés sur des convoyeurs les menant vers un tube de pré-fermentation en rotation, de 40 m de longueur et 4 m de diamètre, appelé BRS (Bio-Réacteur Stabilisateur).



- Ils séjournent entre 3 et 4 jours dans le BRS, qui permet une dégradation accélérée des ordures.
- Le produit résultant de la pré-fermentation est criblé une première fois en sortie du tube dans un trommel de 4 m de longueur à mailles de 150 mm. Le passant procède vers l'affinage et les déchets sortant du trommel sont évacués vers un compacteur. Ce sont les refus grossiers. Ils sont déferraillés grâce à un overband (bande aimantée) avant d'être compactés dans des bennes spéciales.

- Le passant du crible à maille de 150 mm est évacué vers la tour d'affinage. Il subit en premier lieu un déferraillage par overband, puis passe dans un crible vibrant à maille de 70-35 mm, puis dans un crible à maille de 15-12 mm. Les refus des deux cribles, dits refus légers, sont évacués vers le compacteur pour y être compactés en mélange avec les refus grossiers.
- Le passant de ces deux cribles subit un dernier affinage densimétrique par passage sur une double table balistique. Ce dispositif composé de deux tapis à rebonds montés en série permet de séparer le précompost (matière organique) des refus dits lourds, qui sont composés essentiellement de petits morceaux de verre, de cailloux et de plastique dur.
- Le pré-compost est ensuite mélangé avec du broyat de déchets verts et mis en fermentation. Depuis la fin d'année 2012, la fermentation du compost se déroule dans un bâtiment fermé dans lequel l'air vicié est totalement traité. Ceci permet de réduire considérablement les émissions d'odeurs du site, la fermentation étant la phase du compostage provoquant le plus d'odeurs. Cette phase dure 5 semaines. Le produit est ensuite criblé et mis en maturation pendant 8 semaines sur la plateforme extérieure du site.
- À l'issue de cette phase, un prélèvement est effectué. Celui-ci est analysé en

laboratoire pour vérifier la qualité du produit sortant.
Dès validation de la conformité à la norme NF U44-051, le compost peut être évacué du site et utilisé comme amendement organique par les bulbiculteurs, horticulteurs et maraîchers exploitant les parcelles à proximité de l'usine.

- Les refus légers et grossiers, qui sont compactés en bennes spéciales, sont évacués du site et traités dans des installations extérieures dans le cadre de marchés publics de traitement.

Depuis avril 2015, les refus légers et grossiers sont valorisés énergétiquement dans les incinérateurs de Briec et Concarneau. Les refus lourds quant à eux sont ultimes, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de filière de valorisation à ce jour pour ces déchets. Ils sont donc enfouis en Installation de Stockage de Déchets non dangereux à Geltas (56).

Les métaux extraits sont vendus à l'entreprise GUYOT environnement afin d'être recyclés.

5.5.1 Tonnages des ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

abolic vocamenta		2019			202			
 en en en en en en en en en en en en en e	CCPBS	Industriels	Total reçu à l'usine	CCPBS	Industriels	Total reçu à l'usine		
Janvier	78591312	14,36	773,68	627.4	41046;	762		
Février	664.17	18.36	68256	(5/24/11)	2/3)(5/6)	658.96		
Mars	7011,74	21,32	723-0(5	727/23	4 (5.752)			
Avril	\$1015,384	2174	827,08	740.32	2.459(1	7/44-216		
Mai	31658	19754	2E6/12	7,2146		7/38/313		
Jujin	7/9/9/194	115,76	30254	3128 42				
Juillet	T-1/6/46 :	319(6)	1-167-66	11414.92	7 (5	1 1 18,52		
Août	12,519,42	0 ← 2.7 01 / 2.7	1-3257	1 266 38		1270,17		
Septembre	3247/1167	ii 24	3152.4	(\$197.1515) Section 1985	5,62	87/3 7 07/3 7		
Octobre	7/7/01914		796,7	44770	2140 2400	750,36		
Novembre	7/2/01/8/4		762,3			761,98		
Décembre	7.57	4605	= 10 (8 % X 5)	77,3,94	20,53	794.52		
Total	10.125,31	227,82	10 353,13	9 874,19	209,64	10 083,83		

5.5.2 Tonnage et répartition des resus de compostage

		Tonnage OM composté à	Tonnage refus lours	Tonnage refu	s légers	TOTAL	Taux de refus par rapport au tonnage
		Lézinadou	GUELTAS	CONCARNEAU	BRIEC		OM entrant
	Janvier				221700		56,0%
	Février	24000			(2) (2(9))	31219210	
	Mars	GIEG TO		27712	224.52	49(3,5)0	56)6%
	Avril			125 572	15,15,11	316,41	34.4%
	Mai	442			22(5)115)	2.114,4(5)	5/4/6/%
	Julia		0.4801/4.00	130057	11623313		48, 4%,
	Juillet	12/1/16			262.98	1435818	51.4%
	Août			2/6/410 2/6/410	308714	52.24 A .:	49.0%
	Septembre	37/0)		177/7/25		41/2166	17, AV.
	Octobre	215%		1831-196	2 [1] 24	207/20	46.5%
	Novembre	State		2333 3	INFS SIL	415(1),415	521%
	Décembre		21,14	250430	161 46	12410198	51.7%
	Total	10 398	64,14	2 526,42	2 491,74	5 082,30	48,9%

5.6 Compostage des déchets verts

Les déchets verts sont broyés sur le site de Lézinadou puis orientés selon les besoins vers les deux filières de compostage d'ordures ménagères et de compostage de boues. Les déchets restants sont compostés seuls.

Composts	Tonnages
OMR/DV	4/041/04
5.01.50.51	
BOUES/DV	3 6/5/5/5 [
	11/67/10
DV seuls	14567,410

10 286 t. de déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des professionnels ont été réceptionnées à l'usine contre 11 293 t. en 2019.

En 2020, 1 567,4 t. de compost de déchets verts seuls ont été produits sur le site.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

5.7 Installation de stockage de déchets non dangereux de Tréméoc

L'installation de stockage de déchets de Tréméoc, ouverte en 1996, compte 5 casiers ayant reçu au total 101 193,13 t de déchets. L'exploitation a été arrêtée le 1er juillet 2009. Depuis cette date, aucun déchet n'a été enfoui dans l'installation. La couverture des casiers est composée des

- > Des drains de dégazage du biogaz reliés à des cheminées d'évacuation équipées de chaussettes filtrantes au charbon actif,
- > Une couche d'argile d'1 m d'épaisseur de perméabilité inférieure à 10-9,
- > 50 cm de gravier (20-40 mm) pour drainer les eaux de pluie, sur les casiers A et C, une géomembrane drainante pour les casiers D et E, et une géogrille drainante pour le casier B.
- > Une couche de terre végétale de 30 à 50 cm avec une végétalisation de type prairial.

Les casiers A et B disposent également d'une membrane étanche située au-dessus de la couche d'argile. Ces deux casiers sont donc totalement étanches.

couches suivantes:

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

5.7.1 Lixiviats (ISDnd)

L'eau contenue initialement dans les déchets, ainsi que celle provenant des précipitations entre en contact avec les déchets lors du remplissage des casiers et entraîne la production de lixiviats (eaux souillées). Ceuxci sont collectés par des drains disposés au fond des casiers, et dirigés vers un bassin de stockage.

Il est à noter que même lorsque l'installation est arrêtée, les casiers continuent de produire des lixiviats : en effet l'eau contenue dans les déchets peut mettre plusieurs années à atteindre les drains situés au fond des casiers. Par ailleurs, la couverture n'étant pas totalement étanche (perméabilité < 10-9) sur certains casiers, il est possible que des infiltrations se produisent.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les volumes de lixiviats produits à la pluviométrie enregistrée sur le site ces dernières années :

	2018	2019	2020	
Volume de lixiviats évacué	2-516(11)	3.601 m²	4.550 m	
Pluviomètrie enregistrée sur le site	1-1-7-1-1901-191	1 350 mm	1 \$20 mm	
Ratio Volume lixiviats/pluviomètrie			8,445	

Les lixiviats collectés sur le site sont régulièrement pompés et évacués vers les stations d'épuration locales afin d'y être traités. La répartition des volumes par station est la suivante pour l'année 2020 :

socia sarvante podritannee 2020 .									
	2019	2020							
STEP	199		<u> </u>						
Combrit	3555								
Loctudy	3/3/6	3(5)3							
Penmarc'h									
Pont-l'Abbé	1403								
Treffiagat		- 570/5							
Quimper	2(6(3)	(3°519)							
TOTAL	3601	4550							

Les prélèvements dans le ruisseau sont effectués en amont et en aval du site. Les résultats de ces différentes analyses sont consignés dans le rapport annuel d'exploitation du site, qui est consultable dans les locaux de la Communauté de communes.

6. LE TRAITEMENT DES DÉCH Affiché le ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE **BILAN**

6.1 Capacité et tonnages traités

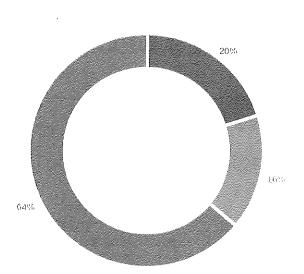
6.1.1 Taux global de valorisation

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte insiste sur la priorité d'agir sur la prévention des déchets pour en limiter la production et impose, lorsque le déchet est produit, de respecter la hiérarchie des modes de traitements suivante :

- Réutilisation,
- Valorisation matière,
- Valorisation énergétique,
- Enfouissement.

Pour les déchets collectés sur le territoire de la CCPBS, la répartition par mode de traitement est la suivante:

Type de déchets	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Stockage	Total
Ordures ménagères	51001,58	5.01.3,16	64,14	100.003(3),3/3
Cartons	283,72			2183772
- Gravats			7 7/40(\${\$)	7-7/4(0):3(2)
Déchets verts	110 236745			10.2(3(6)/45
Encombrants ultimes			1/02/2412	1/0/2/2/1/2
Encombrants incinérables		1 5580,7/2		1/3/8(0,7/2
Encombrants bois	2 (103,66			2 10(3)(66
Mobilier	1 351,91			1.3511.91
Ferrailles	803,40		eringen er en er en er en er en er en er en er en er en er en er en er en er en er en er en er en er en er en e	3(03),4(0
Batterie	17,20			17,20
D3E	493,28			4892,28
DMS		5486.		141/5/3/6
Piles	4,916			4,9(6)
Hulle friture	5,17			15; H 7/
Placoplâtre	1.46,96			1,4(6),9(6)
Huile vidange	13,60			F3;(6(0)
Textiles	1.28 ₄ 37			1/25,37
Verre	2: 7.4 1 (010			2-7441,000
Tri sélectif	2/483,56	504,42		2 (9)3(3)(0(0)
Tonnage total	25 861,77	7 219,18	8 827,14	41 908,09
Répartition 2018	61,71%	17,23%	21,06%	100,00%
Répartition 2017	64,20%	15,83%	19,97%	100,00%



Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Valorisation matière

Sur le territoire du Pays Bigouden Sud, le taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés atteint 61,95 %.C'est un taux élevé, la moyenne nationale se situant autour de 42 %. Ce taux s'explique par la qualité de la collecte sélective, la valorisation de la partie fermentescible des ordures ménagères sur l'usine de Lézinadou et la séparation des flux dans les déchèteries modernisées.

Les refus légers de compostage et de tri sélectif, les encombrants incinérables et les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont incinérés dans les unités de valorisation énergétique de Briec et Concarneau. Ce sont ainsi 16,98 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) qui sont valorisés énergétiquement. Enfin, 21,06 % des DMA ont été enfouis en installations de stockage en 2020. Sur ces déchets, les gravats représentent 87,69 % du tonnage, et s'agissant de déchets inertes, il n'existe pas d'autres alternatives que le stockage en installation de classe 3. Les refus lourds issus du compostage des ordures ménagères et les encombrants ultimes sont enfouis en installation de classe 2.

Le taux global de valorisation (matière et énergétique) continue à diminuer sur le territoire entre 2019 et 2020, passant de 80,03 % à 78,93 %. Le stockage est ainsi en augmentation passant de 19,97 % à 21,06 % du tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés. Cette augmentation est due à un accroissement des dépôts de gravats en déchèterie.

6.1.2 Tonnages traités et indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La loi de transition énergétique prévoit que soit présenté l'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en stockage avec une base 100 en 2010. Les évolutions entre 2010 et 2020 sont les suivantes :

2020 Sont ies salvantes.		
	2010	2020
		Fisher Marine Ma
Ordures ménagères		
(y compris refus de	1 617,78	64.14
compostage)		
Encombrants ultimes	4 9478 733	102212
TOTAL	6 576,51	1 086,26
Indice	100	16,52

On constate donc une très nette diminution des tonnages enfouis entre 2010 et 2020 avec un passage de 6 576,51 t en 2010 à 1 086,26 t en 2020, soit une baisse d'un peu plus de 83 %.

Par ailleurs, le tonnage de déchets ménagers et assimilés inertes enfouis en installation de stockage de classe 2, est resté relativement stable passant de 1 106,42 en 2019 à 1086,26 en 2020 soit une différence de 20,16 t.

Affiché le

6.1.3 Capacité des installations et tonnages i ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

L'usine de traitement des ordures ménagères de Plomeur a une capacité de traitement de 16 000 tonnes annuelles pour un apport de 10 083 en 2020.

6.2 Définition et enjeux des refus de tri

	2018	2019	2020	
Recyclables secs triés (en tonnes)	3059,92	3097,68	2988,3	
Recyclables de tri (en tonnes)	434,68	402,88	504,44	
Taux de refus	14,21%	1[3]01%	16,88%	
Part des refus ambigus*	91,28	80,58	136,20	
Taux de refus sans les ambigus*	11,22%	10,40%	12,32%	

(*) Les refus ambigus sont les emballages qui font partis des consignes de tri de CITEO mais qui ne sont pas valorisables (plasqtiques noirs, emballages en bois...)

Le taux de refus a augmenté par rapport à 2019 passant de 13,01 % à 16,88 %. Une baisse de la qualité du tri s'est ressentie sur la fin de l'année 2020.

Il est important de préciser qu'en enlevant les refus ambigus (emballages faisant partis des consignes de tri de CITEO mais non valorisables), le taux de refus est de 12,32%.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

7. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET IMPACT SANITAIRE

7.1 Exemples d'indicateurs :

Les tournées de collecte ont été reprises et des points de regroupement ont été mis en place.

Ces points permettent d'améliorer les conditions de travail des agents et de limiter les arrêts des camions, donc d'optimiser la consommation de carburant. Depuis octobre 2019 les tournées des bacs OMR ont été diminuées à un passage tous les 15 jours pendant la période hivernale.

Année 2018 2019

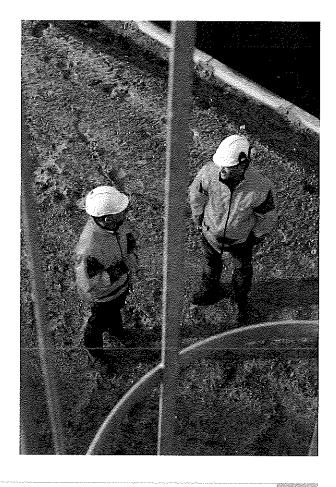
Consommation de carburant du service déchets (en litre)

409 1772

166.41

2020

La diminution du nombre de tournées a permis de 5.799 litres de gazoil. Il est à noter que durant la crise sanitaire due à la COVID la collecte sélective a été arrêtée durant 4 semaines. La reprise de la collecte hebdomadaire des OMR n'a eu lieu que début juin au lieu de début d'avril. C'est autant d'économie de gazoil qui ne pourront pas être reconduite en 2021.



ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

8. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

8.1.1 Service collecte

No. of the latest and	TITULAIRES		NON TITULAIRES		ENSEMBLE		
	Nbre	ETP-	Nbre	EIP	Nbre	EIP	
Administration des déchets	3	3				3	
Service de collecte	27	21,43	- 53	7,83	80	29,26	
Total 2020	30	24,43	53	7,88	88	32,26	
2019	31	26,69	[5]	8,42	(a.) (a.)	2(5),1(1)	
2018	3(0)	27,40	J ₂ (a)	6,7/8	66	3427	
2012	34	- 2/9/G	15/9	7,618	9.3	37,54	
2010	37	3112	5/1	(9)		40,354	

8.1.2 Service déchèterie

	TITULAIRES		NON TITULAIRES		ENSEMBLE		
Déchèteries	Nbre	ETP	Nbre	EIP	Nbre	ETP	
2020		7,911	180	1,23	21	9,14	
2019	1.3	9,04		1,66	2.4	10,7	
2018	g	8,17	19	1,28	128	49745	
2012	3	6,26,		40)(6)3	9)	5,194	
2010	7	4,43		1,19		5,62	

8.2 La démarche de prévention

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

La collectivité s'est dotée d'un conseiller de prévention au mois de septembre 2017 afin de structurer sa politique de santé et de sécurité du travail. Deux objectifs sont recherchés:

- > Agir sur l'absentéisme pour raisons de santé.
- > Sécuriser la collectivité vis-à-vis de ses obligations.

Elle s'appuie sur un réseau de proximité de relais prévention. Le document unique est réalisé. Sur la base de son plan d'actions, un programme d'actions annuel est élaboré.

Dans le but d'aller sur le champ de la santé au travail et de prévenir l'usure professionnelle, la collectivité prend, également, en compte l'ergonomie des postes de travail.

	2018	2019	2019	2020	2020
		_ , ,	Service déchets		Service déchets
Taux de fréquence	42.42	27,000	10.00	28,27	59,58
Tour de arguité		0.015			
Taux de gravité	essayalar	U, 515	4/6/i	197/23	

Les indicateurs d'accidents du travail

Merci de remplace par le texte ci-dessous le texte mauve dans le RAD word point 8.2 Pour le service déchets, le taux de fréquence diminue sans toutefois atteindre le niveau de 2018. Le taux de gravité suit également cette tendance. Il y a eu moins d'accidents en 2020, leur gravité a été moindre, ils ont entraîné moins de jours d'arrêt.

Il faut souligner que les activités de collecte et de traitement de déchets présentent un nombre important de risques professionnels : risque mécanique en lien avec la benne à ordures ménagères, risque routier, risques liés aux manutentions manuelles, aux gestes répétitifs, à la montée et descente des marchepieds et du véhicule notamment. Le vieillissement des agents est également un facteur de risques.

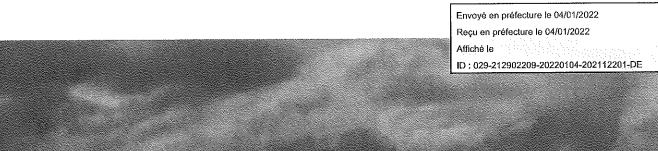
9. LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

9.1 Description des moyens d'information et de concertation

Le rapport annuel déchet est présenté chaque année en conseil communautaire puis lors des conseils municipaux. Ce document est également mis à disposition sur le site internet de la CCPBS.

Des évènements ponctuels sont organisés afin que les techniciens puissent échanger

directement avec les habitants.
On peut citer notamment les actions de sensibilisations à la réduction des déchets (animation en déchèterie, conférence, troc textile), la présence d'un technicien sur divers évènements (foire, ramassage de déchets sur les plages) et l'organisation de visite (centre de tri, usine de compostage et déchèterie).





PARTIE 2:

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ETFINANCIERS

La matrice des coûts est un outil créé par l'ADEME qui permet de comparer les collectivités entre elles, en utilisant les mêmes bases de répartition. Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Le coût aidé re

charge de la co libro des recettes industrielles, des soutiens et des subventions.

10. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et des gestions des déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets :

	ОМ	Tri sélectif	Verre	Déchèteries
Fréquence	60.5 a 67	CO.5 à 67		
Collecte et Conteneurs	PAP Conteneur individuel PAV	PAP Conteneur individuel PAV		3 decheteries en legie
Transport	Régle	Regie	Besic	Prestataire prive
Traitement	Compostage prestataire privé	Tri prestataire prive		Divers trailements Prestataires prives

Population desservie et quantités de déchets collectés par la collectivité :

	ОМ	Tri sélectif	Verre	Déchèteries	Total flux
Population desservie	47(568			47/1016/8	457-9658
Tonnage		7 5 10 13 1 6 13 1 6 13			40.486
Collectivités Kg/hab	207				739
Données					
nationales (2013) Kg/hab	260	47		198	543.
Ecart/ratio national		Line Control			.50(S)

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

10.2 Le montant annuel des principal Affiché le rémunérées à des entreprises

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Principales prestations externalisées:

Prestations	Nom prestataire	2016	2017	2018	2019	2020
OMR : traitement & CETD Exploitation de l'usine	GEVAL	9/383	890928	988 162	91/8/57/0	367 647
Traitement de refus lourds	SITA OUEST	10 761	4 688	4.41.8	2.902	4 539
Traitement de refus légers	VALCOR/SIDE- PAG	43019316	412 623	424 238	438 7/29	232 082
TP Usine Lézinadou	GEVAL	8.814				33 990
Suivi post-exploitation du CET	GEVAL	70 221	59 898	[59] 9[8]2	67 988	76 913
Pompage & transport des lixiviats	ALG	17 418	9.450	19.704	22 272 24 926	24 540 12 334
Traitement des lixiviats Total	SAUR	24 770 1 536 752	13 666 1 391 248	28 577 1 476 031	1 475 387	1 587 673
Déchetteries						
Exploit, usine (trait, déch, Verts)	GEVAL	339 716	491.473	528 97/2	552.4(60	218 697
Contribution DV Déchett. /Enlèv. & trans-	VALCOR					248 45
port Fraitement ultimes	EEPARE MEONIA	38/5 8/5/5 28/4 3/4/0	361-769 114409	402 449 122 887	4.36 7/50 4.31 009	4.418 49.8 1.38.39.4
Traitement Incinérables	SIDHAO	34736	117.238	1239 4433	1.40.423	61 865
Contribution Incine- rables Valorisation bois en	VALCOR					98 111
mélange Traitement des gravats	ISE PAPE ENVIR.	67/302 37/641	119.112 41.477	1,431-41013 47-317 <i>2</i>	150 326 66 193	156 521 - 55 348
Traitement des placoplatres	IEEPAPIE	15 (57/2)	1(0/12/6	12 (39)3	12365	11-945
Collecte DMS & trait.	SECHEENVIR	51.486	44.312	.	7/7/15/115	74.908
Trait Papiers- cartons/Déchet. Total	Ajeljarjeuesja	10 096	11 236 1 311 151	12941	11 432 1 578 973	1 518 453

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises (Suite)

Prestations	Nom prestataire	2016	2017	2018	2019	2020	icontroversion in
Collecte sélective							
Prestation de tri (Emballage & JMR)	Ateher fouesn		618108		16(6)/ 2[5]2	67/08224	
Traitement des refus de tri	SIDEPAQ/VARCOR	2/5/210/6		33443	421471		
Chargement du verre	Transp. LE GOFF			H ASS			
Total		568 478	667 130	724 771	721 745	702 534	
Collecte OM							
Divers (lavage conteneurs)		26.2(59)	2 852	21.2101			
	Total partiel	3 389 504	3 391 422	3 671 363	3 786 665	3 818 824	
	% des prestations	2017		9.30%			

11. BUDGET : COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

溫		
2	Depenses d'investissements	140F-0194
3	inchalibres autimonioscurantes	
á		
	Dépenses de fonctionnement	6.819.81.2
	10.00	

Dépenses d'investissement : achat d'une benne de 20 m³ avec système de relevage et biofiltre de l'usine de compostage de Lézinadou.

11.2 Le coût aidé du service public (TTC)

2020 - Ma- trice simpli- fiée des coûts du service déchets			DCOM	Verre	Déchète- ries	Professionnels		DV	Passif	Total
		OMR	RSOM	verre	(**)	OMR	DV	Mairies	CETD	TOLAL
	Tomages	9.8//4	219[8]8	2.741	17/07/6	2810	766	335		34 (01/7
	Charges		1 (654 289)	2146407/1	2 [(9]5) ((8)2)	ii 4.178(a)	11 373	4[7/-4]3[45]	244610888	6314312
	Fondionnelles	9/5/2/64	77/04/9	100.7/51	7/9/3/57/	(0)		1 7/37/	[0]	264172
	Préwemikon	10.356	3, 2/8/5	330014	4 239	(9)	(0)	(0)	0	= 24 4AC
	Collectie	1 1984907	887 938	1888 074	7510/2/6/519	(0)	(1)	(0)	(0)	2.777.278
	Transit/ Transport	915 (311.1)		1/4/2/3/3	448.493			0		555810E7/
	Tirafrelmemi	1 127 490	6357056	0	1 070 585	14 [56	11.(27/4)	415 (6/2/3	2-4(6)(3)(3)(3)	3 1 9 9 8 8 2
	Tiri Conditionnement		6837056	0	111.026	0		(1)		694 012
	Compostage	6615 (5113)	(9)	(8)	466.217	17471/516	11076	745.15743		4/2/6/3/4/9/8
	Indinelation	4157/229		(4)	105/419/47	000	()	(9)		GG12/11/65
	Valorisation				1257/11683	0.	(1)	(9)		157/168
	Sitockage OET2	4/6/4/	(0)	(1)	1/6{8+3/9/4	(0)			246 ()88	248/911/245
	Silordkajoje CETS			a dilla	(5)/ 23(3)	eromania procedit		10		57, 24i3
	DIDIS				7/5/15/15	(0)				7/5-57485

11.2 Le coût aidé du service public TTC

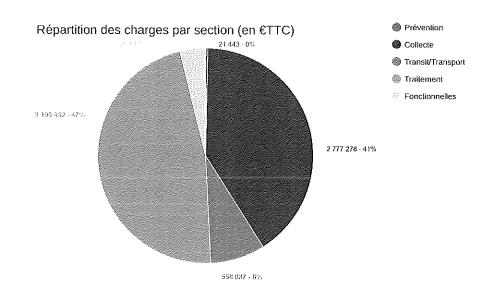
Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

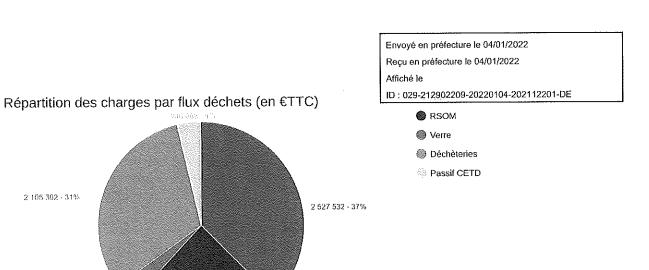
ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

2020 - Matrice simplifiée des	OMR	RSOM	Verre	Déchète- ries	Profes	sionnels	DV	Passif	Total
coûts du service déchets		1100101	VCITC	(**)	OMR	DV	Mairies	CETD	TOtal
Produits	T0/6/94/6	781 629	881811	1/5/3/27/0	1.5(07	(8)	e (0)		17163211683
Ventes				(741)					
Statificas.		(5.29 74 F							
Subvention d'investissement									e/1/469
Cout Complet	2 5/1/532	1 (55) 2:30	216071	2 105 382	14/156	11/878	47 41 12	245-088	6 319 312
€/An/Hab	572								
€/An/Tonnes	###25G								2002/01/2
Cout Aidé	2 420 587	362 666	127 260	1952112	12 649	11 878	47 41 5	246.088	5.687.649
€/An/Hab									
€/An/Tonnes									
Recettes Fiscales	1 6891 (91)	496.040	399737	2521-331	(9)				5,055,900
JEOM	Nezizion ess	e4sEssess	100.7274	#245(015(01))					117(5(3517/4)
(t) Population DCF									

^(*) Population DGF 2020 : 47 668

^(**) Déchèteries: Tonnages hors gravats.

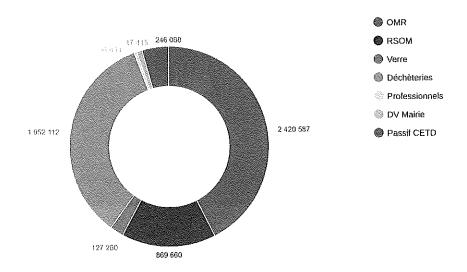




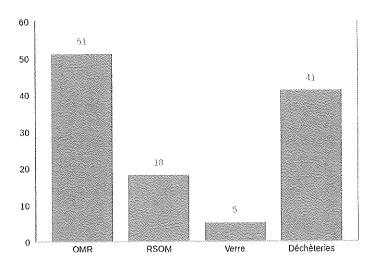
Répartition des coûts à recouvrir 2020, par flux de déchets

1 651 289 - 25%

216 071 - 3%



Coûts à recouvrir par la CCPBS en € par habitant

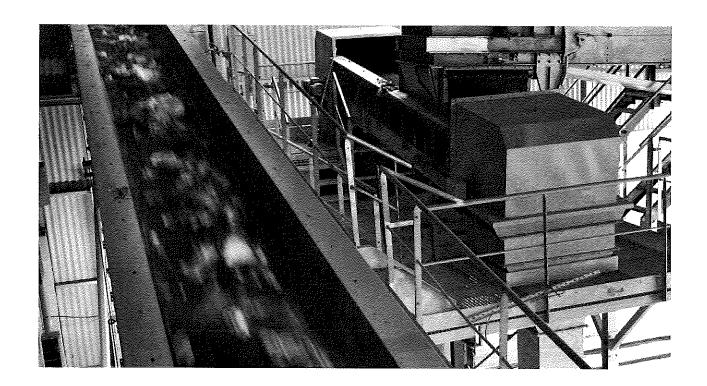


Le coût aidé (solde à la charge de la collectivité) a diminué de près de **800 000€** TTC, par rapport à 2019, essentiellement à cause du transfert de la compétence traitement au syndicat VALCOR (cf.14.1) et d'une nouvelle répartition des amortissements, pris en charge par le syndicat.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

Malgré les not 16.3028-212902209-20220104-202112203-DE restent assez dynamiques en 2020:

-18 500€. Mais, la chute du marché de vente des matières premières "secondaires" liée à la fermeture des frontières de la Chine a eu un effet négatif important sur les ventes de matières recyclées : -149 000 €.



11.3 Le financement du service public

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties (la taxe peut être récupérée par les propriétaires sur les locataires). Par délibération le Conseil de communauté du 13 février 2020 a voté le maintien du taux à 8,62 %.

Redevance spéciale déchets professionnels (déchets non ménagers) :

Les modalités d'application de la redevance spéciale sont précisées à l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales :

"À compter du 1er janvier 1993, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui n'ont pas institué la redevance prévue à l'article L22333-76 (redevance générale) créent une redevance spéciale afin d'assurer l'élimination des déchets visés à l'article L2224-14. Cette redevance se substitue pour les déchets concernés à celle prévue à l'article L2333-77 (redevance camping). Cette redevance est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour l'élimination de petites quantités de déchets. Elles peuvent décider, par délibération motivée d'exonérer de la TEOM les personnes assujetties à la redevance spéciale."

La redevance spéciale appliquée aux professionnels est calculée en fonction du volume de production et de la fréquence de collecte. La collectivité a fixé un coefficient de base (correspondant au coût de collecte de l'année n-2) sur lequel est appliquée une pondération tenant compte du nombre de collecte souhaité par le professionnel. La redevance spéciale s'applique également aux colonies de vacances, centre de loisirs avec hébergement 0,27 € par personne et par nuitée.

Le montant de la redevance spéciale 2019 perçue est de 262 521 € pour plus de 258 redevables.

La COVID ayant entrainée la fermeture des établissements de restauration, des campings, la redevance spéciale a été fortement impactée ~53 957 € par rapport à 2019.

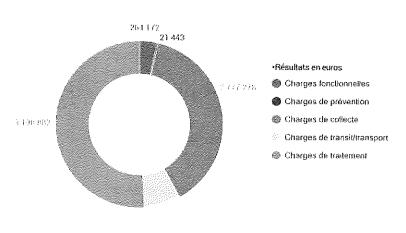
12. STRUCTURE DE COÛT

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

12.1 La nature des charges TTC (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Postes de charges	In euros
Charges fonctionnelles	
Charges de prévention	
Charges de collecte	
Charges de transit/ transport	558007
Charges de traitement	
Total des charges	6.819.812

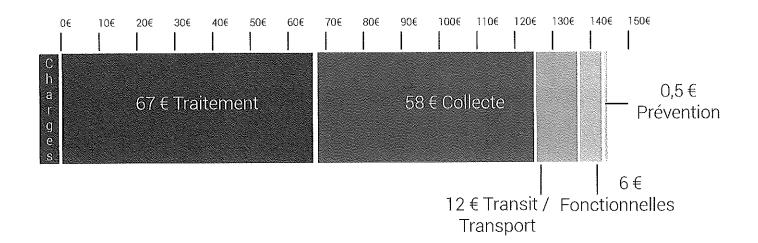


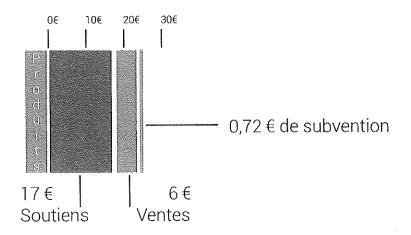
12.2 La nature des produits TTC (ou montant global et détaillé des recettes)

Ventes de Matériaux / Produits	2018	2019	2020
Ventes de produits et d'énergie			
Acier issu du compost			18205
Vte Compost Lezinadou (TTC)			
Vte produits Déchett. /Carton (TTC)			
/Ferraille		12 5 1 2 5 1	6.694
Vte produits coll. Sél. /Papier (TTC)	150 153 2 ST 770 ST	1932 10 1 /13	
/Verre	9975157464(5)24.62.63		
/Cartonnettes		augus 47/4/GUSDECES	
/Aliu.	55 July 10 77 4 5 5 5 5 5 5 5	5 626	
/Plastiques (TTC)			
Produits divers			
Total Produits industriels	509 869	458 681	280 360
Soutiens			
OCADE DEE			20151615
Soutien CITEO Emb./Valorisation			163116255
Soutien CITEO JMR		7 1016	
Soutiens EcoMabilier			-EMERCH (810) (5000)
Soutiens divers	komensus (SVIS) et a s	County Part Sycamore	
Total Soutiens	796 347	835 822	817 334
Subventions	74 §80	76 185	34469
Total Produits	1 380 896	1 370 688	1 132 163

Reçu en préfecture le 04/01/2022

12.3 La répartition des charges, des partition des charges, des partition des charges, des partitions des charges de la constant





Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

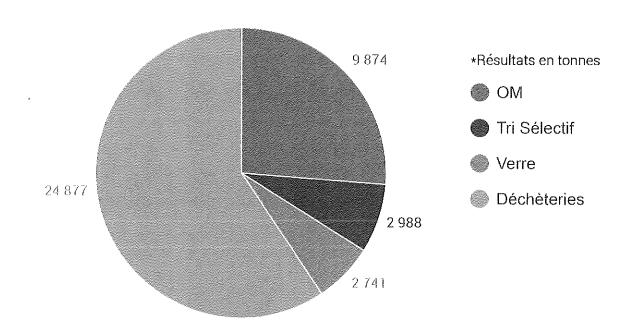
Affiché le

13. COÛT DES DIFFÉRENTS F ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE **DE DÉCHETS**

13.1 La part relative des flux dans le coût du service public TTC (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

©LAUCHAY ACCESSIVE PROPERTY AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	OM	RSOM	Verre	Déchète- ries	Profes- sionnels OMR	Profes- sionnels DV	Mairies DV	Passif CETD
Coût aidé en euros arrondi TTC	7 (4) 2(8) 272 (7)	3152 (1510	127.250	1952112	12.645		47 49 5	246 088

	SOUNDERAL VOICE PER	ОМ	Tri Sélectif	Verre	Déchèteries	Total Flux	
Tonnag	e			947/201		4(\$)(4)7(0)	
Part de cha flux en °					61 %		
Quantité col par la collec							
et par al Kg/hab							
Donnée nationales (;					193		
Ecart/rat nationa							

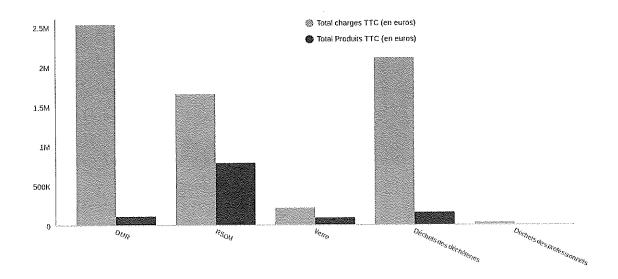


ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

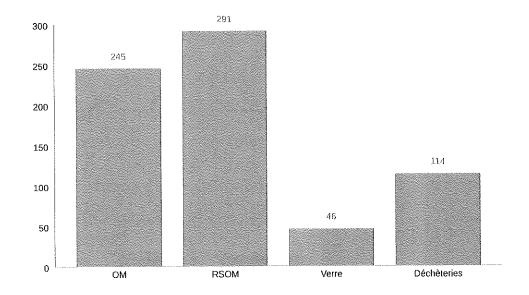
13.2 La couverture des charges par pre Affiché le

Part relative des produits par flux :

	OMR	RSOM	Verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Total charges TTG (en euros)	2(527(532	11651 289	216 071	2 105 382	26 0845	6 526 309
Total Produits		7/31 -6/29	0.000			1 132 163
TTC (en euros)	100 960				TI GOT	

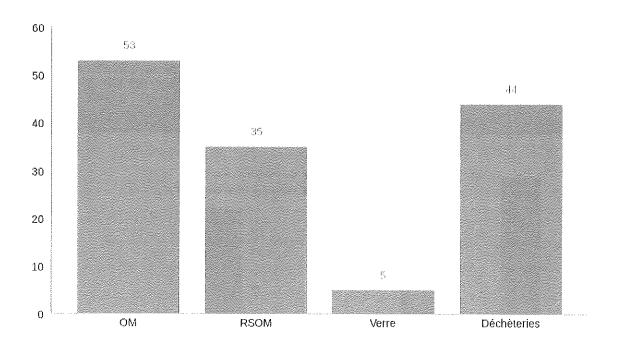


13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne

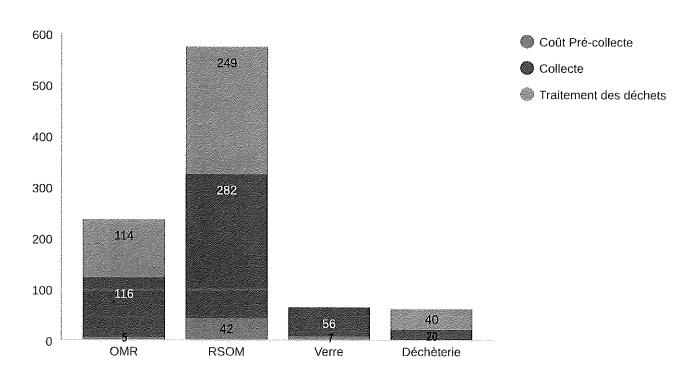


ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Coût aidé par an et par habitant



13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique

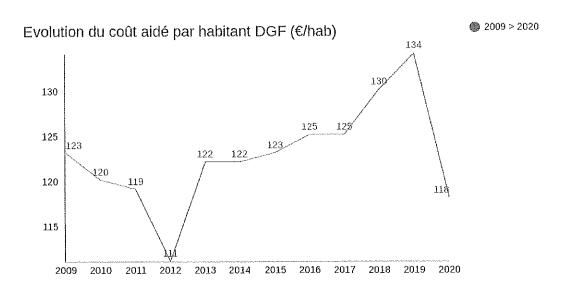


14. EVOLUTION DES COÛTS

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus

Evolution du Budget Déchets	2016	2017	2018	2019	2020	
Population DGF	47.746	47.441	47/529	47.471	47.471	
Tonnages (*)	33.502	38.7/80	34.776	35 207	3/4/01/7	
Charges (€ TTC)	7 256 214	7/298 17/8	7/67/4/414	7 8 54 07 1	6849812	
Produits (€ TTC)	1 294 964	1.37/416(0)2	183/31048/9/6	1 (\$7/0 (6)2/3)	1132163	
Solde à Financer (€)	75/9/64[-2/8/0]	15/9/23/15/77	(3.229)015425	6, 483, 333	45 (618)7 (6)419)	
Recettes fiscales TEOM & RS	4/5/3/3/3/4/6/	4/5(05/33)1	4358466	5 004 842	5 (95)5 (9(0))	
Apport Budget général (€)	1.427.434	1 357 696	1.432-349	1 478 541	(5,3(0,7/4/9)	
Apport Budget géneral (%)	20%	19%	1/9%	19%		
Cout aide (€/An/Hab)		128	130		7/1/3	
Coût aidé (€/An/Tonne)	778		181	184		
(*) Hors gravats						



Les coûts du service déchets doivent être comparés avec les movens mis en œuvre pour assurer le meilleur service possible aux usagers:

- > Collecte en porte-à-porte des déchets OMR et sélectifs. Réseau en apport collectif.
- > Modernisation des 3 déchèteries, répondant aux nouvelles normes d'accueil et de sécurité.
- > Usine moderne de traitement des OMR par compostage, adaptée au territoire "semirural" et respectueuse de son voisinage (confinement des odeurs), mais sur dimensionnée pour répondre à la pointe estivale. La partie fermentescible des OMR retourne à la terre sous forme de compost

Le transfert de la compétence traitement au syndicat VALCOR en juillet 2020 permet d'optimiser la gestion des flux entre l'incinérateur de Concarneau (60 000t) et l'UVO de Lezinadou (15 000t), dans le but de réaliser des économies d'échelle. De plus, la CCPBS ne supporte plus les charges d'amortissement de l'usine de traitement des OMR qui a été transféré au Syndicat VALCOR, permettant une baisse des charges sur ce poste de près de 500,000 €.

La CCPBS est classée en collectivité "touristique urbaine" sous le référentiel comparatif des coûts entre collectivités du dispositif SINOE (ADEME). Les coûts du

Reçu en préfecture le 04/01/2022 service déchets Affiché le

moyennes nati mêmes typologies.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

En effet, il convient de rappeler que la forte influence touristique en période estivale entraîne des surcoûts de service afin de répondre aux attentes des résidents secondaires et des vacanciers :

- Flotte de véhicules plus importante pour permettre d'organiser des tournées supplémentaires en été.
- Conteneurs collectifs accessibles (colonnes semi-enterrées pour les OMR et les déchets sélectifs, en particulier), alors que 95% des foyers sont équipés de bacs individuels.

Malgré de gros efforts, le service reste déficitaire et dépend du budget général, à hauteur de 630 000 €TTC, y compris l'amortissement des équipements, les charges de structure et la dette. Le déficit est en forte baisse puisque qu'il était de 1,5 M €TTC en 2019.

Les augmentations de charges sont essentiellement compensées par la dynamique immobilière du territoire, malgré un taux de TEOM, relativement faible (8,62%) et augmenté de 0,5% en 2018, après une pause depuis 2011.

Les deux principaux postes de dépenses concernent la collecte/traitement des OM et les déchèteries (cf point 11.2).



14.2 L'évolution des coûts par flux

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Comparatifs des coûts aidés sur les 4 derniers exercices	OMR	RSOM	Verre	Déchèteries	Passif CETD	Total	
2020 - (€ TTC) 2020- DGF (€ TTC/ Hab/An)	2 433 236	869 (660 18	127 268	2 01 40!5	246 088 5	5 687 649 113	
2020 - (€ TTC/tonnes/ an)	24/5	291	4(6)	114			
2019 - (€ TTC) 2019 - DGF (€ TTC/ Hab/An) 2019 - (€ TTC/tonnes/ an)	3 326 999 7.0 326	651 019 14 210	152 386 3 ₁ 2 57	2157 /78 - 44 118	195 206 4	6 483 383 134	
2018 - (€ TTC) 2018 - DGF (€ TTC/ Hab/An) 2018 - (€ TTC/tonnes/ an)	.8.288.707 69 31.3	613 682 13	3/5 3/5	1 987 419 40 113	237-783	6 290 515 131	
2017 - (€ TTC) 2017 - DGF (€ TTC/ Hab/An) 2017 - (€ TTC/tonnes/	3 190 649 67	51.0.381	169 720	1 899 074	153.752	5 928 577 125	
an) 2016 - (€ TTC) 2016 - DGF (€ TTC/ Hab/An)	297 3 478 078 -73	171 465 957 10	67 187 285 4	1.09 1.648 634 35	181-381	5 961 280 125	
2016 - (€ TTC/tonnes/ an)	326			915			

Le coût aidé par habitant à fortement diminué - 795.000 € pour l'essentielle dû au transfère de la compétence traitement à VALCOR (Explications au point 14.1).

En conclusion, le service "déchets" doit :

- Poursuivre ses efforts de réduction des déchets à traiter et réduire les emballages, par une communication accrue et ciblée.
- o Dépôts des cartons en déchèteries

- o Utilisation des services de la ressourcerie
- o Limiter les apports de déchets verts en particulier les tontes de pelouse en déchèteries.
- Continuer d'optimiser les services gérés en régie
- Se montrer très vigilant sur ses contrats avec les prestataires privés et poursuivre ses prospectives en termes de traitement et de recyclage des déchets en cherchant de

nouvelles filières innovantes.

- Rester vigilant sur le versement des soutiens par les éco-organismes et défendre ses intérêts pour le calcul des nouveaux barèmes..
- Défendre son choix du traitement des OMR par traitement mécano biologique, malgré les réticences du MTE (Ministère de la Transition Ecologique).

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD

Kérist 29740 Plobannalec-Lesconil Tél: 02 98 87 50 58 www.ccpbs.fr

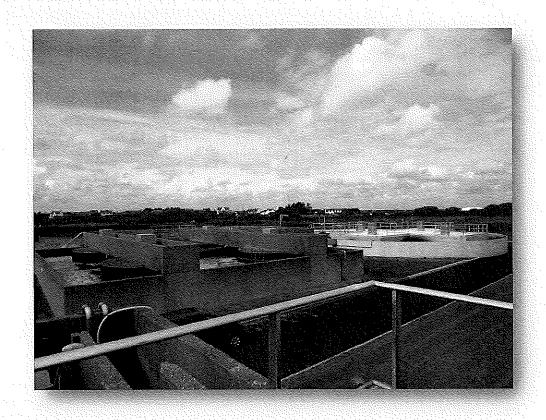


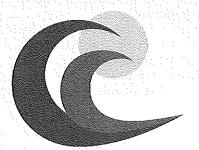
Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

SERVICES ASSAINISSEMENTS





communauté de communes **Pays Bigouden Sud**

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Article	a 1: PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	
1.1	Description	5
	1.1.1 Assainissement collectif	
	1.1.2 Assainissement individuel	
1.2	Faits marquants de l'exercice	
	1.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	1.2.2 Assainissement individuel	
1.3	Qualité du service	
	1.3.1 ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE	
	1.3.2 Taux de réclamation (renseignements non disponibles)	
1.4	Prospectives du service "Assainissement"	
	2 : INDICATEURS TECHNIQUES	
	2: INDICATEURS TECHNIQUES	14
2.1	Assainissement collectif : Réseau et Collecte	
	2.1.1 DESCRIPTION	
	2.1.2 TAUX DE COLLECTE ET DE RACCORDEMENT	
	2.1.3 GESTION PATRIMONIALE	
	2.1.4 VOLUMES	
2.2	Assainissement collectif: Stations d'épuration	
	2.2.1 DESCRIPTION	
2.3	Assainissement collectif: Usagers	
	2.3.1. NOMBRE D'ABONNES	
2.4	SPANC: Assainissement non collectif	28
	2.4.1 INDICE DE MISE EN OEUVRE	28
0.5	2.4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS SPANC :	
2.5	SPANC: Usagers	29
	Z.5.1. NOMBRE D'INSTALLATIONS	29
	2.5.2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	
	2.5.3. Controles des installations neuves et rehabilites	
	2.5.5 CONTROLES PERIODIQUES	
Article	∋ 3 - INDICATEURS FINANCIERS Tarifs des prestations pour l'assainissement collectif	*(% -4
3.1	Tarife des prestations pour l'assainissement collectif	
3.2	Tarifs des prestations du SPANC	31 21
3.3	Dette des différents services d'assainissement	
3.4	Montant des abandons de créances ou versement à des fonds de solidarité	
3.5	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018 (N-1)	
3.6	Investissements réalisés et programmés	
	3.6.1 Travaux realises par la CCPBS en 2020	35
	3.6.2 TRAVAUX REALISES EN 2020 PAR LE DELEGATAIRE	
	3.6.3 EXECUTION BUDGETAIRE	
	3.6.4 Travaux programmes en 2021 par la CCPBS	
	3.6.5 TRAVAUX PROGRAMMES EN 2021 PAR LE DELEGATAIRE	

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

PREAMBULE

Le présent rapport est rédigé en application de la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. La présentation du rapport proposé, intègre les indicateurs de performance, en l'application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ces indicateurs destinés à améliorer l'information des usagers sur la qualité du service seront accessibles via le système d'information mis en place par l'Agence Française de la Biodiversité, à laquelle l'ONEMA a été intégrée en 2016.

La CCPBS exerce les compétences relatives à l'assainissement collectif des eaux usées et à l'assainissement non collectif sur l'ensemble des 12 communes du territoire, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Assainissement collectif:

- Loctudy : contrat de DSP conclu avec la SAUR dont l'échéance est fixée au 31 mars 2021
- Treffiagat : contrat de DSP conclu avec la SAUR dont l'échéance est fixée au 31 juillet 2021
- Pont l'Abbé : contrat de DSP conclu avec la SAUR dont l'échéance est fixée au 31 mars 2022
 - o Regroupement de ces 3 1^{ers} contrats, prévu au 1^{er} avril 2022, avec échéance fixée au 31 décembre 2028.
- Plobannalec-Lesconil : contrat de DSP conclu avec la SAUR dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.
- Guilvinec Plomeur : contrat de DSP conclu avec la SAUR dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2028.
- Ex SIVOM Combrit / Île-Tudy : contrat de DSP conclu avec la SAUR dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2028
- Penmarc'h : régie, contrat de DSP conclu en 2019 avec la SAUR dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2028.

Dans le cadre des contrats d'affermage, le Fermier doit assurer le bon fonctionnement du service d'assainissement. Il a la charge de l'entretien du réseau et certaines tâches de renouvellement sur les matériels tournants, les équipements électromécaniques et les branchements. Il assure l'ensemble des relations avec la clientèle (demande de branchement, réclamation).

La collectivité conserve la propriété du réseau et assure le renouvellement des canalisations et du génie civil, les extensions de son réseau et la modernisation des stations d'épuration.

Le règlement du service d'assainissement collectif a été approuvé en conseil communautaire du 23 janvier 2020.

Assainissement non collectif:

- Pont-l'Abbé: DSP avec la SAUR jusqu'au 31 Mars 2022

Guilvinec: Régie Régie Loctudy: Régie Plomeur: SIVOM Combrit / Ile-Tudy: Régie Plobannalec-Lesconil: Régie Régie Treffiagat: Tréméoc: Régie Tréquennec: Régie Saint-Jean Trolimon: Régie

- Penmarc'h: Régie

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

(1927) 电视频电路图 (1

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) des 12 communes du territoire la CCPBS ont aussi été transférés à la CCPBS qui les a réunis sous une seule entité. Celui-ci a pour mission le contrôle des projets d'assainissement individuel, le contrôle de réalisation des travaux, le suivi périodique de l'état des équipements et de leur fonctionnement, ainsi que le diagnostic des installations dans le cadre des cessions immobilières.

Le règlement du service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2018.

Données sur la population et le nombre de logements :

COMMUNES	Nombre d'habitants (INSEE 20)	Logements en AC au 31/12/2020	Logements en ANC au 31/12/2020	Répartition AC/ANC (%)
COMBRIT	4 225	3 779	813	82-18
ILE-TUDY	758		14	99-1
GUILVINEC	2 726	2 721	29	99-1
LOCTUDY	4 183	3 412	420	88-12
PENMARC'H	5 361	2 932	2 244	55-45
PLOBANNALEC-LESCONIL	3 457	1 757	1 090	62-38
PLOMEUR	3 855	843	1 279	40-60
PONT L'ABBE	8 649	4 860	608	89-11
SAINT-JEAN TROLIMON	989	-	536	0-100
TREFFIAGAT	2 499	1 636	219	88-12
TREGUENNEC	325	-	305	0-100
TREMEOC	1 385	_	682	0-100
TOTAL	37 332	21 940	8 239	

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ARTICLE 1: PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 DESCRIPTION

1.1.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.1.1.1 Descriptif des STEP

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et le transfert de la compétence "Assainissement", la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud assure sur l'ensemble de son territoire la collecte et le traitement des eaux usées.

Les volumes d'eaux usées collectés vers les 7 Stations d'épuration du territoire, traitant la totalité des eaux usées des 9 communes desservies par les réseaux de collecte.

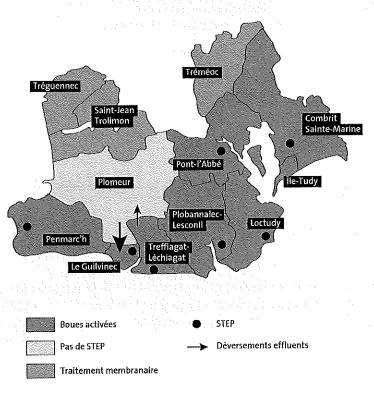


Figure 1 : Interconnexions et ouvrages pour l'assainissement collectif de la CCPBS

Les interconnexions suivantes sont recensées :

- La totalité des effluents de la commune de **Plomeur** transite par les réseaux et est traitée sur la station d'épuration de la commune du **Guilvinec**, par application d'une convention de déversement arrivant à échéance au 31 décembre 2019.
- ⇒ Un quartier de la commune de **Treffiagat** déverse ses effluents vers la commune de **Plomeur** (pas de convention).
- L'émissaire de rejet en mer des effluents traités par les stations de **Pont-l'Abbé** et de **Loctudy** est commun pour ces deux communes. Une convention a été signée, à cet effet, le 1^{er} janvier 2007 et arrive à échéance au terme de l'autorisation préfectorale de rejet accordée à la commune de **Pont-l'Abbé**. L'émissaire de rejet est exploité par la commune de Loctudy.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Le tableau ci-après présente les caractéristiques principales des stations d'épuration présentes sur le territoire de la CCPBS :

	Type de traitement	Capacité (EH)	Année de mise en service
Le Guilvinec STEP Lagad Yar	Bioréacteur à membranes	26 000	2004
Loctudy STEP Ponthual vihan	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	14 000	2007
Plobannalec-Lesconil- STEP	Boues activées aération prolongée + lagunage de finition	8 100	1988
Penmarc'h STEP Kerameil	Boues actives aération prolongée	15 000	1996
Pont l'Abbé STEP Park Dour Glan	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	15 000	2007
Treffiagat STEP Keristin	Boues activées	7 200	1989
Combrit STEP Ker Forest	Boues activées avec bassin été et bassin hiver	18 000	2009
	TOTAL	103 300	

Tableau 1 : caractéristiques des STEP

En complément des stations d'épuration listées ci-dessus, la CCPBS gère 1 station d'épuration destinée à un usage localisé :

⇒ Tertre Lotissement Kreis Ar Vourc' – Tréguennec (pas d'arrêté préfectoral) : 9 habitations raccordées.

La commune de Penmarc'h gère, en tant que propriétaire l'installation autonome suivante :

⇒ Lagunage naturel – Penmarc'h (mise en service en 1984, pas d'arrêté préfectoral). Cette station permet de dépolluer les eaux du camping municipal, du centre nautique et du camping "Le Grand Bleu": son dimensionnement initial a été fait pour un camping de 260 places, soit une capacité nominale de 900 EH.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

L'ensemble des stations présente une capacité supérieure à 2 000 EH. Il est donc soumis aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015.

L'arrêté du 21 juillet 2015 définit les exigences réglementaires relatives aux systèmes d'assainissement. Plus la capacité de la station d'épuration (ou la taille de l'agglomération d'assainissement) est élevée, plus les exigences sont accrues avec notamment deux seuils récurrents : 2 000 EH et 10 000 EH.

On peut noter par exemple les exigences particulières suivantes à partir de 2 000 EH:

- Des fréquences d'analyses sur rejets et boues plus élevées.
- L'obligation de mesure et enregistrement en continu du débit en entrée et en sortie de station.
- L'obligation de mise en place d'un diagnostic permanent du système d'assainissement pour les agglomérations de plus de 10 000 EH au plus tard en 2021 (en dessous de 10 000 EH, il s'agit de réaliser un diagnostic du système d'assainissement selon une périodicité inférieure ou égale à 10 ans).
- Pour les stations de plus de 10 000 EH, l'obligation d'être munies d'équipements pour le dépotage de matières de vidange des installations d'assainissement non collectif.
- Lorsque les rejets au milieu naturel concernent toute station d'épuration d'une capacité de 10 000 EH ou plus rejetant dans l'Océan Atlantique, la Mer du Nord, la Manche, la Méditerranée ou la Mer des Caraïbes, la mise en place de mesures permettant une estimation ou une mesure du flux annuel déversé pour chaque paramètre listé à l'article 18 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Tableau 2 : Arrêté du 21 juillet 2015

Un diagnostic permanent du système d'assainissement doit ainsi être mis en œuvre sur les communes du Guilvinec, de Loctudy, Penmarc'h, Pont-l'Abbé et du SIVOM Combrit Île-Tudy. Les prestations de ce diagnostic permanent relèvent de l'exploitation du service, et donc du délégataire.

Concernant l'obligation de disposer d'équipements de **dépotage de matières de vidange**, l'**ensemble des stations concernées** en dispose et est donc **conforme** à la réglementation sur ce point, même si la plupart des stations ne reçoit pas de telles matières.

1.1.1.2 Traitement des boues

Le tableau ci-après récapitule les filières de traitement et d'évacuation des boues des unités de traitement des eaux usées sur le territoire de la CCPBS :

∗En tonnes de matières sèches (TMS)	Type de traitement des boues	Filière d'élimination des boues	Volumes de boues évacuées
Le Guilvinec - STEP Lagad Yar			95,07
Loctudy - STEP Ponthual Vihan			75,59
Penmarc'h - STEP Kerameil	Centrifugation	Site de compostage de Lezidanou à Plomeur	83,17
Pont-l'Abbé - STEP Park Dour Glan			120,00
Treffiagat - STEP Keristin			26,20
Combrit - STEP Ker Forest			85,38
Plobannalec-Lesconil - STEP			28,02
	Table d'égouttage	Epandage	20,29
		TOTAL	533,71

Tableau 3 : Filières d'évacuation des boues



Chiffres clé pour 2020

- → 21 940 usagers
- → 1,48 M de m³ facturés
- → 365 km de réseaux de collecte
- → 123 postes de relèvement d'eaux usées

	Population (INSEE-20)	Usagers	Branchements	Vol. facturés (m³)	Vol. facturés par usager (m³/an)
Le Guilvinec	2 726	2 721	2 796	210 726	77
Loctudy	4 183	3 412	3 412	192 543	56
Penmarc'h	5 361	2 932	2 930	214 944	73
Plobannalec- Lesconil	3 561	1 757	1 752	118 075	67
Plomeur	3 855	843	842	72 320	86
Pont-l'Abbé	8 649	4 860	4 955	339 829	70
Saint Jean Trolimon	989				
Treffiagat	2 499	1 636	1 640	94 172	58
Treguennec	325				
Tréméoc	1 385				
Combrit	4 225	3 779	3 804	236 707	63
lle Tudy	758				
TOTAL	38 516	21 940	22 131	1 479 316	67

Tableau 4 : chiffres clé par communes

1.1.1.4 Régimes de déversement

La détermination du régime applicable à chaque immeuble découle des activités exercées et des effluents rejetés :

- Les immeubles d'habitation sont soumis à une obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées dans un délai de deux ans suivant la mise en service dudit réseau (article L.1331-1 du Code de la santé publique CSP).
- Les immeubles non affectés à un usage d'habitation mais "dont les eaux résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique en application de l'article L.213-10-2 du Code de l'environnement" (ou usagers assimilés domestiques) bénéficient d'un droit au raccordement (article L.1331-7-1 du CSP). L'annexe l'à l'arrêté du 21 décembre 2007¹ définit les activités concernées dont notamment : activités de commerce au détail, activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes (laveries, pressings, coiffure), activités de restauration (restaurants traditionnels, self-services, établissements proposant des plats à emporter), etc.
- Les immeubles rejetant des eaux usées autres que domestiques et "assimilées domestiques" doivent obtenir une autorisation spéciale de déversement de la part de l'exécutif de la collectivité en charge de la collecte des eaux usées (après avis des autorités compétentes en matière de traitement des eaux usées et des boues) conformément à l'article L.1331-10 du CSP. Cette autorisation peut être assortie d'une convention spéciale de déversement non obligatoire, fixant des conditions financières particulières liées à ce déversement.

Tableau 5 : Régime de déversement

¹ Arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte (NOR : DEV00770380A)

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Les conventions spéciales de déversement des effluents non domestiques sont les suivantes :

Commune du Guilvinec

- o Convention de déversement des effluents du camping Furic de **Penmarc'h** dont l'échéance était en février 2015.
- o Convention de déversement des effluents de la Criée du Guilvinec ; signée en mars 1995 pour une durée de 5 ans, avec tacite reconduction pour des périodes de 1 an.
- o Convention de traitement des effluents du centre de traitement des ordures ménagères.

• Commune de Penmarc'h

- o Convention de raccordement des eaux résiduaires de l'établissement "La Houle Marée" au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale avec échéance au 30 septembre 2020 (durée 5 ans), en cours de mise à jour avec SAUR, fin d'activité en avril 2021.
- o Convention de raccordement des eaux résiduaires de l'établissement "Jean-François Furic" au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale avec échéance au 31 decembre 2028 (durée 8 ans).
- o Convention de raccordement des eaux résiduaires de l'établissement "Océane Alimentaire" au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale avec échéance au 30 septembre 2020 (durée 5 ans), en cours de mise à jour avec SAUR.
- o Convention de raccordement des eaux résiduaires de l'établissement "Saint Gué Froid" au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale avec échéance au 30 septembre 2020 (durée 5 ans), en cours de mise à jour avec SAUR.
- o Convention de raccordement des eaux résiduaires de l'établissement "Halios" au réseau d'assainissement et à la station d'épuration communale avec échéance au 30 avril 2017 (durée 2 ans), en cours de mise à jour avec SAUR. Déménagement au Guilvinec.

• Commune de Plomeur

- Convention de déversement des effluents du Camping ; échéance en 2008. Nouvelle convention avec nouvelle DSP.
- o Convention de déversement des effluents du centre de traitement des ordures ménagères.

• Commune de Pont-l'Abbé

- o Convention fixant les conventions de rejet des effluents de la société Storopack dont l'échéance est 31 mars 2022.
- o Élaboration d'une nouvelle convention tripartite avec l'industriel Publigraphic (signée le 5 mars 2020 échéance 31/03/2022).
- Convention fixant les réceptions de matières de vidange et de graisses :
 - Hydroservices de l'ouest dont l'échéance est le 31 mars 2022.
 - Sani Quest dont l'échéance est le 31 mars 2022.
 - Breiznet Environnement dont l'échéance est le 31 mars 2022.
 - SARL Bretagne Curage Assainissement dont l'échéance est le 31 mars 2022.
 - Société ALG Services dont l'échéance est le 31 mars 2022.
 - Société Cornouaille Environnement dont l'échéance est le 31 mars 2022.
 - Société Glazic Assainissement dont l'échéance est le 31 mars 2022.

Au total, 9 autorisations spéciales de déversement avec des usagers non domestiques ont été délivrées sur le territoire de la CCPBS sous la forme de conventions spéciales de déversement. À l'exception de la STEP de Plobannalec-Lesconil, toutes les autres STEP traitent les lixiviats produits par le centre d'enfouissement : une convention entre l'exploitant et la collectivité fixe les règles des

dépôts (volume, qualités, teneurs).

1.1.2 Assainissement individuel

Le SPANC est régi par un règlement de service approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 décembre 2018.

Le Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCPBS est effectif depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ses principales missions sont:

- Pour les dispositifs neufs ou réhabilités: assurer le contrôle de conception et de réalisation afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à la législation en vigueur;
- pour les dispositifs existants : effectuer un diagnostic des ouvrages et de leur fonctionnement dans le but de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement;
- pour l'ensemble des dispositifs : vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages ainsi que la réalisation des vidanges ;
- dans le cadre des ventes d'habitations : effectuer un diagnostic ponctuel des installations, à la demande des propriétaires ou de leur représentant. Ce contrôle est obligatoire depuis 2011.

La délimitation des zones dites "d'assainissement collectif" et dites "d'assainissement non collectif" a été approuvée par délibération sur les communes suivantes :

COMMUNES	Année d'approbation du zonage d'assainissement
Combrit	2018
Île-Tudy	2017
Le Guilvinec	2002
Loctudy	2017
Penmarc'h	2007
Plobannalec-Lesconil	2006
Plomeur	-
Pont-l'Abbé	2017
Saint-Jean Trolimon	
Treffiagat	2004
Tréguennec	-
Tréméoc	

8 239 installations SPANC sont répertoriées sur le territoire :

	SPANC	Conforme (État des lieux en cours)
Combrit	813	270
Île-Tudy	14	3
Le Guilvinec	29	. 5
Loctudy	420	116
Penmarc'h	2 244	861

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Plobannalec-Lesconil	1 090	120
Plomeur	1 279	389
Pont-l'Abbé	608	185
Saint-Jean Trolimon	536	239
Tréffiagat	219	7
Tréguennec	305	93
Tréméoc	682	219
TOTAL	8 239	2 507

Tableau 6 : Installations SPANC par commune

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La compétence "assainissement" a été transférée à la communauté de communes au 1er janvier 2018.

1.2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, les eaux traitées en sortie de toutes les Steps de la communauté ont été de bonne qualité (aucune non-conformité dans le cadre de l'autosurveillance).

Comme demandé par les services de la police de l'eau, l'ensemble des sites a été équipé de détecteurs de surverse (point R1) dans le cadre de l'autosurveillance.

L'année 2020 a été particulièrement pluvieuse, notamment au cours du premier trimestre puis en fin d'année. Ces épisodes pluvieux ont eu un impact fort sur les volumes reçus sur certains postes de relèvement et aux stations.

- ⇒ Déversement vers le milieu récepteur en raison de forts épisodes pluvieux au niveau des :
 - PR+BT de la lagune à Plomeur.
 - PR de Lodonnec à Loctudy.
 - PR de la Step de Treffiagat.
 - PR de Menez Noas à Combrit.
 - → Evènements déclaré à la police de l'eau : eau de surverse peu chargée.
- ⇒ Mises en charge régulières du réseau en raison de forts épisodes pluvieux au niveau des :
 - PR de Kerloch Kerfriant à Loctudy.
 - PR du Port à Loctudy.
 - Rue des Dentellières à Treffiagat
 - PR de la lagune à Plomeur.
 - Pr du Teven à Combrit.
 - Pr de Pen Morvan à Combrit.

1.2.2 ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

La CCPBS a opté en 2018 pour un mode de gestion du SPANC en régie directe avec gestion administrative des dossiers par des agents de la collectivité pour ce qui a trait à la conception et à la réalisation des projets d'installations -nouvelles ou à réhabiliter- ainsi que les diagnostics à effectuer dans le cadre des transactions immobilières. À noter cependant que la communes de Pont-l'Abbé continue à fonctionner en délégation de service public avec la SAUR, dans le cadre des engagements

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

contractuels antérieurs à la prise de compétence.

Les techniciens du service ANC de la CCPBS effectuent les contrôles pour cession immobilière, les études de projet puis les contrôles de bonne exécution de travaux, dans les onze autres communes. Chaque année, une campagne de bon fonctionnement est effectué sur le territoire et par le prestataire TPAE. En 2020, notre attention s'est portée sur les installations d'assainissement individuel de la commune de Tréguennec.

Une attention particulière est portée à ces 3 types de contrôles afin d'améliorer progressivement la qualité des installations et limiter les risques sanitaires et environnementaux.

L'objectif de recensement des installations d'assainissement individuel sur l'ensemble du territoire a été atteint en 2019 mais le fichier reste régulièrement actualisé.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Recu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

1.3 QUALITÉ DU SERVICE

1.3.1 ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE

1.3.1.1 Assainissement collectif

Le règlement de service rappelle les obligations de la CCPBS, du délégataire et de l'usager.

1.3.1.2 Assainissement individuel

Le règlement de service rappelle les obligations de la CCPBS et de l'usager.

1.3.2 TAUX DE RÉCLAMATION (RENSEIGNEMENTS NON DISPONIBLES)

- 1.3.2.1 Assainissement collectif
- 1.3.2.2 Assainissement individuel

1.4 PROSPECTIVES DU SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le SPANC a pour objectif d'augmenter de façon signicative le nombre de contrôles périodiques de bon fonctionnement pour atteindre le chiffre de 1 000 installations contrôlées annuellement. Le bureau d'études TPAe a été missionné par la CCPBS a cet effet.

La campagne de contrôles de fonctionnement en 2020 s'est portée sur les assainissements individuels des habitants de la commune de Tréquennec. En complément, le technicien du SPANC a relancé les propriétaires ayant acquis un bien avec installation d'assainissement non-conforme. Il est prévu en 2021, de continuer les contrôles de fonctionnement sur les communes de Saint-Jean-Trolimon, Plomeur et Penmarc'h. Elle sera complétée par la poursuite des contrôles de fonctionnement des installations d'assainissement de Tréquénnec, tel que défini dans le règlement de service, ayant dépasser la périodicité des 10 ans.

Le SPANC poursuivra sa mission de communication auprès des usagers afin d'améliorer l'acception des contrôles, notamment les interventions de suivi périodique décennal des installations. Une fois terminée, un point sur la campagne de contrôles de fonctionnement sera proposé aux communes concernées.

La CCPBS poursuit les actions de coopération internationale, entreprises par les communes, avec l'AFHIDESA dans le cadre de la loi Oudin.

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ARTICLE 2: INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF: RESEAU ET COLLECTE

2.1.1 DESCRIPTION

Le réseau d'assainissement est entièrement de type séparatif. Détail par commune ci-dessous :

	Postes de Relevage	Linéaire total (m)	Linéaire gravitaire (m)	Linéaire en Refoulement (m)	% Refoulement
Le Guilvinec	5	34 236	31 110	3 126	9,1%
Loctudy	19	61 701	55 330	6 371	10,3%
Penmarc'h	12	47 811	43 323	4 487	9,4%
Plobannalec-Lesconil	13	31 550	26 794	4 755	15,1%
Plomeur	5	20 216	14 032	6 184	30,6%
Pont l'Abbé	27	63 754	55 690	8 064	12,6%
Treffiagat	17	33 621	29 383	4 235	12,6%
Combrit	23	58 918	44 955	13 962	23,7%
lle Tudy	2	13 405	12 497	908	6,8%
TOTAL CCPBS	123	365 212	313 114	52 092	14%

Tableau 7 : Equipements du réseau

La collecte des effluents est conforme aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (validation police de l'eau).

2.1.2 TAUX DE COLLECTE ET DE RACCORDEMENT

Le rapport entre le nombre d'usagers raccordés sur le réseau public et raccordables (usagers pouvant techniquement se raccorder sur le réseau public), n'est pas calculable actuellement.

Le taux de desserte par les réseaux de collecte représente le pourcentage d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre d'abonnés de la zone d'assainissement collectif. Il n'est pas calculable actuellement.

2.1.3 GESTION PATRIMONIALE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

RÉSEAUX DE PONT-L'ABBE	RéS	EAL	JX [DE	PO	NT	L	'A	BBE	
-------------------------------	-----	-----	------	----	----	----	---	----	-----	--

RéSEA	UX DE PONT-L'ABBE	Nombre	de points	obtenus
	PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en	Oui	5 points	5
7,720	l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Non	0 point	

	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de	nts) points supplémentaires)	
VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	Oui	
VP.240	Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux	Oui	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	50% minimum ⁽²⁾ Condition <u>supplémentaire</u> à remplir prendre en compte les 10 points de VP.238	
VP.203	des réseaux mentionne les matériaux et diamètres: 78,86%	Au-delà de 50 % de 1 à 5 points sous conditions ⁽¹⁾	12
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	15

PAR (Rap	TIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION pel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic	DES RESEAUX cier de points sup	X (75 points plémentaires))
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 9,09%	0 à 15 poir conditie		0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui Non	10 points 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui Non	10 points 0 point	10

Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui Non	10 points 0 point	10
)TAL	1		92
UX DE PLOBANNALEC-LESCONIL	Nombre	de points	Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 poin	ts)		
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	5 points 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poi (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de	nts) e points supplé	mentaires)	
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		Oui	
Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux		Oui	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	Condition <u>su</u> prendre en	ıpplémentaire à ι compte les 10 μ VP.238	emplir pour
des reseaux mentionne les materiaux et diametres: 68,53%	1 à 5 pc	ints sous	11
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose			15
RTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION ppel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic	DES RESEA cier de points s	UX (75 points upplémentaires))
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 3,63%			0
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	Oui Non	10 points 0 point	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	10 points 0 point	10
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui Non	10 points 0 point	0
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
	renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) TAL WX DE PLOBANNALEC-LESCONIL PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 poin des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poin (Rappel: les 16 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres: 68,53% Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose CIEC: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic popel: 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B p	renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) TAL TAL TAL PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points) Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvernent, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplé Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres: 68,53% Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose TIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEA popel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéficier de points divent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour b	Existence d'un plan pluriantieri de points profitaire de points annouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) TAL 120 IX DE PLOBANNALEC-LESCONIL 120 Nombre de points PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (16 points) Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme l'Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel: les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires) Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres: 68,53% Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux de linéaire de réseaux pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 3,63% Cauditions (9) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 3,63% Localisation et description des ouvrages annexes Oui 10 points ous conditions (9) Localisation et description des ouvrages annexes Oui 10 points Oui 10 points de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme l'oui l'inventaire des réseaux de considérée comme l'oui l'inventaire des réseaux de

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel				
VP.261	d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui Non	10 points 0 point	10	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui Non	10 points 0 point	10	
тот		1	20	91	
éSEAI	JX DE PLOMEUR	Nombre	de points	Points obtenus	
	PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 points)				
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui Non	10 points 0 point	10	
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme	Oui Non	5 points 0 point	5	
	effectuée)	nto)			
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poi (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier d	r (8) e points supplé	mentaires)		
VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		Oui		
VP.240	Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux		Oui		
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	Condition st	0% minimum pplémentaire à compte les 10 VP.238	remplir pou	
VP.253	des réseaux mentionne les matériaux et diamètres : 98,12%	1 à 5 pc	de 50 % de ints sous tions ⁽¹⁾	15	
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		oints sous tions ⁽²⁾	15	
PAR (Rap	TIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION pel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéf	DES RESEA	UX (75 point supplémentaires	s)	
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 12,36%		oints sous tions ⁽²⁾	0	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	Oui Non	10 points 0 point	10	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme	Oui Non	10 points 0 point	10	
	effectuée)				

	<u></u>			
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui Non	10 points 0 point	10
TC	DTAL	12	0	95
RéSEA	UX DE LOCTUDY	Nombre o	le points	Points obtenus
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 poin	ts)		
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	5 points 0 point	5
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poi (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de	nts) e points supplém	nentaires)	
VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		Oui	
VP.240	Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux		Oui	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	Condition sup	6 minimum plémentaire à l ompte les 10 p VP.238	remplir pour
	des réseaux mentionne les matériaux et diamètres: 84,13%	Au-delà de 1 à 5 poir conditie	nts sous	13
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 poi conditie		15
	RTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION ppel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfi			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 14,74%	0 à 15 poi conditie		0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme	Oui Non	10 points 0	10
		L		

	effectuée)		point	1
				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui Non	10 points 0 point	0
VP,260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui Non	10 points 0 point	10
TO	ral .	12		93
RéSEAL	JX DE TREFFIAGAT LECHIAGAT	Nombre o	le points	Points obtenus
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 point	:s)		
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui Non	10 points 0 point	:::10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en	Oui	5 points	5
	l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Non	0 point	
	effectuée) PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir	nts)		
VP.238	effectuée) PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de	nts)		
	effectuée) PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir	nts)	nentaires)	
VP.238	PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir (Rappel: les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux	nts) points supplén 509 Condition sur	nentaires) Oui Oui % minimum oplémentaire à	remplir pou
VP.238	PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir (Rappel: les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives	50° Condition supprendre en d Au-delà d 1 à 5 poi	Oui Oui Winimum plémentaire à compte les 10; VP.238 e 50 % de nts sous	remplir pou
VP.238 VP.240	PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir (Rappel: les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	onts) e points supplén 50° Condition sup prendre en c	Oui Oui Winimum plémentaire à compte les 10; VP.238 e 50 % de nts sous ions (1) ints sous	remplir pou points de la
VP.238 VP.240 VP.253 VP.255	PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir (Rappel: les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres: 95,27% Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	Tts) points supplén Condition supprendre en d Au-delà d 1 à 5 poi conditi 0 à 15 po conditi	Oui Oui Winimum oplémentaire à compte les 10 p VP.238 e 50 % de ents sous ions (1) ints sous ions (2) JX (75 points	remplir pou points de la 15 15

VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui Non	10 points 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui Non	10 points 0 point	10
TC	TAL	12	107	
RéSEA	UX DE COMBRIT / ILE-TUDY	Nombre d	le points	Points obtenus
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 point	s)		
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	5 points 0 point	5
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de	nts) e points supplém	entaires)	
VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		Oui	
VP.240	Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux		Oui	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	50% minimum ⁽²⁾ Condition <u>supplémentaire</u> à remplir prendre en compte les 10 points d VP.238		emplir pour
	des réseaux mentionne les matériaux et diamètres: 73,75%	Au-delà de 1 à 5 poir conditie	12	
		Conditi	DUS (4	

PART (Rapp	TIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION I pel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic	DES RESEA ier de points s	UX (75 points upplémentaires))
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 7,13 %	0 à 15 po condi	oints sous tions ⁽²⁾	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	Oui Non	1	
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme Non 0 po effectuée)			
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui Non	10 points 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui 10 points Non 0 point		10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui 10 points Non 0 point		10
ТОТ	TAL .	1	120	
éSEAU	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 point		de points	Points obtenu
		13)		
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	5 points 0 point	5
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poi (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de	nts) e points suppl	émentaires)	
VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		Oui	
VP.240	Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux		Oui	
	▲ 4.5 (1944) 多数 医乳腺性炎 化氯化物 医乳腺性 化二氯化物 医氯化物 医氯化物 医二氯化物 化二氯化物	50% minimum ⁽²⁾ Condition <u>supplémentaire</u> à remplir po prendre en compte les 10 points de la		
	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire	Condition s prendre e	n compte les 10	points de la
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres: 95,9%	prendre e Au-delà 1 à 5 p	upplémentaire à n compte les 10 VP.238 de 50 % de oints sous litions ⁽¹⁾	points de la

PAI (Ra	RTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION appel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfi	DES RESEAU	X (75 points pplémentaires	s)
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 46,37%		0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	Oui Non		
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui Non	10 points 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	Oui points Non 0 point		10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui points Non 0 point		10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui Non	10 points 0 point	10
TC	TAL	12		95
RéSEA	UX DE PENMARC'H	Nombre c	le points	Points obtenus
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 poir	nts)		
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'auto-surveillance du réseau	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	5 points 0 point	5
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 poir (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de	nts) e points supplém	entaires)	
VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		Oui	
VP.240	Mise à jour de l'inventaire des réseaux d'eaux usées, à partir d'une procedure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux	Oui		
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres : 99,78 %	50% minimum ⁽²⁾ Condition <u>supplémentaire</u> à remplir po prendre en compte les 10 points de la VP.238		

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

		Au-delà de 50 % de 1 à 5 points sous conditions ⁽¹⁾	15
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	15

PAF (Ra	RTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION l ppel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B pour bénéfic	DES RESEAU cier de points sup	X (75 points oplémentaires))
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 30,7%		0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	Oui Non	10 points 0 point	0
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui Non	10 points 0 point	10
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui Non	10 points 0 point	10
TO	OTAL	12	0	95

Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253 (2) Un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95 % ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

2.1.3.1 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité est estimé par le taux moyen (sur 5 ans) de renouvellement des réseaux de collecte.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Linéaire renouvelé (kml)	2016	2017	2018	2019	2020	Linéaire total 2020	Linéaire moyen renouvelé sur 5 ans (kml)	Taux de renouvellement des réseaux de collecte
Le Guilvinec	0,296	0	0	0	0	34,236	0,297	0,17%
Loctudy	0	0	0,18	2,871	0.250	61,701	3,291	1,07%
Plobannalec	0	0	0	0	0	31,550	0	0%
Plomeur	1,754	0,646	0	0,06	0	20,216	2.899	2,04%

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Pont l'Abbé	0	0	0	0,623	1.736	63,754	2.37	0,74%
Treffiagat	0	1,038	0	0	0.004	33,621	1,038	0,62%
Combrit	0	0,486	0,832	0	1.322	58,918	2.626	0,73%
Penmarc'h	0	0	0,562	0	0	47,811	0,525	0,22%
CCPBS	2,05	2,17	1,574	3,554	2,873	365,212	10,147	0,56%

Tableau 8

Au cours des 5 derniers exercices, 10,147 km de linéaires de réseau ont été renouvelés

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est XX, calculé ainsi:

Taux moyen de renouvellement des réseaux = $\frac{(LN + LN - 1 + LN - 2 + LN - 3 + LN - 4)x100}{5 x Linéaire du réseau de desserte}$

L_N représente la longueur de réseau renouvelée de l'année N

À la fin de l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,56 %.

2.1.3.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Sur l'exercice 2020, 1 demande d'indemnisation a été déposée en vue d'un dédommagement.

Taux de débordement des effluents pour 1 000 hab.

vue d'un dédommagement x1000 Nombre d'habitants desservis

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0,05 pour 1000 habitants.



ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

2.1.3.3 Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Le nombre de points noirs pour l'exercice 2020 a été de 22. Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = 6

Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = Nombre de points noirs x100 Linéaire du réseau de collecte hors branchemements

On peut noter une surcharge hydraulique régulière sur le bourg de Plomeur lors de gros épisodes pluvieux.

2.1.3.4 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

	e cet maice est comprise entre o et 120.		
	es 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être première ne l'est	Exercice 2019	Exercice 2020
20	ldentification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
+ 20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance		
+ 30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. Arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)		
Les 40 points	s ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 p	oints ci-dessu	is
+10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté		
+10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets		
Pour les sec	teurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		
Pour les sec	teurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 30.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

2.1.4 VOLUMES

2.1.4.1 Volumes collectés et Evaluation du pourcentage d'eaux parasites

Les volumes collectés et traités dans les stations d'épuration sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous :

	Vol. traités Entrée (m³)	Vol. facturés	% eaux parasites
Le Guilvinec - STEP Lagad Yar	398 221	210 726	47%
Loctudy - STEP Ponthual vihan	575 847	192 543	67%
Penmarc'h - STEP Kerameil	485 809	214 944	56%
Plobannalec-Lesconil - STEP	182 470	118 075	35%
Plomeur - PR de Ty Ker	138 779	72 320	48%
Pont-l'Abbé - STEP Park Dour Glan	572 629	339 829	41%
Treffiagat - STEP Keristin	235 164	94 172	60%
Combrit - STEP Ker Forest	525 484	236 707	55%
	3 114 403	1 479 316	53%

Tableau 9 : Volumes traités et Eaux parasites

L'estimation des eaux parasites sur l'ensemble des communes périphériques est réalisée en comparant les volumes collectés et les volumes facturés.

L'année 2020 a été relativement pluvieuse, d'où une augmentation des eaux traitées sur l'année, suite aux infiltrations sur le réseau. De plus, certains réseaux sont particulièrement poreux.

La CCPBS et son délégataire s'appuient sur les schémas directeurs et sur les passages caméras pour repérer, puis réparer les tronçons sensibles.

2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF: STATIONS D'ÉPURATION

2.2.1 DESCRIPTION

Au 1er janvier 2021, le territoire est doté de 7 STEP

Les équipements d'épuration et leurs performances sont conformes aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (validation police de l'eau). Il en est de même pour les performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.

2.2.1.1 Volumes et charges traités dans les stations d'épuration

	Vol. Coll en m³/an	Charge DBO5 en t (sea)	Charge "MES"en t (sea)	Rendement épuratoire DBO5 (sea)	Rendement épuratoire MES (sea)
Le Guilvinec- STEP Lagad Yar	537 000	105	114	99,1%	99,2%
Loctudy-STEP Ponthual vihan	575 847	67	63	98,1%	97,7%
Penmarc'h-STEP Kerameil	485 809	126	120	99,1%	98,9%
Pont l'Abbé- STEP Park Dour Glan	572 629	134	141	98,9%	98,9%
Treffiagat-STEP Keristin	235 164	51	49	98,7%	98,5%
Combrit-STEP Ker Forest	525 484	87	118	98,4%	97,6%
Plobannalec-Lesconil-STEP	182 470	46	45	99,1%	99,2%

Tableau 10



En annexe sont fournis les rapports annuels 2020 réalisés par le SEA sur les stations de Combrit, Le Guilvinec, Loctudy, Penmarc'h, Plobannalec, Pont-l'Abbé et Treffiagat, ainsi que les résultats d'autosurveillance réalisés en application de l'arrêté préfectoral, des équipements concernés. À la demande de la police de l'eau la campagne RSDE a démarré en 2018 et se poursuit avec restitution du rapport, pour les STEP suivantes : Pont l'Abbé, Penmarc'h.

2.2.1.2 Sous-produits

À l'exception des boues de la station de Plobannalec-Lesconil, dont les boues sont valorisées en épandage agricole, la totalité des boues des 6 autres stations est valorisée en compostage à l'usine de Lézinadou (cf. point 1.1.1.2, tableau 3).

2.3 ASSAINISSEMENT COLLECTIF: USAGERS

	AINISSEMENT COLLECTIF : U		Instant spycytorost	
2.3.1	. Nombre d'Abonnes	ara intri Augaria (h.) T	Property and	
		Usagers	Pourcentage	
1 N + N	Pont-l'Abbé	4 860	22%	
	Combrit/Île-Tudy	3 779	17%	
	Loctudy	3 412	16%	·
	Penmarc'h	2 932	13%	• •
	Le Guilvinec	2 721	12%	
	Plobannalec-Lesconil	1 757	8%	
	Treffiagat	1 636	7%	
	Plomeur	843	4%	
	TOTAL	21 940		

Tableau 11 : Répartition des abonnés sur le territoire

kana agai kalib tati ana malakan tan arahin aban kalib katawa ka

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

2.4 SPANC: ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le décret définit un indice de mise en œuvre de l'assainissement non-collectif. Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses dans les zones d'assainissement non-collectif.

2.4.1 INDICE DE MISE EN OEUVRE

Cet indicateur permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service et se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous (le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100).

		2018	2019	2020
A -	Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (Tous sauf Plomeur)	Programme of	er er	
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30	30
В-	Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service (Uniquement si total A	l > 100)		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations		0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	7. 7. i	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange		0	0

L'indice de mise en oeuvre de l'ANC est estimé à 80 (Manque délibération de la commune de Plomeur).

2.4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS SPANC :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

<u>Attention</u>: cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

nombre d'installations contrôlées conformes

taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif =

ou mises en conformités

nombre total d'installations contrôlées

*100

	2018	2019	2020
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité]		177	191
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service		1 103	1 197
Taux de conformité en %		16	16

2.5 SPANC: LES USAGERS

2.5.1. NOMBRE D'INSTALLATIONS

Commune	Nombre d'installations	Pourcentage
Combrit	813	10%
Île-Tudy	14	-
Le Guilvinec	29	
Loctudy	420	5%
Penmarc'h	2 244	27 %
Plobannalec-Lesconil	1 090	13%
Plomeur	1 279	16%
Pont-l'Abbé	608	7 %
Saint-Jean-Trolimon	536	7%
Treffiagat	219	3%
Tréguennec	305	4 %
Tréméoc	682	8%
TOTAL	8 239	

Tableau 12 : Répartition des ANC sur le territoire

2.5.2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Il s'agit de l'ensemble de la population (y compris les résidents saisonniers) qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 15 392 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 37 332. (37 332-21 940 = 15 392 (cf. tableau p.4))

2.5.3. CONTROLES DES INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITES

Pour les installations neuves ou réhabilitées, la procédure de contrôle se fait en 2 étapes successives :

- Tout d'abord, les installations doivent faire l'objet d'un contrôle de conception avant le démarrage des travaux. Si cet avis est favorable, le propriétaire peut engager les travaux.
- Enfin et avant la fin des travaux et préalablement au remblaiement des ouvrages, le service SPANC effectue un contrôle de bonne exécution de travaux.

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'avis de conception rendus	n/c	158	197	167
Nombre de contrôles de réalisation effectués	n/c	82	137	112

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

	Favorable	Favorable sous réserve	Défavorables
Contrôles conception 2020	151	1	15

· ·	Favorable	Favorable sous réserve	Défavorables
Contrôle réalisation 2020	103	3	6

2.5.4 CONTROLES PERIODIQUES

La périodicité retenue sur la CCPBS est de 10 ans.

2020 – Contrôles Périodiques	Nombre	Pourcentage
Installation ne présentant pas de défaut apparent	13	14 %
Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	1	1%
Installation Non Conforme	72	77 %
Installation Non Conforme présentant une pollution	7	7%
Absence d'installation	7	1 %
TOTAL	94	100%

2.5.5 CONTROLES EFFECTUES DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIERES

Depuis le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre des ventes immobilières, un rapport de contrôle de l'assainissement non collectif doit obligatoirement être annexé à la promesse de vente, ou à défaut à l'acte authentique. Ce rapport de contrôle doit être daté de moins de 3 ans au moment de la vente.

C'est la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", qui a apporté ces modifications.

L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a modifié celui du 7 septembre 2009. Ainsi, cet arrêté clarifie les conditions dans lesquelles des travaux sont obligatoires pour les installations existantes et notamment lors des ventes immobilières.

En cas de "non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte de vente", l'acquéreur a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après la vente.

2020 – Contrôles "Ventes"	Nombre	Pourcentage
Installation ne présentant pas de défaut apparent	54	35 %
Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	5	3 %
Installation Non Conforme	90	58 %
Installation Non Conforme présentant une pollution	7	4 %
TOTAL	156	100 %

ARTICLE 3 - INDICATEURS FINANCIERS

3.1 TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La tarification en vigueur est conforme à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992.

La variation du prix fermiers évolue avec une formule de révision intégrant divers paramètres (salaire, électricité, produits et services divers).

La part de la CCPBS, la surtaxe, est votée annuellement par le conseil communautaire en mars de chaque année, avec pour objectif une uniformisation des prix, pour tous les usagers au 1^{er} janvier 2023.

La part CCPBS sert de variable d'ajustement sur la tarification totale (part CCPBS + part délégataire + taxe AELB + TVA).

Cette surtaxe sert à réaliser les travaux de renouvellement dont la CCPBS a la charge et d'extension du patrimoine, et à assurer certaines charges d'exploitation, en particulier, le traitement des boues au niveau de l'usine de Lézinadou.

Comparatifs des tarifs estimés du 1er janvier 2020/2021 au 31 décembre 2020/2021

PAB	Abonne	Abonnement		nmation	A EL D		То	tal	
120m ³	CCPBS	SAUR	CCPBS	SAUR	AELB	HT	€/m³	TTC	€/m³
2020	46,4	39,59	0,7488	1,1152	0,15	327,67	2,73	360,44	3,00
2021	47,95	40,27	0,7291	1,1344	0,15	329,84	2,75	362,82	3,02
	27	%							

 %
0,7%

PBLS	Abonne	ement	Consommation				То	tal	
120m ³	CCPBS	SAUR	CCPBS	SAUR	AELB	HT	€/m³	TTC	€/m³
2020	49,24	32,02	0,7282	1,0373	0,15	311,12	2,59	342,23	2,85
2021	53,27	32,51	0,7594	1,0531	0,15	321,28	2,68	353,41	2,95
	27%								

%
3,3%

Plomeur	Abonne	ement	Consommation				То	tal	
120m ³	CCPBS	SAUR	CCPBS	SAUR	AELB	HT	€/m³	TTC	€/m³
2020	56,84	18,07	1,5782	0,4867	0,15	340,70	2,84	374,77	3,12
2021	49	40,68	0,7	1,1571	0,15	330,53	2,75	363,59	3,03
	27%								

%
-3%

Loctudy	Abonne	ement	Conson	nmation	A EL D	Total			
120m ³	CCPBS	SAUR	CCPBS	SAUR	AELB	HT	€/m³	TTC	€/m³
2020	69,67	30,67	0,5023	1,2409	0,15	327,52	2,73	360,28	3,00
2021	62,81	31,22	0,7549	1,0546	0,15	329,17	2,74	362,09	3,02
1. 12	29%			-					

%	
0,5%	

TF-LC	Abonne	ement	Consor	nmation			To	tal	
120m ³	CCPBS	SAUR	CCPBS	SAUR	AELB	HT	€/m³	TTC	€/m³
2020	43,93	38,55	0,7201	1,0834	0,15	316,90	2,64	348,59	2,90
2021	47,23	39,23	0,7306	1,1027	0,15	324,46	2,70	356,90	2,97
	27	%							

%
2,4%

								the first section of the section of		
CB/IT	Abonnement		Consommation		AELD		То	tal		
120m ³	CCPBS	SAUR	CCPBS	SAUR	AELB	HT	€/m³	ттс	€/m³	
2020	48,51	52,94	0,6386	1,0253	0,15	319,12	2,66	351,03	2,93	
2021	42,22	53,74	0,7208	1,0408	0,15	325,35	2,71	357,89	2,98	
	29%									

%	
2,0%	

GV	Abonnement		Consommation		Abonnement Consommation		AELD		То	tal	
120m ³	CCPBS	SAUR	CCPBS	SAUR	AELB	HT	€/m³	TTC	€/m³		
2020	41,35	37,87	0,8484	0,9187	0,15	309,27	2,58	340,20	2,83		
2021	49	40,68	0,7	1,1571	0,15	330,53	2,75	363,59	3,03		
	27%										

%
6,9%

PM	Abonne	ement	Consommation				То	tal	
120m ³	CCPBS	SAUR	CCPBS	SAUR	AELB	HT	€/m³	TTC	€/m³
2020	49,78	35,75	0,9035	0,8634	0,15	315,56	2,63	347,11	2,89
2021	51,87	36,16	0,8993	0,9137	0,15	323,59	2,70	355,95	2,97
	27%								

%
2,5%

Tableaux 14 : Tarifs Assainissement collectif sur les difféentes communes en 2018 et 2019 pour 120 m³

3.2 TARIFS DES PRESTATIONS DU SPANC

PRESTATION	TARIF T.T.C.
CONTROLES REGLEMENTAIRES :	
➤ CONCEPTION (Contrôle de projet)	84,00 €
➤ RÉALISATION (Bonne exécution de travaux)	115,20 €
➤ BON FONCTIONNEMENT PÉRIODIQUE (fréquence décennale)	109,20 €
➤ DIAGNOSTIC POUR CESSION IMMOBILIÈRE — Habitation individuelle ou 1 logement dans immeuble collectif	205,20 €
➤ DIAGNOSTIC POUR CESSION IMMOBILIÈRE- Logement dans immeuble collectif	Forfait à 205,20 € + 96,00 €/heure supplémentaire passée sur site
INTERVENTIONS COMPLÉMENTAIRES / ANNEXES :	
➤ CONTRE-VISITE ou INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE à la demande de l'usager, avec déplacement	103,20€
➤ CONTRE-VISITE ou INTERVENTION COMPLEMENTAIRE à la demande de l'usager, sans déplacement	48,00 €
➤ DEPLACEMENT INFRUCTUEUX du fait de l'absence du pétitionnaire ou de l'impossibilité d'accéder aux équipements	96€
➤ DUPLICATA (attestation de conformité, compte-rendu d'intervention,)	36,00 €
➤ COMPLETUDES DE DOSSIERS (projets modifiés à l'initiative de l'usager)	36,00 €

Tableau 17 : Tarifs 2020 contrôles et suivi ANC sur les différentes communes

^(*) Applicables dans les communes de COMBRIT SAINTE-MARINE, GUILVINEC, ÎLE-TUDY, LOCTUDY, PENMARC'H, PLOBANNALEC-LESCONIL, PLOMEUR, SAINT-JEAN-TROLIMON, TREFFIAGAT, TRÉGUENNEC et TRÉMÉOC.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

3.3 DETTE DES DIFFERENTS SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Les tableaux de la dette relative à l'assainissement figuraient aux comptes administratifs 2020 des budgets de la Communauté de communes dédiés à l'exercice de la compétence.

L'annuité totale de 2020 s'établissait à **1 333 952,84** € et se répartissait comme suit : 1 070 429,44 € pour le remboursement de capital ; 263 523,40 € pour les intérêts.

Par ailleurs la Communauté de communes a procédé à des remboursements anticipés dans le cadre d'une opération de refinancement. Ces remboursements anticipés portaient sur un capital total de 644 617,10 € et ont engendré des indemnités à hauteur de 87 373,54 €.

Au 31 décembre 2020 l'en-cours de la dette au budget annexe assainissement s'élevait à 11 043 248,12 €, soit une dette de 6 années (en-cours de la dette / CAF brute).

3.4 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A DES FONDS DE SOLIDARITE

Les abandons de créances opérés en 2020 au titre de l'assainissement s'établissent à un total de 6 094,91 € pour l'ensemble du Pays Bigouden Sud.

En complément, il n'y a pas eu de versement à des fonds de solidarité.

3.5 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE 2019 (N-1)

Les impayés sur les factures d'eau de 2019 s'élèvent à 33 792,32 € soit un taux d'impayés de 0,77% pour l'ensemble du territoire.

3.6 INVESTISSEMENTS REALISES ET PROGRAMMES

Chaque année, le comité de pilotage composé d'élus communautaires et communaux, d'agents de la collectivité et des 12 communes, se réunit afin de planifier et hiérarchiser les travaux à réaliser. Les différents dispositifs d'autosurveillance du réseau ont été installés (débimètres ou détecteurs de surverse), mais une partie des équipements n'avait pas encore été validée par le SEA.

3.6.1 TRAVAUX REALISES PAR LA CCPBS EN 2020

	٠		1						Lizéai e pové				
Commisse	lèu	Ēχί	Ren	3:M	Mostard Commissié	300	olani ctré	ciaton	placesplace	enpaalee	liéain dépoé	Linéaire abando	mé Linéaire abandonn a vec coufe
TASSIAGAT	Secret EVA Sud		3		300,00£	131))(9)d						
ONSULSE MARK	State de Kenngal	X		3	£00,00€	24	81,30€						
FOVEIS	Ruse de Permando	,,,,,,,,	,	1	4000,001€	40	MDE.						
ETUY	Avenue de Bretagne		ļ		1900,004	13	83. 0 0 €	***************************************					
DABRIT STEMARNE	14 kertencen	Ä	1		4000t	† ```	•••••	***************************************					
	hie de Poulleach hie tairé		X		167000,00€	1	5%!4€	81 m/PVC 60200	91 mt PVC 6000 22 mt PVC 6168	26 ml PAC 6200	08/004m #!!		24 mt AC Ø160
MANACH	n.e Ar Veil		Х	3	1900,00€	34	23,O E		3,2 m/ PVC Ø125		32 ntPVC 0126		
25NVAVCH	ntelouis Guillou	l''''	Ī	1	4000,00 £	35	33,00 f						
EIM	averie de grediĝie	ļ	ļ	1	600 <u>0</u> 00€	ôô	50,00€						
PERVINE H	rue dugosi Si Guércié	·····	Ϋ́	1	4500,00€	1	33.DE						
£CCTUDY	nele lAr	ļ''	ļ	1	1600,00€	28	are						
PONTALABRE	ZAAQJASJO	X		1	11000,00€		72850£	91 miPVC 0201					
¥OVI-¦A3Œ	resposition of steven		X	†	13300,00€		883,03 €	<u> </u>	195 at 240 (018)	33 m PAC 00 60	ISI MAC QIBI		29 m AC Ø 150
PONTA'ASSE	nie du lycée zotoù	X	X	1-	%00,00€		308.04E						
90MT-{X3.₹	Decnarilis		X		120000€	1	MANE			198 m PVC Ø160 36 m PVC @ 00	05/00 Am &	-	lei Okimpi
COMPATISTE MARKE	la Cané		X		32000,0C€	15	č9(99¢	tant for te areast its PVC CAN AS	าที	72mi fante 0°0001, 12 PAC Ont 81			98m AC 08150
POVER	ie Pelicul		ĺχ	******	19£000,004	188	887,39 €	**	258 of PVC 0200			258 m AC 61	9)
EWY	Aleque de Betagre		*	- Control of the Cont	15:00 <u>,</u> 004	36	19,30 €			3074 P2 07201. IP 4141 P4C 07201 + 274 PP 07201, e41 974 P4C 07119 + 641 P4C 07258		4) ni AC Gritis	8 235m AC 074300
COVERTS E MARKE	?en#Sœir		X		13000)00 1	181	141.00 €		378 mi 200 0200	19 @ QKS9 In 616	378 m AC Ø193	313 rd PVC	***************************************
¥6A3-TROK	nelárébu		X	1	6500,00 4	5.	24,24€						
SOAL-MEE	alse de l'ambour		X		14500)004	13	1290,81 E		159 mt PVC 0200 20 mt PVC 0160		(610 DAm (61		
XXX-XXXX	Zia ne die imron	1	X	1	1900,00 1	2	100,00 ē						
PERMEUR	seceur Ramanh		X		43 (00) 004	34	35188€					ļ	
XONT-LASSE	rue de quilliric	X			43 000,004	52	99177€	91m19VCONNO,0 64m19VCONN				2871/2/2011	25
***************************************		; - 1 1 1 1 1 1				. englige					11.5%	CONDUIT	E EU
Commun	e Lie	и			lę#eyn	пν	Bcħt	Montant Commandé	Montant facturé	lineaire ITV	Linéaire ch		mbre de regard
PONT-L'AB	BE Rue de Peni	cer	Né	VE Z	25		13	25 000,00 €	17 908,00 €		lm 88		4
PONT-L'AB	Rue du Lvo	ÉE	/ ru		330		21	50 000,00 €	43 213,00 €		313 m	ı	10
COMBRIT S MARINE	TE Serteur Per	*******	•••••	ап	500		1	25 500,00 €	23 273,00 €		423		13
LOCTUDY	/ PR lan	goz	<u>.</u>		4]	1	2 500,00 €	1 8 00,400 €		4		1
PLOMEUI	R route de pa	int	ďs'l	bė.	566	<u> </u>		3 200,00 €	3114,00€	566,00€	.L		

3.6.2 TRAVAUX REALISES EN 2020 PAR LE DELEGATAIRE

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

⇒ STEP de Pont-l'Abbé

→ Départ de feux à la station d'épuration :

Le 4 décembre, un départ de feux a eu lieu dans le faux-plafond du local d'exploitation. Grâce au sang-froid de l'exploitante le feu a été maitrisé avec les extincteurs présents sur site. Les pompiers de Pont-l'Abbé sont toutefois intervenus pour finaliser le travail et surveiller tout risque de reprises.

La remise en état du faux plafond a été réalisé par SAUR. Concernant les dommages autres sur la station, seule la carte mère du PC de supervision a été endommagée. Un PC de substitution a été mise en place le temps de la réparation.

⇒ Réseau de Pont-l'Abbé

- → PR Menhir, Trebehouret Douric et Kerembleis : validation (par organisme externe SEA / Eau du Ponant) de l'autosurveillance.
- → Réparation d'une canalisation AC150 suite à un effondrement du réseau le 26 décembre 2020 : Rue Lautredou : 6 ml de canalisation en amiante ciment a été remplacé.
- → Remplacement d'un tampon de voirie rue Roger Signor.
- → Renouvellement de 4 boites de branchement.
- → Suivi technique des extensions de réseaux :
 - -Lotissements privés (Bringall, Menez Ar Bot...)
 - -Rue Jeanne d'Arc (avec un poste de relèvement)
 - Bringall Huella (avec un poste de relèvement)
 - -Aire gens du voyage à Ti Karé avec installation dégrilleur automatique

⇒ STEP de Plobannalec-Lesconil

- → Refonte complète de la filière traitement des boues avec mise en place d'une centrifugeuse à la place de la table d'égouttage et création d'un abri pour la benne. Les boues sont transportées en benne et compostées sur le site de Lezinadou à Plomeur.
- → Armoire et automatisme boues.
- → Pompe eaux industrielles.

⇒ Réseau de Plobannalec-Lesconil

- → En plus des ITV réalisés dans le cadre du schéma directeur mené par IRH, des tests à la fumée ont été menés.
- → Renouvellement de deux tampons de voirie.

⇒ Réseau de Plomeur

- → Audit technique des installations assainissement du Lotissement privé de Prat Don.
- → Camping des Genêts: mise en place débitmètre sur poste privé.

⇒ STEP de Loctudy

→ Sécurisation point de dépotage des matières de vidange / lixiviats.

⇒ Réseau de Loctudy

- → Mise en service en place de débitmètres électromagnétiques (point autosurveillance R2) sur les postes suivants :
 - PR Dourdy
 - PR Sables Blancs
 - PR Langoz
 - PR Lodonnec
 - PR Kerandrouin
 - PR Traon.

⇒ STEP Treffiagat

→ Installation d'une 3° pompe dans le poste d'entrée pour limiter la mise en charge du réseau en amont en période hivernale. Ce poste est à pérenniser avec une pompe durablement installée.

⇒ Réseau de Treffiagat

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

- ⇒ Des recherches d'eaux parasites par des inspections visuelles qui ont permis de lancer des inspections télévisées sur janvier – février 2020 (en période de nappe haute).
- ⇒ Poste Letty Vras : pompe 2
- ⇒ Poste Kerloch : pompe 2
- ⇒ Poste Etang: pompe 1
- ⇒ Poste Plage Pors Treillen : pompe 1
- ⇒ Poste Lehan: pompes 1 et 2
- ⇒ Poste Les Dunes : pompes 1 et 2

STEP Combrit

- → Ballon antibélier sur refoulement des eaux traitées
- → Ballon antibélier sur refoulement des eaux traitées

Réseau Combrit

- → PR de Kerdual, les Bruyères et Teven : Pose de Débitmètres électromagnétiques.
- → PR du TEVEN et PEN MORVAN : Pose des sondes de conductivité, des sondes piézo pour le suivi des niveaux de nappe et du boitier d'acquisition des données de mesures.
- → Remplacement de 4 tampons de voirie (route de Kerbenoen).
- → Remplacement d' 1 boite de branchement en amiante ciment.

STEP Guilvinec

- → Renouvellement des surpresseurs d'air aération et secours.
- → Renouvellement préleveur eau traitée.
- → Renouvellement pompes d'acide et de javel.

Réseau Guilvinec

- → PR du Terre plein du Port et Kervennec : pose des sondes de conductivité, des sondes piézo pour le suivi des niveaux de nappe et du boitier d'acquisition des données de mesures.
- → PR de MEN MEUR: renouvellement de l'armoire électrique.

STEP Penmarc'h

- → Mise en place de la sonde de détection de surverse sur le bassin tampon (point A2).
- → Travaux de sécurisation sur des ouvrages sans protection.
- → Déplacement du poste d'injection dans le local boues et dépose du carport.
- → Renouvellement des cellules haute tension.
- → Renouvellement du transformateur.
- > Renouvellement du disjoncteur général.
- → Renouvellement d'une pompe d'extraction.

Réseau Penmarc'h

- → Débitmètre sur le PR de François Merrien.
- → Remplacement complet du poste de la ZA de Prat Gouzien afin de recevoir, en autre, les effluents de l'industriel JF FURIC qui s'est installé début 2020 dans la zone.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

3.6.3 EXECUTION BUDGETAIRE

En 2020, les investissements de la CCPBS concernant la compétence assainissement collectif s'élèvent à 3 313 497,69€. Ils se répartissent comme suit :

Travaux sur les postes de relevage : 628 767,30 €

Combrit: 130 611,50 €
Loctudy: 1 900 €
Penmarc'h: 1 085,40 €
Pont-l'Abbé: 495 170,40 €

Travaux sur les réseaux : 2 684 730,39 €

Combrit: 201 500,94 €
Île-Tudy: 241 156,64 €
Loctudy: 39 804,53 €
Penmarc'h: 396 643,31 €
Plomeur: 455 725,59 €
Pont-l'Abbé: 1 322 258,48 €
Treffiagat: 27 640,90 €

(Données issues du compte administratif 2020 du budget annexe assainissement)

3.6.4 TRAVAUX PROGRAMMES EN 2021 PAR LA CCPBS

				eaux		S			
Commune	lieu trayaux et/ou action	R	E	c	b	T	P	montant Travaux	2021
Commune	IICU II AYAUX EIYOU ACIION	e	X	Н	c	E	R		
		n	t	E	t	P			
Combrit	rue de ty lez - AC (300 ml)		1		1	100000		75 000 €	75 000 (
Combrit	rue Louis Garin - AC (360ml)		1		1			85 000 €	85 000 (
Combrit	Remplacement PR de la Cale*	7. 7.		1	1		Х	120 000 €	120 000
Combrit	MO PR La cale - Artelia			1	İ	 	x	10 950 €	10 950
	Remplacement 10 tampons VRD	1			1984			3 500 €	3 500
Combrit		1		1	1		1	100 000 €	100 000
Combrit	PR Menez noas infiltration	1	1	1-1	Τ.	-	 		
Combrit	PR tl fruit traitement H2S	5.00		ļ	 	ļ	1	25 000 €	25 000
Combrit	PR pen morvan traitement H2S	13 3	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	1	25 000 €	25 000
Combrit	PR Pen diry traitement H2S	1111		1_	_		1	25 000 €	25 000
Combrit	PR Pen diry refaire GC	\$5.50 No.					1	60 000 €	60 000
Combrit	extension za kerbenoen (biocoop)	Sein att	1		100			17.000€	17 000
Combrit	dévolement reseau za kerbenoen	1	133	100	1			32 500 €	32 500
Combrit	rond point kerbengen - 340ml + 15bcht -	1	0.00	1	1			108 750 €	108 750
Combrit	rue de quimper - AC DN200 (200 ml + 4 bchts)	1			1			42 000 €	42 000
	rue de l'odet (RD-ecole) AC (810 ml)	1	1000		1			200 000 €	200 000
Combrit		1	1-	-	1	1000	-	10 000 €	10 000
Combrit	rue du phare (fontaine -> kerhuel) - AC (30 ml)	- A		-	1-	-	-	· ·····	"500 000 €"
Combrit	Aspect reglementaire STEP	330000 DEC		١	l	1		"500 000 €"	
lle Tudy	avenue sport/bretagne - 2 tranche	1		1-	1	1		395 000 €	395 000
lle Tudy	rue des col verts - AC DN150 (100ml - 10 bchts)	1		1	1	1_		40 000 €	40 000
lle Tudy	remplacements de 10 tampons VRD	1			133			3 500 €	3 500
lle Tudy	reprise 400bcht + 400bcht			_	1	\perp	L	900 000 €	450 000
lle Tudy	travaux chemisage sur boites beht		1	1	1			500 000 €	250 000
Le Guilvinec	remplacement 10 tampons VRD	1			1 :::	100		3 500 €	3 500
Le Guilvinec	étancheité PR Doured	51117 B.		1-		1	1	7,800€	7 800
		10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1			1	100	Î	500€	500
Le Gullvinec	sonde conductivité PR Port	1	-		1	+	╁	34 900 €	34 900
Le Guilvinec	travaux reseaux Petite Sole/Thézac/ De Gaulle		-			-	-		
Le Guilvinec	travaux réseaux république nord	1	_		1	-	-	15 700 €	15 700
Le Guilvinec	travaux reseaux République sud	1		_	1	ļ		34 200 €	34 200
Le Guilvinec	travaux reseaux Guesde/Mem Meur	1			1	1_		33 600 €	33 600
Loctudy	travaux kerloch/kerfriant	1			1		1	289 500 €	289 500
Loctudy	renouvellment glevian - 650ml 33bcht -	1	T		1			212 000 €	212 000
Loctudy	reseau STEP - 350 m	1		1	1			50 000 €	50 000
Loctudy	refoulement penker (PR port) - 840ml -	91.55 VI	1	1	1	1	1	124 000 €	124 000
Loctudy	remplacement de 10 tampons VRD	1	1	1				3 500 €	3 500
	Extension route ster (kerbiloutou)		1	1	1	1		11 722 €	11 722
Loctudy		1	1		1	-	1-	202 000 €	202 000
Loctudy	residence de mejou penhador - 550ml 43bcht -	100 100 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 -	+	1	╫	╁-		24 200
Loctudy	Etanchement PR	1991 (S)	-		-	-	1		
Loctudy	ancien camping municipal/mesange	1		-	1	1_	-	92 500 €	92 500
Loctudy	rue des Aubepines	383 1			1		0.0	95 550 €	95 500
Penmarc'h	remplacement 10 tampons	1						3 500 €	3 500
Penmarc'h	reseau secteur STEP -	1		1	1		100	88 000 €	88 000
Penmarc'h	PR Kerity - pompage + H2S						1	35 000 €	35 000
Penmarc'h	PR rue du port - pb H25	30,565					1	15 000 €	15 000
Penmarc'h	PR St Pierre - pb H2S	10100	1 0				1	15 000 €	15 000
Plobannalec-Lesconil	Poste Pont Plat - étanchéité	100 mg/c 100 mg/c	1	1	1	1	1	<u> </u>	42 300
		1	100	1	1	1	1=	69 550 €	69 550
lobannalec-Lesconil	interventions ponctuellelles - secteur résistance			-	1 2	1			4 000
lobannalec-Lesconil	renouvellement regard D102	1	-			1		4 000 €	
lobannalec-Lesconil	etancheité PR kerloch		-	-	-		1		5 000
Plobannalec-Lesconil	desodorisation PR résistance	25-151E	1			1	1		5 000
Plobannalec-Lesconil	interventions ponctuelles - secteur port	1			1		155	37 975 €	37 975
lobannalec-Lesconil	interventions ponctuelles - secteur keralouet	1	1		1			65 640 €	65 640
lobannalec-Lesconil	infiltration regard	1	100		1	1	1	6 000 €	6 000
Plobannalec-Lesconii	protection au niveau stokage sables					1		5,000 €	5 000
Plobannalec-Lesconil	mise en securité du canal de comptage			i		1		3 000 €	3 000
Nobannalec-Lesconii	extension rue des hirodelles - 200ml 5bcht-		1	1	1		1-	57500€	57 500
		1		-	1-	+	1	3 500 €	3 500
lobannalec-Lesconii	remplacement de 10 regards (secteur tabarly)	::::::::::::: 1 :::::::::::::::::::::::	+	1550 15 1550	+	+	-	-	
Plomeur	travaux route de Pont l'Abbé 30bcht	80809165 166 - 186	-	- -	1	-		45 000 €	45 000
Plomeur	chemisage route de Pont l'Abbé 500ml		1_	1		1	1	50 000 €	50.00
Plomeur	Travaux route penmarch AC DN200-700ml-40bcht	1	1	1_	_ 1	_ _	_	200 000 €	200 00
Plomeur	travaux reseaux St Jean AC	1	_[Ţ	L		L	184 100 €	184 10
Plomeur	travaux rue pen allée AC 500ml-15bcht	i a	T		1	T	100	147 500 €	147 50
Plomeur	travaux rue du stade 100ml-5 bcht	1	<u>-</u>		1			32 500 €	32 50
Plomeur	remplacement de 10 tampons VRD	1	Į	1	1	1 3		3 500 €	3 50
			1-	1	1	-	1		700
Plomeur	débimetre sur PR Lezinadou réhabilitation PR Ty-ker	CONTRACTOR OF	- -		+	-	1		15 70
Plomeur			100		c. 4 (5.5)				

Pont l'Abbé	impasse menez bijigou		1					159 745 €	159 745 €
Pont l'Abbé	rue du sequer		1	7				110 302 €	110 302 €
Pont l'Abbé	pors moro/rue de lambour 3 - 450ml 30bcht-	1	1		1	12.5	37	140 000 €	140 000 €
Pont l'Abbé	pose degrilleur EHPAD pors moro			400			1	5 000 €	5 000 €
Pont l'Abbé	place des carmes /des halles/eglise - 250 ml 30bcht-	1			1			107 500 €	107 500 €
Pont l'Abbé	rue Jules Ferry - 200ml 10bcht-	1	1		1			65 000 €	65 000 €
Pont l'Abbé	secteur 11 novembre - Wx divers -	1	1		1			160 000 €	160 000 €
Pont l'Abbé	Victor Hugo 1 -150ml 20 bcht-	1			1			87 500 €	87 500 €
Pont l'Abbé	rue jean jaures -32ml 10bcht-	1			1			23 000 €	23 000 €
Pont l'Abbé	rond point château - regard-	1						8 000 €	8 000 €
Pont l'Abbé	extension rue des pins		1					30 000 €	30 000 €
Pont l'Abbé	rue guy le garrec - gendarmerie	1			1			10 000 €	10 000 €
Pont l'Abbé	bcht ruisseau ferme - manoir	1	1		1		387	16 500 €	16 500 €
Pont l'Abbé	remplacement de 10 tampons VRD	1					337	3 500 €	3 500 €
Pont l'Abbé	Contrôle des brcht (inspection) 20 000€/an			17	1			60 000 €	20 000 €
Treffiagat	etancheite du PR St fiacre						1	5 000 €	5 000 €
Treffiagat	extension rue de provence -25ml 3bcht-		1		1			10 750 €	10 750 €
Treffiagat	extension rue des bruyeres -200ml -		1		1			75 000 €	75 000 €
Treffiagat	rue des lavandieres - 250ml 6bcht 1PR-		1		1		1	131 500 €	131 500 €
Treffiagat	impasse de kerleguer - 110ml 6bcht 1PR-		1	T	1		1	96 500 €	96 500 €
Treffiagat	rue du stade	1			1			20 000 €	20 000 €
Treffiagat	travaux d'etancheité urgent (schema directeur)			1	1		1	12 800 €	12 800 €
Treffiagat	étancheité de 18 rgards	1						10 800 €	10 800 €
ti	D": Wx terminés							6 530 684 €	5 790 634 €

^{****}

3.6.5 TRAVAUX PROGRAMMES EN 2021 PAR LE DELEGATAIRE

PONT-L'ABBÉ:

- → Step: mise en place tamis en remplacement dégrilleur existent.
- → PR Madelaine : renforcement capacité de pompage + sécurisation (trappes barres antichutes).
- → PR Bois st laurent : remplacement trappes par trappes alu avec barres antichutes.
- → PR Bois St Laurent + pors Moro : mise en place sonde conductivité.

GUILVINEC:

- → Step: mise en place 2e tamis rotative.
- → PR Menez haffond : renouvellement équipements du poste + création chambre à vanne extérieur.
- → PR Ty Ker : renforcement capacité de pompage.

LOCTUDY:

- → Step: renouv 2 surpresseurs d'air.
- → PR Port Lodonnec langoz: mise en place sonde conductivité.
- → PR port : remplacement capacité de pompage y compris armoire.

TREFFIAGAT:

- → Mise en place débitmètres sur 6 postes de relèvement.
- → Step: installation d'une 3e pompe dans le poste de tête + renouvellement pompage lixiviats + remplacement de la porte du local de traitement des boues.

[&]quot;X": Wx en cours

[&]quot;1": Wx planifiés en 2021

[&]quot; en bleu " : travaux correspondant à l'aspect reglementaire DDTM

[&]quot;projet": budget annexe

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

ANNEXES

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

RAPPORT ANNUEL ET RÉSULTATS D'AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS D'EPURATION (SEA-29)



DAAEE Service de l'Eau potable et de l'Assainissement

RAPPORT ANNUEL 2020

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

108RAPCOM-03

Nom de la station

COMBRIT Communale

Mise on service : septembre 08

Type d'éphiation

BOUES ACTIVEES AERATION PROLONGER

Maine d'ouvrage

CC PAYS BIGOUDEN SUD (DU)

Capacités imminales

Esploitant

SAUR - Sectem Sud Pays Bigondon

IS OND EH

Constructions

CEGELEC

Lusu kg de DBO, 4

Reseasi

tikks e séparatif

J William by

Visites réalisées par le SEA: Bilan 0 - Visite Tests 2 - Visites Analyses 0

Visite Test * As Simplifier : I - Vivite As : 0 - Rétmion : I

Origines de la pollution reçue : (au 31/12/2019)

Population saccordée : estimation de 4.250 habitants permanents (* population sacconnées ésticale) .

Collectivités (secondées: COMBRIT : 2 908 shounds, ILE TUDY: 1 224 shounds, voit un total de 3 32 shounds,

· Industriels et Principus collectifs incordés

Noun

Astmits

Résultats des études 24 heures :

angan, pangangan dalah kanangan dalah kanangan dalah	CHAR	GIS*		RI	NDEMENTS E	e esperiente en entre esta en esta en esta en esta en esta en esta en esta en esta en esta en esta en esta en e	ann greene e e e e e e e e e e e e e e e e e					
Dates	Hydran	Organ	PoSusien	ciegáciá pa	Mandres en mangemanden	AZ(Cheso	JIE Litotal	Phosphae	Panyo	Commensies		
	(%)	(%/4)	DBO	DCO	MES	NTK	NGI.	Pı	e)riara			
3919	46	3.3	ėycy	94	98	95	89	91	1315	Morrow (14 falsos AS)		
18/02/2020	63	12	95	91	97	9.3	88	TŤ	2.6	Periode pinionse		
17/08/2000	41	48	99	43.5	497	95	9.4	97	(k,)	Persode tourestague		
80 (49) H1X1	24	25	()4)	9%	(p)	(%)	95	98	0,2	Napper tester		
2020	45	22	98	94	98	96	94	(%)	1 281	Movembe (24 Inhuis AS)		
Capacités	(A)	((Max)	0 . K . K									
nestinales	115 ³ /1	kgg/i	" 4 324 T/2/76"	dysa talsaksis.	t risk e sykseiden eis	41 75 FW4.2						

Résultats obtenus en sortie station (moyenne mensuelle) :

	law.	Per	Mart	Arr.	Mar	Talasta.	lval	Acris	Swiger.	Oct	Nov.	Der	Nome
			- 90-00-10-100-100-100-100-100-100-100-100	one management		TORAGO DE ACOMO DE CONTRO		Netrope Acceptation of					24h *
DBO5 (are/h	6		Ì	.3	1		1 1	2:	3	F E		}	
A DCO (mg/h)	16	15	14	25	22	26	23	.76	23	17	3.7 8.424	Já	1943
MESTAGE]])	2	9	7	11	1 ?	.3	Ž.	- 15 W1	4	5	J. 25
i N.NH4- (mag/f)	0,5	Į į	0,5	Ú, i	0.2	0,3	1,7	3,6	6)_3	0,5	0,3	1.6	
Y NTK (mg/l)	,	2	j	ţ	1 2	1	â	.4	5	3: "	2	2	10
NGL (mg/l)	1 3	3	3	3	3		3	Ø,	, ţ	1	3	- 5	15
F Prone/b	0,6	13,5	0,7	(i, i	0.1	1) Q	0.3	6,3	0.1	0,5	0.7	6)_3	l i
F. Cole (Nb/100ard)	3,710	7.1.10*	2310	4.10	6,610	1,4.104	1,7.10*	1810	1,210	1,210	1,210	6,710	J. California

Norme, definies dans l'austr preferencial du 19 pais 2011 nordinair cella du 21 parvier 2004.

Données mensuelles de fonctionnement :

	Jane.	Fevr.	May	Avz.	Me	Palas	Jest	Aunix	Šergue.	(.a.,	Nov.	Dec.	608.23	###57 * #\$	
Efficient trades (as %)	1974	2338	2123	10%	1095	890	1065	1358	85	1151	1354	2627	L	1471	
Bennet investites (t.115/mint)	8	5,8	4,3	0.2	8.4	₺,≉	10,	14,6	10,7	11,7	4.9	9,11	102		
Timerald examples were a White	8.19	815	RAT.	767	1311	15.5	1 164	1 544	643	631	1 561	10.37	ı İ	924	

Energies consominate (MAD): | 8.98 | 815 | 661 | 762 | 1895 | 877 | 14 (401 | 1.544 | 1895 | Rectification d'une produible surestimation en décembre (9,1 (M5 au lem de 19,5 (M5 aulique sous SANDRE))

Evolution de la production de boues :

		3017	
Security of the property of	-Europe automatic	tori 🍇 igravaterra zitti kirtik	no final reconstitution and
i Programme de bestere i Program Materiali sectora / 400	63.5	1.68.7	107
	Arminetisis v.	and the section with a section of the	

^{*} Valeu termit comque de la tecrita abas d'un fardable encertatizat en decembr (2,1 tMS, in turn de 19,8 tMS inchipé sains SANDRE).

Destroation des boues

Plate forme de compositage de PLOMEUR « Lexinadou Compare of secretary of the position NET 41.68 f

Suivi mensuel des by-pass station :

La station de composte pas de by pass codifié Al ou Ab.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Système de collecte : suivi mensuel des surverses de réseau :

garagi mara tamban sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa sa	t familia de la trava de la colonia de Santonia (mario de la colonia de la colonia de la colonia de la colonia	20 to most conservation or experience of the contraction	and the second section of the second	والمنتين للمنازين والمتماع والمتحالين والمتحادة في	بورج والمتاريخ والمتارجة	و معادد درده درده معادمه	وداده والمستورسين والرشاء	activities else colonidas contragen	40-100-100-100-100-100-100-100-100-100-1	According to the Contract of t
Jacob J	Ferre Macr	Ara Mas	j pomen	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	AND AL	Service.	Cace.	Nove.	Dec 1	todal
Paramete despesa	145 80	31 1	. 04	20	96	H	366	99 1	21) Î	1.381
Al Tenan deserviene (200)	(1981) (1980)	(Malik) (Ma		(8)(0	(B)(B)	(A(X)	(2/4)	(820)	(800)	G(40)
R1 Testara derivitarizada (Salt)	1901 190	(kd*) (%s	M Indo	(%±)0	(1/2/2)	(800)	(\$£00	\$\$v\$0		86442

[&]quot; Sur les 9 paretes équipés d'un détecteur de surveix, seul le prote de Menez Nesses délimide (dont deux journées en continue

SERVICE DE VALIDATION DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SYNTHESE ANNUELLE CONCERNANT LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE: 2020

Station: COMBRIT Localisation: Communale

Capacité nominale: 1 080 kg/DBOs

18 000 EH

Code sandre: 0429037S0002

1 - CONFORMITE DES POINTS DE MESURE AUTOSURVEILLANCE

1	garage and the second area of the second and the second second second second second second second second second	en antique, en promotion promotion promotion promotion promotion promotion promotion promotion and the state of the state		
THE STATE OF THE STATE OF	FILIERE BAU	Ou	Filiere Boues	OUI
ż				. 🚠

2 - CONTROLE DES DEBITMETRES

Calage débitmétrique réalisé	Out	
,		

	Date	Sortie Débitmètre à ultra son (A4) (QS)	Débitmètre électromagnétique (A3) (QE)
Calage N°1	04-06-2020	Réglage du Zéro : C. réelle théor. : 0,3 %	
		Totalisation : 0 %	

- Bon fonctionnement des débitmètres ;
- Au cours de l'année 2020, la moyenne mensuelle des écarts journaliers [(Volumes entrés Volumes sortis)/(Volumes entrés)] varie dans l'intervalle [- 5,0 %; + 1,4 %], ce qui est bon.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

3 - <u>CONTROLE PRELEVEUR, ECHANTILLONNAGE, CONSE</u>

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

***	Préleveur automatique (A3)	Préleveur automatique (A4)
FREQUENCE DES	47 ml 7 m ³	
PRECEVEMENTS		53 ml - 7 m°

Commentaires:

- Equipements propres :
- Bon fonctionnement des prélèveurs :
- Bonne représentativité des échantillons.

D '7	LABORATOIRE AUTOSURVEILLANCE	NOM : Laborato VILLE : QUIMPI	sire SAUR Quimper ∂R
***************************************	Laboratoire /	AGREE	Non
Nom et ville d	u laboratoire agréé : LABOCE	A QUIMPER	
Cf. calage en a	nnexe		
5 - <u>CONTRO</u>	LE DE LA FREQUENCE D	ES ANALYSES	
Fréquence d'a	malyse respectée		Opi
Jours d'analys	e respectés		Оп

Commentaires:

- En raison de coefficients de marée insuffisants, les bilans initialement programmés les 03 mai. 24 septembre et 19 novembre ont été décalés aux 06 mai. 20 septembre et 15 novembre, respectivement, suite à la demande SAUR du 23 décembre 2019;
- En raison de la crise liée au coronavirus, le bilan initialement programmé le 07 avril a été décalé au 24 novembre.

6 - CONTROLE DE LA PRODUCTION DE BOUES

PRECISION	□ MAUVAISE	□ MEDIOCRE	⊠ BONNE

- Le débitmètre contrôlé par le SEA, le 04 juin 2020, comptabilisait correctement. La manchette du débitmètre à été renouvelée début novembre 2020 ;
- La valeur du ratio "Boue produite | DBOs éliminé" : 1.2 kg MS | kg DBOs éliminée n'appelle pas de commentaires.



DAAEE Service de l'Eau potable et de l'Assainissement

RAPPORT ANNUEL 2020

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

I08RAPCOM-03

Nom de la station

: GUILVINEC/Communale

Mise en service : novembre-04

Type d'épuration

: BIOREACTEUR A MEMBRANES

Maitre d'ouvrage

: CC PAYS BIGOUDEN SUD (DU)

Exploitant

: SAUR - Secteur Sud Pays Bigonden

26 000 EH

Constructeur

: STEREAU

Capacités nominales :

1 560 kg de DBO₅/j

Réseau

: 100% séparatif

 $2.600 \text{ m}^3/i$

Visites réalisées par le SEA: Bilan: 0 - Visites Tests: 2 - Visite Analyses: 0

Visite Tests + As Simplifiée : 1 - Visite As : 0 - Réunion : I

Origines de la pollution reçue : (au 31/12/2019)

- Population raccordée : estimation de 4 470 habitants permanents (+ population saisonnière) :

Nombre d'abonnés : 3 518 (Le Guilvinec : 2 691 + Plomeur : 826 + Penmarc'h : 1) ;

- Industriels et Principaux collèctifs (accordés :

Camping de la Plage - PENMARC'H

Lézinadon – PLOMEUR Post du GUILVINEC

V_{mugeta}, en 2019 ≈ 16 701 m³

Centre de compostage. Vicere, en 2019 = 19 185 m³

Résultats des études 24 heures :

	CHAR	GES*		RE	NDEMENTS E					
Dates	Hydratı. Organ.		Pollotion	organique	Matières en suspension	AZO Ongan	DTE Total	Phosphore	Phylio	Commentaires
	(%)	(é.6)	DBO	pco	MES	NTK	NGL	Pt	mm	
2019	-5-1	18	99	96	99	97	89	90	862	Moyenne (24 bilans)
22/05/2020	24	8	99	98	99	99	95	98	0	Charge organique minimale en 2020
17/08/2020	43	34	99	97	99	99	94	95	0	Période touristique
20/09/2020	24	10	99	97	99	98	95	92	0	Nappes basses
14/12/2020	86			91	98				5	Periode tres planteuse
2020	42	18	99	96	99	98	94	95	710	Moyenne (24 bilans)
Capacités nominales	2 600 m²/i	1 560 kg/j	* calculée	e bar rabbor	raux capacités no					

Résultats obtenus en sortie station (moyenne mensuelle) :

		Jane,	Péve.	Mais	Ave.	Mai	Juin	Juil.	Aoút	Sept.	Oct	Nov.	Déc.	Nomes
	and the second s				rate basemen various.	decrease and a second of	Antologija (udžia Ghri)	MANORO CONTROLO	s de 2001 de marconales	SINGS/Axtension/relate	Lentificated described associations of	Jenikanioh katilenia	500000000000000000000000000000000000000	24h*
<u> </u>	DBO5 (mg/l)	2	3	Ó	2	0	2	2	2	0	3	4	3	25
13	DCO (mg/l)	16	13	17	14	17	22	27	22	24	33	23	22	90
I A	MES (mg/l)	2	2	ذ	2	2	2	2	2	2	,}	.2	2	25
I.	N-NH4+ (mg/1)	Ü,4	0,3	0,5	0,7	0.1	0,3	0,8	1,2	0,1	0,2	0,3	1.1	
J.	NTK (mg/l)	l	E	2	l	l.	2	2	2	2	4	2	1	10
5	NGL (mg/l)	5	5	7	2	4	6	7	9	5	G	3	2	15
l E	Pt (mg/l)	0,2	0,4	0,1	0,1	1,6	1	0,4	0,7	0,9	0,,3	0,2	1	1
1	E.Coli (Nb/100ml)	32	15	52	15	-11	46	484	160	166	22	87	15	5.10 ⁷

Normes définies dans l'arrété préfectoral d'autorisation du 27 juin 2011 modifiant celui du 07 novembre 2003.

Données mensuelles de fonctionnement :

Production de hones (Tonnes Matières sèches / an)

	Janv.	Fèvi.	Mars	Avi	Mai	Juin	Juil.	Aoút	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	total	moyen
Efflisents traités (m³/j)	1503	1590	1585	744	762	640	834	990	624	782	884	2085		1 085
Boues produites (t.MS/mois)	5,7	6,5	13,5	8,7	6,6	6,7	7.9	11,9	1,01	8,0	7,0	11.4	104	
Energie consommée (KWh/j)	2390	2054	2362	1717	1673	1631	1915	2514	1403	1832	1878	2699		2 006

101

Evolution de la production de boues :		
	2018 2019 2020	

101

Destination des boues :

- Plate-forme de compostage de PLOMEUR Lézinadou
- Compost répondant à la norme NFU44-051

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

Suivi mensuel des by-pass station :

	James Fern	Mass Ava	Alia Justa	Jud Acom	ID: 029-212902209-20220104-2021122	.01-DE
A Volume en m			a kladejski par ocerimica	eta par da los seas conti	- A.2	
A Nakase raise	0 0	1 0 1 0	() ()	0 1 6	NR NR I NR NR	()
N. D. Carlotte Company Company						

NK issiliensenin

Système de collecte : suivi mensuel des surverses de réseau :

	fazir	Fers.	Mar	A44.	Mai	#stage	fragil	Aces.	Shergipt.	Oct	N. 685	Dec	tokaj j
Proposition approximate	34	97	45	j()	14	57	9	71	7.2	100	48	165	\$49
Al Trage deversament	(\$3.4)	155648	1 Julio	(\$1X)	(New)	(jigy(x)	10 (4.8)	(湯美米)	(@g(X))	Objects)	(Be#)	518h33	5463.33
Al Yedung raing	£)	142	35.7	ķ'n	-0	0	0	Ű	-0	60	():	11939	12494
KI Irvings deservationist	C\$50.KO	(Rajaji	(衛尾)	请规定	\$.00pmin.p	(桂油)	4400	1.22 (26.34	(1 8,00)	(高量度)	(ä g (\$)	(A)(A)(A)	1.微点流

⁴ James Ty Ker - "Men Menn" : LePan du Godinara" - "Ligius Phaiseu" Seul re décagei a signere

Printe Down Red

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SERVICE DE VALIDATION DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE

SYNTHESE ANNUELLE CONCERNANT LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE: 2020

Station: GUILVINEC

Localisation: Communale

Capacité nominale :

1 560 kg/DBOs

26 000 EH

Code sandre: 0429072S0003

1 - CONFORMITE DES POINTS DE MESURE AUTOSURVEILLANCE

Filiere Eau	OUI	FILIERE BOUES OUI	,

2 - CONTROLE DES DEBITMETRES

Calage débitmétrique réalisé	Otil
	(on the production of the second second of the second of t

	Date	Sortic Débitmètre à ultra son (S2)	Sortie Débitmètre à ultra son (S2)	Bypass Débitmètre à ultra son (A5) (Q (bp)
Calage N°1	26/05/2020	Réglage du Zéro : C. réelle/théor. : 0,9 % Totalisation : < 1 %	Réglage du Zéro : C. réelle/théor. : 3 % Totalisation : < - 1 %	C. réelle/théor. : 3,1 % Totalisation : \leq - 1 %

- Lors de la visite d'autosurveillance simplifiée, les débitmètres à ultrason fonctionnent correctement. Toutefois pour le point S2, en trop-plein du bassin à marée, le bon fonctionnement du débitmètre ne signifie pas une bonne comptabilisation des eaux, en raison de l'état et des défauts du canal :
- Les façades des deux débitmètres A4 et A5, sont HS => aucune consultation et aucune modification des paramètres n'est possible ;
- Les écarts mensuels "(Volumes comptabilisés en entrée Volumes comptabilisés en sortie)/Volumes comptabilisés en entrée" sont bons tout au long de l'année et varient de 4.6% å $\pm 5.5\%$;
- Une plaque d'étalonnage rigide et un abaissement des cornières sont préconisés pour fiabiliser les opérations périodiques de contrôle, pour le canal \$2.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

OUT:

SERVICE DE VALIDATION DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE

SYNTHESE ANNUELLE CONCERNANT LE CONTROLE DÉS DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE: 2020

Station: GUILVINEC Localisation: Communale

Capacité nominale : 1 560 kg/DBOs Code sandre : 0429072S0003

26 000 EH

1 - CONFORMITE DES POINTS DE MESURE AUTOSURVEILLANCE

Calage débitmétrique réalisé

]	The state of the s
FILITRE FAU	Ol1	FILTERE BOUTS OUT

2 - CONTROLE DES DEBITMETRES

	Date	Sortie Débitmètre à ultra son (S2)	Sortie Débitmètre à ultra Son (S2)	Bypass Débitmètre à ultra son (A5) (Q (bp)
Calage N° I	26/05/2020	C. réelle théor. : 0,9 %	Réglage du Zéro : C. réelle/théor, . 3 % Totalisation : < - 1 %	C. réelle théor.: 3,1 %. Totalisation: 1 %.

- Lors de la visite d'autosurveillance simplifiée, les débitmètres à ultrason fonctionnent correctement.
 Toutefois pour le point S2, en trop-plein du bassin à marée, le bon fonctionnement du débitmètre ne signifie pas une bonne comptabilisation des eaux, en raison de l'état et des défauts du canal;
- Les façades des deux débitmètres A4 et A5, sont HS in aucune consultation et aucune modification des paramètres n'est possible;
- Les écarts mensuels "(Volumes comptabilisés en entrée Volumes comptabilisés en sortie) Volumes comptabilisés en entrée" sont bons tout au long de l'année et varient de 4,6 % à * 5,5 %;
- Une plaque d'étalonnage rigide et un abaissement des cornières sont préconisés pour fiabiliser les opérations périodiques de contrôle, pour le canal \$2

Reçu en préfecture le 04/01/2022

3 - CONTROLE PRELEVEUR, ECHANTILLONNAGE, CONSEI Affiché le ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

	Préleveur	Préleveur	Préleveur
	automatique (A3)	automatique (A5)	automatique (A4)
FREQUENCE DES	49 ml / 3 m ³	HS	NR / 3 m ³

Commentaires:

- Lors de la visite du SEA, les échantillons réalisés ne sont pas représentatifs de la totalité des volumes (tant en entrée, qu'en sortie), en raison de l'activation de la protection anti-débordement ;

 Pour la sortie, l'exploitant devait réaliser un cafin que la programmation des prélèvements le prélèveur (car non opérationnel); Le prélèveur sur le canal du trop-plein du b 	eåblage directe se fasse directer	ment depuis la supervi	sion et non depuis
4 - <u>FIABILITE DES ANALYSES</u>			
LABORATOIRE D'AUTOSURVEILLANCE		Laboratoire SAUR Q QUIMPER	Duimper
LABORATOIRE /	NGREE		Non
Nom et ville du laboratoire agréé : LABOCE	A QUIMPER		
Cf. calage en annexe			
5 - CONTROLE DE LA FREQUENCE D	ES ANALYSE	<u>s</u>	
Fréquence d'analyse respectée		general and a second a second and a second and a second and a second and a second and a second and a second and a second and a second and a second a	Out
Jours d'analyse respectés		Accordance to the control of the con	ОП
Commentaires: - En raison de coefficients de marée insuffis septembre et 19 novembre ont été décalés au suite à la demande SAUR du 23 décembre 20 - En raison de la crise liée au coronavirus, le 24 novembre. 6 - CONTROLE DE LA PRODUCTION	x 06 mai, 20 sep 919 : bilan initialeme	otembre et 15 novemb	re, respectivement,
	MAUVAISE	☐ MEDIOCRE	B BONNE
<u>Commentaires</u> : - Le ratio (Quantité de boues produites / Qua	ntité de DBO	éliminée) est de 1 kg c	le MS/kg de DBO«

éliminée et n'appelle pas de remarque particulière.



DAAEE

Service de l'Eau potable et de l'Assanissement

RAPPORT ANNUEL 2020

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

DESTAINCEMENT

LOCIT DY Communale Nous de la stations Mise set services are areas () Type d'éphication BOUES ACTIVEES AERATION PROLONGEE Maiter d'our rage CC PAYS BIGOUDEN MID (DIT Capacites mountaines Explositant SAUR Section Sout Park Regenules 14 (%) | [] Course Brate Brate. DEGREMONT Sangade DBO. 1 Reservation 10% separatif 5 600 mm 1

Visites réalisées par le SEA : Bilan O Ventes Tests 2 Vente Analyses O

Visite Tests + As Springlifere 1 Visite As 48 Restrained 1

Origines de la pollution reçue : (au 31/12/2019)

Projektivni paremeter - 5 km tatatute proposite - 5 projektivni exempleri estimali

Collectivity reconders LCM TVDY is the absorber

Imbiotisch et Pruse gewie verbeitels par eigeber

None Present Leanan (C) Acres de

Prints the grinter of the gelassianist Victorianisms " 1 1880 and en 18196

Résultats des études 24 heures :

	4.94.1§	GES*		ŔĬ	NDEMENTS E					
Ostes	Hydiak	Organia Political deg		Pollodiou organique — M		. 320	JTE Total	Placephor	Para	Consensations
	([#] /4-)	(**w)	OBO	bico	ME5	Ovgus NTK	NGL	ji y	(turki	
NAM.	-5 \-	2 y	98	Kin.⊈	18%	96	81	Bills	88.7	Morceuse (14 balana AS)
0011003/12030	123			6	5va			man-avancus canonica-camo se manufici-	- 0	Nagajara kusakas
197007/2020	25	4.4	90	- 91	-(16)-	6/4)	(5-a)	811	Ü	Prayade tomasumpor
F7/09/2020	16	1.6	(%)	- 6	QQ.	95	98.	6//	Ð	Napolino basino
.15(E.)%3	44	22	95	19-6	98	97	95	19(H)	8.77	Morrogania (14 Indiana AS)
Capitantes positionales	5 (d 3) 84 7 :	64.1 Le:	i La Caradasan	tem takkenta	i and i ng karabet kan	สารเลาเสรีสา	,	•		

Résultats obtenus en sortie station (moyenne mensuelle) :

	\$ 448°	P #99	78.44 1	Avi	Ala	รู้เหลา	frai	Assett.	14.219	Carr	Name	Dec	Nestron
	Accession in the second	garmerro voluntario e e e e e e e e e e e e e e e e e e e			Market Company	echnical motori ia	dindonninainvoire		indulai (Nia Talaia i ahi).		lativa valativi il omenita	Šadinia saka saka sa	- 346. *
DECO mag 1		3	6	2		3	0	2	ij	?	ä	7,	355
C D. O say	[1)	\$.3	13	1)	()	14	19	15)	18	}	18	1 %	\$25
AM Stranger		À				2)	2	3 6	31	1	y	.31,F
IL NAME (see)		0_3	0,5	1,8 ,5	48,3	89.2	0,7	1.2	9à. \$	44	61.5	ĭ	
Y STK zig i		1		8		1	1	40	2	a a	;	ì	14.0
Nut. (sight		į.)		3	49	\$	5	9	k		15
N may b	0,4	(3.95)	(à,	Gi.	0,3	4) ,è	(3,3	0,8	13.	91.4	0,6	13.46	1
A Coli No 160mi	1,2 10%	22 150	16 10	1,a 165		3.5 100	42100	1,8,407	6,4 (0)	3 4 100	4.9 (in	4.1 Him	1 10%

Decembre lictore dans l'ambre du F. San Fill, mediliant l'ambre du 91 pais 1960 medilie

Données mensuelles de fonctionnement :

S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S. S	I Feet Mais	LAN Ma La	Fall Asset Sep	CONTRACTOR	Trial mores
E (Thursts tennes (pp.) Brown personner (CAD/Group) Experge (Christophages (d.W.), st. 1888		10 2 1079 81 13 6 8 100 100 10	10.1 (8.1 9.4		

Evolution de la production de boues :

		2020
Pudutant de biene Times Missiere estas / 20		85

Destarables des Neses

Plate dessue de consportage de Légundous - Planein ; Consport regionaliste à la mourse NFT 44 664

Saivi mensuel des by-pass station:

	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	g		S		ç							
	Takes*	Free v	Mari	Ann	Man	\$ Glass 6	Brooks 3	Audit	Section and	1303	W-51980	T Same	\$204 sil
and the control of th		(. jj 7. 7 7		\$1. Section 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	4-2				Lafatti da esta a la	Mental A	
A. Valorer en m	€.	4)	40	6	0	0	6 6	43	N. S.	3.8	NR	N#	-60
Service of Service of Service of the service of the	p	k				der en en en en en en en en en en en en en	alka araba araba araba araba araba		فاحاء والمأدر فأسرسوه				
A. A malanasan man nas				Es 1	Andrewski san e	SOUTH SECTION OF I	paka user bar ya	สายราชาสติเปลด	A.5				i
He development was an edge of the first of t	and the second of the						S		7.7.		4 4 4 4		
NA November and American													_

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Système de collecte : suivi mensuel des surverses de réseau :

**************************************	i. Pére	Mass	Ave	Mai	Į rkiai	1::1	Aosis	Sept.	Oct	Nov.	Dec.	trotal
Partientar memerak	4 10,	63	30	40	41	17	703	41	105	16	18	5.7
Al Temps development H	17 26h 19	217434	(12/4)	(A ₂ (x)	(8 40)	(韓云)	(潜水区)	4/4/4/36)	4 <i>美</i> (米)	(1640)	1921(8)	447h30
RI Tenner derenement 16	zió (b/s)	1/5-1/4/9	(440)	€(dX)	1850)	(東北)	(#a¥)	47948	(\$4(a)	01.17	(A ₂ (9)	08:17

SERVICE DE VALIDATION DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

O(1)

SYNTHESE ANNUELLE CONCERNANT LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE: 2020

Station: LOCTUDY Localisation: Communale

Capacité nominale : 840 kg/DBOs Code sandre : 0429135S0001

14 000 EH

1 - CONFORMITE DES POINTS DE MESURE AUTOSURVEILLANCE

Calage débitmétrique réalisé

	: 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
FILIERE EAU	Oct	FILIERE BOUTS	Ota
i			-

2 - CONTROLE DES DEBITMETRES

	Date	Entrée Débitmètre électromagnétique (A3) (QE)	Sortie Débitmètre à ultra son (A4) (QS)
Calage N°1	16/09/2020	RAS	Réglage du Zéro : 2 mm C. réelle (héor. : 1 % Totalisation : < 1 %

- Les débitmètres électromagnétique, en entrée, et à ultrason, en sortie, fonctionnent correctement ;
- Sur les mois de janvier à mars, il y a confusion entre les volumes entrée et sortie, renseignés sous SANDRE ;
- Sur les autres mois de l'année, les écarts mensuels [(Volumes comptabilisés en entrée Volumes comptabilisés en sortie) Volumes comptabilisés en entrée] sont corrects : entre 8,6 % et 2,5 %.

Reçu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

3 - CONTROLE PRELEVEUR, ECHANTILLONNAGE, CONSEI

	Préleveur automatique (A3)	Préleveur automatique (A4)
FREQUENCE DES	49 ml / 7 m ³	50 ml / 7 m³
PRELEVEMENTS		*

Commentaires:

- Équipements propres :

 Bon fonctionnement des préleveurs ; Bonne représentativité des échantillons. 		
4 - FIABILITE DES ANALYSES		
LABORATOIRE D'AUTOSURVEILLANCE	NOM: Laboratoire SAU VILLE: QUIMPER	R Quimper
Laboratoire /	WREE	Non
Nom et ville du laboratoire agréé : LABOCE	A QUIMPER	
Cf. calage en annexe		
5 - CONTROLE DE LA FREQUENCE D	ES ANALYSES	
Fréquence d'analyse respectée		Otil
Jours d'analyse respectés		Non
Commentaires: - En raison de coefficients de marée insuffisseptembre et 19 novembre ont été décalés aux suite à la démande SAUR du 23 décembre 20 - Mais les données du bilan du 20 septembre - En raison de la crise liée au coronavirus, le 24 novembre;	x 06 maí, 20 septembre et 15 nove 019 ; sont renseignées, sous SANDRE	embre, respectivement, , au 17 septembre ;

- Bilan programmé le 23 avril, mais données renseignées au 16 avril.

6 - CONTROLE DE LA PRODUCTION DE BOUES

PRECISION	□ MAUVAISE	☐ MEDIOCRE	■ BONNE
-----------	------------	------------	---------

Commentaires:

- Le ratio (Quantité de boues produites / Quantité de DBO₅ éliminée) est plutôt élevé, mais en cohérence avec les valeurs habituellement constatées.



DAAFE Service de l'Eau porable et de

l'Assimmasemment

RAPPORT ANNUEL 2020

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

和感题主题(自)(10)

Normal ale la minima	PENMARCH Communals	More on very me was the
True department	BOUES ACTIVEES AERATION PROLONGEE	Rekalidation terries 14
Maitee d'enveage	OC PAYS BIGOTDEN SUD DU	€ अहूरके८वेदेणर ६२००१३३६६६.६६४००
Engelesitions	SAUR Section and Pats Bigranden	B 考 用無线 B []
Congressia trata	CEGELEC	ter kg de DBO: 1
Resease	fine, a sectoristic	

Visites réalisées par le SEA : Bilan (Vantes Peut 2 Vante Analyse 6

Veste Tests & As Susphise 1 Visite As D. Reissen 1

Origines de la pollution reçue : (au 31/12/2019)

Populatoria politorider - lebia haladorre promores - e populatoria socialmete Collectives on suches PENMARCH . I have become

the state of the consumer of the succession

Name HALLES. HITTE LA HOULE

Former Substitution for Summittee Front Committee Commit

Chease Assurations

Autoris.

Transfermation ex sougefation de produits de la mer-Palisacations il providente algunerationes a linee de propriories Fabrication of product almost alice a faire de popular Patriculation de produir alimentaines a laire de journessis

Translitionation et viewkage de de products de la mer teas es conveles

Résultats des études 24 heures :

	CHAF	K.Es.	w	RI	NDEMENTS	Z					
Dates	Hydesis	Osgazi	Political engacement		Mateipes en	AZC		Flancher	Parso	C vereinsen samen	
	9			and the second second	da integration de la compansión de la compansión de la compansión de la compansión de la compansión de la comp	Chrysta	Total	Acordin inglinolations to		4. 1.40 killing / 21 aug g a W	
			DNO	0.00	MES	NIK	NGL	Pt	savit.		
11.06.5030	6		99	96	(95)	98	95	45,	9,6	. Nigraes Barrer	
01,07,5930	. 18	30	90	56	i,967				1	Changer states (28,70)	
17,766/30,50	, and	80	4(2)	Ç.	-fg/3	\$2.8°	4.3	-15.2 	0.5	Posser esterair prosect 30.50	
23.107.3030	19)	43	9	9,5	9 i	69.1	81		1.4	Resemble term pointment	
i apiaratas	2.5%1	19. a.t				is the second second second second second second second second second second second second second second second			,	and the second s	
8 3 4 9 C 6 2 3 4 5 5 5 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	alty / s	.	1.978.44F6.44	Bost (Bilghound)	THE PART OF THE PROPERTY OF	o je jedna kravlja _{ni} s					

Résultats obtenus en sortie station (movenne mensuelle) :

	127	F#s	Meix	Ars	Mass	J=2621		Accin	Syrgon	(3e3	Sice	Dec	Nouser
wyggayyaman jadamayyan gagayaaa aa'i i ahaa a aa maa a'ii iya	in the second se				Annama i inama i anima		<u></u>			St. dark and the state of the s			. Pata *
OBCO (mg.)	. 4	l		3	ŧ	ì	1			.)	i		American School
2 DCO mg/L	8.3	1.5	lh.	350	14	23	24	3.4	3.0	22	X is		193
A Min and I	May .	7					2			3	4)	X.0
A NAME OF STREET	19.5	£.(.			[_]	(å.)	1	\$ a	0,6	3	Ü,3	ij	
Y STA 1812		.		*						3	Ž.		19
Cal See E	ļ				£		<u>\$</u>				5		[
Transit	4.7	કોવ			() J	ér, i	6,1	Ŷ,	$ \theta_i\rangle$	43.2	(Y, 3	0.1	
£ Col. (NW 1966)	5 kF	2,4 10%	1,140	J. 100	Cather	3 3 6 P	20.90	1916	i i los	19 (0)	1 1680		

The Same I want to grad from the state of pullers 2017, when defines I want to provide the 17 feet part. 2018

Données mensuelles de fonctionnement :

	Facer Freez	Mar Ara	Ma	less is	ni Austr	Secol I Oka	Note Dec	total sportes
Killmort trasfer of		1 1 1 29 1 9 21	1000	953 (19	(M) (108	847 (1)	1.015	116
Passer phosphater (1 ACS) more:	9,01 1,66	6,09 6,7	sal .	8 64 2	40.7 I 18.2	7,34 (6,37	6.21 7.38	89.4
Europe despessiones (4WI)	907 678	(4x) (4x)				X 4 610	96 100.	874

Evolution de la production de boues :

		والمستحدد والمستحدد والمستحدد	
	2001 W	2019	2629
المراب والمراب والمرابي والمرابي والمرابي والمرابي والمرابي والمراب وا	Bereit September	Service years, and S	karana da karana da ji
Periodoxeducas de formero (Triguisea Mudierra periodox (1922)	95.6) 98 J *	施作 孝
The control of the co	ii-	2	2

^{*} December 8-41 M. der Hillier and gold 2015 de Francisco-montre et

Destruction des bases

Mate fossia de compostago de Locasabos - Phaseos. Compared regardant o la mande NET (\$1.45).

Suivi mensuel des by-pass station:

- Annual Control of the Control of t	anne en en en en en en en eigen de gant de de en en en eigen de a	Application of the contract of	化硫磺胺 网络大大大大 化二甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基甲基		diseignes alberta i alberta transcription de	Property and the Control of the Cont	Challe the Self-control of the contr	and the second section of the second
144	ne. Fern	Mass Ass	Ma Jos	just	Acres Se	nga Ora	Not I	Arc Invad
Al Viloser es es	0 0	() ()	(a	()	45		0	8 1 1
516 BT Traps deservement			AMERIC	document traces				ostone.

Système de collecte : suivi mensuel des surverses de réseau :

Pas de point de sugresse identifié et codifié A1 ou R1

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SERVICE DE VALIDATION DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE

DEPARTEMENT: 29

SYNTHESE ANNUELLE CONCERNANT LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE: 2020

Station: PENMARCH Localisation: Communale

Capacité nominale: 900 kg/DBO₅ Code sandre: 0429158S0001

15 000 EH

1 - CONFORMITE DES POINTS DE MESURE AUTOSURVEILLANCE

			1
FILIERE EAU	OUI	FILIERE BOUES	Ои
			1

2 - CONTROLE DES DEBITMETRES

Calage débitmétrique réalisé	Oni
------------------------------	-----

	Date	Entrée Débitmètre à ultra son (A3) (QE1)	Sortie Débitmètre à ultra son (A4) (QS)	Trop-plein du poste d'entrée (A2)		
Calage		Réglage du Zéro : - mm	Réglage du Zéro : - 1	Débitmètre		
simplifié	03/06/2020	C. réelle/théor. : 3,2 %	C. réelle/théor. : 2,5 %	électromagnétique :		
N°1		Totalisation : < 1 %	Totalisation : < 1 %	RAS		

- Lors de la visite simplifiée de juin 2020, bon fonctionnement des deux débitmètres (entrée et sortie);
- Les écarts journaliers [(Volumes entrés Volumes sortis)/(Volumes entrés)] sont généralement faibles, excepté sur deux périodes longues : [08 22] mai, puis [21 juin 15 juillet] ;
- Le fonctionnement du débitmètre électromagnétique n'appelle pas de remarque particulière.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

3 - CONTROLE PRELEVEUR, ECHANTILLONNAGE, CONSERVATION

	Préleveur automatique (A2 / A3) (PE)	Préleveur automatique (A4) (PS)
FREQUENCE DES PRELEVEMENTS	47 ml / 5 m ³	51 ml / 5 m ³

Commentaires	, .
Commentance	i.

- Équipements propres;
- Bonne représentativité des échantillons ;
- Bon fonctionnement des préleveurs ;

- Le préleveur d'entrée a été remplacé en avril 2020.									
4 - <u>FIABILITE DES ANALYSES</u>									
LABORATOIRE D'AUTOSURVEILLANCE		Laboratoire SAUR QUIMPER	Quimper						
LABORATO	DIRE AGREE		Non						
Nom et ville du laboratoire agréé : LAB	OCEA QUIMPER								
Cf. calage en annexe									
5 - CONTROLE DE LA FREQUENC	CE DES ANALYSE	<u>s</u>							
Fréquence d'analyse respectée			Оил						
Jours d'analyse respectés			Non						
Commentaires : - En raison de la crise liée au coronavirus, le bilan initialement programmé le 07 avril a été décalé au 24 novembre 2020 ; - Les données du bilan programmé le 17 octobre sont renseignées sous SANDRE à la date du 18 octobre.									
6 - CONTROLE DE LA PRODUCT	ION DE BOUES								
PRECISION	□ MAUVAISE	□ MEDIOCRE	⊠ BONNE						
Commentaires:									

- Le fonctionnement du débitmètre électromagnétique n'a pu être vérifié lors de la visite d'autosurveillance de 2020 (centrifugeuse à l'arrêt). La bonne comptabilisation avait pu être validée
- Les quantités de boues produites sont cohérentes avec les quantités de boues évacuées.



DAAEE

Service de l'Eau putable et de \$1. 复数水油排除物水料等数的排除

RAPPORT ANNUEL 2020

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

BERLIN ON OR

Norma ele La etaborar PLOBANNALEC Communicate More an exerce explainmen 88 BOUES ACTIVEES AERATION PROLONGEE Trace d'equipolisme Maitre d'ontrage CC PAYS BIGOLDEN SUD-DITE Cagaintes nonmiales Engelenterer. SAUR Sections and Para Regulation SHEEL Consendence de la consenta WANGNER wite de DRO. 1 lent - separatel Resease 1350 m³ j

Visites réalisées par le SEA : Bilan is Visites Teste 2 Visite Aughter in

Visite Tests & As Sampleties 1 Visite As II Remains 1

Origines de la pollution reçue : (au 31/12/2019)

Propulation en corrère : 2 400 habitants printaments : 2 propulation survainner. Collectivités cancondère : PLOBANNALET : 1 132 abounts

Industrials of Paragraics estimates are ancho

NUMBER

Caragoria de la Corasale Mago

_34.323.434

Vocasione " " 1 1685 107, 111 MI

Résultats des études 24 heures :

	CHAI	(e) 5°	8	Ķi	NDEMENTS E	1				
Deter	Ptyrikana	Organs	Pošetsca	organique.	de la la la la la la la la la la la la la	AZO	OTE Total	Planglan	Î*E#zi	Canarana
	(8.8)	(*%)	DBO	DCO	ME5	NTK	NG1	Γ ^k t	tarear	
2019	184	27		e) :	99	e ·	18.7	\$(f)	8 57	Movembe possibiler
18/00/20090	43	21	105	5%	190	9.	Ġ.	, .	1	Najosera Escater
177468/20020	\$6	b1	. <9/i>	199	rýs)	Q !	91	49.5	ì	Pousie estevale
(#97-180), 250,00	16	.30)	9/0	5%	99	å.	95	94	1	Nagogaro bassari
X)X)	\$1	5 %	00	91	(+)	Ģ:	1,6%	61	(%)	Morrelate possibrare 12 Indiana
Cognisation isociasistics	1 3 589 667) 4	48	ralization	gran kagayacan	ietes rugeumistin (ps	อำนาจเลริสา	•	•	•	*

Résultats obtenus en sortie station (movenne mensuelle):

<u>.</u>	Faser	Pers.	Alans	.Arr	M.14.	f class	fried	र्देशसंख	Sweger	5.76.2	New	Der	Nomero
DECEMBEL A DCC may h	≆ ,≷s	\$ [0	 30	18		, Jaja	1			.) 16	.5 4		32
A DIES step to	2	3 76 A	3								2		Äř.
TOTAL DESCRIPTION		3					3	ta? }	4		12,17		
Not made	0,5	i,3	61	0,8		0,6	6 6.9	0,9	8.3		0,5		20
L. Colo (Nat Habita)	1,1110	3,640	6,540	1,2,190		1,410	4,9,10	1.8 104	5. 5 143°	1.110	1 6 169		

For the following the state of the considers ; Northern technique pair Carrette parties read du 19 augustus 2011

Données mensuelles de fonctionnement :

	entransación de la apreción de la compensación de l	April - Control of the Control of th				San ann ann an air ann an t-San t-air an ann an ann an	and the commence of the commen
	face from	Mary Ass.	Alba Istani	Juli Acet	I Sept Car	Non Dec	toria, concerno
■ V 1, 112 - 111 - 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Acceptable of States in	\$	and the second of the second of	the second contraction	ga dadakan garantan bara		
Littlements resulted from the	340 000	1 123 1 302 1		\$6.7	1 50% 1 3.33	34 999	45
And the second second contract to the second		A		and the state of t	遂(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (2) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1	de consideración de la fire communicación de la	
Bower providence (4 AdS/assess)	B 1 3		4	- 11(**) (*) (*) (*)	1 0 1 1.87	1 入縁 1 1.5 1	Mr. 1
- Brighton area mention and contract and an entire contract for the contra	Conference of the Conference o	哪一个人们是1000年 (1000年) (1000年) (1000年) (1000年)	ra a ar rae a rae a rae a diga a a a a a rae ga a rae dig	process of committee of the committee of	in	والمرازين والمسترورة والمسترون والمسترون والمسترون	
Education expression and the of	303 (55)	1 4680 1 5.7 1	43.	341 577	6 6 (40)	3.56 (46)4	416

Evolution de la production de boues :

**** * *** *** ***	NEW YORK AND BUT TO THE OWNER OF THE PARTY O	(A. 1904. All A. 1904. All
ن بالنابيج		2018 2019 2020

Private retained to besters Tourises Materials sections (in) 184 372 59. Destination des bases.

Theorem retained by a defined de absoncers sin in privaterance de beaute.

Pate teams år i angestige år Lesmadon - Primerij County wert forgon expensive to be principled the first

Suivi mensuel des bypass station :

Lin edicate his eine exclusion medie beien ihr bet gehoor weinbeder. 📜 von 😘

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Système de collecte i suivi mensuel des surverses de réseau :

	manaman kantantantantantanta	I Mars Arr.	I Mai	Tases	i ind.	Aosia	Sep. 194	Oct	V. 64.	Déc.	tautal .
文 東部第4 - Annual Control of Cont	engarren errekarriak AUN hatariak eta eta eta eta eta eta eta eta eta eta	🕞 व्याप्तरसार व्याप्तवया व्याप्तवया ।	NERO SE MENTINGREZIONEN	president de la composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition della composition de	* Communications	remonative contractive			consocration and	parameterasetasetaseta	e construction of the cons
Paracete measured:	1 127	1 74 1 39	4.7	[37	1 1	4.	30	141	60	210	961
 Businessia accordis Escalada puescada presidente comprenente con contrato del contr	nica mar e franco migrifora e secon	Book and an analysis of the second se	esera de escalentación de la compansión de la compansión de la compansión de la compansión de la compansión de	ne experimentation and the Linear Liberta	 monocada do docorre abb inhak 	E ANGLANGE	(%)(%)	1 18 15 16 h	Offa Sife	00:00	14,58
A Temps development 19	(美) (美)	(操纵) (排放)	(後点)()	(原出知)	(%±X)	(%:4×)	1.00 M.3	1.19 (25.7% //	Usq.20s	6 876 SC PU	1799 248
A Adela and Base and Base and a second and a	ander Land	(18.49) (18.49)	(éptici	(5,42)	0600	eng (x)	(%)(X)	(01,494)	G-17	ENGREEN)	Stat 2 1
H1 Temps deversement 10	(a) (a)	(40) (40)	1.8279.44	1 132.00.00	1	F AMBERT	378.25.75	1 Tomaryour			la data d

SERVICE DE VALIDATION DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SYNTHESE ANNUELLE CONCERNANT LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE: 2020

Station: PLOBANNALEC Localisation: Communale

Capacité nominale : 485 kg/DBOs Code sandre : 042916580001

8 100 EH

1 - CONFORMITE DES POINTS DE MESURE AUTOSURVEILLANCE

FILIERE EAU OUT FILIERE BOUES OUT

2 - CONTROLE DES DEBITMETRES

Calage d	Ont	
Date Calage N°1 28/05/2020	Sortie Débitmètre à ultra son (A- Réglage du Zéro : C. réelle théor. : 1,1 % Totalisation : < 1 %	Ö

- Les écarts mensuels [(Volumes comptabilisés en entrée Volumes comptabilisés en sortie) Volumes comptabilisés en entrée] sont en limite d'acceptabilité sur les mois de mai, juin et août et corrects les autres mois ;
- Les écarts journaliers sont mauvais et compris entre -10 % et 30 % sur la période [11 août 08 septembre].

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

3 - CONTROLE PRELEVEUR, ECHANTILLONNAGE, CONSEI

	Préleveur automatique (A3)	Préléveur automatique (A4)
FREQUENCE DES	61 ml / 2 m ³	$62 \text{ ml} / 2 \text{ m}^3$
PRELEVENUENTS	ANE BERT / www ARE	为(foote 多有发致) And 具有基

Commentaires:

- En sortie, vitesse d'aspiration faible. Prévoir le remplacement du moteur :
- Équipements propres ;
- Bonne représentativité des échantillons prélevés.

4 - <u>FIABILITE DES ANALYSES</u> LABORATOIRE D'AUTOSURVEILLANCE		Laboratoire SAUR Q QUIMPER)uímper
Laboratoir	E AGREE	Proposed in the Control of Contro	Non
Nom et ville du laboratoire agréé : LABOC Cf. calage en annexe 5 - <u>CONTROLE DE LA FREQUENCE</u>		<u>s</u>	
Fréquence d'analyse respectée		The second secon	OUI
Jours d'analyse respectés			Ot:1
6 - <u>CONTROLE DE LA PRODUCTIO</u>	N DE BOUES		
PRECISION	□ MAUVAISE	□ MEDIOCRE	⊠ BONNE

- Avec l'installation d'une centrifugeuse en lieu et place d'une table d'égouttage, un nouveau débitmètre de comptabilisation des boues a été installé. La vérification de sa bonne comptabilisation sera à faire en 2021;
- Toutefois, le ratio "Production de boues / Quantité de DBOs éliminée" (0.9 kg de MS/kg de DBOs éliminée) est cohérent avec les valeurs généralement rencontrées.



DAAEE

Service de l'Eau abitable et de TANK HERRICH SPRINGER

RAPPORT ANNUEL. 2020

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

DER PECMAS

PONT LABBE Communicate Nom de la station Moren sestion puller of BOUES ACTIVEES AERATION PROLONGEE Type d'equivation Mailse d'enneage CC PAYS BIGGRIDEN SUD IDIT Cogramitary respectively. Exploitant SATE Section Stat Para Bloomston 13 (88) E.H. Composition technique STEREM San kade DBOLL Resease HEF: separatat Addition's

Visites réalisées par le SEA: Bian (1 Visites Texts 2 Visite Analyses (1

Veste Tests * As Sumplaire 1 Veste As # Remain 1

Origines de la pollution reçue : (au 31/12/2019)

Phogostationes and consider or dissultation of the Englishment of great income

Collectivities excounters. PONT L'ABBL. \$ 12 Valuances.

Trabantiselv et Prassingasin, restles tota guerrandes

Nouge Photologica agrétion Ar fattate

Singulation of anthropolic distributions $Q = R_{\rm S}$ in () of Fringers The sea [Mitain bouch] I me I (Helicenbury total) his me I

Résultats des études 24 heures :

	(HA)	GES.	New York Control of the Control of t	RJ	NDEMENTS						
Date	I freham	Organ	Požateca	alian formani albertum	Maticiri en	A20	TE:	Pander	Plane	C राजभागकाल्यको अक्टर राज	
B.W. albert			# 10000.F1.8501	and Bases and	prengretationers	Organi	Total	, "	Maria estada en de la caracteria de la c		
-	(³⁶ 1w)	.(#-is)	DEC	DCO	MES	NTX	NGL	§×s	(Est)		
743×243	54	38	(40)	96	tory	ò.	54	Sk t	1.619	Moreum (24 bilasi)	
17/49/2020	3	4-4	790	45	(91)	94	Νj	91	Û	Superbuses	
14/11/27/2020	Ģe,	3,4	98	13-5	6 %			Produces in constant news (not figure for the first from the constant		Private photogram	
Mark 1	50	41	1963	Ge ₁	69	ėj.	95	9.3	1034	Moreone 14 bilans	
K synograph	5 1 93	188.361	· - Jankan					• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	w		
постояння в	155" ()	\$2°:	a mile time of t	from 1 at show at	t man e miljomentene etter	El Kist Daliero					

Résultats obtenus en sortie station (moyenne mensuelle):

	Lazer	Free	A.Lize	A*1	Ma	Telegra	led	Normal.	Newson!	E Sen	New	De-	Nemaur
go () - go (natavý jáddam táma spigmy m če (natáda) padam pie	Salinistand sspanisis dansiia	en de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de la companya de	and the state of t			minginostateimaintiiga		Labora Correction Co.	en diskum tendiski kiloton.			Annonene	345
DSO CHESTS	<u>.</u> 3			,	1 1	2	1	0.0	4	5	-5	4	
\$ IKO mg/h	[[6	17		16	ţ	3.9	4	150	26	±λ	1 19	18	135
All A complete		-	2	4			4	5	À)	. 5		30
L N NHA (aug/l)	₹ 0_₹	0,4	19,2	(6.4	3	93.8	11.6	, io	10 J	4.1	(3, 8	1,0	
T NIK mg T] 1			4	7	1		î	÷		l		10
Not lead to	3	1		3	4	9	4	ž.		ą.	5		
Tropic b	6,0	បុខ	U.S	9	(6 B	43,6	0,2	68,77	4,9,83	13.4	G,	0,6	
E. Code (Talk 1980ag)	1910	si je?*	2638	5,7 (32	1,5 102	\$ 5 (69)	1,4 160	4,1 (4)] Kapa	3,510	& 10F	,110	3 100

^{*} Nonfrier afficient dans l'angles que servician du 480 parties 361 : constituint l'angles gréficement de l'orig 3611 constitue

Données mensuelles de fonctionnement :

	production or high	and the control of the principle of the	makan merekang makan bahar d	ويتناكسه فيستحاث فالمتحوب	and the second s	termination in the tag		and the second		ويتراجعه والمساورة والمراجع	and the second second	a transcription and a transcription of	Character and State of the Control o
	lase:	Fee 5	134 Ata	Mai	Rissa	feel (Accel	>syst.	Own.	North I	1200	Eddal 3	phice page
Liebonite teines (ci. 74.	254	256	25 134	1.3%	1136	tedo (\$4734	10,74	130	1.395	X 48	h	1160
Britari grandestro (1816, 1820-18)	3,50		68 614	11,5			13.3		\$0,6	12.3	10,0	142	
Enverse responses a William	1753						1626	(693)	1600	13	14%		1636

Earlight transmission (AMT): 1753 1876	15 1659 1945 1996 1975 1626 1660 1660 1577 1496 1666
Evolution de la production de boues:	
gr.m. (* 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m. 1. m.	2018 2019 2020 Destruited by Section 1

Suivi mensuel des by-pass station:

Lie rentrant for analysimore grassile for foregoing analysis, 12 ces 148

Système de collecte : suivi mensuel des surveises de réseau :

Prochastica de booses (Laurier Makero veckies (as) 158-146-147

,	(leav	Pour	Mare	Asia	Mai	Past,	fui	Assis	Seya	(3×1	Net.	Des	leta I
Pariographic queressable	92	13.1	34	1-4	36	61	<u>\$</u> .)4	2.4	-8-4	£763	6.3	24.2	1013
Al Tempe devenionment	(0)(0)	(@y(x)	1000	(iĝ∉X,1	riggi (Kir	4%过度1	(後近美)	1建分束2	U0.530	(B)(N)	(200	(#2#)	(\$/ x)
RI Tempo des revenuest	10.63	(in the second	(8 / A)	i inglais	(海沙龙)	(33±4)	V (M = 1 (M)	130184	(差別)	(#.j.(%)	(\$40)	(%406)	Georgia .

Dramaman des lacars

Plate figure its companings in Largeston. Thereon. Community organization is to consider NFT 42 1951

[&]quot; December 2000 and the father the Land of Landson special appropriate the

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

OUI

SERVICE DE VALIDATION DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE

DEPARTEMENT: 29

SYNTHESE ANNUELLE CONCERNANT LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE: 2020

Station: PONT-L'ABBE

Localisation: Communale

Capacité nominale :

900 kg/DBO₅

Code sandre: 0429220S0002

15 000 EH

1 - CONFORMITE DES POINTS DE MESURE AUTOSURVEILLANCE

Calage débitmétrique réalisé

FILIERE EAU	Out	FILIERE BOUES	О∪л	
FILIERE EAU	OOI	TILIERE DOOES	001	

2 - CONTROLE DES DEBITMETRES

	Date	Entrée (A3 - QE2) Débitmètre électromagnétique Bois Saint-Laurent	Entrée (A3 - QE3) Débitmètre électromagnétique Prat Kerlo	Sortie(A4) Débitmètre électromagnétique
Calage N°1	14/10/2020	Bonne comptabilisation	Bonne comptabilisation	Bonne comptabilisation

- Bon fonctionnement des débitmètres électromagnétiques ;
- Les écarts mensuels "(Volumes comptabilisés en entrée Volumes comptabilisés en sortie)/Volumes comptabilisés en entrée " s'inscrivent tout au long de 2020 dans l'intervalle [- 5,5 %; + 2,4%], ce qui est bon.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

3 - CONTROLE PRELEVEUR, ECHANTILLONNAGE, CONSERVATION

	Préleveur automatique (A3)	Préleveur automatique (A4)
Frequence des		3
PRELEVEMENTS	52 ml / 7 m ³	47 ml / 7 m ³

Commentaires:

Lors de la visite d'autosurveillance :

- Bon fonctionnement des préleveurs ;
- Équipements propres ;
- Bonne représentativité des échantillons

Donne Topi Committee dos Committee	CALD.		
4 - FIABILITE DES ANALYSES			
LABORATOIRE D'AUTOSURVEILLANCE		Laboratoire SAUR QUIMPER	Quimper
Laborato	DIRE AGREE		Non
Nom et ville du laboratoire agréé : LAB	OCEA QUIMPER		
Cf. calage en annexe			
5 - CONTROLE DE LA FREQUENC	CE DES ANALYSE	<u> </u>	
Fréquence d'analyse respectée			Оил
Jours d'analyse respectés			Non
Commentaires: - En raison de coefficients de marée ins septembre et 19 novembre ont été décalé suite à la demande SAUR du 23 décembre Mais les données des bilans des 20 sept 17 septembre et 16 novembre, respective En raison de la crise liée au coronaviru 24 novembre.	és aux 06 mai, 20 sep pre 2019 ; tembre et 15 novemb ement ;	etembre et 15 novem ere sont renseignées,	bre, respectivement, sous SANDRE, aux
6 - <u>CONTROLE DE LA PRODUCTI</u>	ON DE BOUES		
PRECISION	□ MAUVAISE	□ MEDIOCRE	☑ BONNE

Commentaires:

- Le ratio de production de boues par rapport à la charge en DBO₅ éliminée (1,1 kg de MS/ kg de DBO₅ éliminée) n'appelle pas d'observation.





DAAFE Service de l'Eau potable et de

l'Assainissement

RAPPORT ANNUEL 2020

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

168RAPCOM-03

Nom de la station

TREFFIAGAT Communale

Mise on service parties Mi

Type d'épustion

BOUES ACTIVEES AERATION PROLONGEE

Maitre d'ouvrage

CC PAYS BIGOUDEN SUD (DU)

SAUR - Secteur Sud Pays Bigonden

~ 200 EH

Explorant Constructour

432 kg de DBOcq

Capacites monumates

Reseau

TREFFIAGAT 1007's separatif

AMMS HES

Visites réalisées par le SEA: Bilan 0 - Visites Truts : 2 - Visite Analyses : 0

Visite Tests & As Samplifies O. Visite As 1 . Remains I

Origines de la pollution reçue : (au 31/12/2019)

Population concerdée : 2 180 habitants (* population caroninéer estivale : Collectivités raccordées : TREFFIACAT | 1 624 abonnes ;

Industrials of Principaus collectifs recentles (O.

Résultats des études 24 heures :

1	CHAS	GES*		KF	NDEMENTS E								
Dates	i E ystoose	Organ	Polisina	Problem to a server and a probability to the		Materia AZOTI conjection Organ Total		Phinphone	Panis	िवामने क्षाप्रकेश प्राणि अंध्यवेश प			
and the state of t	(જેવં)	([©] .≅)	DBO	DCO	MES	NIK	NGL	Pı	akat				
3015	annonner annonner annonner a	in income successive received	4 In 1	9.5	95	95	1/4)	部	\$ 10	Mojvense (11 blant)			
16/03/2020	94	,34	¢p:	9.3	174	91	1924	14		Napywo kasusi			
25/03/2020	55	16	6e)	4.)	96	93	51	65	la de	Clarge organizar name			
1 7(6/2020	4)	1	17)	96	99	98	84	₹ê	0,8	Point to untique			
17/09/2020	.76	1,7	99	9.1	44	96	93	ψ,	()	V 32 1977 12.3 12.5 (
2020	61	3.7	99	G _C	<i>Ģ</i> ģ	93	59	5)	((x)	Morrour (1.) Islam A5)			
Cagnorden	1 (***)	432	" calcutant	kradres pris chippeat sade eaglecties esseichielet									
\$ DESCRIPTION &	i ea³/i	Ag/s	1 00,000,1000,000	fran enfilmen	and the district bears about	•							

Résultats obtenus en sortie station (moyenne mensuelle):

Factor	1 Pees	May	A,ten	Mai	las.	[stal	Ame	Sept	Oct.	Narr	Dre	Nomes
												245
IDBO (res/I)	i i)	j		1	0		, l	¥	4		26
A DCO med 1	7 20	.10	ž		Ţ.ŧ	37	. 79	3.2	Υ,	ţ."		(jelj)
2 MILS may 1	4	f≥	The second second		ۇ ۋ	ì	2	3	9	Į.		39
LINSHI MED 12	(4,5	(3,2)	*		Į.	2.4	3,6	1,7	1),4	0,		
V NIK mg/l 2	1 :	,	4		2			4	<u>\$</u>	3		-,,,,,,,
NGL (leng/1) 6		8	ő	l	6	<u> </u>	1.4	ļ	3	\$		1,5
Princip/i	10,1	1,5	1.2		1,4	1.	0,6	0.5	1.0	18		
P.C. & /No/100sed; 1.010	1,91100	9,8 10	1.1.35		3,110	1,9,10	1,4 100	36 10	1,1114	b, 101	<u> </u>	L

Par de Inlan - Normer definere dens l'anter preference d'antonistices du 14 novembre 2011

Données mensuelles de fonctionnement :

	esstr.	Fev.	Mara	Ava.	Mai] trais	Itial	Acele	Seट्राचे.	Oct	Non	Dec	tietal	avejva
Efferentialer (m. /s)	850	10339	(th)	Jay ?	4,34	161	MyCF	448	y : 5	73.7	554	1611		64.5
Bester strackholit (LAB) (splat)	3.54	166	63.75	2.41	6.00	14,	1.44	7.77	2.99	704	1 54	1.46	1 4	
Error (Deriver (KVI))	W)	247	V-1-2	744	H)	2,043	554€	419	366	351	29	170		30 1

Evolution de la production de boues :

	2018	2019	2020
Prephartical de lactura (Temasora Material, terbara / 200)	156	34, 3	323

Destalation destances

Plate forme de compantage de Lézmakon - Phonesu , Consistence insurantant a famounce NFE 44 1151

Soivi mensuel des by-pass station :

La station de composité pas de by pass soulde A2 on A8

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

Système de collecte : suivi mensuel des surverses de réseau :

	BOST VI.	\$ 4.4.5.	LALAST	Atta	Mag	Parasca .	last	a kosasa	Sept	Chert.	New	Dec	tvistali
Principal control control control	1.2	390	28	51	3/9	>1	1.7	50	49	1.56	64	313.3	963
Al Tempe description	(R)(A)(A)	《海共河》	(\$p.4)	43(900)	(4/30)	横横形	(%)(%)	1,000,000	(%)00	(SAE)	(Spin)	(850)	Úbi60
R1 Temps development	(報論集)	1.00 pt (81.0	(35)(31)	(% ₆ (8)	(発表)	(Re(N)	(Se(X)	1986	(%⊜(3))	(Syl%)	(385(66)	1.00 pl #	GEO.

SERVICE DE VALIDATION DES DONNEES DE L'AUTOSURVEILLANCE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

SYNTHESE ANNUELLE CONCERNANT LE CONTROLE DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE

ANNEE: 2020

Station: TREFFIAGAT

Localisation: Communale

Capacité nominale :

432 kg/DBOs

Code sandre : 0429284S0001

7 200 EH

1 - CONFORMITE DES POINTS DE MESURE AUTOSURVEILLANCE

gramma, and commercial and a second commercial and a s		The first first many commences and the first contract of the first	management of the control of the con
Filiere Eau	Out	FILIERE BOUES	Out
			,

2 - CONTROLE DES DEBITMETRES

-		
	Calage débitmétrique réalisé	Ou
	S. BARRIES DE BED WEST BARRIES AND A PROPERTY OF	
		k.,

	Date	Entrée Débitmètre électromagnétique (QE)	Sortie Débitmètre à ultra son (A3 / A4) (QS1)
Calage Nº1			Réglage du Zéro : 0 mm C. réelle/théor. : 1 % Totalisation : < + 1 %

- Les débitmètres électromagnétique, en entrée, et à ultrason, en sortie fonctionnent correctement ;
- De début octobre à fin décembre, aucune donnée n'est disponible pour les volumes de sortie. En effet, suite au changement de façade du transmetteur, ce dernier est passé du mode "débit" au mode "volume" «> données non cohérentes, durant toute cette période :
- Sur le premièr semestre 2020, les écarts [(Volumes comptabilisés en entrée Volumes comptabilisés en sortie)/Volumes comptabilisés en entrée] ne sont pas bons : les moyennes mensuelles varient dans la fourchette [- 14 % à 8 %]. Les écarts sont ensuite plus faibles durant les trois mois d'été.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID : 029-212902209-20220104-202112201-DE

3 - CONTROLE PRELEVEUR, ECHANTILLONNAGE, CONSEI

Provides were EMAD	Préleveur automatique (A3) (PE1)	Préleveur automatique (A4) (PS1)
FREQUENCE DES	All wal : 3 mail	501 : 33
PRELEVEMENTS	60 ml / 3 m°	50 ml : 2 m ³

Commentaires:

- Lors de la visite d'autosurveillance, bon fonctionnement des deux préleveurs.

4 - FIABILITE DES ANALYSES

NOM : Laborat SCE VILLE : QUIMI	toire SAUR Quimper PER
RATOIRE AGREE	Non
LABOCEA QUIMPER	
ENCE DES ANALYSES	
	ОСТ
	CE VILLE : QUIMI RATOIRE AGREE .ABOCEA QUIMPER

Commentaires:

PRECISION.

- Lors de la visite du 08 juillet 2020, il avait été constaté que le débitmètre de comptabilisation des boues produites ne fonctionnait pas bien : très fortes variations du débit affiché, d'un instant à l'autre, sans explication. Puis, l'exploitant avait noté une amélioration du fonctionnement. Le contrôle du débitmètre, réalisé le 10 novembre 2020 (par abaissement de niveau dans l'épaississeur), a montré un fonctionnement correct du débitmètre ;

☐ MAUVAISE

図 MEDIOCRE

☐ BONNE

- Le ratio "quantité de boues produites : flux de DBOs éliminée" (valeur de 0,8 kg de matières séches/kg de DBOs éliminée) reste faible d'une année à l'autre ;
- Enfin, en 2020, le tomage de boues évacuées est très en-deçà du tonnage de boues produites

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

NOTE D'INFORMATION 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Égalité

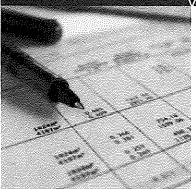


POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques),

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



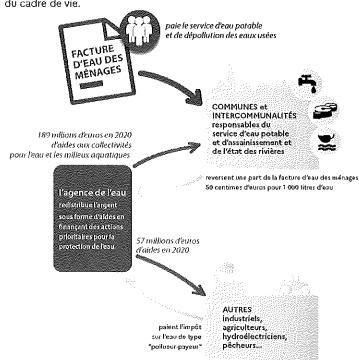
LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4.12 euros TTC m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- · le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- · Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr





NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Carticle L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n'2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunal el fobigation de présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note étable chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

ID: 029-212902209-20220104-202112201-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,75 € de redevance de pollution рауе раг les éleveurs concernés



3,24 € de redevance de pollution pavés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



67,61 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)







0,62 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



2,59 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



7.03 € de redevance de prélèvement payés par les activités **économiques**



1,96 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



9,90 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €

d'aides en 2020) · source agence de l'eau Loire-Bretagne, 2020 est la seconde année du 11º programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau, ll apporte quelques modifications de financement.



2,85€ aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



32,52 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



17,07 € pour lutter contre les pallutions diffuses et protéger les captages





8,13 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



14,23 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



16,67 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



8,53 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11° programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...

















* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance
gouvernemental
« France Relance » doté de
100 milliards d'euros, délègue
des crédits aux agences de
l'eau. Le budget supplémentaire
pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de
43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner
davantage de projets en faveur de la transition
écologique. Il est mobilisé principalement sous la
forme d'appels à projets avec une instruction des
dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide
mobilisation des crédits.

Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.

Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : http://bit.ly/PR-EauPotable
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : http://bit.ly/PR-Continuite

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1st mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



Reçu en préfecture le 04/01/2022

Realisation : AELB-DIC + mans 2027 Impression : Dupil Print - Imprimvert sur papier PEFO™ Crédits + photos : agence de feau Rhin-Mouse - istociphoto & Jean-Louis Aubert - visuel conufiation MTE

Il concerne 335 communauté ID : 029-212902209-20220104-202112201-DE communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Agence de l'eau Loire-Bretagne Délégation Centre-Loire 9 avenue Buffon • CS 36339 45063 ORLÉANS CEDEX 2 9 avenue Buffon • CS 36339 Espace d'entreprises Kerala - Bât. B 18 rue de Sabot 45063 ORLÉANS CEDEX 2 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr 22440 PLOUFRAGAN contact@eau-loire-bretagne.fr Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42 agence.eau-loke-bretagne.fr armorique@eau-loire-bretagne.fr Les 7 bassins hydrographiques métropolitains Délégation Maine-Loire-Océan → Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85) 1rue Eugène Varlin • CS 40521 4410S NANTES CEDEX 4 Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93 mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr Délégation Allier-Loire amont Délégation Poitou-Limousin → Site du Mans (dép. 49 + 50 + 53 + 61 19 allée des eaux et forêts 7 rue de la Goélette - CS 20040 17 rue Jean Grémillon • CS 12104 72021 LE MANS CEDEX 2 86282 SAINT-BENOIT CEDEX Site de Marmilhat sud - CS 40039 Tél : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81 Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11 poltou-limousin@eau-loire-bretagne.fr Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr mio-lemansweau-loire-bretagne.fr

Suivez l'actualité 🐧 😉 🕼

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : <u>agence.eau-loire-bretagne.fr</u>

& aides-redevances eau-loire-bretagne fr





Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112202-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°2

OBJET:

Budget de la commune : admission en créances éteintes

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

Le 13/07/2021, la Commission de surendettement des particuliers du Finistère a déclaré recevable la demande d'une personne résidant à Quimper et a imposé le 05/10/2021 une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Ce jugement prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire entraîne l'effacement des dettes professionnelles et non professionnelles du débiteur, nées et exigibles à la date du jugement

Les dettes de cette personne correspondant à des titres de recettes de 2020 et 2021 pour de l'accueil de loisirs et de la restauration scolaire, s'élèvent à 412,66 euros et se trouvent dès lors effacées.

En conséquence, il convient d'émettre à cet effet un mandat typé "ordinaire " au compte d'imputation budgétaire 6542 « créances éteintes " pour un montant de 412,66 euros.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

ADOPTE l'admission en créances éteintes

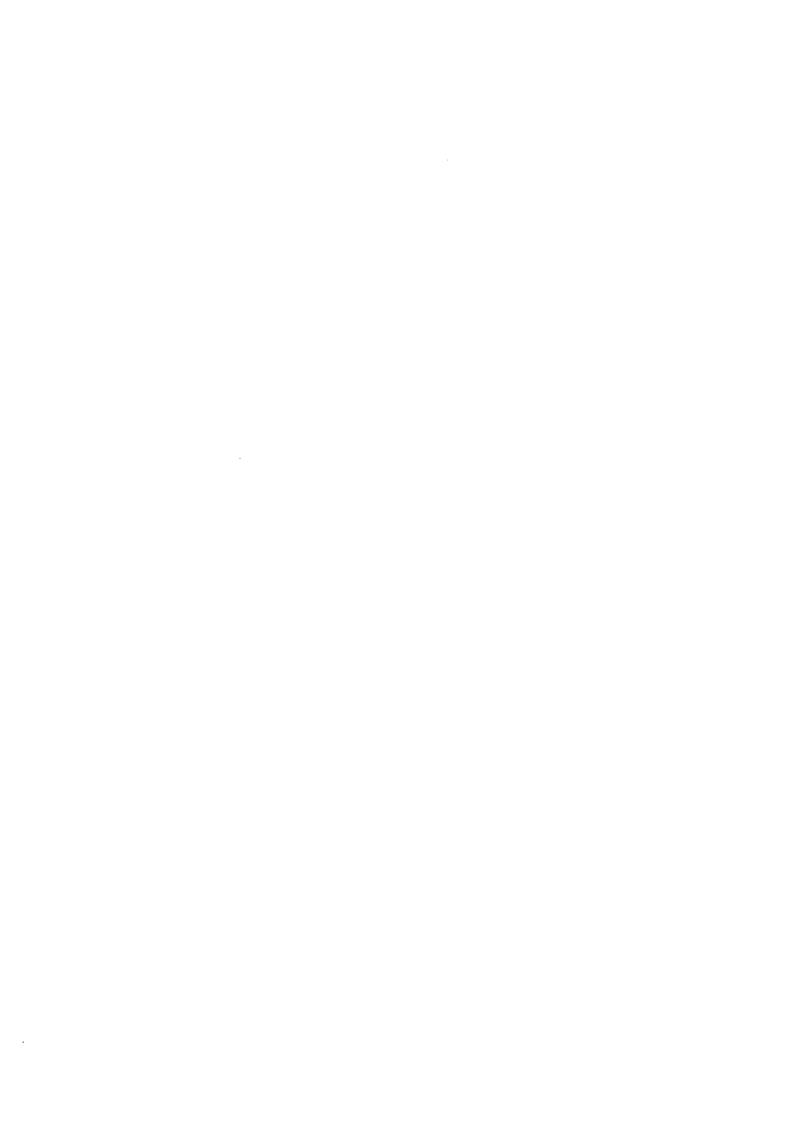
Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

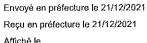
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».





Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-202120121369-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021

OBJET:

Budget du port : remboursement des salaires du personnel

Présidence :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers présents : 26

Secrétaire :

Nombre de Votants: 29

Mireille MORVEZEN

Les frais (ou charges) de personnel supportés budgétairement par la Ville de Pont-l'Abbé font l'objet d'une facturation au budget annexe du port de plaisance :

Méthode de calcul : Pour les agents intervenant dans le cadre du Budget du Port de Plaisance :

(Traitement brut annuel + charges patronales) X pourcentage du temps consacré à ce dossier selon le tableau suivant:

REMBOURSEMENT DES SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION POUR LE BUDGET DU PORT DE PLAISANCE				
Agents	Pourcentage temps passé			
SARRAZIN Sophie	12 %			
PLOUZENNEC Léa	12 %			
KERLO Mireille	3 %			

L'inscription budgétaire au titre de 2021, s'élève à 8.500 €uros. La facturation au budget annexe sera indexée au cours de l'exercice sur les salaires réellement constatés.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

ADOPTE le remboursement des salaires du personnel

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-202120121369-DE

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

ID: 029-212902209-20220104-202112204-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°4

OBJET:

Budget de la commune : création AP CP

Présidence:

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire:

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

Création d'AP/CP

La ville de Pont-L'Abbé a défini les modalités de gestion des AP/CP lors du vote, par le conseil municipal, de son règlement budgétaire et financier.

Le Budget Primitif 2022 comporte des projets dont la réalisation va s'échelonner sur plusieurs exercices. Afin de ne pas faire supporter à cette seule année la charge complète et par conséquent de constater des restes à réaliser importants en fin d'exercice. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2022, sur la création des autorisations de programme suivantes :

- Rénovation et extension de la salle omnisports
- Construction de l'espace jeunes

N° AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023
2022-01	Rénovation et extension de la salle omnisports	2 147 000,00 €	1 000 000,00 €	1 147 000,00 €
2022-02	Construction de l'espace jeunes	329 000,00 €	156 000,00 €	173 000,00€

Le financement de ces opérations sera assuré par des subventions et le recours à l'emprunt. Le projet de rénovation de la salle omnisports a déjà obtenu de la DSIL en 2018 et 2020 pour un total de 320 000€ et l'espace jeunes une DSIL en 2019 de 55 750€.

Comme indiqué dans le règlement budgétaire et financier, toute modification des AP/CP fera l'objet d'une délibération du conseil municipal. Les crédits de paiements non consommés en année N seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant. Une AP/CP concernant le château sera soumise au vote en cours d'année 2022, lorsque le curage aura été effectué, étape qui permettra de chiffrer exactement le coût des travaux.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112204-DE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ :

avec 23 voix pour et 6 abstentions : Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Frédéric LE LOC'H,

Bernard LEMARIÉ, Yves CANEVET, Jean-Marie LACHIVERT :

o ADOPTE la création d'AP/CP

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112205090575-DE

Les principales évolutions 2022

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (013)

Ces recettes comprennent les remboursements de l'assurance statutaire et de l'assurance maladie pour les agents en arrêt de travail. Une augmentation est prévue, compte tenu des arrêts maladie longue durée et de nouveaux remboursements de l'ARS pour le fonctionnement du centre de vaccination.

PRODUITS DES SERVICES (70)

Les prévisions par rapport à l'exercice précédent sont prudentes, même légèrement en deçà de celles de 2021 étant donné la fermeture du musée qui de fait entrainera une baisse mécanique des produits de service et l'incertitude sur le niveau de reprise des activités de Rosquerno Estuaire et Spectacle.

Les recettes prévisionnelles par activité sont détaillées de la manière suivante :

Rosquerno Estuaire : 182 300 €

Périscolaire et ALSH : 120 000 €

Restaurant scolaire: 140 000 €

• Espace jeunes: 9 000 €

Billetterie des spectacles : 70 000 €

Billetterie et boutique du Musée Bigouden : 7 000 €

Les redevances d'occupation du domaine public sont maintenues au niveau de 2021.

IMPÔTS ET TAXES (73)

Principales évolutions :

L'effort fiscal (et par voie de conséquence la Dotation Globale de Fonctionnement) est un élément déterminant dans le calcul de la DGF. 2022, verra la diminution (deuxième tiers) pour les 20 % des contribuables encore soumis à la TH.

Il est proposé de faire preuve de précautions pour les produits de fiscalité en 2022 en prévoyant une stagnation des recettes par rapport à l'atterrissage prévu pour 2021.

En 2021 la CCPBS a reversé 509 800 € à la commune. L'Attribution de Compensation peut être modifiée d'une année sur l'autre en fonction du nombre d'enfants accueillis en crèche. Cette modification doit être approuvée par la CLECT, en conséquence la somme de 500 000 € sera inscrite pour 2022.

Pour 2022, l'ensemble des impôts et taxes (fiscalité + taxes) est estimé à 5 819 990 €.

> DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (74)

La prévision est de 2 034 630€ pour ce chapitre

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112205090575-DE

Principales évolutions :

- Stabilité des dotations de l'État (Dotation Forfaitaire, DSR, DNP) : 1 705 000€
- Les aides de la CAF pour les activités péri et extrascolaires devraient être au même niveau que sur 2021
 - Participation au fonctionnement de l'ALSH des communes conventionnées : 90 000€.
- La part liée à la compensation Etat pour les exonérations de la taxe d'habitation est intégrée dans la TF (Chap 73), ce qui entraine une diminution des recettes de ce chapitre.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)

Il s'agit principalement des recettes des loyers et des locations de salles. Pour 2022, l'hypothèse d'une augmentation des recettes est retenue (en lien avec l'activité congrès et location de salle du Triskell).

> PRODUITS SPÉCIFIQUES (77)

Comme pour le chapitre 67, ce poste de recettes est revu par la M57, et ne concerne plus que les écritures pour annulations de mandats sur exercices antérieurs.

> OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042)

Chapitre qui concerne les travaux en régie et les amortissements de subventions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT: RÉSULTAT

RECETTES RÉELLES 2022	DÉPENSES RÉELLES 2022
8 614 520 €	6 912 850 €
RECETTES TOTALES 2022	DÉPENSES TOTALES 2022 [hors virement à la section investissement]
8 789 520 €	7 539 850 €

ID: 029-212902209-20220104-202112205090575-DE

> CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (012)

Principales évolutions 2022 :

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget.

Ce taux important s'explique par plusieurs facteurs structurels et conjoncturels :

- Un rôle de centralité joué par la commune impliquant des effectifs plus nombreux pour gérer le fonctionnement de la collectivité
- La présence d'équipements ou de services spécifiques : Centre Culturel Triskell, Centre de découverte de Rosquerno, musée, police municipale, marché... que l'on ne retrouve pas forcément dans des communes de taille plus modeste.
- Une volonté des élus de réaliser une partie des travaux en interne plutôt que par prestations externes. Ce dernier facteur entraine naturellement un basculement des dépenses du 011 vers le 012.
- Décision de l'Etat de modifier les grilles indiciaires des catégories C (jusqu'au 6ème échelon)

Pour 2022, l'hypothèse retenue pour les charges de personnel par rapport à 2021 (BP + DM) est une stabilité par rapport à 2021. Ce choix impose de faire preuve d'une forte innovation et intelligence collective pour répondre aux enjeux auxquels pourraient être confronté la commune. L'enveloppe dédiée aux richesses humaines sera donc d'environ 4,2 millions d'euros.

Le budget 2022 tiendra compte des éléments suivants :

- Un maintien du périmètre d'intervention de la collectivité;
- · L'absence de revalorisation du point d'indice ;
- Augmentation de l'indice minimum corrélé aux évolutions du SMIC
- L'organisation des élections nationales (avec une optimisation du nombre de bureaux de vote et donc d'agents)
- La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel
- La prime inflation de 100 € par agent (qui sera remboursée par l'ÉTAT)
- Le projet de décret visant à modifier les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
- Les décisions prises par la commune en matière d'amélioration des carrières individuelles comme les avancements de grade et d'échelon

La maitrise des dépenses repose à la fois sur des obligations règlementaires mais également sur des décisions propres à la collectivité.

Ces différentes charges sont en partie compensées par :

- La mise en place d'un réexamen systématique des missions au départ d'un agent (retraite ou mutation);
- La limitation du recours aux personnels contractuels;
- Une meilleure maîtrise du temps de travail
- Les remboursements pour Congé Longue Durée et Congé Longue Maladie

> AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)

ID: 029-212902209-20220104-202112205090575-DE

Principales évolutions 2022 :

Ce poste de dépenses connait une augmentation mécanique due à la nouvelle nomenclature M57. En effet, la majeure partie des dépenses du chapitre 67- charges exceptionnelles est transférée en gestion courante telles que les subventions exceptionnelles, les participations aux championnats, les intérêts et pénalités sur marchés publics, soit 23 000€.

CHARGES FINANCIÈRES (66)

Les charges d'intérêts seront stables en 2022.

> CHARGES SPÉCIFIQUES (67)

Le chapitre 67 concerne à présent les *charges spécifiques* et ne concerne plus que les titres annulés sur exercices antérieures pour lesquels nous prévoyons 2 000 €.

DÉPENSES IMPRÉVUES (022)

Les collectivités ont la possibilité (jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement) de mobiliser des crédits pour dépenses imprévues, cette année par une somme de 20 000 € est inscrite. Les dépenses imprévues couvrent par exemple les contentieux que la commune pourrait avoir.

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (042)

Les opérations d'ordre concernent les dotations aux amortissements qui seront en hausse avec l'intégration dans l'inventaire de nouveaux biens à amortir. Sont aussi comptabilisées dans ce chapitre les sorties d'actif lors des cessions de biens.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

		CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges	80 946,78	66 555,01	60 000	80 000
70	Produits des services	767 545,20	454 593,04	623 760	612 600
73	Impôts et taxes	5 182 759,26	5 338 848,26	5 294 300	5 819 990
74	Dotations, subventions et participations	2 157 662,19	2 123 693,84	2 165 580	2 034 630
75	Autres produits de gestion courante	373 316,13	60 874,09	45 000	67 300
76	Produits financiers	45,76	2,29	-	
77	Produits exceptionnels	300 199,19	970 749,02	10 000	5 000
78	Reprise sur amort.et provisions		-	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 969,64	238 727,70	156 550	170 000
	Total recettes réelles	8 562 229,56 €	8 044 564,24 €	8 188 640 €	8 614 520 €
r	Total recettes réelles + recettes financières + ecettes exceptionnelles	8 862 474,51 €	9 015 315,55 €	8 198 640 €	8 619 520 €
To	tal opérations d'ordre	267 969,64 €	238 727,70 €	156 550 €	170 000 €
	Total recettes de fonctionnement	9 130 444,15 €	9 254 043,25 €	8 355 190 €	8 789 520 €

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112205090575-DE

Le budget primitif 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 249 670 €.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ:

avec 23 voix pour et 6 voix contre : Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Frédéric LE LOC'H,
Bernard LEMARIÉ, Yves CANEVET, Jean-Marie LACHIVERT :

o ADOPTE la section de fonctionnement du BP 2022

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».



ID: 029-212902209-20220104-202112205090575-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°5

OBJET:

Budget de la commune 2022 : section de fonctionnement

Présidence :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers présents : 26

Secrétaire :

Nombre de Votants : 29

Mireille MORVEZEN

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du Budget Primitif de la commune.

Le BP 2022 est voté cette année avant la clôture de l'exercice 2021, ce qui correspond aux principes de la loi. Par dérogation un budget peut être voté après cette date et ce jusqu'au 15 avril de l'année N.

Ce vote avant la clôture entrainera le vote d'un Budget supplémentaire qui intégrera :

- Les résultats de chaque section
- Les restes à réaliser (dépenses et recettes)

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 8 789 520 € et en section d'investissement à la somme de 9 266 709 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP 2022
O11 Charges à caractère général	1 716 311,69	1 626 710,03	1 833 276,00	1 849 750,00
O12 Charges de personnel et frais assimilés	4 066 623,58	3 973 474,57	4 200 000,00	4 200 000,00
65 Autres charges de gestion courante	821 443,99	751 895,80	839 550,00	863 100,00
66 Charges financières	108 122,60	98 550,35	105 000,00	105 000,00
67 Charges exceptionnelles	13 660,84	334 573,12	94 376,00	2 000,00
68 Dotations		-	-	-
022 Dépenses imprévues	_	_	60 000,00	20 000,00
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	723 538,62	1 142 187,07	415 000,00	500 000,00
023 Virement à la section d'investissement	-	449	1 161 880,00	1 349 670,00
Total dépenses réelles	6 604 379,26 €	6 352 080,40 €	6 872 826,00 €	6 912 850,00 €
Total dépenses réelles + charges financières + dépenses exceptionnelles	6 726 162,70 €	6 785 203,87 €	7 132 202,00 €	7 039 850,00 €
Total opérations d'ordre	723 538,62 €	1 142 187,07 €	1 576 880,00 €	1 749 670,00 €
Total dépenses de fonctionnement	7 449 701,32 €	7 927 390,94 €	8 709 082,00 €	8 789 520,00 €

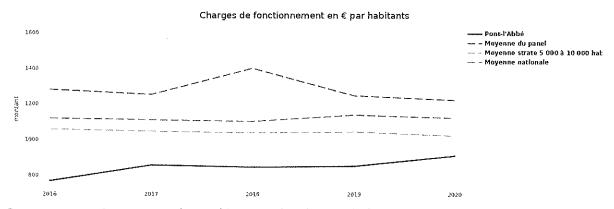
Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112205090575-DE

Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre notamment) seront stables en 2022 par rapport au BP 2021 (− 0,88%) soit − 60 000€.

La prévision de résultat de la section s'élève à près de 1 250 000 €. Ce qui permettra de couvrir les remboursements du capital des emprunts (561 000 €) et les investissements d'entretien courant de voirie et de bâtiments ainsi que du matériel.

Pour pouvoir mettre en perspectives les données financières liées à la commune, un travail d'analyse a été mené en comparant la ville de Pont L'Abbé avec d'autres collectivités de la même strate (9 communes Bretonne avec une taille similaire avec un rôle de centralité).



On peut percevoir au travers du graphique que les charges de fonctionnement de la commune sont très en deçà du Panel voir des moyennes de strate ou nationale. La commune connaît une évolution en 2020 du fait des charges exceptionnelles (reversement à la CCPBS pour contentieux STEP).

Les principales évolutions 2022

CHARGES À CARACTÈRE GENERAL (011) : 1 849 750 €

L'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses à caractère général sera de l'ordre de 1,850 million d'euros. Soit 0,9 % d'augmentation.

Principales évolutions 2022 :

- Augmentation du volume de travaux réalisés en régie : électricité sur la place Gambetta (32 K€), écoles... qui entrainera de fait une augmentation des achats de fournitures pour les bâtiments ou la voirie.
- L'inflation actuelle des flux (carburants, gaz et électricité) a été prise en considération, leur part dans les charges à caractère général étant importante (entre 20 et 25 %)
- Réalisation de travaux de curage des fossés pour une meilleure gestion des eaux pluviales
- Réduction des achats liés au fonctionnement du centre de vaccination (activité sur un semestre)
- Diminution des dépenses de maintenance liée au fait que la périodicité des contrôles des poteaux incendie se fait une année sur deux

BUDGET PRIMITIF de la commune de I Reçu en préfecture SECTION DE FONCTIONNEMENT - DI Affiché le

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Reçu en préfecture le 04/01/2022

		CA 2019	CA 2020	029-2 <u>12902209-2022</u> 010 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 716 311,69	1 626 710,03	1 833 276,00	1 849 750,00
6042	Achat prestations de services	160 076,51	128 578,88	181 500,00	180 700,00
60611	Eau et assainissement	41 470,26	34 328,09	40 000,00	40 000,00
60612	Energie - Electricité	221 514,40	242 535,79	230 000,00	245 000,00
60613	Chauffage	95 479,32	43 629,05	87 000,00	89 000,00
60621	Combustibles	314,40	1 311,32	1 460,00	960,00
60622	Carburants	34 733,57	26 460,89	24 500,00	31 000,00
60623	Alimentation	132 229,02	85 480,48	133 880,00	134 180,00
60624	Produits de traitement	795,47	86,14	550,00	150,00
60628	Autres fournitures non stockées	34 290,44	77 111,20	109 433,00	54 650,00
60631	Fournitures d'entretien	109 688,37	128 544,74	125 850,00	166 650,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 761,29	11 712,65	16 650,00	19 350,00
60633	Fournitures de voirie	53 378,99	78 977,64	52 500,00	71 500,00
60636	Vêtements de travail	5 703,84	4 138,91	8 000,00	7 450,00
6064	Fournitures administratives	7 804,69	10 522,60	9 380,00	10 130,00
6065	Livres, disques	7 870,70	30 652,73	4 800,00	4 870,00
6067	Fournitures scolaires	23 209,02	22 908,69	23 000,00	22 980,00
6068	Autres matières et fournitures	66 684,99	54 865,61	70 450,00	53 805,00
611	Contrat Prestations de Services	120 487,05	116 359,14	8 500,00	8 600,00
6132	Locations immobilières	1 128,00	1 128,00	1 200,00	1 200,00
61351	Location matériel roulant			40.050.00	22 300,00
61358	Location mobilières autres	39 999,31	41 223,11	42 350,00	25 450,00
61521	Entretien de terrains	39 510,30	51 828,54	37 000,00	32 000,00
615221	Entretien batiments publics	36 153,97	50 891,99	40 000,00	30 000,00
615231	Entretien de voirie	4 352,18	31 343,72	25 000,00	27 500,00
615232	Entretien de réseaux	2 943,88	4 981,59	2 000,00	18 000,00
61551	Entretien et réparation du matériel roulant	19 315,98	14 884,25	15 500,00	10 500,00
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	16 740,27	10 821,98	15 870,00	17 185,00
6156	Maintenance	59 092,40	61 954,70	95 900,00	83 200,00
6161	Assurances Multirisques	34 006,69	34 518,12	35 000,00	36 500,00
6162	Assurance dommages construction				_
617	Etudes et recherche		303,75		-
6182	Documentation générale et technique	5 972,01	4 735,20	6 590,00	5 370,00
6184	Versement à des organismes de formation	12 372,60	18 112,83	16 000,00	16 000,00
6188	Services extérieurs - Autres frais divers	126,00	129,60	49 180,00	67 280,00
6225	Indemnité au comptable et aux régisseurs	1 039,25	942,01		
62268	Honoraires	4 929,90		5 900,00	3 700,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 867,16		7 200,00	6 000,00
6228	Rémunération intermédiaires et honoraires	8 316,84			11 600,00
6231	Annonces et insertions	6 213,17		8 500,00	7 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	35 260,35		47 820,00	48 100,00
6234	Réceptions				8 700,00
6233	Foires et expositons	-	-	-	-
6236	Catalogues et imprimés	9 216,08	5 757,69	9 350,00	17 350,00
6237	Publications	7 763,37			0,00
6238	Frais publicité et relations publiques	9 764,86			7 300,00
6241	Transports de biens		_	2 000,00	-
6245	Transports	17 166,40	8 347,80	35 200,00	35 200,00
6248	Frais de transports divers	333,90			
6251	Voyages et déplacements	10 845,90	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
6257	Réceptions	9 661,21			
6261	Frais d'affranchissement	17 138,12			
6262	Frais de télécommunications	26 993,40			
627	Services bancaires et assimilés	2 758,59		<u> </u>	
6281	Concours divers (cotisations)	7 436,78			
6283	Frais de nettoyage des locaux	24 867,92			
0400	Remboursement de frais aux organismes	38 904,72			

		CA 2019	CA 202	Envoyé en préfecture le 04/0 Reçu en préfecture le 04/01/2	(1) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4
6288	Divers services extérieurs	31 342,25	190/1	Affiché le	
63512	Taxes foncières	12 157,00	12 043,	ID : 029-212902209-2022010	4-202112205090575-DE
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 018,42	2885,	76 800,00	1 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	16 110,18	10 581,	63 10 450,00	10 150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 066 623,58	3 973 474,57	4 200 000,00	4 200 000,00
6218	Autre personnel extérieur au service	24 978,77			
6332	Cotisations versées au FNAL	11 550,95			
6336	Cotisations CNFPT et CDG	54 007,48		······································	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
64111	Rémunération personnel titulaire	1 832 298,47			, , , ,
64112	NBI, supplément familial,indemnité résidence	56 035,37	· · · · ·		
64118	Autres indemnités	367 488,77			390 000,00
64131	Rémunération personnel non titulaire	518 788,16	444 333,	04 430 000,00	430 000,00
64136	Indemnités de préavis et de licenciement		-	-	-
64168	Autres emplois d'insertion	260,90	-	-	-
6417	Rémunérations des apprentis	9 066,64	9 944,	30 9 000,00	9 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	423 306,93	410 098,	00 405 000,00	405 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	604 847,67	604 959,	88 605 000,00	605 000,00
6454	Cotisations aux Assedic	20 039,00	17 768,	00 15 000,00	15 000,00
6455	Cotisations assurance du personnel	87 459,75	82 808,	55 82 200,00	82 200,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	7 209,60	7 314,	94 7 500,00	7 500,00
64731	Allocations chômage - Versements directs	7 604,10	1 252,	44 1 000,00	1 000,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	27 021,50	28 996,	60 29 000,00	29 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 079,86	795,	33 800,00	800,00
6478	Autres charges sociales diverses	11 979,66	11 709,	11 11 500,00	11 500,00
6488	Autres charges de personnel	1 600,00	-	_	_
65	Autres charges de gestion courante	821 442 00	751 905 90	900 550 00	000 100 00
65131	Participations championnats	821 443,99	751 895,80	839 550,00	863 100,00
65311	Indemnités maire et adjoints	117 152,98	112 423,	57 110,000,00	500,00
65312	Frais de mission des élus	2 736,37			110 000,00
65313	Cotisations de retraite maire et adjoint	4 951,56			2 500,00
65314	cotisations de securité sociale - part patronale	14 754,00			5 000,00 15 000,00
65315	Frais de formation des élus	585,00			
65372	Fond de financement alloctaion fin de mandat	-	110,		1 000,00
6541	Admissions en non-valeur	_	1 530,		4 000,00
6542	Créances éteintes	570,74		3 000,00	4 000,00
6553	Service incendie	206 567,00			206 600,00
6558	Participation NEF	3 473,38		5 700,00	5 700,00
6558	Forfait fonctionnement OGEC	127 318,21	123 457,		130 000,00
657341	Communes membres du GFP		582,		_
657362	Subvention fonctionnement CCAS	125 000,00	125 000,		135 000,00
65742	Subvention solidarité	10 000,00	10 000,		
65748	Subventions aux associations annuelles, exceptionnelles, solidarité, scolaires et jeunesse	208 333,69			230 000,00
65811	Redevances concessions, brevets, licences, logiciels		-	12 250,00	11 300,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés				500,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1,06	5,	35	2 000,00
		un destruit un destruit die fast verbeiter			
66	Charges financières	108 122,60	98 550,35	105 000,00	105 000,00
66111	Intérêts emprunts et dettes réglés à l'échéance	105 567,65	99 060,		100 500,00
66112	Intérêts rattachement des ICNE (emprunts) Intérêts ligne de trésorerie	2 182,95 372,00	-510, -	59 2 500,00 2 000,00	2 500,00 2 000,00
6615	interests infine de decorette	372,00		2 000,00	2 000,00
6615					
67	Charges exceptionnelles	13 660,84	334 573,12	94 376,00	2 000,00
67 6711	Charges exceptionnelles Intérêts moratoires et pénalités sur marché	13 660,84 -	334 573,12 -	94 376,00 500,00	2 000,00
67 6711 6714	Intérêts moratoires et pénalités sur marché bourses et prix	13 660,84 - -	-	500,00 500,00	2 000,00
67 6711 6714 6718	Intérêts moratoires et pénalités sur marché bourses et prix Charges exceptionnelles / Opérations de gestion	- 0,00	- - 624,:	500,00 500,00 38 1 000,00	2 000,00
67 6711 6714	Intérêts moratoires et pénalités sur marché bourses et prix	——————————————————————————————————————	- 624, 2 060,	500,00 500,00 38 1 000,00 42 14 000,00	2 000,00

BP 2022 - Dépenses de fonctionnement Page 2 de 3

		CA 2019	CA 2020	Reçu	yé en préfecture le 04/01 en préfecture le 04/01/2	022
678	Autres charges exceptionnelles	2 719,94	330 347	Affich	[10] [10] [10] [10] [10] [10] [10] [10]	4-202112205090575-DE
68	Dotations	0,00	0,00		0,00	0,00
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiere	_			_	-
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00		60 000,00	20 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	723 538,62	1 142 187,0	7	415 000,00	500 000,00
675	Valeurs comptables des immo cedees	296 422,71	403 747	,53	-	
6761	Differences sur réalisations	89 991,08	357 439	,32	-	
6811	Dotations aux amortissements	337 124,83	381 000	,22	415 000,00	500 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		1 161 880,00	1 249 670,00
	Total dépenses réelles	6 604 379,26 €	6 352 080,4	0 €	6 872 826,00 €	6 912 850,00 €
Tota	l dépenses réelles + charges financières + dépenses exceptionnelles	6 726 162,70 €	6 785 203,8	7€	7 132 202,00 €	7 039 850,00 €
	Total opérations d'ordre	723 538,62 €	1 142 187,0	7€	1 576 880,00 €	1 749 670,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	7 449 701,32 €	7 927 390,9	4 €	8 709 082,00 €	8 789 520,00 €



ID: 029-212902209-20220104-202112206-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°6

OBJET:

Budget 2022: section investissement

Présidence:

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers présents : 26

Secrétaire :

Nombre de Votants : 29

Mireille MORVEZEN

Depuis le BP 2021, une partie du budget d'investissement est voté par opération. Ceci apporte plus de lisibilité par rapport au PPI présenté lors du ROB. En complément des opération un fonctionnement pour certains projets (Château, Salle Omnisports et Espace jeunes) en AP CP sera mis en œuvre.

Les opérations sont présentées dans le document annexé.

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
101 BÂTIMENTS PUBLICS	2 337 500 €	0€
102 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS	1 618 000 €	0€
103 PATRIMOINE CULTUEL	122 000 €	25 000 €
200 AMENAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	2 116 200 €	0€
300 MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR LES SERVICES	463 500 €	0€
400 AFFAIRES FONCIERES	30 000 €	100 590 €
500 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	755 000 €	77 400 €
700 ENFANCE - JEUNESSE	756 000 €	0€
	8 198 200 €	202 990 €

Les dépenses majeures au sein de ces opérations sont :

• 101 bâtiments publics

- Centre Technique Municipal: 1761 600€

- Curage du château : 500 000€ (1ère année de l'AP - CP)

102 équipements sportifs et associatifs

- Réhabilitation de la salle omnisports (1ère année de l'AP/CP) : 1 000 000€

- Aménagement des terrains du stade municipal : 600 000€

• 103 patrimoine cultuel

- Eclairage de l'église des carmes : 72 000 €

- Eglise de Lambourg : 50 000 €

ID: 029-212902209-20220104-202112206-DE

200 aménagements de voirie et espaces publics

- Entretien et la modernisation de la voirie : 250 000€

- SDEF: 250 0000€

- Aménagements de rues et places : 1 458 700€

- Travaux au cimetière : 90 000€

300 matériels et équipements pour les services

- Matériel pour les services techniques : 47 900€

- Matériel de transport (tracteur) : 96 000€

- Matériel divers (cantine, spectacles, ...): 232 000€

- Matériels informatiques et logiciels : 32 800€

400 affaires foncières

- Acquisitions de terrains : 30 000€

- cessions : 100 590€

500 environnement et cadre de vie

- Création d'une aire de camping-cars : 360 000€

- Aménagement d'un espace de vie sur le site de l'ancien Excelsior : 165 000€

- Aménagement de pistes cyclables : 50 000€

- Equipements pour la jeunesse : 70 000€

• 700 enfance - jeunesse

- Réhabilitation de l'espace jeunes : 156 000€ (1ère année de l'AP-CP)

- Travaux au restaurant scolaire et à l'école Jules Ferry : 350 000€

- Travaux dans les écoles maternelles (huisseries et classes) : 250 000€

Les recettes sont constituées des subventions d'ores et déjà notifiées pour 202 900€.

Toutefois, plusieurs aides ont été attribuées pour certains de ces projets sur les exercices précédents. Elles seront reprises avec les RAR lors du Budget Supplémentaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES HORS OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

	CHAPITRES	DÉPENSES
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	561 500 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0€
204	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	275 209 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0€
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	2 000 €
458	OPERATIONS SOUS MANDATS	5 000 €
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	40 000 €
040	Opérations d'ordre entre sections	170 000 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	15 000 €
001	Solde d'exécution reporté	0€
		1 068 709 €

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112206-DE

Ces chapitres regroupent les dépenses suivantes :

le remboursement du capital des emprunts : 561 300 €

- la participation à la construction du centre de secours : 275 209 €

- les prêts d'honneur : 2 000€

- des travaux de voirie faits pour compte de tiers : 5 000 €

- dépenses imprévues : 40 000 €

Et pour les chapitres d'ordre

- la contrepartie de l'amortissement des subventions d'équipement reçues : 20 000 €

- les travaux en régie : 150 000€

- les avances sur marchés publics : 15 000€

Chapitre 001: pas de report du solde d'exécution lors du vote du BP 2022, l'exercice 2021 n'est pas clôt.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES HORS OPERATIONS D'ÉQUIPEMENT

	CHAPITRES	RECETTES
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	600 000 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	2 000 €
458	OPERATIONS SOUS MANDATS	3 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 249 670 €
040	Opérations d'ordre entre sections	500 000 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	15 000 €
		2 469 670 €

Les recettes d'investissement hors opérations regroupent :

- le FCTVA 500 000€ et la Taxe d'aménagement 100 000€
- les remboursements de prêts d'honneur : 2 000€
- remboursements de travaux de voirie faits pour compte de tiers : 3 000 €

Au chapitre 021, le virement de la section d'investissement pour 1 249 670 €.

Et enfin, les opérations d'ordre concernent les amortissements et les remboursements d'avances sur marchés.

L'affectation du résultat ne pouvant être constaté qu'après le vote du CA cela constitue un manque conséquent de recettes. Il sera compensé par un emprunt d'équilibre jusqu'au vote du Compte Administratif 2021 et l'affectation du résultat par le BS.

SECTION D'INVESTISSEMENT: RÉSULTAT

ID: 029-212902209-20220104-202112206-DE

RECETTES RÉELLES 2022 (hors empruni)	DÉPENSES RÉELLES 2022			
2 157 660,00 €	9 081 909,00 €			
RECETTES TOTALES 2022 (hors emprunt)	DÉPENSES TOTALES 2022			
2 572 660,00 €	9 266 909,00 €			
RIÉGULTAT DUNVE	STISSIBNIDITI 2022			
-6 694 249,00 €				

Pour équilibrer la section investissement un emprunt d'équilibre doit être inscrit même s'il ne sera probablement pas souscrit.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ:

o ADOPTE la section d'investissement du BP 2022 présenté et voté par chapitre et par opérations comme suit :

	OPERATIONS	Pour	Contre	Abstentions
101	BÂTIMENTS PUBLICS	29	0	0
102	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS	29	0	0
103	PATRIMOINE CULTUEL	27	2	0
200	AMENAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	23	6	0
300	MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR LES SERVICES	23	0	6
400	AFFAIRES FONCIERES	23	0	6
500	ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	23	6	0
700	ENFANCE - JEUNESSE	29	0	0

	CHAPITRES	Pour	Contre	Abstentions
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	29	0	0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29	0	0
204	SUBVENTION D'ÉQUIPEMENTS VERSÉES	29	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29	0	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	29	0	0
458	OPERATIONS SOUS MANDATS	29	0	0
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	29	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections	29	0	0
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	29	0	0
001	Solde d'exécution reporté	29	0	0

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112206-DE

	CHAPITRES	Pour	Contre	Abstentions
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	29	0	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29	0	0
27	AUTRES IMMOBILISATION FINANCIÈRES	29	0	0
458	OPERATIONS SOUS MANDATS	29	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	29	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections	29	0	0
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	29	0	0

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

BP 2022 - BUDGET D'INVESTISSEM Recuren préfecture le 04/01/2022

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Envoyé en préfecture le 04/01/2022 Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112206-DE BP 2022 BP 2022 101 BÂTIMENTS PUBLICS 101 BÂTIMENTS PUBLICS 0.00 2 337 500,00 1 761 600.00 Centre Technique 500 000,00 Réhabilitation du Château 75 900,00 Rénovation de bâtiments 102 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS **102** EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ASSOCIATIFS 0,00 1 618 000,00 1 000 000.00 Salle Omnisports 600 000.00 Stade municipal 18 000,00 Gros entretien terrains de sport Stades 103 PATRIMOINE CULTUEL 25 000,00 103 PATRIMOINE CULTUEL 122 000,00 ND Carmes Reprise éclairage intérieur 50 000,00 Drac Eglise de Lambourg 25 000,00 Lambour Eglise de Lambourg (2baies du chevet + massif occidental) 200 AMENAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS 200 AMENAGEMENTS VOIRIE ET ESPACES PUBLICS 2 116 200,00 0,00 250 000,00 Enfouissement et extension de réseaux (SDEF) 1 458 700,00 <u> Aménagements des rues et places (2315)</u> 16 800.00 Poteaux Incendie 50 700,00 Aménagements urbains divers (2152) 90 000,00 <u>Cimetière</u> 300 MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR LES SERVICES **300** MATERIEL ET EQUIPEMENT POUR LES SERVICES 463 500,00 0,00 47 900,00 Matériel technique (2158) 96 000,00 Matériel de transport (21828) 28 500.00 Matériel informatique (21838) Acquisition de mobilier (21841 et 21848) 25 800.00 Aquisition de matériel (2188) 255 600,00 **400** AFFAIRES FONCIERES 100 590,00 400 AFFAIRES FONCIERES 30 000,00 500 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE 500 ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE 77 400,00 755 000,00 570 000,00 Equipements et aménagements Etudes cadre de vie (2031) 60.000.00 55 000,00 Pistes cyclables et voies douces 70 000.00 Aires de jeux (2113) 700 ENFANCE - JEUNESSE 700 ENFANCE - JEUNESSE 0.00 756 000,00 156 000,00 Réhabilitation de l'Espace Jeunes 350 000,00 Ecole Jules Ferry et Restaurant Scolaire 250 000,00 Scolaire (21312) 8 198 200,00 Dépenses nouvelles sur opérations d'équipement Total recettes sur opérations 202 990.00 Total dépenses sur opérations 8 198 200,00

INV	ESTISSEMENT HORS OP	ERATIONS		
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		
	BP 2022		BP 2022	
Chapitre 204		Chapitre 10 10222 FCTVA	600 000,00 500 000,00	
204172 <u>Caserne des pompiers -Participation au SDIS</u> selon convention du 19/06/2019 = <u>547 209 €</u> * 25 % OPR = 136 802,25€ * 25% entrée dans les locaux = 136 802,25€ * solde définitif au parfait achèvement	275 209,00	10223 TLE 10226 Taxe d'aménagment 1068 Excédent de fonctionnement	100 000,00	
Chapitre 21	0,00	Chapitre 13	0,00	
Chapitre 23	0,00	Chapitre 23	0,00	

			Envoyé en préfecture le 04/01/2022	2
INVESTISSEMENTS	BP 2022	1	Reçu en préfecture le 04/01/2022	i for any a
Chapitre 27 Prêt d'honneur		Chapitre 27 274 Rembours	Affiche le ID : 029-212902209-20220104-202	A 174.01.0141
Chapitre 458 Travaux pour compte de tiers	5 000,00 5 000,00	Chapitre 458	our compte de tiers	3 000,00 3 000,00
Chapitre 020 Dépenses Imprévues	40 000,00 40 000,00			
Dépenses nouvelles hors opérations Total dépenses hors opérations	AND STATE OF THE PROPERTY OF T	SOCIETY CONTAINS NAMED AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF THE PROP	Recettes hors opérations Total recettes hors opérations	605 000,00 605 000,00

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 520 409,00		RECETTES D'INVESTISSEMENT	807 990,00
16 001	Remboursement du Capital des emprunts Report déficit cumulé n-1	561 500,00	16 021	Emprunt Virement de la section de fonctionnement	6 694 249,00 1 249 670,00
	TOTAL DES DEPENSES RÉELLES	9 081 909,00		TOTAL DES RECETTES RÉELLES	8 751 909,00

DEPENSES			RECETTES	
	BP 2022			BP 2021
Chapitre 040 139 Amortissement des subventions 23 Travaux en régie	170 000,00 20 000,00 150 000,00		40 Dotations aux amortissements	500 000,00 500 000,00
Chapitre 041 23 Avances sur marchés	15 00 0,00 15 000,00	Chapitre 04 238	11. Remboursement avances sur marchés	15 000,0 15 000,0
Dépenses d'ordre	185 000,00		Recettes d'ordre	515 000 00 €

		remetre Sulfat milimate i 1900 at la citat i 1900 at la citat de la citat de la citat de la citat de la citat d	
DEPENSES TOTALES D	INVESTISSEMENT 9 266 909.00	DECEMBER TOTAL PERSONAL	CCTIFCES SENT O SCENOO OS
Programme Annual Control of the Cont	/ INVESTISSENTENT	RECETTES TOTALES D'INV	ESTISSEMENTI 9 266 909 00

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-202112206-DE

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

pour information

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N- 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	1
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	97 164,92	0,00	69 700,00	69 700,00	1 ' 1
204	Subventions d'équipement versées	822 535,52	0,00	525 209,00	525 209,00	525 209,00
21	Immobilisations corporelles	1 205 628,76	0,00	979 300,00	979 300,00	979 300,00
22	Immobilisation reques en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 419 314,71	0,00	6 899 200,00	6 899 200,00	
ĺ	Total des opérations d'équipement	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses d'équipement	7 544 643,91	0,00	8 473 409,00	8 473 409,00	8 473 409,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	620 000,00	0,00	561 500,00	561 500,00	561 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total d	es dépenses financières	622 000,00	0,00	603 500,00	603 500,00	603 500,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
Total d	es dépenses réelles d'investissement	8 171 643,91	0,00	9 081 909,00	9 081 909,00	9 081 909,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	156 550,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	175 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	331 550,00		185 000,00	185 000,00	185 000,00
	TOTAL	8 503 193,91	0,00	9 266 909,00	9 266 909,00	9 266 909,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION	ON NEGATIF REPORT	E OU ANTICIPE (2)			0,00
						- 200 000 00
	TOTAL DES DEF		9 266 909,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N 1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	595 032,45	0,00	102 400,00	102 400,00	' I
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	5 640 003,40	0,00	6 694 249,00	6 694 249,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 235 035,85	0,00	6 796 649,00	6 796 649,00	6 796 649,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	754 536,11	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 326 652,31	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^e invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	3 1	0,00	00,0	· ·
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	1 ' 1	2 000,00	2 000,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00	0,00	100 590,00	100 590,00	100 590,00
Total d	es recettes financières	2 433 188,42	0,00	702 590,00	702 590,00	702 590,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	8 671 224,27	0,00	7 502 239,00	7 502 239,00	7 502 239,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 161 880,00		1 249 670,00	1 249 670,00	1 249 670,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	415 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	175 000,00		15 000,00	15 000,00	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 751 880,00		1 764 670,00	1 764 670,00	1 764 670,00
	TOTAL	10 423 104,27	0,00	9 266 909,00	9 266 909,00	9 266 909,00

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
,		=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		9 266 909,00

ID: 029-212902209-20220104-720212412-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°7

OBJET:

Budget du port 2022

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

La section d'exploitation (fonctionnement) 2022 s'équilibre à la somme de 16 500 € tandis que la section d'investissement s'équilibre à 632 €.

Comme pour le budget principal la reprise des résultats se fera lors du budget supplémentaire.

SECTION D'EXPLOITATION : LES RECETTES

L'unique recette d'exploitation du port de plaisance est constituée par les redevances versées par les plaisanciers pour un total de 16 500 €.

Le chapitre 70 "Produits des services" est donc à voter pour la somme de 16 500 €.

SECTION D'EXPLOITATION : LES DÉPENSES

Les chapitres des dépenses d'exploitation du port à voter sont :

- Chap. 011 : Les charges à caractère général	6 868 €
- Chap. 012 : Les charges de personnel affecté au port	9 000 €
- Chap. 042: Les dotations aux amortissements	632 €
- Chap. 001 : Déficit d'exploitation reporté	0 €
- Total dépenses	16 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT: LES DÉPENSES

Les chapitres des dépenses d'investissement du port à voter sont :

- Chap. 23 : Installations, matériel et outillage technique0 €	2
– Chap. 21 : Autres dépenses sur immobilisations corporelles 632 €	Ξ
– Total dépenses 632 €	3

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-720212412-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT: LES RECETTES

	Total recettes		
_	Chap. 001: Excédent reporté	Ω	£
	Chap. 040: Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)	632	€

La commission Finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ avec 28 voix pour et 1 abstention : Janick MORICEAU

o ADOPTE le budget du port 2022

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

Affiche le

ID: 029-212902209-20220104-720212412-DE

BUDGET DU PORT Section d'investissement - Dépenses

		CA 2020	BP 2021	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées			and the second second
1641	Remboursement capital emprunt			
21	Immobilisations corporelles	3 207,50	1 674,67	632,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 207,50	1 674,67	632,00
23	Immobilisations en cours	7	=	÷
2315	Installations, matériel et outillage techniques		_	_
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		-	-
2188	Acquisition de matériel	-	-	-
001	Déficit reporté N-1			
	Total opérations réelles	3 207,50	1 674,67	632,00
	Total opérations d'ordre	-	-	-
	Total dépenses d'investissement	3 207,50	1 674,67	632,00

BUDGET DU PORT Section d'investissement - Recettes

		CA 2020	BP 2021	BP 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	<u>-</u>	-
1068	Autres réserves - Excédent de fonctionnement capitalis	_	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	•	-	
1641	Emprunts		-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	498,90	761,00	632,00
28157	Amortissements autres installations	498,90	441,00	312,00
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	-	320,00	320,00
021	Virement de la section de fonctionnement	•		•
001	Excédent reporté N-1	3 622,27	913,67	
	Total opérations réelles	3 622,27	913,67	-
	Total opérations d'ordre	498,90	761,00	632,00
	Total recettes d'investissement	4 121,17	1 674,67	632,00



ID: 029-212902209-20220104-820211220-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°8

OBJET:

TARIFS 2022

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

TARIFS 2022 DU PORT DE PLAISANCE

Il est proposé de maintenir pour l'année 2022, les tarifs de 2021. Les tarifs seront donc les suivants :

TARIFS HORS TAXES

Taille des bateaux	Mouillages	Mouillage personnel	Mouillage à quai	Chaînes avec pendeur	Visiteur/ journée
moins de 5 m	61,21 €	48,96 €	92,38 €	82,63 €	8,92 €
de 5 à 7 m	83,46 €	66,79 €	125,75 €	104,88 €	10,00 €
de 7 à 9 m	111,29 €	89,04 €	166,96 €	132,71 €	11,13 €
plus de 9 m	278,25 €	222,58€	417,33 €	299,63 €	13,33 €

Taille des bateaux	Visiteur/ Journée	Visiteur / Semaine	Visiteur / Mois
Moins de 5 m	8,92 €	43.71 €	133.75 €
De 5 à 7 m	10,00 €	49.00 €	150.00 €
De 7 à 9 m	11,13 €	54.54 €	166.87€
Plus de 9 m	13,33 €	65.33 €	200.00 €

Tarif du pendeur : 21,38 €

TARIFS T.T.C.

Taille des bateaux	Mouillages	Mouillage personnel	Mouillage à quai	Chaînes avec pendeur	Visiteur/ journée
moins de 5 m	73,45 €	58,75 €	110,85 €	99,15 €	10,70 €
de 5 à 7 m	100,15 €	80,15 €	150,90 €	125,85 €	12,00€
de 7 à 9 m	133,55 €	106,85 €	200,35 €	159,25 €	13,35 €
plus de 9 m	333,90 €	267,10€	500,80 €	359,55 €	16,00 €

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-820211220-DE

Taille des bateaux	Visiteur/ Journée	Visiteur / Semaine	Visiteur / Mois
Moins de 5 m	10,70 €	52.45 €	160.50 €
De 5 à 7 m	12,00 €	58.80 €	180.00 €
De 7 à 9 m	13,35 €	65.45€	200.25 €
Plus de 9 m	16,00 €	78.40 €	240.00 €

Tarif du « pendeur » : 25,65 €

TARIFS 2022 COMMUNE

Les modifications dans le tableau des tarifs municipaux en vigueur à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2022 sont :

- la suppression de la location des sous-sols du château compte-tenu des travaux
- l'indexation sur le tarif national du prix de vente du timbre « Rosquerno Estuaire » à 1,16€

Aucune modification n'est envisagée sur les autres prestations.

Les différents tarifs votés durant l'année sont intégrés au tableau général annexé. (Cantine à 1€, nouveau tarif spectacle)

La commission Finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

o ADOPTE les tarifs 2022

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

áfiché le

ID: 029-212902209-20220104-820211220-DE

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 01/01/2022

OBJET	DÉSIGNATION	En vigueur en 2021	Applicables au 01/01/2022	OBSERVATIONS
	DROITS	DE PLACE		
ETE DE LA TREMINOU		25116551777-411111111111111111111111111111111		
Manège : surface < 100 m²		0,43 €	0,43 €	
Nanège : surface comprise entre 1	.00 et moins de 200m²	0,405€	0,405 €	
Aanège : surface à partir de 200m		0,38 €	0,38€	
labitations et caravanes		2,55 €	2,55 €	
/éhicules		1,00 €	1,00€	
IRQUES				
Moins de 1.000 m²	m² de surface occupée pour chaque représentation	0,50€	0,50€	
l partir de 1.000 m²	pour 1 représentation	500,00€	500,00€	
	pour 2 représentations dans la même journée	750,00€	750,00 €	
	pour une installation hebdomadaire	2 500,00 €	2 500,00 €	
ARCHÉ HEBDOMADAIRE				
nl pour les habitués 40 marchés/	an (abonnements annuels)	1,20€	1,20 €	
	rchés/an (tarif été : du 01/04 au 30/09)	2,60€	2,60 €	
nl pour les passagers fixes 32 mar	chés/an (tarif hiver : du 01/10 au 31/03)	1,60€	1,60 €	
nl pour les passagers volants < 32	marchés/an (tarif été : du 01/04 au 14/06 et du 16/09 au 30/09)	2,60€	2,60€	
		3.00.0	2.20.0	ļ
. , -	marchés/an (tarif haute saison : du 15/06 au 15/09)	3,20 €	3,20 €	1
nl pour les passagers volants < 32	marchés/an (tarif hiver : du 01/10 au 31/03)	1,60€	1,60 €	
nl pour les saisonniers (du 15/06 a	au 15/09 Parvis des halles et Partie ouest de la place de la	3,80 €	3,80 €	
République)		5,50 0	2,00	
DROITS DE PLACE SOUS LES	Surface en m²	7,40€	7,40 €	
IALLES - Echoppes	Le mètre linéaire (façade et retour)	17,40€	17,40 €	
and the second second second	Adairan caul	1,20€	1,20€	
BRANCHEMENTS ELECTRIQUES	Éclairage seul	1,20€	3,40 €	Section 1
	éclairage et appareil de réfrigération	3,40 €	3,40 €	
FOIRE EXPOSITION	Place et terre-plein de la Madeleine - forfait	3 500,00 €	3 500,00 €	
	DEDEVANCES BOUR OCCU	ATION DIL DOMAINE	DI IDI IC	
	REDEVANCES POUR OCCUP			
Redevance annuelle par m² d'occu		17,60€	17,60 €	
	le par m² et par jour (manège hors Tréminou)	0,25 € 20,00 €	0,25 € 20,00 €	
Commerces alimentaires ambulan Châlet installé pour le marché de l		20,00 €	9,50 €	
· ·	·	3,50 %	5,50 0	
CIMETIÈRE				
Concessions	50 ans	588,20€	588,20 €	
	30 ans	297,00 €	297,00 €	
	15 ans	146,20 € 450,00 €	146,20 € 450,00 €	
Caveau une place Colombarium	10 ans	400,00€	400,00 €	
Jardin du souvenir	Apposition de plaque	75,00 €	75,00 €	
Jardin cinéraire :	Emplacement pleine terre (1m2) - 10 ans	300,00€	300,00€	
	Cavurne 50/50 - 10 ans	350,00€	350,00€	
	Cavurne 60/60 - 10 ans	400,00 €	400,00€	
	LOCATION	IS DE SALLES		
PATRONAGE LAÏQUE				
Associations non Pont-l'Abbistes	et organismes privés :			
	Grande salle - avec équipement technique	300,00€	300,00€	à la journée : 9h00-1h00
	Salle de réunion au RDC - avec vidéoprojecteur	60,00€	60,00€	à la journée : 9h00-1h00
	Salle de réunion à l'étage - avec vidéoprojecteur	60,00€	60,00€	à la journée : 9h00-1h00
	Cérémonies d'obsèques	Gratuit	Gratuit	
		ł		
COME COL CUSTES!		1		
	ili Hitomanayayindanye ciribin Maxillik • • •	ligardan istrikisinsinsinsi		
	Réservé au Musée E			
Période du 15/06 au 15/09	A la semaine	22,00€	0,00 €	Salles non gwertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09	A la semaine 2ème salle	22,00 € 11,00 €	0,00€	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif	22,00 € 11,00 € 33,00 €	0,00 € 0,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09	A la semaine 2ème salle	22,00 € 11,00 €	0,00€	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors saison	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée	22,00 € 11,00 € 33,00 €	0,00 € 0,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors saison MAISON DES ASSOCIATIONS	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée	22,00 € 11,00 € 33,00 €	0,00 € 0,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors saison MAISON DES ASSOCIATIONS	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée	22,00 € 11,00 € 33,00 € 120,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors saison MAISON DES ASSOCIATIONS salle n° 1 - 60 personnes	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h)	22,00 € 11,00 € 33,00 € 120,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors saison MAISON DES ASSOCIATIONS salle n° 1 - 60 personnes	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée	22,00 € 11,00 € 33,00 € 120,00 € 30,00 € 60,00 € 30,00 € 50,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 30,00 € 60,00 € 30,00 € 50,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors saison MAISON DES ASSOCIATIONS salle n° 1 - 60 personnes salle n° 2 et n° 6 - 5 pers.	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h)	22,00 € 11,00 € 33,00 € 120,00 € 30,00 € 60,00 € 30,00 € 50,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 30,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 €	Sailes non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors salson MAISON DES ASSOCIATIONS salle n° 1 - 60 personnes salle n° 2 et n° 6 - 5 pers. salle n° 4 - 30 pers	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée	22,00 € 11,00 € 33,00 € 120,00 € 60,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 €	0,00 € 0,00 € 30,00 € 30,00 € 30,00 € 30,00 € 30,00 € 30,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors saison MAISON DES ASSOCIATIONS salle n° 1 - 60 personnes salle n° 2 et n° 6 - 5 pers.	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h)	22,00 € 11,00 € 33,00 € 120,00 € 60,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 €	0,00 € 0,00 € 30,00 € 60,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 € 30,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
salle n° 5 (étage) - 25 pers	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée	22,00 € 11,00 € 33,00 € 120,00 € 30,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 € 50,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 € 50,00 € 50,00 € 50,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux
Période du 15/06 au 15/09 Hors saison MAISON DES ASSOCIATIONS salle n° 1 - 60 personnes salle n° 2 et n° 6 - 5 pers. salle n° 4 - 30 pers	A la semaine 2ème salle Forfait hebdomadaire pour occupation à but non lucratif Forfait réception / réunion à la journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h) journée demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h)	22,00 € 11,00 € 33,00 € 120,00 € 60,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 €	0,00 € 0,00 € 30,00 € 60,00 € 30,00 € 50,00 € 30,00 € 30,00 €	Salles non ouvertes - Château en travaux

		- I	APLI_	Envoyé en préfecture le 04/01/2022
OBJET	DÉSIGNATION	En vigueur en 2021	Applicables au 01/01/2022	Reçu en préfecture le 04/01/2022
MAISON POUR TOUS			01/01/2022	ID : 029-212902209-20220104-820211220-DE
grande salle - 120 personnes	demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h)	30,00 €	30,00€	
8	journée	50,00 €	60,00 €	
FOYER SOLEIL				
salle - 50 personnes	demi-journée (9 h - à 13 h ou 14 h à 18 h)	30,00€	30,00 €	
	journée	60,00€	60,00 €	
avec la cuisine	en supplément	20,00€	20,00 €	
LE TRISKELL	et er keelestiggijn tit in tetrasigijn in de ke	Tarifs I	нт — 1 кальней	Les tarifs inscrits sont H.T.
		1		
Salle Violette Verdy	Plein tarif Associations de Pont l'Abbé	1 510,00 €	1510,00€	Les recettes de location du Triskell seront assujetties au taux de TVA en vigueur.
Salle Polyvalente	Plein tarif	697,92 € 689,58 €	697,92 € 689,58 €	
	Associations de Pont l'Abbé	308,75 €	308,75 €	
1/3 Salle Polyvalente	Plein tarif	194,58 €	194,58€	
2/2011 2 1 1	Associations de Pont l'Abbé	87,92 €	87,92 €	
2/3 Salle Polyvalente	Plein tarif Associations de Pont l'Abbé	492,50 €	492,50 €	
Salle polyvalente	Montage ou répétitions la veille de la manifestation 1/2 tarif	222,50 €	222,50 €	
Cuisine	Restauration chaude : 170 couverts et moins	190,83 €	190,83 €	
	Plus de 170 couverts	1,15 €	1,15€	
Cuisine	Restauration froide	93,75 €	93,75€	
Espace à l'étage	Diain souif	452.50.6	477 70 7	
réunions, réceptions et salons	Plein tarif Associations de Pont l'Abbé	152,50 € 76,25 €	152,50 € 76,25 €	
expositions	Plein tarif première semaine	76,23 €	304,58 €	
,	Associations de Pont l'Abbé première semaine	152,29 €	152,29 €	
	jour supplémentaire au-delà d'une semaine - plein tarif	30,00 €	30,00 €	
	jour supplémentaire au-delà d'1 semaine association PA	15,00 €	15,00 €	
Hall d'accueil	Plein tarif	105,00 €	105,00 €	
Autres prestations	Associations de Pont l'Abbé Prestation billetterie spectacle (par billet vendu)	45,83 € 1,00 €	45,83 € 1,00 €	
, latter presentations	Tarif horaire d'un technicien	25,42 €	25,42 €	
	Tarif horaire d'un agent de sécurité titulaire du diplôme d'Etat	1		
	SSIAP1	25,42 €	25,42 €	
	Prestation technique son/lumière niveau 1	152,50 €	152,50 €	
	Prestation technique son/lumière niveau 2 Prestation technique son/lumière niveau 3	304,58 € 456,67 €	304,58 € 456,67 €	
	Prestation nettoyage saile Verdy	63,75 €	63,75€	
	Prestation nettoyage salle polyvalente	52,50 €	52,50€	
	Prestation nettoyage salle polyv. 1/3	18,33€	18,33€	
	Prestation nettoyage salle polyv. 2/3	35,42 €	35,42 €	+
	Prestation nettoyage hall et sanitaires Prestation nettoyage cuisine	42,50 € 30,83 €	42,50 € 1	
	Prestation nettoyage espace à l'étage (sans location du hall)	51,00 €	30,83 € 51,00 €	
	Prestation nettoyage espace à l'étage	26,00 €	26,00€	
	Prestation rangement	104,17€	104,17 €	
	Forfait fluide pour les mises à disposition	104,17 €	104,17 €	
			22:27	
	DROITS DE VOIRIE ET PR	ESTATIONS TECHNIQU	JES	
ECHAFAUDAGE	Droit fixe 1er jour	10,25€	10,25€	
(volant et sur pied)	par jour et par m2 les 29 jours suivants	0,40 €	0,40 €	
	par jour et par m2 les 2ème et 3ème mois par jour et m2 les 3 mois suivants	0,30 € 0,30 €	0,30 € 0,30 €	
	A partir du 7ème mois	0,30 €	0,30 €	
	·		· ·	
DEMENAGEMENT	Droit fixe 1er jour par jour et par m2 les 29 jours suivants	10,25 € 0,40 €	10,25 € 0,40 €	
	par jour et par m2 les 2ème et 3ème mois	0,30 €	0,30 €	
	par jour et m2 les 3 mois suivants	0,30 €	0,30 €	
	A partir du 7ème mois	0,20 €	0,20€]
DEPÔT DE MATERIAUX EN VRAC	Droit fixe 1er jour	16,65€	16,65 €	
	par jour et par m2 les 29 jours suivants	3,25€	3,25 €	
	par jour et par m2 les 2ème et 3ème mois	3,55 €	3,55 €	
	par jour et m2 les 3 mois suivants	3,95 €	3,95 €	
	A partir du 7ème mois	4,35 €	4,35 €	
GRUE	Droit fixe 1er jour	10,25 €	10,25 €	
	par jour et par m2 les 29 jours suivants par jour et par m2 les 2ème et 3ème mois	0,40 € 0,30 €	0,40 € 0,30 €	
	par jour et m2 les 3 mois suivants	0,30 €	0,30 €	
	A partir du 7ème mois	0,20 €	0,20 €	
BENNES, PALETTES, BIG BAG ET	Droit fixe 1er jour	10,25€	10,25€	
BARAQUES DE CHANTIER	par jour et par m2 les 29 jours suivants	0,40 €	0,40 €	
	par jour et par m2 les 2ème et 3ème mois	0,30 €	0,30 €	
	par jours et m2 les 3 mois suivants	0,30 €	0,30€	
	A partir du 7ème mois	0,20 €	0,20€	1
				1
JALONNEMENT	Redevance annuelle par panneau	42,00 €	42,00 €	WWW
ENLEVEMENT DE GRAVATS				And the state of t
Coût horaire main d'œuvre	Du lundi au vendredi	45,00 €	45,00 €	
	Samedi (+15%)	52,00 €	52,00€	ŀ

				Envoyé en préfecture le 04/01/2022
OBJET	DÉSIGNATION	En vigueur en 2021	Applicables au 01/01/2022	Reçu en préfecture le 04/01/2022 OBSERVATIONS
	J Dimanche (+30%)	58,70 €	58,70€	ID : 029-212902209-20220104-820211220-DE
	Interventions de nuit entre 22h et 6h (+30%)	58,70 €	58,70 €	
Coût horaire matériels	Petits matériels (thermiques, électriques, autoportés) Véhicules légers, fourgons	12,40 € 25,70 €	12,40 € 25,70 €	
	Camion-benne, tractopelle, balayeuse, laveuse	77,00 €	77,00 €	
	Gros matériels (ex : pelle hydraulique)	153,80 €	153,80 €	
Traitements des déchets enlevés	Déchets industriels banals (la tonne) Pneus (la tonne)	179,50 € 544,00 €	179,50 € 544,00 €	
	Bois (la tonne)	78,00 €	78,00€	
	Paille et plastiques (la tonne)	180,00 €	180,00€	
	TARIF I	IORAIRE		
LIVRAISON DE MATERIEL	Utilisation camion, tractopelle (MO incluse)	75,80 €	75,80 €	
	Mise à disposition des bennes du marché (traitement déchets en supplém.)	75,80 €	75,80 €	•
	Barrières/tables/bancs	44,50€	44,50€	
PASSAGE DE LA BALAYEUSE		75,80 €	75,80€	
MONTAGE PODIUM 56 PLAQUES	Durée estimative 12 heures (4 heures par 3 agents)	44,50€	44,50 €	
	Démontage 1/3 de temps en moins- durée estim. de 8 h	44,50€	44,50 €	
	transport en supplément (aller + retour)	75,80€	75,80 €	
MONTAGE PODIUM 80 PLAQUES				
	Durée estimative 32 heures (8 heures par 4 agents)	44,50 €	44,50 €	
	Démontage 1/3 de temps en moins (durée estim 21 h) transport en supplément (alier + retour)	44,50 € 75,80 €	44,50 € 75,80 €	
INSTALLAT. BARNUMS (vitabris)	Durée estimative 30 minutes (15 minutes par 2 agents)	44,50 €	44,50€	
	Démontage barnums (durée estimative 30 minutes) transport avec VL, fourgon (aller + retour)	44,50 € 25,30 €	44,50 € 25,30 €	
MONTAGE STRUCTURE COUVERT	E Durée estimative 16 heures (4 heures par 4 agents)	44,50€	44,50 €	
	Démontage structure couverte (durée estimative 16 h)	44,50€	44,50 €	
	transport en supplément (aller + retour)	75,80€	75,80 €	
MISE EN PLACE PODIUM	Durée estimative 2 heures (1 heure par 2 agents)	44,50 €	44,50 €	
ROULANT (Idem retrait)	Transport aller-retour en supplément	75,80 €	75,80 €	
DISPOSITIF PLAN VIGIPIRATE	Chargement, transport, déchargement pour 5 biocs (2 heures)	44,50 €	44,50 €	
	Mise en place sur site pour 20 blocs (3 heures)	44,50 €	44,50 €	
	Transport (aller + retour)	75,80 €	75,80 €	
	PRESTATIONS ENFANC	E IE INIECE EDUCATI	ON	
RESTAURANT SCOLAIRE		E JEONESSE EDOCATI	ON.	
Repas adulte		7,00€	7,00€	
Facturation élèves	Mini	2,47€		1 enfant 0,108%
	Maxi Extérieur	3,59 € 4,40 €		2 enfants 0,939 % 3 enfants 0,0858 %
	Tarification sociale aide de l'Etat	1,00€	1,00 €	a cindina operation
ACCEUIL PERISCOLAIRE	3)			
Matin	Mini	1 1		1 enfant 0,06613 %
	Maxi	2,00€	2,00€	2 enfants 0,05511% 3 enfants 0,4134%
Soir				
	Mini Maxi	1,55 € 2,25 €		1 enfant 0,07440 % 2 enfants 0,06200%
	IVIDAL	2,23€	2,23 €	3 enfants 0,04650%
Matin et solr	Mini	2,30 €		1 enfant 0,13227 %
	Maxi	4,00 €	4,00 €	2 enfants 0,11022% 3 enfants 0,08267%
				- ,
ALSH Par jour ou 1/2 journée	Mini	7,00 €	7,00€	1 enfant 0,56878%
avec repas	Maxi	1 ' 1		2 enfants 0,47398 %
				3 enfants 0,35548%
1/2 Journée sans repas	Mini Maxi	l '		1 enfant 0,28769% 2 enfants 0,23974 %
:	MINA		w,. w W	3 enfants 0,17980 %
Camps	Mini	l '	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1 enfant 1,1958%
	Maxi	39,00 €	39,00 €	2 enfants 0,9970% 3 enfants 0,7480 %
Garderie matin ou soir	Forfait par présence	0,51€	0,51€	
ESPACE JEUNES	Al Control of the Con			
Adhésion		10,00€	10,00€	
Activités selon leur coût	de 0€ à 4,99€ de 5€ à 6,99€		1,00 € 3,00 €	
1			3,00 €	

				Envoyé en préfecture le 04/01/2022
OBJET	DÉSIGNATION	En vigueur en 2021	Applicables au 01/01/2022	Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le
	de 7€ à 9,99€	5,00 €	5,00€	ID: 029-212902209-20220104-820211220-DE
	de 10€ à 15,99€	10,00€	10,00 €	
à partir de 16€		14,00 €	14,00€	
PENALITES TO A CONTROL OF THE PENALI				
Dépassement d'horaires au périscolaire ou à l'ALSH		20,00 €	20,00€	par heure de retard (après 9 h ou 19 h)
Majoration our présence d'un enfant sans inscription :				
au périscolaire		1,00€	1,00€	
au restaurant scolaire		2,00€	2,00 €	
à l'ALSH enfants		5,00€	5,00€	
Absence non signalée :				

Au présiscolaire et restaurant scolaire : 1 jour de carence sera facturé sur la base de la tarification habituelle, plus les jours suivants, si pas de certificat médical ou événement familial exceptionnel.

A l'ALSH : - toute absence non prévue (pour les mercredis) avant le dimanche minuit sera facturée, sauf cas de maladie justifiée par un certificat médical ou événement familial exceptionnel,
- et 48 h avant midi pour les jours ouvrés (pour les vacances).

- et 48 h avant midi pour les jours ouvrés (pour les vacances).					
CENTRE DE DÉCOUVERTE DE R	OSQUERNO I MARINERALIS COM CONTRACTOR SE CON				
į.	Séjour en résidence avec literie et 1 soirée contée - séances de voile	58,00 €	58,00 €	avec séance de voile incluse	
josi , ciero	Séjour en résidence avec literie et 1 soirée contée - visite de l'estuaire en bateau à moteur	54,00 €	54,00 €	avec une visite de l'estuaire en bateau à moteur incluse	
CLASSE NATURE	séjour en résidence avec literie et 1 soirée contée	49,00 €	49,00€	hors prestations extérieures	
PATRIMOINE ET ARTISTIQUE	Séjour en résidence patrimoine avec danse et broderie + visite manoir de Kérazan	54,00 €	54,00 €	avec prestations extérieures	
5 JOURS - par jour/élève	Séjour en résidence équitation + sortie prame	54,00€	54,00€	avec prestations extérieures	
TARIF SPECIAL DERNIER JOUR	Petit déjeuner, déjeuner, activités matin et après-midi, goûter.	tarif de base -10%	tarif de base -10%	Pour séjours de 4 jrs (par jour/élève) Selon la formule choisie	
CLASSES DE 2 JOURS	séjours en résidence avec sacs de couchage et oreillers apportés	98,00€	98,00 €	Par élève - transports pour animation facturés en sus	
CLASSES DE 3 JOURS	séjours en résidence avec sacs de couchage et oreillers apportés	147,00 €	147,00 €	Par élève - transports pour animation facturés en sus	
CLASSES SPORT ET NATURE	Séjour en résidence avec literie et 1 soirée contée	59,00 €/jour/élève	59,00 €/jour/élève	avec au choix activités grimpe d'arbres ou surf ou char à voile	
CLASSES LOCALES	1 animateur par classe - 1 journée	230,00 €	230,00€	sans hébergement	
	1 animateur par classe - 1/2 journée	130,00€	130,00 €	sans hébergement	
PENSION COMPLETE	groupe - sans animation	44,00 €	44,00 €	par jour / personne - veille couchée incluse	
AUTRES PRESTATIONS	séance de voile	17,00 €	17,00 €	par élève	
	visite de l'estuaire en bateau	7,00 €	7,00 €	par élève	
	soirée contée petit déjeuner	100,00 € 5,00 €	100,00 €	par soirée	
	repas adulte (seul hors prestations)		5,00 €	par personne (adulte ou enfant)	
		12,00 €	12,00 €		
	repas enfant (seul hors prestations)	5,00 €	5,00 €		
	formule repas pique-nique adulte	4,00 €	4,00 €		
	formule repas pique-nique enfant	2,00 €	2,00 €		
	veille couchée seule par groupe - la nuit	90,00€	90,00 €	17 1700 / 18 11 100	
	journée intégration scolaire aduite accompagnateur (en sus du quota de la gratuité accompagnateur pour 10 élèves}	sur devis 32,00 €	sur devis 32,00 €	entre 17 et 20€ / élève / journée par jour et par accompagnateur	
TO A 1100 ODT GUIDE (transfert Loctudy/Lesconil - Pont-l'abbé	coût du transport + 5%	coût du transport + 5%	selon facture du transporteur	
TRANSPORT SUPPLÉMENTAIRE	transfert gare de Quimper-Pont-l'Abbé/Pont-l'Abbé-gare de Quimper	coût du transport + 5%	coût du transport + 5%	selon facture du transporteur	
	autre destination	coût du transport + 5%	coût du transport + 5%	seion facture du transporteur	
	navette minibus du SEJE : Rosquerno - Pays Bigouden	6€ / groupe / minibus / voγage (A/R)	6€ / groupe / minibus / voyage (A/R)		
ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES	entrée musées ou autres	coût de l'entrée / personne + 5 %	coût de l'entrée / personne + 5 %	selon facture du prestataire	
	Broderie, danse, chants ou autres autres prestations	coût de l'activité + 5% sur devis	coût de l'activité + 5% sur devis	selon facture du prestataire selon les demandes de sortie	
LOCATION DE SALLES	salle de classe - 1 journée / classe	60,00 €	60,00 €	-	
	salle de classe - 1/2 journée / classe	30,00 €	30,00 €	1	
	grande salle (local hébergement) journée	80,00 €	80,00 €	Į	
	grande salle (local hébergement) demi-journée	40,00 €	40,00 €	***************************************	
	petite salle (local hébergement) journée	60,00 €	60,00 €	***	
	petite salle (local hébergement) demi-journée	30,00 €	30,00 €	-	
	salle de restaurant - restauration froide - par repas (midi ou soir)	100,00€	100,00€	sans couverts/pas de location du laboratoire	
	chambre collective / personne/ nuitée / avec sac de couchage	12,00€	12,00€	veille couchée en sus	
	avec draps fournis	15,00€	15,00 €		
	chambre individuelle / personne / nuitée / avec sac de couchage	18,00 €	18,00 €	veille couchée en sus	
	avec draps fournis	21,00 €	21,00€		
	supplément literie / personne / nuit	3,00 €	3,00 €	en sus du tarif initial de la chambre	
HEBERGEMENT AUTRES	formule "randonneurs" pour groupes				
	par personne par jour en chambre collective	22,00 €	22,00 €	1 nuitée + petit déjeuner	
I	par personne par jour en chambre individuelle	25,00 €	25,00€	1 nuitée + petit déjeuner	

				Envoyé en préfecture le 04/01/2022					
OBJET	DÉSIGNATION	En vigueur en 2021	Applicables au 01/01/2022	Reçu en préfecture le 04/01/2022 Affiché le					
	demi-pension sans animation (par personne/jour)	32,00 €	32,00€	1D : 029-212902209-20220104-820211220-DE					
	supplément pour repas gastronomique (par personne/repas)	12,00€	12,00€						
	Nettoyage/mise en place	50% coût location saile	50% coût location salle						
LIPLITED AND INVEST			1,00 €						
VENTES ANNEXES	Gobelet festival "Rosquerno Estuaire" Timbre postal "Rosquerno Estuaire"	1,00 € 0,97 €		Indexé sur le prix du timbre au niveau national					
	Cartes postales	0,40 €	0,40 €						
ACOMPTES	toutes réservations de séjours à partir de 2 jours								
CAUTIONS	caution petite salle 80,00 € 80,00 € par réservation								
	caution grande salle caution salle de restaurant	100,00 € 150,00 €	100,00 € 100,00 € 150,00 € 150,00 €						
	Caution salie de l'estatrait.								
EQUIPEMENTS CULTURELS									
SPECTACLES TRISKELL SAISON 2	1021/2022								
Plein Tarif	Tarif Réduit	Tarif super réduit		Spectacles					
37 €	32 €	27 € 20 €	•						
30 €	25 € 24 €	20 €							
26€	18 €	12€							
25 €	20 €	15 €							
25 €	15 €	5€							
22 €	18 €	5€							
20 €	15 €	10 €							
18 €	15 €	5€							
18 €	12 €	5€							
17€	10 € 12 €	10€							
15 € 15 €	12 €	5€							
12 €	8€	6€							
10€	8€	6€							
10€	5€								
8€	6€								
10.5									
10 €									
6 € 5 €									
THE STATE OF THE S		10,00 €	10,00 €						
Abonnements annuels Gratuité pour les 0 à 18 ans	Pont L'Abbistes / tarif plein Pont-L'Abbistes /tarif réduit	5,00 €	5,00 €						
Gratuite pour les 0 à 16 uns	Non Pont-L'Abbistes /tarif plein	14,00 €	14,00 €	1					
	Non Pont-L'Abbîstes /tarif réduit	7,00 €	7,00 €]					
	,		•						
Documents perdus ou détériorés	DVD Coffret	30,00 € 60,00 €	30,00 € 60,00 €						
	Noir et bianc	0,10 €	0,10 €						
Photocoples	Couleur	0,20 €	0,20 €						
MUSÉE BIGOUDEN									
Visites libres en période d'exposit	ion temporaire								
				Le Musée Bigouden ayant adhéré au Passeport en					
				Finistère du Conseil Départemental, il attribuera le tarij réduit aux titulaires du passeport à partir de la Zème					
				visite, et la gratuité pour les 5è, 9è, 13è et 17è visites. De					
1				même un tituloire du posseport visitant le musée pour la					
	Tarif plein	5,00€	5,00 €	seconde fois accompagné de deux personnes s'acquittant du tarif normal bénéficiera de la gratuité. Sur					
		i i		présentation de la carte postale du musée, distribuée sui					
		**************************************		les présentoirs du CDT, le tarif réduit est appliqué, de					
		1		même que sur présentation d'un justificatif de l'Orangerie					
	Wester of distri		3.000	de Lanniron,					
	Tarif réduit	3,50€	3,50€						
	Moins de 11 ans, personnels ICOM et conservateurs des Musées de France et 5e, 9e, 13e et 17e visites du Passeport en	Gratuit	Gratuit						
	Finistère, Amis du Musée	- Gradie	Gradie						
	Établissements scolaires pont l'abbistes, Centre de Rosquerno	gratuit	gratuit						
	Tarif famille (4 personnes dont 1 adulte au moins)	11,00€	11,00 €						
<u>Visites quidées</u>									
	A partir de 10 personnes (visites commentées/personne)	4,50 €	4,50 €	Lavorente					
	Minimum par visite guìdée	45,00 €	45,00€	Landard					
	Abellava ou abous								
	Ateliers ou stages	20,00€	20,00 €						
	Stage Atelier	5,00€	6,00€	1					
	Weilet	6,50€	€,00€						
		t .							



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-20212012092-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°9

OBJET:

Pacte Finistère 2030 : demande de subvention

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants : 29

Le Département du Finistère fait évoluer sa politique d'appui au développement des communes et intercommunalités en créant « Le pacte Finistère 2030 ». Il souhaite simplifier les démarches en supprimant les dispositifs techniques et en les remplaçant par 3 volets de financement et un accompagnement en ingénierie. Afin de s'adapter à la nouvelle politique, la ville doit proposer au département les projets qu'elle souhaite voir financer.

Le Département a choisi de proposer un nouveau pacte entre les collectivités. Ce pacte qui s'intitulera « Le pacte Finistère 2030 », et définit les contours d'un appui renforcé du Département du Finistère aux communes et aux EPCI dès le 1er janvier 2022.

Ce nouveau pacte sera fondé sur :

- Un budget de 210 M€ sur 7 ans soit 30 M€/an, avec des enveloppes annuelles et pluriannuelles péréquées pour les territoires à accompagner plus fortement dans leur développement,
- Des démarches simplifiées, une concertation et une efficacité améliorées, par la suppression de nombreux dispositifs techniques et leur transformation en trois volets de financement,
- Un accompagnement des projets territoriaux par l'ingénierie des services départementaux et de ses partenaires.

Le « Pacte Finistère 2030 » se déclinera en 4 volets :

1 - Aide aux projets communaux

Ce volet s'adressera aux communes de moins de 10 000 habitants. Il sera doté d'une enveloppe annuelle par canton, répartie entre les communes, pour financer les projets réalisés dans l'année, au prorata de la population, corrigé par un coefficient de solidarité. Les communes pourront inscrire des projets prêts à démarrer sur l'année.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le ID : 029-212902209-20211221-20212012092-DE

Une réunion annuelle des maires du canton, présidée par le Vice-président du Développement durable et des Territoires et le Vice-président Ruralité du Conseil Départemental, sera organisée en début d'année 2022, avec les conseillers départementaux du canton. Les projets portés par les communes concernent notamment l'aide à la voirie communale qui sera remise en place, des aménagements de centralité, des friches, les logements, les services à la population, les petits projets de réhabilitations ou reconstructions d'équipements de proximité, le petit patrimoine.

2 - Aide aux projets structurants d'intérêt communautaire

Ce volet permettra de financer les projets communaux ou intercommunaux en cohérence avec les priorités départementales. Une enveloppe triennale sera accordée par EPCI au prorata de la population, corrigé par un coefficient de solidarité. Avant l'été 2022, l'EPCI et le Conseil départemental s'accorderont sur une convention fixant un nombre limité de projets réalisés selon un calendrier connu. Un point d'étape sera réalisé chaque année entre le Conseil départemental et les porteurs de projets sur l'avancée des actions inscrites au Pacte.

Les projets concernés pourraient porter sur des thèmes se rapportant aux enjeux départementaux autour notamment des mobilités alternatives, de l'appui aux centralités, de l'habitat, de la cohésion sociale et des services, des transitions ou encore de la création d'équipements de proximité.

3 - Aide aux projets d'intérêt départemental et régional

Ce volet permettra de financer les projets d'intérêt départemental et régional participant au développement du Finistère. Durant l'année 2022, le Conseil départemental recensera les projets majeurs pouvant bénéficier de ces financements sur une enveloppe spécifique. Après échange avec les porteurs de projets et les co-financeurs, puis un travail en commission, l'Assemblée départementale délibérera sur les montants attribués aux projets retenus.

4 - Ingénierie au service des territoires

Les développeurs territoriaux du département apporteront un conseil de 1er niveau aux communes et EPCI et notamment une connaissance et un recensement des projets, une coordination financière et technique avec l'Etat et la Région, une aide à l'écriture de la fiche projets, une analyse de l'opportunité, une orientation vers les experts du Département ou vers l'offre d'ingénierie des partenaires.

Afin de s'adapter à cette nouvelle politique d'accompagnement, la ville de Pont-l'Abbé doit proposer au département avant la fin de l'année 2021 la liste des projets qu'elle va mettre œuvre en 2022 et pour lesquels le département serait susceptible de l'accompagner. Les fiches projets doivent transmises au département pour le 31 décembre 2021.

La commission Finances a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-20212012092-DE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ avec 28 voix pour et 1 abstention : Laurent CAVALOC

- o SOLLICITE un co-financement du département pour les projets suivants :
 - Création du centre technique municipal (montant total du projet : 1,3M€)
 - Requalification de la place Gambetta, de la rue Marcel Cariou et de la venelle Dorée (500 K€)
 - Création du nouvel Espace-Jeunes et bureaux de médecine scolaire (300 K€)
 - Aménagement du site de l'ancien Excelsior (160 k€)
 - Curage de la mairie-château en vue de sa rénovation complète (150K€)
 - Achat de matériel scénique pour le Triskell (75 K€)
 - Restauration de l'Eglise de Lambour (50 K€)
- O DONNE pouvoir à M. Le Maire pour signer l'ensemble des documents liés à cette décision.

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizlen - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».



Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1010122021-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°10

OBJET:

Prise en charge des repas temporaires

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire:

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

Le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales est modifié par un décret du 4 juin 2020.

Ce dernier a pour objet d'ouvrir aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux la possibilité de déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas en cas de déplacement temporaire des agents territoriaux et de décider, par voie de délibération, de leur remboursement aux frais réels sur justificatifs, dans la limite du plafond fixé à l'article 1er de l'arrêté du 3 juillet 2006 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. (Le plafond est actuellement de 17,50 € pour le repas).

Il est proposé de rembourser les agents sur leurs frais réels sur justificatifs dans la limite du plafond fixé par arrêté.

Le Comité Technique et la commission Finances ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

o ACCORDE du remboursement des repas d'un montant de 17,50 € dans le cadre de déplacement temporaire des agents territoriaux sur la base des frais réels dans la limite du plafond fixé à l'article 1^{er} de l'arrêté du 3 juillet 2006 pour application de l'article 3 du décret n°2006-781

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1010122021-DE

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1120211212-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°11

OBJET:

RIFSEEP: mise en place du CIA

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants : 29

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions.

Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

La détermination du montant de ce complément indemnitaire est très simple : les attributions individuelles sont comprises entre 0 et 100% d'un montant maximal fixé par groupe de fonctions.

Bénéficiaires:

- Les agents stagiaires et titulaires
- Les agents détachés de la FPT et de la FPH dès lors qu'ils occupent un emploi de la FPT
- Les agents contractuels de droit public comptant 6 mois d'ancienneté et présents au 31/12/N.

Pour les agents ne pouvant avoir leur entretien professionnel, il ne pourra leur être attribué le CIA celuici étant lié à l'entretien Professionnel

Le montant sera minoré en lien avec le temps de présence de l'agent au cours de l'année. Si par exemple, un agent est absent 6 mois au cours de l'année le montant attribué sera pondéré de 50%.

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1120211212-DE

Groupe de fonctions et montants plafonds

Groupes	Emplois/fonctions	Montant	Montant
de fonction		minimum	maximum
A1	DGS	0€	200 €
A2	Direction de pôle encadrant plus de 15 agents	0€	200 €
A3	Responsable de service(s) ou de structure(s)	0€	200 €
A4	Responsable ou coordonnateur d'un secteur avec expertise	0€	200 €
B1	Responsable d'un service avec encadrement de personnel et gestion de budget	0€	200 €
B2	Poste d'expertise avec coordination, pilotage, conception ou encadrement	0€	200 €
В3	Poste d'instruction avec technicité	0€	200 €
C1	Chef d'équipe	0€	200 €
C2	Agent spécialisé	0€	200€
C3	Agent	0€	200 €

Pour les agents des grades non concernés par le RIFSEEP, cette prime sera intitulée « complément annuel IAT »

Le montant de ce complément annuel, versé annuellement, sera compris entre 0 % et 100 % en fonction de l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel

Objectifs

- Volonté de reconnaissance de l'engagement professionnel et de la manière de servir ;
- Volonté de reconnaissance de l'atteinte des objectifs individuels ou collectifs ;
- Motivation des agents;

L'engagement professionnel et la manière de servir

L'appréciation de l'engagement professionnel et de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel prévu par le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014.

Les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, au terme de cet entretien, sont fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées et du niveau de responsabilité assumé. Ces critères, fixés après avis du comité technique, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La grille d'évaluation est un élément de l'attribution mais c'est bien l'entretien au global qui sera la base du versement du CIA qui devra venir récompenser les éléments suivants :

- 🖐 Investissement professionnel et connaissance de son domaine de travail (lien avec la grille d'évaluation)
- **★ Contribution au collectif de travail** (appréciation du n+1)
- ♣ Réalisation d'objectifs (grille d'entretien)

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1120211212-DE

En termes de procédure, les agents qui font passer les entretiens devront faire une proposition de montant (0, 50 €, 100 € ...) une fois l'entièreté des propositions recueillis par le service RH, elles seront étudiées par une commission composée de :

- > Pour la commune: Mr le Maire, l'adjoint aux Ressources humaines et le DGS qui validera ou non les montants proposés.
- Pour le CCAS: Mr le Président, L'adjointe aux affaires sociales et la Directrice

Le CIA vient autant récompenser le savoir-faire (atteinte des objectifs fixés, maitrise du poste) que le savoir être (intégration au collectif de travail, investissement professionnel...)

Si toutefois, l'agent n'était pas satisfait, il pourra solliciter par courrier la commission chargée de l'attribution définitive.

Le Comité Technique et la commission Finances ont rendu un avis favorable à l'unanimité

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ:

ADOPTE la mise en place du CIA

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-2021201212369-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°12

OBJET:

Bon d'achat de fin d'année au personnel communal et du CCAS

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire:

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

Comme l'an dernier il est proposé d'octroyer des bons d'achat au personnel de la commune et du CCAS afin de pouvoir les remercier de leur implication au service de la population et des usagers.

Ces bons d'achat, à utiliser dans les commerces de PONT-L'ABBE remplacent le traditionnel repas de fin d'année qui ne peut se tenir du fait du contexte sanitaire.

Le montant est défini comme suit :

30 € de bons d'achat pour :

- Les agents titulaires ou stagiaires (hormis ceux en disponibilité)
- Les agents contractuels présents au 1^{er} décembre 2021 et ayant au minimum 3 mois de présence.

Le comité technique, lors de sa réunion du 10 décembre 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

ACCORDE l'attribution de bons d'achat de fin d'année

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voles et délais de recours: En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale: ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».



Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-20212012213-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°13

OBJET:

Dérogations municipales au principe de repos dominical des salariés

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

Dispositions générales

Un salarié ne peut travailler plus de 6 jours par semaine : au moins un jour de repos doit lui être accordé chaque semaine et, en principe, le dimanche.

Toutefois, ce principe du repos dominical connaît plusieurs types de dérogations qui peuvent, selon le cas, être permanentes ou temporaires, soumises ou non à autorisation, applicables à l'ensemble du territoire ou à certaines zones précisément délimitées.

Les dispositions applicables ont été modifiées par la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » (dite « loi MACRON »).

Dérogations accordées par le maire dans les commerces de détails

Dans les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, par décision du Maire prise <u>après</u> avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la commune est membre.

Pour les commerces de détail alimentaire (bénéficiant d'une dérogation de droit jusqu'à 13 H) dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque les jours fériés légaux mentionnés à l'article L 3133-1 du code du travail, à l'exception du 1^{er} mai, sont travaillés, ils sont alors déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire, dans la limite de trois.

Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche dans le cadre de ces dérogations.

Chaque salarié privé ainsi de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente et bénéficie d'un repos compensateur équivalent en temps.

Les dérogations accordées sont collectives, elles bénéficient à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Par contre, l'arrêté municipal ne peut en aucun cas autoriser l'ouverture des commerces faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture. Dans le Finistère, il s'agit des magasins de vente au détail de meubles (arrêté préfectoral du 06 mars 1975).

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021 Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-20212012213-DE

Proposition de dérogations sur la commune -

Pour l'année 2022, l'association des commerçants de PONT-L'ABBE a sollicité une dérogation au repos dominical des salariés pour les dates suivantes :

- 16 janvier,
- 26 juin,
- 10 juillet,
- 11 décembre
- 18 décembre.

Conformément aux dispositions de l'article R 3132-21 du code du travail, l'avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés a été sollicité.

La commission Urbanisme et travaux a donné un avis favorable à ce projet au cours de sa réunion du 07 décembre 2021.

Considérant que ces dérogations sont de nature à améliorer l'animation du centre-ville et à créer de l'activité, la Municipalité est favorable à la prise d'un arrêté municipal sur ces dates.

Les commissions Urbanisme et Travaux et Finances ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- o EMET un avis favorable à la dérogation à l'obligation du repos dominical aux cinq dates suivantes :
- -dimanche 16 janvier 2022,
- dimanche 26 juin 2022,
- dimanche 10 juillet 2022,
- dimanche 11 décembre 2022,
- dimanche 18 décembre 2022.

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - C544416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque lo demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1420211220-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°14

OBJET:

Convention antenne relais

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

La société FREE MOBILE poursuit le déploiement de son réseau conformément aux obligations qui lui sont faites par les services de l'Etat.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires FREE MOBILE est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, FREE MOBILE a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des obligations de couverture de population, notamment à la prochaine échéance de janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4G par ses antennes relais.

La société FREE MOBILE a donc sollicité la Commune pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur un terrain situé à Ti-Carré, afin de développer et d'exploiter le réseau 3G, 4G.

Le projet concerne :

- l'installation d'un pylône type arbre de 37,59 mètres (y compris le paratonnerre) supportant leurs antennes et paraboles,
- la mise en place d'une zone technique au pied du pylône (composée de module radio et coffret électrique),
- une alimentation électrique Enedis : 12 KVA et 60 A en monophasé.

Le projet de convention est joint en annexe.

Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- sur un terrain communal cadastré section C, n° 1022, sur lequel est implantée la station d'épuration Park Dour Glan, pour une surface louée de 62 m²,
- durée: 12 ans reconductible,
- montant de la redevance : 5 000 €/an,
- engagement de l'occupant sur la mutualisation des équipement si celle-ci s'avère techniquement possible (accueil d'autres opérateurs).

Le terrain d'assiette du projet fait partie des biens mis à la disposition de la CCPBS dans le cadre de sa prise de compétence en matière d'assainissement.

Mais, la CCPBS et la société SAUR, fermière du réseau de l'assainissement collectif ont confirmé que l'installation de cet équipement n'apporterait aucune contrainte particulière à l'exploitation du réseau public.

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1420211220-DE

La commission urbanisme et travaux s'est prononcé favorablement sur ce projet le 07 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ avec 23 voix pour et 6 voix contre : Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC, Frédéric LE LOC'H, Bernard LEMARIÉ, Yves CANEVET, Jean-Marie LACHIVERT

o **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal avec la société FREE MOBILE pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile à Ti-Carré.

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Voies et délais de recours: En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale: ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°15

OBJET:

Espace jeunes OPAC

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire :

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29 Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants : 29

Dans le cadre de la création de locaux dédiés à l'espace jeunes et à la médecine scolaire, la commune a souhaité pouvoir faire appel à l'OPAC pour l'accompagner dans ce projet conséquent et structurant. Les moyens techniques dont disposent cet organisme permettront à la commune de pouvoir mener son projet dans les temps et dans des conditions de sécurisation juridiques et techniques. Pour rappel, le projet prévoit la création de :

- 6 appartements du T2 et T3 de locaux
- Espace jeunes
- 3 bureaux pour la médecine scolaire

Les conditions de partenariat sont précisées dans la convention jointe en annexe. L'intervention de l'OPAC se fera de la préparation du marché jusqu'au parfait achèvement de l'ouvrage. Pour information :

- Les frais délégation sont de 4 %.
- La charge foncière pour l'OPAC est estimée à 45 000 €

La commission Finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ:

- ADOPTE la convention avec l'OPAC
- o DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe cette convention

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

0

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

e a mandament

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours: En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».



DE QUIMPER-CORNOUAILLE



CONVENTION DE CO - MAITRISE D'OUVRAGE

Opération : Projet mixte Rue Théodore Botrel à Pont-L'Abbé Deux locaux communaux et six logements locatifs

Maître d'Ouvrage :	Maître d'ouvrage mandataire :
MAIRIE DE PONT-L'ABBE	OPAC de QUIMPER-CORNOUAILLE
Square de l'Europe	85, Rue de Kergestin
29120 PONT-L'ABBE	29334 QUIMPER CEDEX

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

CONVENTION

ENTRE:

<u>La Commune de PONT-L'ABBE</u>, représentée par M. LE MAIRE, Stéphane LE DOARE

ci-après désigné «La Commune», d'une part,

ET:

<u>L'OPAC de QUIMPER-CORNOUAILLE</u>, dont le siège est au 85, Rue de Kergestin – CS 23005 - 29334 QUIMPER CEDEX, représenté par Monsieur Gildas LE GRAND, son Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 21 Octobre 2020,

ci-après désigné : «L'OPAC», d'autre part,

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

PREAMBULE

La commune de PONT-L'ABBE dispose actuellement d'un espace jeunes localisé Rue du Petit Train. Cependant, ce local est nécessite d'importants travaux et ne peut être agrandi. La commune a donc souhaité faire construire un local neuf afin d'accueillir dans les meilleures conditions les jeunes de la commune.

Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences en tant que ville centre du pays bigouden, la commune de PONT-L'ABBE se doit de mettre à disposition des locaux à destination des équipes de la médecine scolaire.

Au vu de ces besoins, la commune a identifié un site permettant d'accueillir à la fois l'espace jeunes et la médecine scolaire, à savoir un terrain communal situé rue Botrel, à proximité des équipements publics du secteur de Kerarthur (salle de sports, écoles etc) et du centre-ville.

Afin de valoriser au mieux cette parcelle, la commune a souhaité pouvoir implanter les deux projets communaux, en rez-de-chaussée de bâtiment, et de pouvoir densifier le projet avec des logements dans les niveaux supérieurs.

Ainsi, la commune de PONT-L'ABBE a souhaité faire appel à l'OPAC de Quimper Cornouaille pour la réalisation des logements locatifs. En effet, la commune est actuellement concernée par une forte demande locative, besoin auquel il est impossible de répondre sans création de nouveaux logements sur la commune.

Cette opération relève donc de la maîtrise d'ouvrage de la commune de PONT-L'ABBE pour les locaux de l'espace jeunes et de la médecine scolaire et de la maîtrise d'ouvrage de l'OPAC pour les logements.

La présente convention a pour but de désigner l'OPAC de Quimper Cornouaille comme maître d'ouvrage unique de la totalité de l'opération rue Botrel à PONT-L'ABBE : espaces jeunes, local de la médecine scolaire et logements.

Afin d'engager opérationnellement ce projet, le montage suivant a été retenu :

- L'OPAC de Quimper Cornouaille versera une charge foncière, d'un montant de 45 000€ correspondant aux logements à édifier, et sera donc copropriétaire du terrain;
- la Commune de PONT-L'ABBE désigne l'OPAC de Quimper Cornouaille comme maître d'ouvrage unique de l'opération de la Rue Botrel, afin de réaliser l'espace jeunes, le local de la médecine scolaire et les logements;
- pour ce faire, la Commune de PONT-L'ABBE a délibéré en Conseil Municipal afin de valider le principe de la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage, en date du 20 décembre 2021;
- l'OPAC de Quimper Cornouaille a délibéré en Conseil d'Administration afin de valider la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage en date du 26 octobre 2021 :

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

I - CONDITIONS GENERALES

1) - OBJET de la MISSION

Afin d'engager le projet de manière opérationnelle, la commune de PONT-L'ABBE charge l'OPAC de Quimper Cornouaille de procéder au dépôt des autorisations d'urbanisme et administratives et d'engager la réalisation de l'ensemble des travaux de construction, afin de réaliser 6 logements et deux locaux communaux, ces deux locaux étant réalisés par l'OPAC de Quimper Cornouaille pour le compte de la commune, tel que décrit ci-après par la présente convention de co- maîtrise d'ouvrage.

2) - DEFINITION de la MISSION

Conformément à l'article n° 2-II (introduit par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004) de la Loi MOP (N° 85.704 du 12 Juillet 1985), la Commune de PONT-L'ABBE et l'OPAC de Quimper Cornouaille souhaitent recourir à une convention de comaîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de l'opération de la Rue Botrel.

En effet, cette opération relève de la maîtrise d'ouvrage de la commune de PONT-L'ABBE pour les locaux communaux situés en rez-de-chaussée d'immeuble, et de la maîtrise d'ouvrage de l'OPAC pour les logements. L'imbrication des programmes nécessite une maîtrise d'ouvrage unique.

Dans ce contexte, les deux parties s'accordent à désigner comme maître d'ouvrage unique l'OPAC de Quimper Cornouaille pour la réalisation de l'opération mixte rue Botrel.

L'objet de ce mandat est la réalisation de deux locaux communaux, pour le compte de la Ville de PONT-L'ABBE. Ces locaux communaux seront livrés au stade de l'achèvement total (toutes finitions intérieures incluses à l'exception de l'ameublement).

L'OPAC réalisera pour son propre compte les logements des deux bâtiments.

<u>Dans ce cadre, la Commune de PONT-L'ABBE</u> <u>confie à l'OPAC de Quimper</u> <u>Cornouaille, l'exercice, en son nom et pour son compte, des attributions suivantes de la maîtrise d'ouvrage :</u>

a) - Au stade de la définition des ouvrages :

- Aide à la Commune pour exprimer ses souhaits en matière de qualité, coûts et délais relatifs à la réalisation de l'ouvrage ;

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

- Préparation des plans de financement, échéanciers financiers, et tout dossier administratif de l'ouvrage ;
- Traduction en termes de «programme» simplifié des contraintes à respecter et des exigences à préciser ;

b) - Au stade de la réalisation des ouvrages :

- Préparation de la consultation des divers responsables de la conception et de l'exécution des ouvrages, et conclusion des contrats après approbation de la Commune ;
- Préparation des marchés d'études et de travaux, et signature des contrats par l'OPAC après approbation de la Commune ;
 - Présentation du dossier administratif d'avant-projet sommaire de l'opération (A.P.S.) ;
- Etablissement sur la base des études faites dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, des dossiers administratifs d'avant-projet détaillé des ouvrages à réaliser ;
- Suivi du financement de l'opération, montage et suivi des dossiers de subventions relatives à l'opération de construction ;
- Constitution des divers dossiers nécessaires au déroulement des consultations règlementaires et des enquêtes administratives, ainsi qu'à la délivrance des autorisations d'urbanisme ;
 - Lancement des appels d'offres ;
- Proposition sur les conclusions à tirer et les décisions à prendre par la Commune au vu des résultats des diverses consultations et enquêtes, et les mesures nécessaires au lancement des travaux ;
 - Assurer le suivi du chantier et la réception de l'ouvrage ;
 - Versement des rémunérations du maître d'œuvre et des entreprises ;
- Proposition du règlement financier (répartition des dépenses entre les travaux propres aux locaux commerciaux et pour les travaux réalisés par l'OPAC pour les logements).
 - Faire toutes propositions en vue du règlement des litiges.

3) - DATE d'EFFET de la CONVENTION

La date d'effet de la convention est celle de la réception de ladite convention en Préfecture.

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

4) - FIN de la MISSION

La mission de l'OPAC se termine :

- A la fin de la garantie de parfait achèvement pour la partie technique ;
- A l'acceptation par la Commune du décompte général et définitif pour la partie administrative et financière ;

II - DEFINITION DU PROGRAMME PREVISIONNEL

Sur la base des premiers échanges, le programme établi avec la commune porte sur la création de deux locaux communaux. Les surfaces prévues sont les suivantes (en SDP) :

Espace jeunes		107.14 m²
Médecine scolaire		
		49.97 m²
	Surface totale :	157.11m²

ter terminal de la companya de la co	202
Terrasse extérieure de l'espace ieunes	-3(1 m^ 1
Terrasse exterieure de l'espace jeuries	00 111

A titre informatif, le programme de logements à destination de l'OPAC est le suivant (en SDP) :

Bâtiment 1	137.37m²
Bâtiment 2	222.14m²
Surface totale	: 359.51 m ²

Ce projet a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire en date du 29 octobre 2021.

III MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Montant prévisionnel global pour les locaux communaux :

Le chiffrage prévisionnel de l'opération des locaux communaux a été estimé au prix de : 2000€ HT/m² SDP.

Ce montant inclut les travaux et honoraires de tous les prestataires, ainsi que les travaux d'aménagement extérieurs (VRD).

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

Montant prévisionnel global pour les logements :

Le chiffrage prévisionnel de l'opération des logements a été estimé au prix de : 2300€ HT/ m² SDP. Ce montant incluant les travaux et honoraires des prestataires, aménagements extérieurs (VRD) et charge foncière.

Le montant définitif des travaux et du coût d'opération sera connu au stade de la signature des marchés de travaux. Dans ce cadre, un avenant à la présente convention devra être signé par l'OPAC et la Commune, avant le démarrage des travaux, afin d'intégrer les montants définitifs de l'opération et de leur répartition entre les deux parties.

La répartition des coûts sera effectuée de la manière suivante :

- les lots de viabilisation, terrassement, réseaux, gros œuvre, charpente, couverture, espaces extérieurs (à l'exception des parties privatives) seront réparties au prorata des surfaces de chaque maître d'ouvrage;
- les lots Menuiseries extérieures, serrurerie, cloisons plafonds doublage, faux plafonds, menuiseries intérieures, plomberie, électricité, peinture, revêtements sols et murs, seront répartis au réel pour chaque maître d'ouvrage;
- espaces extérieurs privatifs (jardins individuels des logements et terrasse de l'espace jeunes) : au réel pour chaque maître d'ouvrage.

IV – DEROULEMENT de l'OPERATION

1) - MONTAGE et ETUDES

Le montage intervient en accord avec la Ville et en concertation avec les administrations intéressées.

La Commune s'engage, dans le cadre de ses études, à fournir tous les éléments en sa possession, qu'ils concernent les règles d'urbanisme ou autres.

La Ville autorise l'OPAC à effectuer des visites et des sondages sur le terrain.

La Ville sera tenue informée par l'OPAC de l'avancement des études.

2) - PASSATION des MARCHES

Les marchés seront passés conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et a l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 Novembre 2018 ainsi qu'au décret n° 2018-1075 du 3 Décembre 2018.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

L'OPAC est chargé du lancement de la consultation des entreprises et du suivi de cette consultation.

Les décisions d'attribution de marchés seront prises par l'OPAC après approbation de la commune.

Afin d'associer la Commune aux décisions qu'il devra prendre en tant que maître d'ouvrage, l'OPAC s'engage à :

- inviter au titre des personnalités qui peuvent être présentes à une commission d'appel d'offres au moins un représentant de la Commune ;
- informer de manière complète et totale la Commune sur le déroulement des éléments procéduraux et des rapports.

Le montant définitif des travaux et du coût d'opération sera connu au stade de la signature des marchés de travaux.

3) - REALISATION de l'OUVRAGE

L'OPAC demandera aux entreprises de justifier de leur assurance en responsabilité civile et professionnelle et tous documents nécessaires pour être en règle avec la législation en vigueur.

L'OPAC assistera aux rendez-vous de chantier en représentant la commune. La commune pourra suivre et accéder au chantier, toutefois, elle s'engage à ne présenter ses observations qu'à l'OPAC et non directement aux entreprises et aux techniciens collaborant au projet.

4) - RECEPTION et ACHEVEMENT

A l'achèvement, Le Maire, en présence de l'OPAC, procédera à la réception proposée par le Maître d'Oeuvre.

La décision de réception sera notifiée aux entreprises après accord de la Ville. La Ville prendra possession des ouvrages, que la réception soit prononcée avec ou sans réserve ; elle en aura la garde à compter de la réception ou à la prise de possession. Elle fera alors son affaire de l'entretien de l'ouvrage et de la souscription de l'assurance multirisque.

L'OPAC devra:

- → Notifier aux entreprises les décomptes généraux et définitifs après accord de La Ville.
- ⇒ Présenter à la Ville le dossier global de l'investissement.

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

La mission de l'OPAC prend fin par le quitus délivré par le Maître d'Ouvrage ou par la résiliation de la Convention.

Le quitus est délivré à la demande de l'OPAC après exécution complète de ses missions, et notamment :

- Réception des ouvrages et levée de réserves de réception ;
- Expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- Remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages ;
- Etablissement du décompte général et définitif (DGD) de l'opération et acceptation par le Maître d'Ouvrage.

La commune doit notifier sa décision à l'OPAC dans les 4 mois suivant la réception de la demande de quitus.

A défaut de décision de la commune, l'OPAC pourra être indemnisé d'une somme forfaitaire par mois de retard de 1 % de la rémunération de base.

Si à la date du quitus, il subsiste des litiges entre l'OPAC et certains de ses Cocontractants au titre de l'opération, l'OPAC est tenu de remettre à la Commune tous les éléments en sa possession pour que celui-ci puisse poursuivre les procédures engagées par ses soins.

V - DISPOSITIONS FINANCIERES

1) - FINANCEMENT et PAIEMENTS

Le montant définitif des travaux sera déterminé suite à la passation des marchés et donc postérieurement à la signature de la présente convention. Dans ce cadre, un avenant à la présente convention devra être signé par l'OPAC et la Commune, avant le démarrage des travaux, afin d'intégrer les montants définitifs de l'opération et de leur répartition entre les parties.

Le financement de la totalité du programme des locaux communaux à réaliser sera à la charge de la Commune qui s'engage à mettre en place les ressources nécessaires par l'inscription des crédits à son budget, par la perception de subventions ou après avoir contracté les emprunts nécessaires.

Le financement de la Commune sera réglé sur simple demande de l'OPAC, en plusieurs versements échelonnés de la manière suivante :

- 10% à la signature de l'Ordre de Service ;
- 30% à la fin des travaux de Clos Couvert :
- 55% à la réception de l'ouvrage ;

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

- 5% à la fin de la garantie de parfait achèvement.

2) - REMUNERATION de l'OPAC

La rémunération de l'OPAC pour ce type de prestation est fixée forfaitairement à un taux de 4% du montant total des dépenses relatives aux locaux communaux.

3) DELAIS ET PENALITES

En cas de manquement à ses obligations, la Commune se réserve le droit d'appliquer à l'OPAC des pénalités sur sa rémunération selon les modalités suivantes :

1 – L'OPAC s'engage à mettre l'ouvrage à disposition de la Commune au plus tard à l'expiration d'un délai de 36 mois à compter de la signature de la présente.

Passé ce délai, l'OPAC pourra être passible d'une pénalité forfaitaire de 100 € par mois de retard.

2 – L'OPAC s'engage à remettre des **dossiers complets** relatifs à l'opération, ainsi qu'un **bilan général et définitif** établi par lui dans un délai de 6 mois suivant l'expiration du délai de parfait achèvement des ouvrages.

En cas de retard dans la remise des dossiers complets, l'OPAC sera passible d'une pénalité forfaitaire de 100 € par mois de retard.

Pour le Décompte des retards éventuels, ne pourront conduire à pénalité :

- Le retard occasionné par le défaut de réponse ou de décision de la Commune.
- Les éventuels retards d'obtention d'autorisation administrative dès lors que l'OPAC ne peut en être tenu pour responsable.
- Les conséquences de mise en redressement ou liquidation judiciaire de titulaire de contrats passés par l'OPAC.
- Des journées d'intempéries au sens des dispositions législatives ou règlementaires en vigueur ayant entraîné un arrêt de travail sur le chantier.
- Les retards engendrés par un ou des appels d'offres infructueux, que cela résulte de l'absence de réponse de certains corps de métiers, ou d'un surcoût du projet lié à une hausse du coût des matériaux significative.

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

4) - MODALITES DE FINANCEMENT

Pour rappel, le financement sera réglé en plusieurs versements échelonnés, à savoir :

- 10% à la signature de l'Ordre de Service ;
- 30% à la fin des travaux de Clos Couvert ;
- 55% à la réception de l'ouvrage ;
- 5% à la fin de la garantie de parfait achèvement.

A la première demande de règlement seront jointes :

- les pièces des marchés et les OS ;
- un calendrier prévisionnel des paiements (Celui-ci sera mis à jour si besoin).

Les DGD et les PV de réception de travaux seront joints au règlement correspondant aux 55% prévus à la réception de l'ouvrage.

La Commune se libérera des sommes dues au titre de la présente convention en faisant porter leur montant au crédit de l'OPAC dont les références bancaires sont les suivantes :

OPAC de Quimper-Cornouaille	
85 Rue de Kergestin – CS 23005 – 29334 QUIMPER CEDEX	
Banque : Crédit Agricole – QUIMPER	
N° de Compte Bancaire : 00246610571 - Clé RIB : 66	
Code Banque : 12906	**********
Code Guichet: 50121	

Comptable assignataire des paiements :

Trésorerie de Pont L'Abbé

5) - CLAUSES DIVERSES

L'OPAC devra préciser dans tous les documents, qu'il intervient au nom et pour le compte de la Commune.

Dans le cas où au cours de la mission, la Commune estimerait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière, un **nouvel avenant** devra être conclu.

VI – MODALITES DE CONTROLE DE LA COMMUNE

Pendant toute la durée de la convention, la Commune pourra effectuer tout contrôle technique, financier ou comptable qu'elle jugera utile.

La Commune pourra exercer ce contrôle, de la manière suivante :

1) - CONTROLE TECHNIQUE

La Commune se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaires.

La Commune sera associée aux réunions et visites de chantier, à raison d'une réunion tous les quinze jours. L'OPAC devra inviter La Commune à participer à ces réunions et transmettra un calendrier de travail au démarrage des travaux.

La Commune pourra également participer de manière inopinée aux réunions de chantiers.

Toutefois, la Commune ne pourra faire ses observations qu'à l'OPAC et en aucun cas aux titulaires des contrats passés par celui-ci.

Si la Commune souhaite organiser une visite du chantier en dehors de celles prévues par l'OPAC, La Commune sollicitera cette visite auprès de l'OPAC dans un délai préalable de huit jours, ceci afin de pouvoir organiser une visite dans le respect des conditions de sécurité des entreprises et des participants.

2) - CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE

L'OPAC tiendra à disposition de La Commune toute pièce financière ou comptable que celui-ci pourrait demander.

Les pièces seront transmises dans un délai maximal de quinze jours à compter de la demande de La Commune.

L'OPAC associera La Commune aux commissions d'appels d'offres selon les termes précisés au 2) passation des Marchés du IV de la présente convention.

Pendant toute la durée de l'exécution de la présente convention, l'OPAC transmettra un compte-rendu mensuel de l'avancée de l'opération.

La Commune fera connaître son accord ou ses observations dans un délai de quinze jours à réception du compte-rendu.

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

VII - DISPOSITIONS DIVERSES

1) - PROPRIETE des DOCUMENTS

Les études et documents seront propriété de la Commune. L'OPAC s'engage à ne pas les communiquer à des tiers, sauf accord préalable de la Commune.

2) - REGLEMENT des LITIGES

Tous les litiges intervenant dans l'application de la présente convention seront soumis au Tribunal Administratif de RENNES.

3) - RESILIATION

La Commune peut résilier à tout moment la présente Convention pendant les travaux, moyennant un préavis de 3 mois. Dans ce cas, la Commune devra régler à l'OPAC les sommes de tous ordres qui pourraient lui être dues.

La Commune devra assurer la continuation des contrats passés en son nom, et faire son affaire des indemnités consécutives à cette résiliation.

4) - OBLIGATION EN MATIERE DE COMMUNICATION

L'ensemble des documents transmis aux ou par les prestataires, programme, étude de conception..., devra faire apparaître le logo ainsi que le nom de l'ensemble des parties à la présente convention.

Les panneaux d'information placés sur le ou les chantiers devront comporter les logos et le nom de l'ensemble des parties.

5) - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente convention sont destinées aux seuls services de la Commune et de l'OPAC en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l'ensemble de l'opération.

Il est précisé que dans le cadre des consultations découlant de la présente convention, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de cinq ans à compter de la date limite de remise des offres.

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1520211220-DE

Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, les droits sur les données se déclinent comme suivent: droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données et d'un droit d'opposition pour des motifs tenant à votre situation particulière.

La Commune et l'OPAC s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelle. En aucun cas les données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit.

Elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente. Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).

Fait à En deux exemplaires,

Le

M. LE MAIRE DE PONT-L'ABBE

M. Le DIRECTEUR GENERAL de l'OPAC

Stéphane LE DOARE

Gildas LE GRAND.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-20212012162-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°16

OBJET:

Subventions aux écoles

Présidence:

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire:

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

Les écoles ont présenté plusieurs demandes de subvention pour projets pédagogiques :

ÉCOLE DE LAMBOUR: journées découvertes au centre de Rosquerno Estuaire

Une 1^{ère} session à l'automne 2021 et une 2nd au printemps 2022 pour 360 € chacune, soit un total de 720 €, qui comprennent :

- 1 journée d'activité avec un éducateur environnement et patrimoine pour la classe de MS et GS (27 élèves)
- 1 demi- journée d'activité avec un éducateur environnement et patrimoine pour la classe de PS1 et PS2 (22 élèves)

ÉCOLE DE KERARTHUR : activité Yoga

5 séances collectives de yoga (séance de 20 min) pour un montant de 770 € avec « Shantyoga Bretagne » basé à Combrit

ÉCOLE JULES FERRY: subvention classe de mer

L'école Jules Ferry souhaite bénéficier d'une augmentation de 500€ sur la subvention classe de mer à compter de l'année scolaire 2021-2022.

Ci-dessous le budget prévisionnel.

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021 Affiché le

ID: 029-212902209-20211221-20212012162-DE

Prévis	ionnels des budgets c	lasses de mer de CM2	des années sco raires	a venir
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nbre d'enfants	44	55	42	60
Devis:	11 660	270 x 55=14 850	276 x 42=11 592	280 x 60=16 800
Subvention classe de mer mairie	3 000 + 500	3 000 + 500	3 000 + 500	3 000 + 500
Subvention sortie	29 ((4x7)+4,25)=	41 ((4x7)+ 4,25)=	31 ((4x7)+ 4,25)=	48 ((4x7)+ 4,25)=
scolaire	935,25	1 322,25	999,75	1 548
Participation des parents	44x100= 4 400	55x110=6 050	42x120=5 040	60x130=7 800
Subvention parents d'élèves	1 000	1 000	1 000	1 000
Amicale laïque	500	500	500	500+206,75
Subvention Régionale 6 600 €	1324,75	2477,75	552,25	2245,25
Répartition de l	a subvention exceptio	nnelle de la région sur	4 ans (3 ans et reliqua	at la 4 ^{ème} année)
Reste à financer	0	0	0	0

Afin d'équilibrer le budget la subvention il est proposé porter la subvention « classe de mer » à 3 500 €.

Les subventions seront versées aux l'amicales laïques de chaque école sur les enveloppes « subventions projets pédagogiques » et « classe de mer » prévues au chapitre 65.

La commission Finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

o ACCORDE les subventions ci-dessus

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizlen - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette Juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-1712202112-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°17

OBJET:

Subvention REDAGEG 2022

Présidence :

Stéphane LE DOARÉ

Secrétaire:

Mireille MORVEZEN

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Votants: 29

La Redadeg est une course à pied de relais à travers la Bretagne, destinée à populariser la pratique de la langue bretonne. Elle aura lieu du 20 au 28 mai 2022.

La course passera par Pont-l'Abbé le lundi 23 mai 2022.

La participation à cet évènement s'effectue par l'achat de kilomètre. Le montant pour les collectivités de plus de 3 000 habitants est de 350 €.

Il vous est proposé de renouveler le soutien de la Ville à cette manifestation avec l'achat d'un kilomètre soit 350 euros.

La commission Sport/Associations sera sollicitée pour émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

ACCORDE la subvention de 350 €

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours: En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délait de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délait de recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».

Envoyé en préfecture le 04/01/2022

Reçu en préfecture le 04/01/2022

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-18122122021-DE



VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2021 N°18

OBJET:

Exposition crêpes: subvention leader

Présidence :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Stéphane LE DOARÉ

Nombre de Conseillers présents : 26

Secrétaire:

Nombre de Votants : 29

Mireille MORVEZEN

Le Musée Bigouden, le Groupement d'intérêt public (GIP) « Musées de Territoires Finistériens » pour les deux antennes de l'Écomusée des Monts d'Arrée (l'Écomusée de Saint Rivoal et l'Écomusée de Commana) et l'ancienne abbaye de Landévennec, le Musée de Dinan et le Musée départemental breton de Quimper ont engagé, dans une démarche de coopération, un projet autour de la crêpe bretonne.

Ce projet fait l'objet d'une demande de financement public sur fonds LEADER.

Ci-dessous le plan de financement pour le Musée Bigouden :

Dépenses	Recettes		
Actions communes (part musée Bigouden)	Actions communes (part musée Bigouden)		
		Fonds LEADER	9 188 €
Développement touristique	1 725€	Autofinancement	2 297 €
Coordination juridique et administrative	625€		
Actions propres au musée Bigouden	Actions propres au musée		
Scénographie	7 100 €	Autofinancement	7 750 €
Médiation	650 €		
Total des dépenses	19 235 €	Total des recettes	19 235 €

Affiché le

ID: 029-212902209-20220104-18122122021-DE

La commission Finances a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le projet relatif à l'exposition et collaboration : "Et vous, Êtes-vous plutôt crêpes ou galettes ?"
- O APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- O AUTORISE Mr le Maire à solliciter la subvention LEADER
- o **APPROUVE** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Fait à Pont l'Abbé le 21 décembre 2021

Délibération certifiée exécutoire par le Maire, Stéphane LE DOARÉ

7

LE MAIRE,

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».